

Michel Malherbe

DISPARITIONS & MORTS MYSTÉRIEUSES



PROLOGUE

L'univers du crime et celui du surnaturel, dont les disparitions inexplicables et inexplicables, sont des domaines bien particuliers. Parfois, même, ils sont étroitement liés. Derrière une disparition se cache souvent un homicide. Pour le crime de sang, il comporte de multiples facettes et degrés dans ce que l'homme (humanoïde bipède) peut avoir de plus abject. Dans certains cas, une mystérieuse pénombre se cache en arrière de ce qui semble être un simple écran de fumée. Ce sont généralement des affaires non élucidées et qui le resteront sans doute pour l'éternité. Mais pour certaines, il est parfois possible d'entrevoir une mince parcelle de vérité. Certaines de ces enquêtes furent paralysées par des interférences politiques ou une médiatisation à outrance. Pour ce dernier cas de figure, nous pensons, en notre qualité d'ancien policier d'investigation, que l'information du public - si utile qu'elle puisse être - ne devrait, en aucun cas, faire obstacle à une enquête en cours. Et puis, trop d'information tue l'information. C'est la dure loi des excès...

Il convient également de prendre en compte le fait suivant. Chaque année, en France, on recense entre 650 et 800 homicides volontaires. Or, environ 20% resteront, malgré des enquêtes rondement menées, des crimes non élucidés... Nous arrivons ainsi, sur une période de vingt ans, au chiffre éloquent de 2500 à 3000 affaires criminelles non résolues ! Idem en ce qui concerne les disparitions qualifiées d'inquiétantes. Le ministère de l'Intérieur enregistre chaque année la « disparition inquiétante » de plus de 10.000 personnes. Environ un dixième de ces procédures concerne des mineurs (plus ou moins 800/an). Sur ce chiffre effrayant, entre 600 et 700 mineurs seront heureusement retrouvés. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de fugues souvent liées à un entourage familial en détresse. Mais environ une centaine d'enfants et adolescents manqueront à l'appel ! Ajoutons à cela des investigations policières parfois perturbées par un manque de temps et de moyens, tant humains que technologiques, et nous avons ainsi tous les ingrédients pouvant conduire à de vaines recherches et des classements sans suite ! Et pourtant, ces crimes qui resteront impunis, ont obligatoirement deux dénominateurs communs : un mobile, souvent sordide et, surtout, un ou plusieurs auteurs... Être un bon flic est un titre lourd à porter. Il impose souvent de devoir quitté le siècle et de fouiller dans les poubelles de la société. Ce que le policier y découvre alors n'est généralement pas de nature à raviver sa confiance envers ses semblables... C'est un métier cruel, extraordinairement formateur au plan psychologique, mais également terriblement destructeur en matière d'illusions. Du moins, lorsqu'il en reste encore !

Aussi, nous sommes nous efforcés, avant même de relater certains faits, de nous poser les bonnes questions et d'analyser en détail chaque élément relatif à ces diverses situations. Comme nous l'aurions fait jadis dans le cadre de nos fonctions. Loin de nous l'idée de vouloir reprendre les enquêtes et d'avoir la prétention de se montrer plus malin que nos anciens. D'autant que nous sommes aussi de cette génération : celle des flics d'antan... Nous avons toutefois un avantage indéniable par rapport à nos collègues en activité. L'auteur est retraité, donc libéré de certaines contraintes ! Il est donc possible d'aller au fond des choses et de les exprimer lorsque le besoin s'en fait sentir. A condition, bien entendu, de ne pas pousser le bouchon trop loin et de ne point trahir la clause sacrée du devoir de réserve... Cerise sur le gâteau, l'auteur est d'un naturel curieux, ce qui peut être un atout dans le cas présent ! Une chose est certaine, à l'époque des faits présentés, le policier de terrain ne disposait pas des moyens d'investigation actuels. La police scientifique n'existait pas encore ou était réduite à sa plus simple expression, c'est à dire : rien ou presque et il fallait faire avec ! La boule de cristal et le marc de café sont des méthodes divinatoires par excellence, mais elles ne furent jamais en dotation dans la police ou la gendarmerie !

Malgré toutes les recherches passées et présentes, certaines affaires criminelles et disparitions inexpliquées conserveront leur dose de mystère. Le temps qui passe n'arrangera rien, bien au contraire ! C'est un véritable parcours du combattant, sur lequel il convient d'avancer avec prudence... Faute de preuves tangibles, le recours aux suppositions est toujours possible. C'est ce que nous avons fait, tout en favorisant une substance indispensable au plan de l'éthique : la recherche de l'incontournable vérité. L'écart est grand entre le roman et le récit historique et il convient de ne point mélanger les genres !

Nous vous invitons donc à découvrir des affaires criminelles très souvent mystérieuses. Elles sont variées et se déroulent à diverses époques. Certaines sont connues du grand public, d'autres peu ou absolument pas. Pourtant elles mériteraient de l'être à bien des égards, car il n'y a pas de « *petites affaires criminelles* » au sens exact du terme. Un meurtre reste un meurtre. Quelle que soit la personnalité de la victime, c'est toujours une vie volée et des souffrances pour les proches. Je sais que ce n'est malheureusement pas toujours le cas, mais on devrait au moins pouvoir accorder aux humains une totale égalité de respect dans la mort. Un homicide se doit d'être traité avec la même rigueur et la même fougue. Que la victime soit un vagabond ou un chevalier de la haute finance... Ces affaires se déroulent donc sur plusieurs périodes de notre histoire. Elles possèdent toutes leur dose d'adrénaline et méritent que l'on brise une lance en leur faveur. Toutefois, veuillez attacher vos ceintures, car des turbulences sont annoncées et quelques surprises sont à prévoir...

Nous vous proposons donc un passionnant voyage dans le monde de la criminalité et ses mystères. Un phénomène très ancien, puisqu'il trouve sa source dans l'histoire même de l'humanoïde bipède !

Bonne lecture.

M.M.



« Nul homme ne peut réaliser le crime parfait ; le hasard, lui, en est capable »

Vladimir Nabokov

Etrange décès de Léon Gambetta

- 1882 -

Le 27 novembre 1882, un coup de feu se fait entendre dans la villa « Les Jardies » à Sèvres, en limite de Ville-d'Avray, propriété du célèbre homme politique Léon Gambetta (1838-1882). Une détonation qui va faire couler beaucoup d'encre et engendrer bien des interrogations. La thèse officielle veut que Gambetta se soit blessé à la main gauche en manipulant un « revolver » chargé. Une blessure sans gravité immédiate, mais qui va cependant conduire indirectement au décès du tribun moins d'un mois plus tard... Dès lors, la thèse accidentelle sera fortement contestée. Il est vrai que, comme nous le verrons, les incertitudes et invraisemblances – dans le cadre de cette affaire – sont nombreuses !

Léon Gambetta

Fils d'un immigré italien, Léon Gambetta opte dès sa majorité pour la nationalité française. Cet homme politique, né le 2 avril 1838 à Cahors (Lot) sera membre du gouvernement de la Défense nationale en 1870 et chef de l'opposition au cours des années suivantes. Brillant avocat, il se fait remarquer en 1868 dans une légendaire plaidoirie contre le régime de Napoléon III, lors de l'affaire Baudin. Il dévoile ainsi un remarquable talent de tribun. L'année suivante, Gambetta se présente aux élections législatives. Il est élu député et siège alors dans un groupe de la minorité républicaine et devient ainsi un farouche opposant à la guerre franco-prussienne de 1870. Le 7 octobre de cette même année, alors ministre de l'intérieur dans le gouvernement de la Défense nationale, Gambetta quitte Paris à bord du ballon dirigeable « *Armand-Barbès* » pour rejoindre Tours, afin d'y organiser la levée des troupes. Le reste du gouvernement ayant trouvé refuge à Bordeaux, il est chargé d'organiser la poursuite de la guerre en Province. Léon Gambetta sera l'une des personnalités politiques les plus importantes des premières années de la III^e République : président de l'Assemblée nationale de 1879 à 1880, puis président du Conseil et ministre des affaires étrangères du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882. Le gouvernement Gambetta tombe le 14 janvier du même mois, Léon Gambetta ayant déposé un projet de réforme constitutionnelle visant à changer le mode de scrutin et à l'inclure dans une nouvelle constitution. Le projet Gambetta prévoit également d'élargir la base électorale du Sénat et d'en limiter les budgets. Bien entendu, ce texte ne fait pas l'unanimité ! Républicains et conservateurs s'unissent pour y faire barrage. La chambre refuse donc la possibilité d'un exécutif plus puissant. Léon Gambetta, déjà rongé par l'asthme et le diabète, se retire de la scène politique et trouve refuge dans sa maison « *Les Jardies* » à Sèvres (92).

Les « *Jardies* » à l'ombre de Bismarck...

C'est en ce lieu que va se dérouler le drame : *Les Jardies*, 14, rue du Chemin-Vert à Sèvres (alors département de Seine et Oise), non loin des bois de Fausses-Reposes. La maison des « *Jardies* », achetée en 1878 par Gambetta, fut un temps la propriété d'Honoré de Balzac. Située en bordure d'un terrain bordé d'arbres, elle se distingue par son charme indéniable de vieille bâtisse sur laquelle le lierre a peu à peu recouvert les murs externes.

Avant Gambetta, ce domaine avait connu un propriétaire tout aussi célèbre, l'écrivain Honoré de Balzac. Un homme de lettres ayant pour le moins marqué son époque. C'est en 1837, que Balzac achète un grand terrain situé au 14, rue du Chemin Vert à Sèvres (92). Son projet est alors de faire une magnifique opération spéculative dans l'immobilier. Son projet est de lotir cette propriété pour la revendre ensuite avec un juteux bénéfice. Mais ce célèbre écrivain fut, semble-t-il, un véritable panier percé ! Il avait déjà fait, par le passé, des investissements hasardeux et, du côté de ses finances, il roulait assez souvent sur la jante ! Etant contraint de fuir en permanence ses trop nombreux créanciers, il a donc décidé de mettre un peu de distance entre lui et la capitale. Du moins, jusqu'à son prochain revers financier et une nouvelle cavale ! Il s'installe donc dans sa nouvelle demeure, les « *Jardies* », à Sèvres. Comme la place ne manque pas, il loge son jardinier (et homme à tout faire), dans une ancienne maisonnette de vigneron. Balzac, pour sa part, se contente alors d'un grand chalet en bois se trouvant sur l'arrière de la propriété, hors de la vue des gens trop curieux. Mais, en 1840, le grand écrivain est rattrapé par l'adversité. Pris à la gorge par les huissiers, Honoré de Balzac doit se rendre à l'évidence. Il lui faut se séparer de ce havre de paix. Il quitte donc les « *Jardies* » pour trouver refuge dans le quartier parisien de Passy. Quarante ans plus tard, la propriété de Sèvres, après avoir connu diverses fortunes, est de nouveau à vendre. Léon Gambetta va tomber à son tour sous le charme envoutant des « *Jardies* » et en devient le nouveau locataire en titre, avant d'en être le propriétaire quelques années plus tard. Il va donc vivre quatre années dans cette grande maison, de 1878 à 1882 année de son décès ! Le célèbre tribun va y vivre les derniers moments de son existence, en compagnie de Léonie Léon, sa maîtresse en titre depuis 1872. Cette compagne, fille d'un officier créole, sera durant quelque temps la maîtresse de Louis-Alphonse Hyrvoix, alors directeur de la police des résidences impériales. Léonie Léon fréquente la gentry parisienne et notamment le comte Henckel de Donnersmarck, notable ayant ses entrées à l'Élysée et que l'on disait alors être un agent secret de Bismarck. Ce dernier aurait alors conçu un plan de rapprochement entre l'Allemagne et la France. Pour cela les Allemands comptaient bien rallier Gambetta à leur cause, via le comte Henckel et Léonie Léon. Bien entendu, ce fait - en partie véridique - va faire couler beaucoup d'encre. Surtout après le décès de Gambetta ! Certains vont y voir un complot germanique destiné - en cas de refus - à diminuer l'homme politique français. Mais la réalité semble toute autre. La mort de Léon Gambetta est a priori fortuite. Mais elle a été entourée d'une série d'éléments pouvant la rendre suspecte aux yeux de l'opinion publique !

Duel burlesque : Gambetta / Fourtou

Nous évoquons ici ce fait divers, car il est en quelque sorte liée à l'accident qui coûtera la vie à Léon Gambetta. Le 21 novembre 1878, à 11 heures du matin, deux hommes assistés de leurs témoins se retrouvent sur le pré au Plessis-Piquet¹ (92). En ce lieu les deux anciens ministres de l'intérieur : le député conservateur de la Dordogne, Oscar Bardi de Fourtou et le député républicain du Lot, Léon Gambetta, vont s'affronter dans un duel. Lors d'une séance animée à l'Assemblée nationale, séance parlementaire du 18 novembre 1878, Oscar de Fourtou (1836-1897) va se considérer comme injurié. Alors ministre de l'intérieur, il a cependant tenu des propos désobligeants envers Léon Gambetta :

¹ - Actuelle commune du Plessis-Robinson, en banlieue parisienne.

- Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine. Quand on inscrit en tête de son programme politique : « persécution du Clergé ; mépris des vieilles croyances de la nation ». Lorsqu'on ébranle sur ses sièges inamovibles les magistrats qui rendent la justice la plus éclairée, la plus indépendante, la plus impartiale qui soit au monde...

Ne lui laissant guère le temps d'aller au bout de ses pensées, Gambetta réplique sèchement :

- C'est un mensonge, monsieur !

Le président de la chambre dira, à voix haute, sa réprobation en priant le tribun de bien vouloir retirer ce mot.

- Monsieur Gambetta, vous venez de vous servir d'une expression qu'on ne doit pas prononcer dans cette Chambre. Vous le reconnaissez vous-même, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de la retirer !

Léon Gambetta réplique immédiatement :

- Monsieur le président, je suis prêt à retirer le mot, quand l'homme qui est à la tribune rentrera dans la vérité !

Oscar de Fourtou, considérant alors cette rétractation comme incomplète, charge alors MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell de demander à Léon Gambetta une réparation par les armes... Les députés Allain-Targé et Clémenceau, après avis de leurs collègues de la droite républicaine, décidèrent qu'un duel était dès lors inévitable. Les conditions furent fixées comme suit :

- *Duel au pistolet de tir à canon rayé ;*
- *Un seul tir pour chacun ;*
- *Distance trente-cinq pas ;*
- *Lieu : carrières du Plessis-Piquet. Près de la Redoute de Chatillon ;*
- *Assistance médicale : docteurs Lannelongue et Thévenet.*

L'affaire va donc se clore sur le pré, le 21 novembre 1878 à 11h07, par un duel au pistolet à la distance de trente-cinq pas, avec une seule balle échangée. Les adversaires devaient être de bien piètres tireurs car, lors de cet affrontement, aucune victime ne sera à déplorer... Il est vrai que ce duel était entouré d'un épais brouillard, lequel offrait une visibilité des plus réduites ! Les journalistes parleront de « *vaudeville burlesque* » ou de « *duel de comédie* ». Léon Gambetta disposait alors de deux pistolets de duel en coffret, des Lepage vendus par la maison Fauré-Lepage à Paris. Certaines sources indiquent qu'ils furent cédés, à la mort de Léon Gambetta, à l'armurier parisien Gastine-Renette. Ces deux armes seraient actuellement la propriété du musée Henri Martin à Cahors (Lot). Une chose est certaine, ces pistolets à percussion figurent dans l'inventaire de la collection Gambetta sous le numéro Ca. 5. 126.

Peu avant ce duel, le *Gaulois*, quotidien que l'on désigne alors comme « Bonapartiste » publiera un court papier sur les coulisses de ce duel légendaire. En voici la teneur :

« M. de Fourtou a la réputation d'être d'une certaine force au pistolet. Avant-hier, il était allé passer quelques instants au tir chez l'armurier Gastine-Renette, où il a absolument déchiqueté quatre cartons. C'est en raison de cette supériorité reconnue de l'un des adversaires, que M. Clémenceau avait demandé et obtenu que le combat eût lieu à trente-cinq pas, afin d'égaliser les chances. M. Gambetta sachant à peine tirer... »

Ce duel fera couler plus d'encre que de sang. Surtout dans la presse étrangère ! Tout de même, heureuse époque que celle-ci. Au moins, les hommes politiques avaient la faculté de régler leurs différends, en jouant du poing ou en faisant parler la poudre, ce qui apportait une petite note de gaieté au sein des chambres parlementaires et ministères...

Un bien étrange coup de feu !

Depuis ce semblant de duel avec le ministre Oscar Fourtou, Léon Gambetta, se sentant quelque peu humilié, a décidé de s'entraîner au tir. A cet effet, il utilise ses deux pistolets de duel et s'entraîne régulièrement dans le petit parc des « *Jardies* » sa propriété à Sèvres. Une cible est alors placée à trente pas, et Gambetta, après avoir ouvert les deux battants de la porte-fenêtre, tire depuis son salon. Les coups de feu étant habituels, personne dans le voisinage immédiat ne s'en inquiète ! Or, le 27 novembre 1882, vers onze heures, un coup de feu se fait entendre. Les gens de maison au service de Léon Gambetta, pourtant habitués aux détonations, sont surpris. Cette fois, le bruit ne provient pas du salon, mais d'une chambre située au premier étage. Intrigués, ils accourent. Il y a là *François Rolot*, le jardinier, *Louis Roblin*, le cocher, et *Sidonie*, la cuisinière. Sur le palier du premier étage, il rencontre le valet de chambre, *Paul Violette*, et entendent tous, très distinctement, Léonie Léon s'écrier :

- Mon Dieu ! Qu'ai-je fait ! Tu es blessé !

Ouvrant la porte, il découvre Léonie Léon et Gambetta debout au milieu de la pièce. Ils sont très pâles. Le maître de maison tient à peine sur ses jambes. Mais Gambetta tente de rassurer le personnel en déclarant :

- Ce n'est rien ! Juste un accident stupide. Je n'ai qu'une égratignure à la main... Je ne sais pas comment cela s'est fait ! Ces deux revolvers, envoyés par mon armurier Claudin, je n'étais pas fâché de les essayer. J'ai voulu d'abord décharger celui-ci, mais dès la sortie de la première cartouche l'arme s'est enrayée. Pour la remettre en état de tirer, j'ai été maladroit. Il devait rester une seconde cartouche et le coup est parti !

Effectivement, un filet de sang s'écoule de la paume de sa main droite. À ses pieds, sur le tapis, repose un revolver de petit calibre. Il provient d'une paire de revolvers en coffret, en calibre 8 mm, armes offertes au tribun, quelques jours avant, par l'armurier parisien Désiré-Henri Claudin, ayant commerce au n° 38, boulevard des Italiens. Le revolver Claudin fait l'objet du brevet n° 89279, portant sur un étrange système de revolver « avec extraction en tire-cartouche à pression » (sic). Cette arme utilise une petite cartouche de calibre 8 mm à étui métallique, percussion annulaire et balle en plomb nu. Elle contient une charge de poudre noire. C'est donc un système d'arme très récent pour l'époque. Or, Gambetta, habitué à ses vieux pistolets de duel à un coup, qui se chargent par la bouche du canon et dont la mise à feu est assurée par une capsule de fulminate, ne connaît pratiquement rien à la technologie et le maniement d'un revolver !

Après avoir jeté un coup d'œil circulaire, Paul Violette, valet de chambre, constate la présence d'un projectile. Il est encastré dans un mur, près du portrait de Mirabeau. Au moyen de son couteau de poche, il extrait cette balle. Puis il ramasse le revolver pour le déposer sur une table basse. Léonie Léon demande alors au cocher, Louis Roblin, d'atteler la voiture et d'aller quérir le médecin. Elle prie ensuite Sidonie de bien vouloir rapporter une cuvette d'eau tiède et salée. C'est une première erreur ! Le fait d'appliquer de l'eau salée sur une plaie ouverte, accélère l'écoulement sanguin. Le phénomène est bien connu. Vingt minutes plus tard, le cocher est de retour. Il ramène deux médecins de Ville-d'Avray, les docteurs Gerdat et Gilles. Léon Gambetta présente une profonde entaille au centre de la paume. Les chairs ont été labourées par le passage du projectile et des résidus de poudre noire ont pénétré à l'intérieur de la blessure. Rien de véritablement grave à première vue. Mais les deux praticiens craignent alors que des nerfs soient sectionnés et qu'une possible infection se déclare dans les heures à venir. Après nettoyage de la plaie et un bandage, la main est immobilisée sur une planchette en bois. Puis, avant de se retirer, le docteur Gerdat fait aviser son confrère, le professeur Odilon Lannelongue, chirurgien de grande renommée et ami de Gambetta. Ce dernier venant de Paris, arrive vers treize heures aux « *Jardies*. » Ayant examiné la blessure, il renforce la planchette de manière à éviter une rétraction des doigts. Gambetta lui demande alors son avis. Le praticien ne semble pas particulièrement inquiet.

- Tout ira bien, dit-il, mais vous l'avez échappé belle ! La balle, en entrant au milieu de la paume, a suivi un trajet superficiel, parallèle aux gaines musculaires et il n'y a pas de lésions graves ! Mais il faut impérativement garder le lit et vous mettre à la diète !

- Dans combien de temps sera-t-il guéri ? - Demande Léonie Léon.

- Guère plus d'une semaine, rassurez-vous ! - Répond le praticien.

Cette réponse apporte un sourire aux lèvres de Gambetta qui rétorque alors :

- Notre mariage sera simplement retardé !

Car, juste avant l'accident, ce turbulent couple avait décidé de convoler en justes noces, après dix années de vie commune ou presque... Vie maritale souvent houleuse, car agrémentée de nombreuses disputes. Parfois, même, en limite de la violence physique !

Gambetta se meurt...

Malgré les soins attentifs dont il fait l'objet et contre toute attente, l'état de santé du tribun commence à se dégrader. Surtout à partir du début du mois de décembre 1882. La plaie, en elle-même, est assez bénigne, mais l'infection se fait jour et semble progresser lentement. On craint alors un début de septicémie. Puis tout va rentrer dans l'ordre. Du moins, semble-t-il. Un léger mieux va se produire. Cette plaie par balle est en voie de cicatrisation. La fièvre est tombée et Gambetta est autorisé à quitter son lit. Le 16 décembre, il part en promenade dans Ville-d'Avray. C'est une sortie en calèche, car il est encore très faible. De retour à la villa, il est de nouveau mal en point. La fièvre est de retour et elle est accompagnée de vomissements.

Léon Gambetta se plaint alors de violentes douleurs abdominales. Le Docteur Gerdat, appelé à son chevet, diagnostique en cette occasion un début de pérityphlite². Dès lors les commentaires vont bon train. La presse, via certains journalistes se prétendant bien informés, commence à évoquer la possibilité d'un second coup de feu dont le projectile aurait pénétré l'abdomen. Bien entendu cette hypothèse est des plus fantasques. L'état de santé du grand homme déclinant de jour en jour, l'opinion publique commence à se poser des questions. Les théories les plus folles circulent alors : empoisonnement, complot maçonnique, assassinat commandité par Bismarck via Léonie, etc. De fait un bulletin de santé se voulant contradictoire est publié le matin du 31 décembre 1882. Il est bref et rédigé en ces termes :

« L'état inflammatoire local est en voie de résolution. L'état général est satisfaisant. »

C'est un demi mensonge. S'il est vrai que la plaie de la main est en voie de cicatrisation (ce que le médecin nomme l'inflammation locale), l'état de santé de Gambetta est loin d'être satisfaisant. Bien au contraire, il se meurt lentement ! Il entre en agonie le 31 décembre 1882, en fin d'après-midi et tombe alors dans un semi-coma. À 23h55, le même jour, Léon Gambetta n'est plus ! Une certitude toutefois. Ce n'est pas directement cette blessure, somme toute assez bénigne, qui a eu raison de la vie de Léon Gambetta. Toutes les sommités médicales du moment ont évoqué un décès provoqué par une importante infection intestinale...



Décès de Léon Michel Gambetta

Acte n° 1 - dressé le 1^{er} janvier 1883 à Sèvres

Du premier janvier mil huit cent quatre vingt-trois à deux heures de relevée. Acte de décès de Léon-Michel Gambetta, âgé de quarante-quatre ans, Député de Paris, né à Cahors (Lot) le deux avril mil huit cent trente-huit, décédé hier à minuit en son domicile à Sèvres, rue du Chemin Vert n° 14 ; fils de Joseph Gambetta, âgé de soixante-dix huit ans, propriétaire, demeurant à Nice (Alpes Maritimes), et de Orasie Massabré, son épouse décédée, le défunt étant célibataire. Les témoins ont été Messieurs Eugène-Antoine-Marcellin Pellet, âgé de trente-trois ans, Député du Gard, demeurant à Paris, rue de Babylone n° 57, et Emmanuel Arène, âgé de vingt-sept ans, Député de la Corse, demeurant à Paris, rue La Bruyère n° 36, tous deux amis du défunt – lesquels ont signé avec nous, adjoint du Maire faisant par délégation les fonctions d'officier d'état civil, après lecture faite et le décès constaté par nous soussigné.



Le quotidien ***'Intransigeant'***, dans son édition du 2 janvier 1883, décrit brièvement cet épisode. Nous retrouvons ici une erreur qui semble avoir la vie dure. Léon Gambetta est décédé dans la villa « *Les Jardies* », sur la commune de Sèvres et non sur celle de Ville-d'Avray...

² - Inflammation de la membrane entourant la partie initiale du gros intestin.

« L'agonie »

« Cette nuit, à 11h45, M. Gambetta est mort à Ville-d'Avray, dans sa propriété des Jardies. Le 1er janvier 1883 l'avait trouvé à la tête du gouvernement, ayant en main le pouvoir, qu'il devait garder si peu de temps ; et lorsque l'année 1883 s'est ouverte, M. Gambetta, depuis cinq minutes, avait cessé d'exister. Depuis plusieurs jours déjà, les nombreux médecins qui le soignaient ne conservaient plus le moindre espoir de le sauver. Ils ne l'avaient pas caché aux amis intimes du malade. L'ambiguïté voulue des bulletins de santé communiqués à la presse ne trompait plus personne. Les douleurs que le malade se plaignait de ressentir dans le côté droit, provenaient de l'envahissement par un gros abcès purulent de toute la partie droite de la fosse iliaque. »

Bien plus tard, le quotidien **Le Gaulois** fera état d'un certain scepticisme en ce qui concerne la cause de l'accident. Le journaliste semble visiblement très bien informé. En voici la teneur :

« L'accident de Ville-d'Avray – La vérité. M. Gambetta ne s'est pas blessé. »

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'il a été blessé. La balle de revolver tiré sur lui est entrée dans la paume de la main droite. Elle est sortie au-dessus du pouce, a déchiré l'épiderme du bras et a fait une éraflure à la poitrine. Dès hier, nous faisons observer combien il était invraisemblable :

1°/ - Qu'un homme habitué aux armes à feu et qui n'est pas gaucher tint son revolver de la main gauche ;

2°/ - Que la balle, entrée dans la paume de la main et sortie au-dessus du pouce, décrivit en l'air un angle presque droit pour aller frapper l'avant-bras. C'est-à-dire, changeât de direction. Ce qui n'est pas vraisemblable, n'est pas vrai ! On a tiré sur M. Gambetta. Qui est « on » ?

« On » est une femme. C'est Madame L..., la mère de l'enfant que M. Gambetta fait élever en Allemagne, sous le nom de Léon Massabie, et qu'il est allé voir l'année dernière. On dit au sujet de cet enfant, précisément, que de violentes discussions ont plus d'une fois éclatées entre le père et la mère. Les familiers de M. Gambetta ont laissé échapper quelquefois des allusions aux scènes qui éclatèrent entre lui et Madame L... Avant le départ de Léon Massabie pour Leipzig. On raconte même que Mme L... se laissera souvent emporter jusqu'aux dernières extrémités contre M. Gambetta. Nous ne voulons pas entrer dans les détails, qui nous sont parfaitement connus, de ces orages intimes. Venu à Paris pour les vacances, le jeune Massabie fut atteint de la fièvre typhoïde en septembre dernier. Complètement guéri, il est parti tout récemment pour Leipzig, laissant derrière lui son père et sa mère en guerre ouverte ! Dimanche dernier, la mère vint à Ville-d'Avray. Elle fit à M. Gambetta tous les reproches que vous pouvez imaginer. Il avait fait le malheur de sa vie. Il la séparait de son fils, sans souci pour la santé de leur enfant. En parlant, elle s'animait. Tout à coup, elle prit machinalement sur une table un revolver... »

- Faites attention ! - s'écria M. Gambetta - **il est chargé !**

En même temps, il étendait le bras dans le but de détourner le revolver. Le coup parti. La balle lui fit les blessures que l'on connaît. Voilà l'histoire de cet accident, dont M. Gambetta est la victime sans un être l'auteur involontaire. Comme il l'a fait dire, il n'a pas, à proprement parler, d'auteur responsable. Hier matin, les docteurs Guerdat, Gille, Lannelongue, Fienzac, Charcot, se sont rencontrés à huit heures dans la chambre de Monsieur Gambetta. Ils ont donné l'ordre au valet de chambre de n'admettre personne auprès du blessé, à qui un repos absolu est prescrit. On craint, en effet, que la moindre fatigue ne détermine une fièvre pernicieuse qui serait mortelle. L'ordre des médecins a été scrupuleusement respecté. Les visiteurs, parmi lesquels il faut compter, entre autres

des intimes, le général Campenon et M. Hecht, ont tous été reçus dans un petit salon, au rez-de-chaussée de la villa de Balzac, mais ils n'ont pas vu M. Gambetta. »

Mareuil

Voici une autre version médiatique des faits. Le journaliste du quotidien *La Liberté* semble très bien renseigné... Il est plus que probable qu'il devait avoir un informateur au sein même de la maison, vraisemblablement parmi le personnel.

***La Liberté* du 3 janvier 1883**

Le coup de pistolet

« Plusieurs journaux racontent ainsi l'accident qui vient de causer la mort de M. Gambetta.

M. Gambetta se trouvait dans le salon des Jardies avec Madame Léonie Léon, la mère du jeune Léon-Alphonse Massabie. Cette dernière fit une suprême tentative auprès de M. Gambetta pour l'amener à reconnaître son fils. Le député de Belleville répondit que le moment était mal choisi pour traiter un pareil sujet, et que, d'ailleurs, il ne pouvait pas donner en pâture à une certaine presse un acte de sa vie privée.

- Laissons grandir l'enfant, et plus tard nous verrons – dit-il.

Mme Léonie Léon ne se tint point pour satisfaite de ces raisons dilatoires. Elle revint à la charge avec une nouvelle persistance, trouvant une foule d'arguments pour ne plus retarder cet événement dont elle désirait passionnément la réalisation. M. Gambetta essaya de la calmer et lui parla avec douceur de leur fils, qu'il aimait tendrement, et dont l'avenir lui était aussi cher qu'à elle... Léonie Léon, qui était surexcitée et décidée à arracher le consentement de M. Gambetta, insista avec une nouvelle opiniâtreté, et, sur un « non » énergique de son interlocuteur, elle tira de sa poche un mignon petit revolver dont elle dirigea le canon sur sa propre poitrine. M. Gambetta bondit du fauteuil où il était assis, pour l'empêcher de mettre ce projet à exécution. Saisissant brusquement avec sa main droite celle de Mme Léon, il fit partir la balle qui vint le blesser de la manière que l'on sait ! On voit donc que Mme Léon n'a pas du tout tiré sur M. Gambetta. Ce dernier s'est blessé de lui-même en voulant retirer le revolver de la main de Mme Léon... »

Autopsie ou puzzle ?

L'autopsie du corps de Gambetta sera peu ordinaire. Elle tiendra plus de l'ancre du docteur Frankenstein et du magasin de souvenirs, que d'un acte médico-légal ! Dès le décès connu, d'étranges rumeurs circulent. Léon Gambetta aurait été assassiné et sa mort déguisée en un vulgaire accident ! Afin de couper court à ces rumeurs, une autopsie sera donc ordonnée par le Parquet de la Seine. Elle se déroulera le 2 janvier 1883 au matin. Mais, à seulement quelques heures de l'autopsie, on va se rendre compte qu'aucun certificat de décès n'a encore été délivré par l'autorité communale ! Or, l'autopsie d'une victime est un acte judiciaire. Il impose obligatoirement que le décès soit constaté par le corps médical et l'officier de l'état civil territorialement compétent. Acte certifié par écrit. Etant donné l'urgence, ce certificat de décès sera immédiatement constaté et attesté par le maire-adjoint de Sèvres. Pas moins de dix chirurgiens, dont des sommités du monde médical, débarqueront alors en gare de Ville-d'Avray commune voisine, en bordure de la ligne de chemin de fer Paris-Versailles. Ils sont accompagnés d'aides portants d'encombrantes boîtes et outils bien mystérieux.

Fait peu habituel, il a été décidé que l'autopsie serait réalisée sur place, dans la villa « *Les Jardies* ». En cas d'empêchement ou évènement de force majeure, la loi ne l'interdit nullement. Mais, en général, les médecins légistes et hommes de science préfèrent œuvrer en milieu hospitalier, dans une morgue bien équipée. Pour des raisons évidentes de confort ! La dépouille mortelle de l'illustre personnage quitte donc son lit de mort pour... la grande table de la salle à manger ! Chacun s'affaire et cette opération prend des allures de foire. On scie le crâne pour en extraire le cerveau. Puis le cœur est retiré de la poitrine par un autre groupe. Visiblement la place manque et les hommes de l'art opèrent au coude à coude. Chacun ne voulant surtout pas devoir céder son butin !

Détail croustillant. Comme les médecins ne disposent pas d'une balance suffisamment précise, les organes de Gambetta seront transportés à la pharmacie locale par l'embaumeur, Emile Baudian. Il est de retour vingt minutes plus tard et annonce que le cerveau pèse 1160 g et 400 g pour le cœur. Ce technicien fera, quelque temps après, le récit suivant :

- Quand je revins aux « Jardies », Gambetta était en lambeaux. Quelle boucherie ! Entre-temps, on avait éviscérer le corps pour en couper le fragment d'intestin d'où pendait l'appendice et coupé le bras portant la main percée par une balle. La tête était séparée du tronc. Je rajustai vaille que vaille les débris, et mon aide et moi, nous plaçâmes le corps, sans tête, dans la bière en chêne !

Histoire de raviver quelque peu les flammes du doute, ce même Emile Baudian, qui a pour ami l'écrivain breton Charles Legoffic, fera à ce dernier, vers 1900, une bien étrange confidence. Ayant procédé à l'embaumement du corps de Gambetta, il déclare alors :

« Lorsque le corps fut déshabillé... J'aperçus distinctement la trace de deux balles, dont l'une avait pénétré la main droite jusqu'à l'avant bras, en coupant le nerf cubital, et dont l'autre s'était logée près de la hanche ! »

Voici donc un détail susceptible de changer grandement l'orientation de l'enquête décès. Mais personne ne souhaitera exploiter les éléments d'une confidence tardive et invérifiable ! D'autant que le rapport d'autopsie ne signalera rien de tel... Cependant, même s'il s'agit d'une confidence sans fondement réel, il convient de ne pas perdre de vue le simple fait qu'un projectile tiré dans une hanche a toutes les chances de terminer sa course dans les entrailles de la victime. En effet, l'os du bassin offre une résistance certaine et peut engendrer un changement de trajectoire lors de l'impact. Or, ce même rapport d'autopsie, tout en restant assez évasif, évoque un décès causé par une infection intestinale avec une péritonite généralisée. Dès lors, dans la mesure où les dires de l'embaumeur sont recevables, il est possible de se poser de légitimes questions sur les causes réelles de la mort. Que le tribun se soit tiré accidentellement une balle dans la main avec son propre revolver, passe encore. Mais qu'il soit blessé par un second tir, au niveau l'abdomen, cette fois, il fallait vraiment qu'il soit très maladroit ce brave homme !

Après un copieux déjeuner servi par la cuisinière de Gambetta, sur la table du salon, enfin libérée et convenablement nettoyée, cette étrange délégation médicale va reprendre le train pour Paris. Ils emportent dans des boîtes : le cœur, les viscères, le cerveau et ce qui subsiste de la tête. Le bras, trop long pour tenir dans une boîte, sera roulé dans un journal et transporté ainsi, au beau milieu d'un wagon convoyant d'autres voyageurs ! Même pas peur...

Rapport d'autopsie

Ville-d'Avray, le 2 janvier 1883 à 11h00

L'autopsie, faite avec le plus grand soin et dont procès-verbal détaillée sera publié ultérieurement, a fait connaître :

1° - Une inflammation ancienne de l'intestin ayant produit un rétrécissement de la terminaison de l'intestin grêle et de la valvule iléocæcale ;

2° - Une large et profonde infiltration purulente siégeant en arrière du colon et dans la paroi abdominale ;

3° - Un léger degré de péritonite généralisée qui s'est produite sur les derniers moments de la vie.

Les autres organes ne présentaient aucune lésion. La blessure était complètement cicatrisé. En somme, M. Gambetta a succombé à une pérityphlite et péricolite³ suppurées. Toute intervention chirurgicale eût été illégitime et dangereuse. Elle n'eût d'autre résultat que d'abrégé la vie !

Signé :

Les professeurs : Paul Bert, Brouardel, Charcot, Cornil, Trélat, Verneuil. Les docteurs : Lannelongue, Siderey, Fienzal, Liouville, Mathias-Duval, Laborde, Gerdat, Gille et M. Paul Cibié, interne des hôpitaux.



Mince, alors ! Il manque des pièces...

Après des funérailles nationales, le 6 janvier 1883, et une cérémonie à Paris, sous une pluie battante, la dépouille de Léon Gambetta est transférée à Nice (06) au moyen d'un train spécial. Le choix de cette ville correspond alors à une dernière volonté du défunt : être inhumé à Nice, où réside son vieux père. Le convoi marquera plusieurs arrêts – à Lyon, notamment - où la population rendra un dernier hommage au tribun disparu. Gambetta sera inhumé – selon le souhait de sa famille– au cimetière du Château. Une plaque de marbre blanc sera apposé sur la sépulture : « *A Léon Gambetta, la ville de Nice, gardienne de ses cendres* ». Etrange épitaphe pour un homme qui ne sera pas incinéré ! Le 2 avril 1909, après de longs mois de tractations, la municipalité de Nice va faire élever un monument funéraire à la mémoire du grand homme. A cet effet, le mausolée devra recevoir la dépouille de Léon Gambetta. Une exhumation est donc rendue nécessaire. Les restes de Gambetta ont été initialement déposés dans un cercueil de chêne, lui-même protégé par une enveloppe en plomb, comme la loi l'impose pour un long transfert. A l'ouverture de la tombe, force est de constater que ce cercueil est en mauvais état. Il doit donc être remplacé en cette occasion, donc ouvert ! Stupeur dans les rangs des officiels présents.

³ - Inflammation du péritoine

Le corps décharné et momifié du tribun n'est pas complet : il manque, au minimum, la tête et le bras droit. Une enquête officieuse sera donc ouverte.⁴ Que sont donc devenus les éléments constitutifs de ce corps humain ? Qui a volé les restes du grand homme ? La réponse se fera jour un peu plus tard. Elle est assez stupéfiante. Les membres du collège médical ayant pratiqués l'autopsie, ont tenu à conserver chacun un trophée. En souvenir du tribun...

- **La tête.** Dont le crâne avait été ouvert pour en extraire le cerveau - a été emportée par un illustre inconnu juste avant la fermeture du cercueil. Elle ne sera jamais retrouvée...
- **Le bras.** Aurait été emmené par le professeur Lannelongue au musée qu'il avait ouvert à Castella-Verduzan, son village natal.
- **Le cœur.** Il sera découvert accidentellement - près de vingt ans plus tard - dans l'appartement de Paul Bert. Ce grand bocal de formol, clos par un couvercle en cire, reposait depuis des lustres au bas d'un placard. Pris en charge par les autorités, ce cœur sera inséré dans un bloc de bois (pin des Vosges), préalablement évidé, avant d'être placé dans une urne funéraire en marbre rose. En 1920, le président Paul Deschanel, décide de le faire déposer au Panthéon. Ce cœur s'y trouve toujours en l'an de grâce 2021 !
- **Le cerveau.** Sera découvert en 1987 seulement. Il a été découpé en fines lamelles et déposé dans un bocal de formol, à la section d'anthropologie du musée de l'homme à Paris. Cet auguste cerveau reposait dans le fond d'un placard, à côté du bocal contenant celui de l'anarchiste Émile Henry ! Il aurait été transporté, depuis, au musée de l'université de médecine Orfila, 45, rue des Saints Pères à Paris⁵. Puis, ultime démarche, ce cerveau, sous la forme d'un moulage, serait maintenant conservé à la faculté de médecine de Montpellier (34).
- **L'œil gauche.** Léon Gambetta, à la suite d'un accident survenu durant son adolescence, était porteur d'un œil de verre. Il sera retrouvé, après avoir voyagé à travers une grande partie de l'Europe, quelques décennies plus tard au Musée Henri Martin à Cahors (Lot). Ce même musée possède également le coffret contenant les deux pistolets de duel vendu au tribun par l'armurier parisien Gastine-Renette. Dont l'un fut utilisé, le 21 novembre 1871, lors de la parodie de duel historique entre Gambetta et le ministre Fourtou...

Peu après le transfert des restes dans le mausolée de Nice, des rumeurs vont commencer à se répandre. Le corps de Gambetta aurait été victime de faits caractérisés de vandalisme. Bien entendu, ces bruits de couloir seront immédiatement démentis par l'exécutif, sous la pression du corps médical. Il faudra attendre l'année 1923 pour en savoir un peu plus. Un proche du tribun, le général Jouinot-Gambetta, héros de la guerre en Orient (1914-1918), et neveu de Léon, va sortir de la réserve imposée par son statut militaire. Il ne dit pas grand chose le général, mais ses sous-entendus ouvrent la voie à une enquête officieuse. Elle sera menée non par la justice, mais par la presse nationale.

⁴ - Enquête officieuse, car le procureur de la République à Nice, ayant constaté les faits de visu, souhaitera ouvrir une information judiciaire. Il en sera rapidement dissuadé par la Chancellerie, par crainte d'une polémique stérile...

⁵ - Ce Musée, créé en 1847 par le docteur Mathieu Orfila (1887-1853) est classé à l'inventaire du Patrimoine national.

Voici ce que relate le quotidien **Excelsior** du 17 novembre 1923.

« Interrogé, le général Jouinot-Gambetta a mystérieusement répondu par une phrase lourde de sens :

- *Il ne nous reste guère que le souvenir. Pour le reste !*

Il faisait allusion à la dispersion des restes de Léon Gambetta, qui sont un peu partout, sauf au cimetière de Nice ! Dans ce tombeau niçois, qu'y a-t-il ? Peu de chose et moins encore que l'on le croit généralement. D'abord le cœur. Enlevé au moment de l'autopsie, il est étreint resté une vingtaine d'années dans le fond d'une armoire de l'appartement de Paul Bert. Il est en ce moment au Panthéon. Mais même la tête n'est pas à Nice ! Il y a quelques années, le général Jouinot-Gambetta et notre confrère P.B. Ghensi, dont le père était cousin germain de Gambetta, firent ouvrir le cercueil du grand orateur. « Hélas – me raconta M. Ghensi un peu plus tard – la tête entière manque. J'ai vu une partie du thorax, mais je n'ai pas osé soulever l'édredon de soie. Le docteur Lannelongue, peu avant sa mort, m'a avoué que, pour sa part, il avait prélevé la main droite. Et encore, la tête n'était pas complète. Il manquait un œil... »

En conclusion

Voici notre avis.⁶ Il est techniquement impossible que Léon Gambetta se soit blessé tout seul à la main droite en manipulant son propre revolver de la main gauche. D'une part il était droitier et la tenue de l'arme dans la main gauche serait contre nature ! Ensuite, la trajectoire du projectile indique un tir bien rectiligne, le canon face à la main. Il est donc plus que probable que Gambetta, se voyant menacé par sa compagne - comme l'a alors avancé un quotidien de l'époque - puisse avoir voulu s'emparer de l'arme ou plus simplement avoir tenté de détourner le canon à l'aide de sa main droite. Un coup de feu accidentel aurait été tiré à ce moment, occasionnant cette blessure tangentielle de la paume droite. Mais une chose est certaine. Il convient de ne pas perdre de vue que la cause véritable de la mort du tribun n'a rien à voir avec cette même blessure par balle. Du moins, pas directement. Léon Gambetta est décédé des suites d'une forte infection intestinale, comme le démontre le rapport d'autopsie. Du reste, Gambetta souffrait de ce mal depuis déjà plusieurs mois. Mais, curieusement lors une confidence faite par l'embaumeur Emile Baudian, ce dernier évoque la trace d'un second impact, localisé au niveau de la hanche, soit proche de l'abdomen... Cela impliquerait donc deux coups de feu distincts. Or, il n'en fut jamais question lors de l'enquête décès ! Ce même rapport écarte également l'hypothèse d'un empoisonnement, telle que la rumeur publique l'avait prétendu à un certain moment ! Il est également probable que la blessure de la main, puisse avoir provoqué une sorte de septicémie. Le revolver étant chargé en poudre noire, les résidus de combustion dans les chairs sont nombreux lors d'un tir à bout touchant et le risque d'infection très important. Sur un organisme déjà fragilisé par une autre cause, comme l'était celui de Léon Gambetta, une telle infection était un facteur de risque supplémentaire. D'autant que le tribun, qui n'a pas pris cet accident au sérieux, n'a pas reçu les soins nécessaires. Pour une blessure par balle, même légère, une hospitalisation eut été nécessaire en raison du risque de gangrène dans une phase plus avancée ! Comme nous l'avons constaté, cette affaire a été menée avec une certaine légèreté. Il n'y a eu aucune enquête relative à l'origine du coup de feu, alors que le témoignage des gens de maison était parfaitement recevable et que la blessure était incompatible avec une mauvaise manipulation de l'arme par son utilisateur.

⁶ L'auteur est également expert honoraire près la Cour d'Appel de Paris, agréé en armes à feu et spécialisé en balistique lésionnelle.

A cela, le fait qu'une enquête officielle risquait fort de dévoiler certains éléments de la vie du grand homme ? Elément qui ne paraissait pas souhaitable de devoir livrer en pâture à la presse ! Comme, par exemple, un fait révélé par M. Rochefort, journaliste à l'*Intransigeant*, selon lequel, au moment de son décès, Gambetta avait grand besoin de fonds destinés à son journal « *La République française* ». Il aurait alors décidé d'épouser, non pas sa compagne : Léonie Léon, mais une riche veuve d'origine italienne, la comtesse Arconati-Visconti... Ce fait serait, selon ce journaliste, la cause d'une violente dispute ayant débouché sur une tentative de suicide ou de meurtre, le revolver utilisé étant alors tenu par Léonie Léon. Affirmation à prendre avec toutes les réserves d'usage, bien entendu ! Et puis, il y a la suite du feuilleton. Des soins initiaux pratiquement inexistantes, une autopsie digne du meilleur vaudeville de boulevard et en limite de la légalité quant à son déroulement. Cerise sur le gâteau, un laxisme exercé dans la continuité de tout le reste. Lors du transfert de sa dépouille pour le mausolée érigé à Nice en sa mémoire, il sera constaté, lors de l'ouverture du cercueil, que bien des éléments anatomiques avaient disparu. Mais aucune enquête ne sera ouverte pour autant... En somme, rien que des choses bien ordinaires sous la sulfureuse IIIe République. Circulez, braves gens ! Il n'y a plus rien à voir...

A notre humble avis, un tel personnage public aurait mérité un minimum d'attention. Ce ne fut pourtant pas le cas. Nul doute. Il devait certainement déranger beaucoup de monde ! Et certainement du beau monde, ce pauvre Monsieur Gambetta...



Assassinat de Jules Barrême

Préfet de l'Eure

1886

Voici une bien étrange affaire. Si l'assassinat de ce haut fonctionnaire ne fait aucun doute, il n'en va pas de même pour le mobile et l'auteur de cet homicide. Pas plus que le premier, le second ne sera officiellement découvert... Mais, rien de bien surprenant à cela, lorsque l'on sait que derrière le paravent de ce crime se cachait – vraisemblablement – un complot nauséabond : le scandale des décorations. Une affaire judiciaire lourde, laquelle a éclaboussé, en son temps, une grande partie de la classe politique et de l'exécutif. Mais, comme pour les autres pistes, explorées ou non, rien de concret n'aboutira et vous comprendrez vite pourquoi ! Une chose semble cependant certaine, un contrat avec « préjudice extrême » a bel et bien été placé sur la tête de ce préfet. Il ne peut en être autrement et certains éléments en attestent le fait... En ce cas, le crime parfait existe bel et bien, puisque, ni les commanditaires (supposés), ni l'exécuteur (pourtant identifié) ne furent inquiétés ! Nous vous invitons donc, chers lecteurs et lectrices, à poser le pied sur le sol glissant des cuisines de la Troisième République. Pincez-vous le nez, car l'odeur qui s'en dégage, n'est pas spécialement agréable...

Pour faire court...

Marc-Antoine-Jules Barrême, né le 25 avril 1839 à Avignon (84), ci-devant préfet du département de l'Eure, s'installe dans un compartiment de première classe du train express n° 55, assurant la liaison *Paris-Cherbourg*, avec un arrêt à Evreux. Train au départ de la gare Saint-Lazare. Le préfet de l'Eure doit rejoindre sa base administrative, la préfecture de l'Eure, après une journée de réunion de travail au ministère de l'Intérieur à Paris. Le convoi s'ébranle en direction de la Normandie, mais Jules Barrême ne parviendra jamais à destination. Sa dépouille sera découverte dans la soirée, entre les deux voies du pont qui enjambe le grand bras de Seine, entre Maisons-Laffitte et Sartrouville (78). Il a été jeté sur le ballast, depuis un train en mouvement. Mais la cause réelle du décès n'est pas imputable à une chute. Cette mort violente a été engendrée par un projectile tiré dans la tempe gauche, à courte distance et par un tueur inconnu ! Il ne s'agit nullement d'un suicide et le motif ne peut assurément être le vol ! Alors, qui donc a tué ce préfet et pour quelle raison ? C'est la question qui restera longtemps sur toutes les lèvres, mais lorsque la raison d'Etat se profile à l'horizon, bien des gens deviennent sourds, muets et aveugles ! Le mensuel *Police-Magazine* n° 215 du 6 janvier 1935, résume en quelques lignes la personnalité de la victime :

« Plus que le conseiller Prince, le préfet Barrême avait été mêlé aux luttes politiques et intrigues du Pouvoir. Journaliste, il avait écrit des articles passionnés dans « Le Combat », organe conservateur, avant d'être avocat à la Cour de Cassation. Il était préfet depuis octobre 1877. »

Découverte du corps

Le 13 janvier 1886, Vers neuf heures du soir (21 h), M. Willerme se tient en bordure du quai, en gare de Maisons-Laffitte (78). Responsable de cette station ferroviaire, celui que l'on nomme familièrement un chef de gare, il assure un point stratégique sur la ligne Paris-Cherbourg, gérée par la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

Maisons-Laffitte est le premier arrêt technique après le départ de la gare Saint-Lazare. Quelques grands banlieusards travaillant sur Paris utilisent régulièrement cette ligne. L'attention du chef de gare est attirée par l'arrivée d'un convoi de marchandises tracté par une lourde locomotive. A cette époque, les lignes n'étant pas encore électrifiées, la traction se faisait au moyen de machines à vapeur alimentées par du charbon. Ce lourd convoi circule dans le sens Paris-province, donc en direction de la Normandie. Au passage, le *chauffeur*⁷ de la locomotive, le corps penché à l'extérieur de sa machine, tente de lui dire quelque chose d'important, montrant, à l'aide de grands gestes, la voie ferrée en arrière de son train. Mais le convoi passe dans un énorme vacarme et ses paroles sont inaudibles. Toutefois, cet incident inquiète notre brave chef de gare. Inconsciemment, sans pouvoir en expliquer la cause, il devine qu'un drame s'est produit non loin de là... Ne pouvant légalement quitter son poste, il va faire quérir à domicile quelques hommes de peine et un lampiste. Tous employés par la compagnie et logés près de la gare. Il charge cette équipe de visiter immédiatement les deux voies, depuis la gare de Maisons-Laffitte, jusqu'à l'embranchement du chemin de fer de grande ceinture. Le groupe se mets donc en route, colonne de secours placée sous la responsabilité du lampiste, un nommé Morin. A environ une demi-kilomètre de la gare, en revenant sur Paris, la ligne traverse la Seine en enjambant deux ponts successifs. Une fois parvenu au second pont, en direction de la capitale, le lampiste aperçoit, à la faible lueur de sa lampe à huile, ce qui lui semble être un corps humain. Un corps humain est effectivement allongé sur le ballast central, entre les deux voies. Pour un peu, il passait à côté sans le voir ! Médusé par sa découverte, il pense immédiatement à un acte suicidaire, comme cela arrive de temps à autre, et part en courant rejoindre les hommes de l'équipe, restés en arrière et inspectant la partie basse du ballast dans les deux sens de circulation. Pendant que deux hommes partent en courant vers la gare, afin de prévenir le chef de station de cette macabre découverte, Morin, le chef d'équipe, va appliquer le protocole prévu en pareil cas et prendre deux décisions importantes : faire baliser la voie dans les deux sens de manière à stopper la circulation des trains et déplacer légèrement le cadavre, de manière à ce que ce corps ne puisse être happé accidentellement par un convoi. Dix minutes après, les deux employés sont de retour avec une civière souple récupérée dans le matériel de premier secours de la gare. Ils ont ordre de ramener le cadavre après avoir marqué l'endroit de la découverte au moyen de craies blanches. Durant ce temps, le chef de station a prévenu par télégramme le ministère de l'intérieur, la brigade de gendarmerie localement compétente et un médecin local. Les gendarmes ayant fait de même, et le manque de concertation semblant évident, deux médecins seront requis sur les lieux pour un examen du suicidé... Car, à ce moment, le suicide ne fait aucun doute. Personne ne songe encore à l'hypothèse d'un acte criminel !

Premières constatations

Le docteur Licke constatera que le cadavre porte à la tempe gauche une plaie produite par une balle de revolver de petit calibre ayant pénétré dans la tête sur une profondeur de 10 cm. Le projectile ayant gravement endommagé le cerveau, le préfet Barrême a été littéralement foudroyé.

⁷ - *Chauffeur*. A l'époque de la « traction vapeur », ce terme désignait le machiniste ayant la charge de maintenir à bonne température de chauffe l'énorme ballon de vapeur. Les cabines de conduite étaient alors occupées par deux hommes : un conducteur-mécanicien et un chauffeur. Ce dernier alimentait continuellement le foyer de la locomotive au moyen de gros morceaux de houille.

A l'occiput, la victime présente également une blessure de 3 cm de longueur, pouvant avoir été produite, soit, pas un instrument tranchant, soit par le choc de la tête contre la glace du compartiment. Le bandeau de fortune, réalisé au moyen d'un grand mouchoir de coton blanc avec rayures violettes, portant la lettre « V » dans un angle, semble avoir été mis en place dans le but unique de contenir, quelque peu, l'épanchement sanguin résultant de la plaie par balle ! Selon ce praticien, il y a certainement eu lutte avec son agresseur, car une partie de l'épaule de la pelisse semble être arrachée. Cet examen médico-légal se déroule dans un local technique de la gare de Maisons-Laffitte, lieu où le corps a été déposé.

Presse et gendarmerie

Le lendemain matin, à 8h30, le capitaine de gendarmerie de la brigade de Saint-Germain (78), se déplace enfin sur les lieux avec deux gendarmes. Il semble penaud de ne pas avoir été prévenu plus tôt. Surtout lorsqu'il découvre l'importance de cette affaire ! Le télégramme reçu en fin de soirée, évoquait un simple suicide, sur cette voie de chemin de fer, celui d'un nommé Marc-Jules Barrême, domicilié à Evreux. Le titre de préfet de l'Eure n'ayant pas été mentionné, cet officier avait certainement estimé que sa venue sur les lieux pouvait être remise au lendemain matin... Il sera effectivement sur place vers 8h30. Dans l'attente des autorités, cet officier de gendarmerie va prendre une mesure provisoire quelque peu étrange. Il fait transporter le corps du préfet dans la salle à manger d'une auberge située non loin de là, rue du bois. Cet établissement qui fait également office de débit de vin, est tenu par un nommé Bidot. Un journaliste du quotidien « *Le Matin* », l'un des premiers reporters présents sur les lieux et visiblement impressionné par le spectacle offert, en fera la description suivante :

« Nous avons pus pénétrer dans cette pièce, où le corps du préfet est étendu sur un brancard recouvert d'une nappe blanche ! Rien de plus saisissant que cette salle d'auberge très éclairée, avec ses lithographies et ses dessins enluminés accrochés au mur, ces petites table recouvertes de nappes blanches. L'aspect, en somme, d'un petit restaurant de la banlieue de Paris, au milieu duquel gît le cadavre, le visage ensanglanté, une main encore gantée... Son chapeau et sa canne, qui n'avaient pas été retrouvés le soir du crime, ont été apportés hier matin à Maisons-Laffitte par un garde-ligne qui les avait ramassés, lors de sa tournée, à 1600 m environ, au-delà de Maisons-Laffitte et dans la direction de Mantes. Cette découverte démontre que l'assassin s'est débarrassé de ces objets après le crime accompli, puisque le corps de M. Barrême a été retrouvé sur le pont en avant de la gare. Ajoutons que, à la façon dont la victime est tombée, il est présumable que le cadavre a dû être d'abord placé sur le marchepied du wagon, puis jeté sur la voie... »

En ce qui concerne les constatations médico légales, le journal « *Le Cri du peuple* », en fera un bref résumé :

Assassinat d'un Préfet.

« Le médecin appelé par le chef de station examina le corps et constata deux blessures : l'une derrière l'oreille, paraissant être faite à l'aide d'un instrument contondant, l'autre sur la tempe gauche. Cette dernière, que cachait un mouchoir, avait abondamment saigné et était obstruée par un énorme caillot de sang. Le cadavre était celui d'un homme d'une quarantaine d'années, portant la moustache, une barbe grisonnante et des favoris noirs. Il

avait dans les poches de ses vêtements une carte de circulation de la Compagnie de l'Ouest, au nom de monsieur Barrême, préfet de l'Eure, deux lettres à son adresse, une enveloppe non décachetée, mais légèrement déchirée et contenant 500 francs en billets de banque. Enfin, son porte-monnaie renfermait 37,50 francs en menue monnaie. Les billets de banque et les autres objets trouvés sur le corps, font supposer que le vol n'a pas été le mobile de ce crime ! »

Information défailante...

Les plus hautes instances de l'État vont apprendre le décès du préfet Jules Barrême, le lendemain matin à la lecture de la presse. Comme n'importe quel péquin ! En effet, au cours de la nuit, un voyageur se trouvant dans l'un des trains suivants, s'était inquiété des raisons pouvant motiver l'arrêt total du trafic ferroviaire sur cette ligne, ainsi que de la grande agitation régnant en gare de Maisons-Laffitte. Le chef de station, M. Willerme, lui aurait alors fait part de l'aventure qu'il venait de vivre en direct. Or, cet homme était non seulement un lecteur assidu de journaux quotidiens, mais également une sorte de correspondant de presse. Il connaissait donc assez bien un chef de rubrique au journal « *Le Matin* », un nommé Edouard Ducret. Contacté par ses soins, au cours de la nuit, le journaliste va sauter dans le premier train en partance pour Maisons-Laffitte, devenant ainsi le premier journaliste à couvrir l'événement et diffuser cette information au plan national. Quelle ne fut pas la surprise de certains membres du gouvernement en apprenant la nouvelle du décès suspect du préfet de l'Eure, le matin au petit-déjeuner ! Un truc à en avaler de travers sa tartine de pain beurré !

Arrivée du gratin...

Le lendemain la salle à manger de l'auberge va recevoir du beau monde. Mais, nullement pour une quelconque festivité. Le maire de la commune, Julien Dallier, est dans ses petits souliers. Il ne peut légalement établir de certificat de décès sans que le corps ne soit officiellement reconnu par un proche ou un ami attestant la régularité de cet acte d'état civil. Depuis la veille au soir, sa commune détient un cadavre inconnu. Il a bien tenté, à plusieurs reprises d'aviser les autorités judiciaires, mais faute de permanence nocturne les magistrats étaient aux abonnés absents... Or, ce mort, par sa position sociale, est un colis bien encombrant. Seront présentes dans la matinée, les personnalités suivantes :

M. Foubert, chef du cabinet particulier du ministre de l'Intérieur ;
M. Girod, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
M. Laurens, préfet de Seine et Oise ;
M. Mouy, commissaire du gouvernement en charge de la préfecture de la Seine ;
M. Sevestre, député d'Eure et Loir ;
M. Boursin, procureur de la République de Versailles ;
M. Féron, juge d'instruction.
M. Taylor, chef de la Sûreté générale ;
M. Gustave Macé, chef du service de Sûreté à la préfecture de police de Paris.

La reconnaissance du corps sera officiellement attestée par deux témoins : Henri Mouy, commissaire du gouvernement et Louis Girod, sous-préfet et proche collaborateur de feu Jules Barrême. Le maire de la commune peut donc établir avec certitude l'acte de décès suivant :

Acte n° 7 Décès de Barrême Jules-Marc-Antoine-
(13 janvier 1886 – AD 78 – Maisons-Laffitte.)

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le quatorze janvier à trois heures du soir. Acte de décès de Barrême Jules-Marc-Antoine, Préfet de l'Eure, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de quarante-six ans, né à Avignon (Vaucluse), le vingt-cinq avril mil huit cent trente-neuf, demeurant à Evreux (Eure) et décédé à Maisons-Laffitte, hier, à neuf heures du soir, fils de Barrême Hippolyte, propriétaire, et de Gassin Euphrasie, son épouse, domiciliés au château de Laforêt, commune de Pellegrue (Gironde), époux de Delrue Marie, avec laquelle il demeurait. Le présent acte a été dressé sur la déclaration de Messieurs Girod Louis-Jean, secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, âgé de trente ans, demeurant à Evreux, rue de l'Ecole normale, numéro 3 et de Moüy Henri-Robert, commissaire du gouvernement auprès du Conseil de la Préfecture de la Seine, âgé de trente ans, demeurant à Maisons-Laffitte, avenue Longueil, numéro trente-deux tous deux amis du défunt, lesquels témoins ont signé avec nous, Julien Dallier, Maire, officier de l'état-civil, après lecture faite et le décès constaté par le docteur Licke et par nous, Maire soussigné.

Eléments d'enquête

Seule certitude découlant de l'enquête. Le malheureux préfet Barrême a dû être assassiné dans son compartiment durant les seize minutes que mettait alors le convoi du train express n° 55 pour parcourir la distance comprise entre Houilles (lieu du contrôle de billets) et Maisons-Laffitte. Cet homicide semble avoir été prémédité, certainement après une surveillance de plusieurs jours, de manière à mieux connaître les habitudes de la victime. A ce stade, un petit retour en arrière semble nécessaire.

Gare Saint-Lazare à Paris. Dix minutes avant que le convoi quitte le quai pour s'élancer sur les voies, un homme très bien vêtu se dirige vers un contrôleur du hall. Il déclare alors avoir un besoin urgent et impératif de s'entretenir avec le préfet Barrême qui se trouve dans cette rame en instance de départ. Il sollicite, de fait, un ticket donnant accès au quai. Le signalement de cet homme, tel qu'il sera communiqué aux enquêteurs de la Sûreté, sera le suivant :

- Environ 45/50 ans, de taille moyenne, mince, visage allongé et souligné par une fine barbe grisonnante, porteur de lunettes rondes, vêtu d'un complet noir de bonne facture. Cet homme portait une petite sacoche de cuir marron clair.

Juste avant le départ de l'Express n° 55, et peu après que cet homme soit monté dans le train à quai, un agent de la Compagnie de l'Ouest avait effectué un contrôle de titres de transport dans le compartiment occupé par le préfet de l'Eure. Outre cet illustre voyageur, un autre homme s'y trouvait. Comme son collègue, il évoquera un individu dans la cinquantaine, bien habillé et porteur d'une fine barbe poivre et sel. Il était en possession d'un billet aller et retour autorisant l'accès aux premières classes sur le trajet situé entre Paris et Mantes. Le billet en question portait le numéro 20.771. Cet employé a conservé un parfait souvenir de ce contrôle, car ce n'est pas tous les jours que l'on tombe sur un préfet en activité, comme l'indiquait alors la carte de circulation présentée par le second voyageur. Ensuite, le contrôleur a poursuivi sa mission dans les autres compartiments.

Peu après, le convoi s'ébranlait en direction de la Normandie. Le crime a donc été commis à quelques kilomètres de la capitale, peu après de départ du train. Les enquêteurs en sont persuadés. Le scénario envisagé est alors le suivant : le ou les meurtriers ont dû se jeter sur la victime, lui envelopper la tête dans un grand mouchoir et lui tirer une balle - à bout portant - dans la tempe. S'il faut en croire le désordre et les traces de sang relevées dans ce compartiment, Jules Barrême semble s'être défendu ! A la hauteur du pont, ils ont dû hisser le corps sur le marchepied du wagon avant de le faire rouler sur la voie. Ce transport de corps dans un couloir aussi étroit et relativement fréquenté, implique, de fait, au moins deux agresseurs, en raison de la stature et du poids de la victime. L'un le portant aux épaules, ce qui expliquerait la pelisse arrachée à ce niveau, l'autre le soutenant au niveau des jambes... De plus, un surveillant de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, M. Patois, racontera plus tard, aux hommes de la Sûreté, avoir vu un individu descendre à contre-voie, lors de l'arrivée du convoi en gare de Mantes. Interpellé par le chef de gare, cet individu dira s'être trompé de porte. Profitant du fait qu'un groupe de voyageurs se dirigeait vers la sortie, cet homme distrait aurait discrètement pris la « *poudre d'escampette* ». A peine la barrière passée, il se dirigera à grands pas dans les rues sombres de Mantes, le secteur de la gare étant encore mal éclairé à cette époque.

Autre fait troublant l'homme tenait dans sa main une couverture verte et rouge, celle que le préfet emportait toujours lors de voyages en chemin de fer ! Cet incident lui ayant semblé étrange, il en conserve donc un souvenir encore frais. Concernant cet homme, voici, ce qu'il en dira :

- Un homme de grande taille et d'aspect très robuste ;
- Environ 40 ans ;
- Brun, portant moustache et petits favoris ;
- Vêtu d'un pardessus marron, assez long ;
- Porteur d'un chapeau de feutre à bords plats.

La Sûreté mène l'enquête

Toutes les pistes plausibles furent envisagées, mais aucune ne devait aboutir à la manifestation de la vérité !

Drame de la jalousie ?

Ainsi, Gustave Macé, responsable du Service de Sûreté, a penché un temps pour l'hypothèse d'un crime passionnel. Drame de la jalousie impliquant l'épouse du préfet, au rang de commanditaire du meurtre. Il semblerait en effet, que ce haut fonctionnaire, dans la force de l'âge, fut très porté sur les choses de l'amour... A cela, ce chef de police mettait en avant le fait que Marie Barrême, née Delrue, en apprenant la mort de son époux, se serait empressée de brûler une grande quantité de papiers personnels. Elle fut un temps dans le collimateur de la Sûreté, ainsi que ses proches. Son arrestation fut même à l'ordre du jour ! Mais, au vu des autres hypothèses plausibles, il n'y a rien de véritablement suspect dans le fait de se débarrasser rapidement de dossiers pouvant être aussi brûlants que compromettants !

Œuvre d'un déséquilibré ?

Un mois après ce crime, un individu va faire les choux gras de la presse. Il a été arrêté par les enquêteurs, après s'être accusé lui-même d'être l'auteur de cet assassinat. Il s'agit alors d'un illustre inconnu nommé Georges Dubois. L'affaire ayant été donnée en pâture à la presse, elle va faire le bonheur de pratiquement tous les journaux quotidiens. Tuyau crevé par excellence, puisque visiblement ce pauvre bougre - qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales - est incapable d'apporter la moindre précision et, encore moins, un quelconque mobile. Ayant des antécédents psychiatriques, mais n'étant nullement dangereux, Dubois sera remis en liberté par le juge d'instruction. Pas de chance. La Sûreté tenait un coupable idéal, mais les enquêteurs sont tombés sur un pauvre gars à l'esprit un peu dérangé ! Le manque de résultats, ajouté à ce loupé médiatique, vaudra à M. Taylor la perte de son poste de chef de la Sûreté. Démis de ses fonctions - un mois après l'assassinat de Jules Barrême - ce haut fonctionnaire de police sera remis à disposition du préfet de police et affecté dans un commissariat de quartier à Paris. Du jamais vu ! Qui osera encore prétendre que la machine administrative est lente...

Scandale des décorations.

Enfin, comme il serait navrant de ne pas évoquer une piste aussi sérieuse que scabreuse, le « *scandale des décorations* » sera dans tous les esprits. Une sulfureuse affaire politico-mafieuse, l'une de celles qui trainera dans la fange une République mal née, la Troisième du nom. Cette fois, l'intrigue se situe au centre d'un milieu particulièrement nauséabond, un scandale politico-mafieux sur fond de trafic d'influence et de décorations. Il couvait depuis déjà quelques années, et finira par éclater au grand jour en septembre 1886. Le préfet Jules Barrême, aurait été chargé d'une mission secrète, celle de retenir le couvercle de la cocotte-minute administrative, avant que cette bombe médiatique n'explose à la figure de l'exécutif. Cette hypothèse - non confirmée - expliquerait alors les nombreux et fréquents déplacements à Paris de ce bon préfet de l'Eure. Mais de quoi s'agit-il ? Rien de moins qu'une magouille visant à délivrer des décorations contre de la monnaie n'ayant pas d'odeur ! Cette affaire trouve sa source dans le cadre discret d'un lupanar parisien. Dans cet univers glauque, avec la complicité active de certaines gérantes de ces commerces de « *pain de fesses* », et de personnalités du monde politique, des décorations sont négociées secrètement contre monnaie sonnante et trébuchante. Dans le cas présent, le président de la République, Jules Grévy, au centre de ce scandale, sera le premier à trébucher dans la fange, mais nullement le dernier, il faut en convenir ! Il sera contraint de remettre sa démission le 2 décembre 1887. A ce moment, l'affaire des décorations éclate au grand jour engendrant un immense déballage de choses pas très propres. En effet, ce trafic d'influence serait mené depuis le palais de l'Élysée par Daniel Wilson, député, conseiller technique et néanmoins gendre du président de la République. Le système reposait alors sur un juteux trafic d'influence portant sur la négociation de participations d'entreprises, en exerçant pressions et chantages sur certains hommes d'affaires. En échange d'une cession gratuite de parts, l'industriel recevait en échange une ou plusieurs décorations officielles (selon le montant de sa participation). Tout le système était tarifié ! Par exemple, il fallait compter 100.000 francs de l'époque pour se voir remettre - très officiellement - la croix de chevalier de la Légion d'honneur... Les futurs récipiendaires étaient principalement recrutés par les maîtresses et sous-maîtresses de maisons closes. Alfred Capus, osera ce calembour :

« *Jadis on était décoré et content. Aujourd'hui, on est décoré que comptant...* »

Rien de bien étonnant à cela, car sous la Troisième République, celle des copains et des coquins, tout, ou presque, sera à vendre ! A commencer par certains hommes politiques corrompus et autres financiers véreux. Et la France n'en manquera pas...

En voici un très mince panel. Scandales révélés, mais il restera également ceux qui furent étouffés dans l'œuf !

- Krach bancaire de l'Union générale (1882) ;
- Scandale des décorations (1886) ;
- Scandale du canal de Panama (1892) ;
- Affaire Thérèse Humbert et l'héritage Crawford (1902) ;
- Scandale des emprunts russes (1918) ;
- Affaire Marthe Hanau (1925) ;
- Scandale politico-financier Oustric (1929) ;
- Affaire Stavisky (1933).

Transport de fonds secrets. ?

Autre piste non certifiée officiellement et pourtant ! Lors de son voyage à Paris, Jules Barrême aurait rencontré Ferdinand Sarrien, ministre de l'Intérieur et ancien sénateur, lequel lui aurait remis des fonds secrets destinés aux frais de propagande de M. Papou, candidat gouvernemental aux prochaines élections législatives. Bien entendu, ce fait sera vigoureusement démenti par l'exécutif du moment. Pure fiction, qu'on se le dise ! C'est bien connu, le gouvernement français - à toutes les époques - n'a jamais disposé de fonds secrets et, encore moins, de caisses noires... Une chose est certaine, cette forte somme semble avoir existé et elle ne sera jamais retrouvée, ni sur le cadavre du préfet, ni dans son compartiment. Si fonds secrets il y a eu, cet argent s'est envolé en même temps que l'existence terrestre de son honorable convoyeur... Le mobile de ce crime va refaire surface cinq ans après l'assassinat du préfet de l'Eure. Les pieds de Jules Grévy ayant glissé dans la fange et le temps ayant fait son œuvre d'oubli, il sera possible d'apprendre, à la lecture de la presse, que cette somme aurait bien existée. La somme remise à M. Barrême et prélevée peu avant sur les fonds secrets du ministère de l'Intérieur, serait évaluée à 30.000 francs de l'époque⁸. Le quotidien « *le Matin* », dans son édition du 6 juillet 1891, enfonce un peu plus le clou dans le cercueil de l'ancien exécutif. Il révèle ainsi que lorsque le préfet de l'Eure arriva au ministère, quelques heures avant son exécution sommaire, on lui aurait alors confié la coquette somme de 30 000 francs, et non 40 000, comme cela fut colporté par certains organes de presse ! Information qui fut immédiatement démentie à cette époque par l'agence Havas, sur ordre du gouvernement, ladite agence de presse étant alors plus ou moins entre les mains du pouvoir... Or, en dehors du ministre et de M. Barrême lui-même, lesquels étaient les premiers concernés par cette mission secrète, il restait alors deux personnes dans la confiance : M. Foubert, chef du secrétariat particulier du ministre de l'Intérieur et l'huissier du cabinet qui fut chargé de porter le bon de retrait au caissier. Comme la chose était prévisible, M. Foubert sera accusé par la rumeur publique d'en savoir long au sujet de ce crime.

⁸ - Environ 598000 euros de 2021..

D'autant qu'il va s'employer ensuite à faire disparaître, bien maladroitement, toute trace de ce mouvement de fonds ! Mais pouvait-il en être autrement au poste qu'il occupait ? Le mensonge d'Etat a souvent des raisons que même la raison doit ignorer ! Cependant, une chose est certaine, si cette somme de 30 000 francs a bien été transportée par le préfet Barrême, elle devient à elle-seule le mobile du crime. Parfois, un acte crapuleux est bien pratique pour masquer les mauvaises odeurs... Enfin, cerise sur le gâteau, le fils de la malheureuse victime de ce complot, dira à un journaliste du quotidien « *Le Jour* », en juillet 1891 :

- *Ce qui est grave, d'après moi, c'est que Souffrain était justement au ministère le jour où mon père y est allé. Il n'y a avait, du reste, que quatre personnes dans l'antichambre du ministre : lui, Foubert et deux employés subalternes !*

Curieusement, la presse désignera, bien plus tard, ce même Paul Foubert, haut-fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, comme pouvant avoir été l'instigateur de l'assassinat du préfet Barrême. Fils d'un haut-fonctionnaire, sénateur de la Manche, son nom sera dévoilé lors de l'affaire des décorations. Il avait, en effet, obtenu la Légion d'honneur par le canal influent de son père... Familier des casinos, Paul Foubert (1845-1892), joueur convulsif, y laissera de fortes sommes... Il sera débarqué en 1887, lors du scandale des décorations, et radié des cadres. En attendant son procès, il prendra la fuite. Après une cavale de cinq années, résidant alors en Afrique du nord sous une fausse identité, il revient en France pour y vivre ses derniers moments. Ce presque vagabond décède, dans le plus total dénuement, le 25 mai 1892 à Audierne (Finistère). Il emporte avec lui bien des secrets peu avouables. A l'époque de sa gloire, il avait autorité sur un homme de main très particulier : Maurice-Michel Souffrain. L'un de ces mercenaires dont la République, une et indivisible, a parfois besoin ! Et pas seulement pour noyer les chats...

Un sale type nommé Souffrain

Cinq années plus tard, alors qu'elle avait été classée par la justice, l'affaire Barrême va à nouveau faire parler d'elle ! Dans un article très développé et bien documenté, le quotidien *le Matin* du 29 mai 1891, révèle la présence sur le sol français d'un gang un peu particulier. C'est une sorte d'agence de police privée opérant au côté de la police officielle, et qui, contre de juteux honoraires, se charge de missions peu avouables. Une officine utilisant une bande de renégats protégés au plus haut niveau de l'État. Cette structure mafieuse est dirigée par un policier de la Sûreté, Maurice Souffrain. La bande est alors composée d'anciens policiers en rupture de ban, de criminels endurcis et d'escrocs. Il est ainsi décrit dans le quotidien *l'Aurore* du 18 novembre 1897.

« L'agent Maurice Souffrain est un policier célèbre. On le trouve mêlé de près à tous les scandales de ces derniers temps. C'est lui qui, le 4 mai 1887, dévalisa à Londres, pour le compte d'Issaïe Levallant, alors directeur de la Sûreté générale, monsieur Murare-d'Alaveine, ancien agent politique du ministre de l'Intérieur, qui avait composé sur certains personnages des dossiers fort intéressants... C'est également Maurice Souffrain qui « enleva » au capitaine Driant, gendre du général Boulanger, le pardessus qu'il tenait sous son bras, le jour où le général Boulanger partit de la gare de Lyon pour Clermont-Ferrand.⁹

⁹ - Ce pardessus aurait, selon la rumeur, recélé dans sa doublure des documents secrets, gênants pour certaines personnes proches du pouvoir...

En mai 1891, ce même Souffrain fut accusé par sa propre femme, de l'assassinat du préfet Barrême. Une instruction fut alors ouverte, puis vite close par un non-lieu. Plus récemment, ce joli monsieur comparut en justice pour rapt d'enfant, mais il fut acquitté... Il n'est donc pas étonnant de voir reparaître son nom aujourd'hui dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy ! »

Maurice-Michel Souffrain est né le 24 novembre 1852 à Pons dans les Charentes. C'est un gaillard de très grande taille et aux épaules le débardeur. Brun aux yeux bleus, cette force de la nature a le don de plaire aux femmes. Il a été affecté, durant quelques années, à une brigade de recherche de la police parisienne. Il en connaît donc que tous les rouages ou presque... Avec son équipe de malfrats, Il accepte toutes les missions pouvant rapporter beaucoup d'argent, sans trop se fatiguer pour autant. Du rapt d'enfant à l'assassinat, en passant par des futilités comme le chantage et la torture ! Pour son compte, il utilise un grand nombre de fausses identités : *Albert Meurice, Michel Durout, Maurice-Brun, Comte Maurice de Marnas, Serge Détrevy-Bérard, Charles-Edouard Foucault de la Roche, Michel Diamanck, Maurice Frêne, Prince de Falcoff*, etc. De même, comme le fit en son temps le célèbre Eugène-François Vidocq, bagnard en rupture de ban et futur chef de la Sûreté, il adore porter des déguisements lorsqu'il s'agit de se frotter à la canaille. Vêtu un jour en général d'infanterie et le lendemain en ramoneur savoyard, cet autre Vidocq a établi son quartier général près de la gare Saint-Lazare, lieu qu'il connaissait comme sa poche. Dès le début de l'enquête son nom sera évoqué en tant que complice potentiel. Mais le rapport rédigé par la Sûreté générale à ce sujet, sera mystérieusement classé. Tellement bien rangé aux archives, qu'il va devenir introuvable et que son existence même sera contestée. Pourtant le signalement du suspect descendu de l'express 55, en gare de Mantes le soir des faits, et reparti par le train pour Paris vers 22 heures, correspondait parfaitement à celui de Maurice Souffrain. Généralement un individu taillé comme une armoire normande ne passe pas inaperçu ! Ce signalement hors du commun avait fait l'objet d'une diffusion générale et beaucoup de policiers avaient crû y reconnaître l'ombre malsaine de leur détestable collègue. Mais tous le craignait comme la peste, car l'homme était sans scrupule et puissamment protégé... Les meilleurs limiers du quai des Orfèvres (*Sûreté parisienne*) et ceux de la rue des Saussaies (*Sûreté générale*) seront donc officiellement mobilisés pour la traque de ce dangereux suspect. Mission bien particulière, dont la finalité sera volontairement entourée d'un épais brouillard et les ordres imprécis. Cependant, deux policiers de la Sûreté générale ne tarderont pas à flairer sa trace. L'information recueillie auprès d'un témoin, se résume ainsi :

Le lendemain du crime, le 14 janvier 1886, vers dix heures-quinze du soir (21h15), un individu de haute taille, bien vêtu et semblant fort pressé, se présentait à l'employé en charge de l'accueil des voyageurs en gare de Saint-Denis, dans la banlieue nord de Paris. Il lui posait alors la question suivante :

- *Pourriez-vous me dire, si je puis prendre, ici, un train qui me conduirait à Paris, de manière à profiter de l'express pour Bruxelles, celui qui part à dix heures quarante-cinq du soir ?*

L'employé de chemin de fer lui confirmera que la chose était effectivement possible, le train venant de Chantilly étant sur le point d'entrer en gare. L'inconnu après avoir acheté un billet prit donc place dans la rame à destination de Paris-Nord. Peu après le départ du train, une voiture attelée s'arrêtait devant cette même gare et deux policiers en civil en descendaient. Ils voulaient savoir si un individu répondant au signalement donné avait été vu dans cette gare. Après avoir interrogé l'employé du quai, l'un des inspecteurs dira à son collègue :

- Zut ! on vient de le loper, et de très peu. Vraiment pas de chance ...

A cette époque, les moyens de transmission étaient très limités. Seul le télégraphe fonctionnait à peu près correctement. Mais il était assez long à mettre en œuvre. Donc, le temps de prévenir Paris, et le suspect serait déjà loin... Ce triste sire sera interpellé presque cinq ans plus tard, le 30 mai 1891 à Lausanne (Suisse), ville où il avait trouvé refuge au moment de sa cavale. En parfait filou, il avait laissé entendre, après son crime en 1886, à l'employé du chemin de fer du Nord, qu'il souhaitait se rendre à Bruxelles au plus vite. Pendant que l'on cherchait vainement sa trace en Belgique, il coulait des jours heureux en Suisse, dans l'air vivifiant des montagnes vaudoises ! A cet effet, il avait loué une grande villa près de Lausanne, sous le faux nom de Delage. Arrêté pour un rapt d'enfant et expulsé vers la France, Maurice Souffrain n'aura à répondre devant la justice que de cette seule affaire ! Il est vrai qu'il avait su se protéger adroitement et que personne au gouvernement ne souhaitait alors devoir affronter un scandale d'Etat supplémentaire ! Du reste, il avait des atouts dans son jeu, et ne s'en cachait nullement, allant jusqu'à faire une amorce de révélation à la presse. Afin, sans doute, de faire savoir à qui de droit, que le détonateur de sa bombe médiatique était amorcé !

L'Intransigeant du 5 août 1894

L'assassin de M. Barrême

Pour moi, je demande que l'on reconnaisse que je suis étranger à l'affaire Barrême. Malgré les persécutions et les attaques, je suis resté le dépositaire d'un secret d'Etat, l'assassinat du préfet de l'Eure... Je n'ai jamais songé à imiter ceux qui, une fois leur démission donnée, ont, comme on dit, « mangé le morceau ». Jamais, jusqu'ici, pour me défendre, je n'ai sorti mes dossiers. Barbaste, avec ses confidences et ses insinuations, me cause le plus grand tort. Si je n'obtiens pas, contre ce calomniateur, la réparation que j'exige... alors je me défendrai ! Avant peu, le pays tout entier connaîtra la vérité sur le meurtre du préfet de l'Eure... »

Tiens donc ! Maurice Souffrain, frileusement protégé derrière une sombre menace de chantage contre le gouvernement, avoue qu'il connaît l'assassin. Curieusement, après de telles révélations, la justice va brusquement devenir aveugle, sourde et muette... Au plus haut niveau de la hiérarchie, il probable que certains grands serviteurs de l'Etat ont du souiller un tantinet leur caleçon ! Le 6 juillet 1891, le journal « *Le Matin* », avait, une fois de plus, mis les pieds dans le plat. Il avait reproduit l'intégralité d'un courrier adressé par la veuve du préfet Barrême à M. Féron, juge en charge de l'instruction de ce mystérieux assassinat. Dans cette lettre, Marie Delrue, veuve Barrême, accuse ouvertement un certain Maurice Souffrain d'être directement à l'origine de l'assassinat de son époux. En voici la teneur exacte.

A Monsieur Féron, juge d'instruction à Versailles.

« Monsieur le Juge,

Je viens d'être informée qu'une déclaration très importante ayant trait à l'assassinat de M. Barrême, a été faite ces jours derniers, au service de la Sûreté. Si j'en crois ce qu'il m'a été rapporté, le coupable serait aujourd'hui connu. Au cours de leur enquête, les agents de M. Goron auraient relevés contre lui des charges suffisamment graves pour fixer l'attention de la justice sur sa personne. C'est pourquoi, Monsieur le juge d'instruction, je ne puis me dispenser de porter à votre connaissance les faits qui se sont produits récemment. Peut être les trouverez-vous suffisamment

concluants pour diriger, dans une voie nouvelle, que je vais me permettre de vous indiquer en quelques mots, l'instruction de la malheureuse affaire qui me préoccupe toujours si vivement. Il s'agit d'un certain Maurice Souffrain, ancien agent de la préfecture de police et de la Sûreté générale, lequel est actuellement détenu à la prison Mazas sous l'inculpation de rapt d'enfant. Cet individu, qu'on m'a dit être un bandit de la pire espèce, capable de perpétrer, pour de l'argent, les forfaits les plus abominables, a commis une foule de méfaits, dont vous trouverez le récit détaillé dans le numéro du « Matin » en date du 29 mai 1891, numéro que je prends la liberté de vous adresser. Ledit Souffrain était en fonction au ministère de l'Intérieur à l'époque de l'assassinat de M. Barrême. Il a donc connu mon mari. Sa femme, dont il est maintenant divorcé, a spontanément déclaré à l'agent qui venait lui demander des renseignements, que Souffrain était parfaitement capable d'avoir tué M. Barrême pour le voler, et, à l'appui de son dire, elle a cité le fait suivant, dont la gravité ne vous échappera certainement pas ! Trois semaines environ, avant le crime, Mme Souffrain, qui habitait alors dans le quartier Saint-Georges avec son mari, a trouvé dans le portefeuille de ce dernier, la photographie d'une personne dont elle a exprimé le désir d'en connaître le nom.

- *Oh ! C'est le portrait d'un personnage politique que tu ne connais pas ! – Lui aurait répondu Souffrain.*

Sa femme n'a pas insisté davantage. Huit jours après le crime ; Mme Souffrain ayant vu dans les journaux illustrés le portrait de M. Barrême, dira à son mari :

- *Mais, le portrait que tu avais l'autre jour dans ta poche, c'était celui du préfet de l'Eure, qui a été tué en chemin de fer ?*

Souffrain répondit, visiblement embarrassé par cette remarque :

- *Oui ! on me l'a donné au ministère, car je suis chargé de rechercher les assassins. Je dois même aller m'entendre, à ce sujet, avec Mme Barrême...*

Tout d'abord, monsieur le juge d'instruction ; je dois vous assurer que je n'ai jamais reçu la visite de ce nommé Souffrain. ensuite, comment cet homme a-t-il pu dire qu'on lui avait remis la photographie de M. Barrême pour rechercher ses assassins, quant ce n'est seulement que trois semaines après que Mme Souffrain a vu ce portrait dans la poche de son mari, que M. Barrême a été assassiné ?

Le signalement de l'ancien agent, d'après ce qui m'a été dit, répondrait d'une façon très exacte, à celui de l'homme qui a été vu à la gare Saint-Lazare dans la soirée du 13 janvier 1886 ; qui a été ensuite aperçu dans le compartiment de première classe où M. Barrême était monté pour rentrer à Evreux, et qui a été rencontré ensuite sur la route de Mantes par les deux jeunes filles qui l'on vu jeter la couverture de voyage de M. Barrême...» Suivra les formules de politesse.

Le contenu de ce courrier adressé au juge Féron, comportait, semble-t-il, quelques erreurs et imprécisions. La presse, toujours bien informée, va de nouveau remuer la fange. Voici l'article publié à ce sujet par le journal « le Matin » en date du 6 juillet 1891.

Affaire Barrême - Complément d'information

Madame Barrême n'a eu connaissance – imparfaitement – de la déclaration de Mme Souffrain. Comme cette même déclaration était destinée à servir de base à la nouvelle instruction qui sera certainement ouverte contre le chef de la bande de voleurs d'enfants, nous la préciserons en la rectifiant. Quand Mme Souffrain demande à son mari de qui était le portrait qu'il avait sur lui, Souffrain répondit textuellement ceci :

- *C'est la photographie d'un personnage politique qui est très inquiété en ce moment, et je suis chargé de surveiller son entourage...*

Trois semaines avant le crime, Souffrain savait donc que la vie du préfet de l'Eure était menacée ! Et puis, qui donc lui avait donné cette photographie de M. Barrême, que sa femme vit à plusieurs reprises traîner sur son bureau, dans son logement de la rue Manuel ? C'est le lendemain même de l'assassinat que Maurice Souffrain avoua à sa femme que cette photographie était celle du préfet de l'Eure et qu'on la lui avait donné au ministère pour rechercher les assassins ! Plus tard, Souffrain placera cette photographie dans un album contenant des portraits de famille. Cet album a dû être saisi à Lausanne (Suisse), ville où le chef de bande s'était installé définitivement après l'enlèvement de l'enfant de M. L... M... »

Puisqu'il faut conclure...

Il ne sera guère possible d'apporter la moindre certitude en ce qui concerne cette étrange affaire. Tous les documents officiels s'y rapportant ayant mystérieusement disparu en juillet 1914... Ces dossiers explosifs sont donc partis en fumée, dans la tourmente de la Première Guerre mondiale, avant même que ne soit tiré le premier coup de canon... Le hasard fait parfois bien les choses, ne trouvez-vous pas ? Il est toutefois possible d'imaginer une intrigue politico-mafieuse dont le mobile officiel serait d'ordre crapuleux. L'autre raison, encore moins avouable, basée sur un secret d'Etat, lié au scandale des décorations. Meurtre à double face par excellence. Jules Barrême, préfet de l'Eure, haut fonctionnaire intègre, pouvait donc être détenteur d'éléments impliquant les plus hauts personnages de l'Etat dans la magouille des décorations. Raison pour laquelle il pensait avoir porte ouverte chez le ministre de l'Intérieur, un allié politique de longue date. Du reste, il avait plus ou moins laissé entendre à ses proches, inquiets de ses fréquents déplacements à Paris, qu'il était en charge d'une enquête de la plus haute importance. Mais, me direz-vous, quel rapport existe t-il entre la puante affaire des décorations, le transport de fonds secrets et sa mort ? C'est ici que Machiavel intervient.

Notre scénario fiction

Voici notre théorie fiction. Elle peut sembler fumeuse, mais lorsque l'on connaît un peu les arcanes du pouvoir, rien ne semble alors impossible. Jules Barrême commence à devenir dangereux pour certains hauts dignitaires. Son enquête sur l'affaire des décorations commence à sentir mauvais et il n'est pas homme à taire de telles magouilles. Il doit donc disparaître au plus vite, avant que n'éclate un scandale qui risque d'éclabousser de très hauts personnages, à commencer par le chef de l'Etat, Jules Grévy. Parvenu à ce stade, on ne recule généralement devant rien... Elimination physique, oui, mais pas n'importe comment. Il faut impérativement « *noyer le poisson* », se protéger derrière un écran de fumée. Or, quoi de mieux qu'un crime crapuleux commis par un assassin non identifiable ? En arrivant au ministère de l'intérieur, le matin de son décès, M. Barrême était porteur d'une petite sacoche en cuir marron, dans laquelle il transportait souvent des documents importants. Or, cette sacoche ne sera jamais retrouvée. Il est presque certain maintenant que M. Barrême avait accepté la charge d'un transfert de fonds destinés à un candidat gouvernemental, aux prochaines élections. Une somme de 30 000 francs a été évoquée à plusieurs reprises. Il est plus que probable également que ce crime puisse avoir été perpétré par Maurice Souffrain, l'homme à tout faire de Paul Foubert, assisté de ses nervis.

Le moyen de paiement (30 000 frs) se trouvant alors sur la victime, il devenait obligatoire, pour s'emparer de cette somme, d'exécuter le contrat se trouvant alors placé sur la tête du préfet Barrême. Paul Foubert, lui-même mouillé dans le scandale des décorations. Il sera, du reste, « débarqué » de son poste ministériel dès 1887, avait tout intérêt, à ce moment, à ce que l'enquête secrète menée par Jules Barrême ne puisse aboutir. Or, il était présent, dans le bureau du ministre, lors de cette remise de fonds !

Sachant, dès le départ, que M. Barrême, un robuste gaillard au physique imposant et au caractère bien trempé, n'était pas homme à se laisser dépouiller sans se défendre, l'agresseur sera, de fait, contraint d'employer la manière forte. De plus, le préfet connaissant Souffrain et ses sbires, pour les avoir vu souvent au ministère, on ne pouvait donc lui laisser la vie sauve ! Question de survie... Un peu tirée par les cheveux, ce scénario dramatique pouvant être tiré de la meilleure fiction. J'en conviens ! Mais en y réfléchissant un peu, et compte tenu des certitudes connues, il ne semble pas si farfelu pour autant... Maintenant, si vous avez mieux, je suis preneur !



Émile Zola

Un assassinat devenu accidentel ?

- 1902 -

Émile Zola n'est plus... La nouvelle va provoquer un grand émoi au sein de la population française. Le génial et turbulent écrivain vient de disparaître accidentellement en sa demeure parisienne, au matin du 29 septembre 1902. Comme nous allons le voir, ce décès va connaître un énorme retentissement... Présentée comme accidentelle, cette mort va soulever une foule de questions et controverses ! L'affaire va rebondir un demi-siècle plus tard. Selon un témoignage jugé plausible, un fumiste nommé Henri Buronfosse (1874-1928) serait à l'origine de la mort du grand écrivain...

La version officielle

Le 29 septembre 1902, alors qu'ils sont de retour d'un congé pris dans leur résidence secondaire de Médan¹⁰ (Seine-et-Oise), Émile Zola et son épouse Alexandrine sont intoxiqués au cours de la nuit par des émanations de monoxyde de carbone. Un feu couvant dans la cheminée de la chambre à coucher de leur appartement, situé au 21 bis, rue de Bruxelles à Paris 9^e, semble en être la cause ! Arrivé quelques heures avant, M. Jules Delahalle, valet de chambre des époux Zola, après avoir aéré les pièces, décide de réchauffer un peu la chambre avant l'arrivée de ses employeurs. En lieu et place des habituelles bûches, il utilise des boulets de charbon, comme il le fait parfois par souci d'économie, semble-t-il. Or visiblement cette même cheminée aurait présenté un problème d'évacuation. Pour cette raison, il n'a donc pas insisté, car la fumée a envahi toutes les pièces de la maison... Il a donc refermé le tablier de la cheminée pour laisser le feu s'éteindre de lui-même. Il n'a alors nullement conscience que les boulets de charbon vont se consumer lentement, des heures durant, engendrant un épouvantable drame ! Dès son arrivée rue de Bruxelles, Mme Zola constate une forte odeur de fumée. Elle fait donc à nouveau ouvrir les fenêtres pour aérer les pièces. M. Delahalle signale le fait, en expliquant que la cheminée tire mal. Il a voulu faire un petit feu dans l'après-midi, mais la fumée était si importante à ce moment, qu'il a été contraint d'y renoncer. Il dit ne pas comprendre, car avant le départ pour Médan, cette cheminée fonctionnait parfaitement ! Alexandrine Zola lui aurait alors dit :

- « On verra ça demain. Faites venir les fumistes aussitôt que possible... En attendant, il est préférable de ne pas utiliser cette cheminée ! »

Au cours de la nuit, Alexandrine Zola est incommodée par des émanations toxiques. Elle a toutefois encore suffisamment de lucidité pour s'extraire de la pièce et gagner le couloir, afin d'y respirer un peu d'air. Peu après, elle retourne dans la chambre. Émile Zola, est assis devant une petite table et semble écrire. Il dit alors à son épouse qu'il ne lui semble pas utile de déranger les domestiques pour rien. C'est juste une petite intoxication alimentaire, cela va passer ! Elle regagne donc son lit. Après, elle n'aura souvenance de rien ou presque...

¹⁰ - Après la mort du grand écrivain, Mme Zola va faire don de la propriété familiale de Médan à l'Assistance publique. A charge pour cette dernière d'y installer une pouponnière modèle !

Au petit matin, le personnel va faire une bien tragique découverte. Il est 9h30, en ce 29 septembre 1902. Eugénie Lavaud, la femme de chambre, est inquiète : Madame ne l'a toujours pas sonné et ce n'est pas dans ses habitudes. Elle décide donc d'aller frapper à la porte de la chambre. Seul un faible aboiement se fait entendre : il provient de l'un des deux petits chiens du couple Zola : Fanfan (Griffon) et Pinpin (Loulou de Poméranie.) Elle tente d'ouvrir la porte à deux vantaux, mais elle est fermée de l'intérieur au moyen d'une targette. Elle descend donc prévenir le valet de chambre. Deux plombiers, MM. Lefèvre et Beudart, se trouvent précisément dans la cuisine. Ils sont venus réparer une fuite d'eau. Ils montent donc avec les domestiques et devant l'absence de réponse enfoncent la porte. Émile Zola repose sur le tapis, contre la marche de bois du lit surélevé, en chemise de nuit. Il a visiblement perdu connaissance. Étendu sur le dos, ses yeux sont clos et son visage a déjà la pâleur de la mort. Sur le lit Alexandrine Zola, également inanimée, semble encore en vie mais son état est inquiétant. Elle est immédiatement évacuée dans une autre chambre. La cuisinière court chercher le docteur Lenormand. Trois autres médecins, MM. Bermann, Geoffroy et Main, vont venir assister leur collègue Lenormand. Le corps du grand écrivain est encore tiède, mais il ne respire pratiquement plus. Les nombreuses tentatives de réanimation : tractions rythmiques de la langue et respiration artificielle, seront vaines. Il est déjà trop tard pour Émile Zola. Après plus de deux heures d'effort, les praticiens ne peuvent que constater son décès. À midi la conclusion du corps médical est unanime : Émile Zola est bien décédé d'une congestion cérébrale provoquée par une asphyxie au monoxyde de carbone. Cette affirmation vient donc exclure une éventuelle polémique, mais elle devra impérativement – au plan légal – être confirmée par une autopsie. Alexandrine Zola sera tirée d'affaire, car placée sous oxygène dès son arrivée à la clinique du docteur Defau à Neuilly. Les deux chiens sont encore vivants, mais assez mal en point. Intoxiqués, ils ont vomi en plusieurs endroits de la chambre. Pourquoi la mort a-t-elle frappé Émile et pas son épouse ? La raison est simple. Le monoxyde de carbone est plus lourd que l'air. De fait, sa concentration est plus importante au niveau du sol. Le grand écrivain – en tombant à même le sol – s'est donc trouvé au contact direct d'une grande quantité de monoxyde. Pour mémoire, c'est un gaz inodore, incolore et indétectable. De nos jours, il fait encore parler de lui avec environ 6000 personnes hospitalisées chaque année. C'est aussi la première cause de mortalité par intoxication en France. Pour cette même raison, une récente réglementation impose la présence de détecteurs avec alarme sonore dans chaque habitation.

Alexandrine Zola se souviendra bien plus tard de certains détails. Elle va fournir au juge en charge de l'affaire, M. Bourrouillou, les précisions suivantes :

Je me suis réveillée en pleine nuit avec un violent mal de tête et prise de douleurs au ventre. J'ai fait quelques pas dans le couloir. Je suis tombée et j'ai pu regagner ma chambre. Comme je gémissais, mon mari m'a dit :

« Je suis malade, moi aussi, et hors d'état de te soigner. Ce n'est rien, les chiens aussi sont malades. Nous avons dû manger quelque chose de mauvais. »

- *J'ai proposé d'appeler les domestiques. Mais mon mari s'y est opposé en me disant :*

« Ce serait un dérangement et des ennuis inutiles. Demain, nous serons guéris... »

Le quotidien **La Dépêche**, dans son édition du 30 septembre 1902, relate les faits ainsi :

« Ce matin, vers neuf heures et demie, des ouvriers se présentaient pour faire certaines réparations dans la chambre. Les domestiques, déjà surpris de n'entendre aucun bruit dans cette chambre, frappaient à la porte. Ne recevant aucune réponse et justement inquiets, ils enfoncèrent la porte. Une légère odeur d'acide carbonique les saisit à la gorge. M. Emile Zola, qui avait du essayer de se lever dans la nuit, probablement pour ouvrir une fenêtre, était tombé à la renverse, les jambes encore sur le lit, la tête et les épaules reposant sur le tapis. Mme Zola, couchée dans le lit, ne donnait pas signe de vie. Les domestiques ouvrirent de suite les fenêtres pendant que d'autres donnaient l'alarme et allaient chercher des secours. Les docteur Lenormand et Main arrivèrent, bientôt suivis de deux autres médecins. Ils prodiguèrent aussitôt à M. et Mme Zola les soins donnés en pareille circonstance et obtinrent bientôt la certitude que Mme Zola vivait encore. Quant à Emile Zola, tous les soins furent inutiles. M. Cornette, commissaire de police du quartier, se rendit rue de Bruxelles et commençait son enquête. Il relevait sur le lit et le tapis des traces de déjections qui furent soigneusement recueillies pour être soumises à l'analyse. M. Cornette a prévenu aussitôt le Parquet, qui a chargé deux experts de procéder à une enquête technique. M. Luc, pharmacien, rue de Clichy, était arrivé rue de Bruxelles avant les médecins. Il a trouvé le corps de Zola encore à terre et a fourni au commissaire les renseignements suivants :

« Le corps de M. Zola était à terre, complètement exsangue, la bouche était démesurément ouverte, les yeux convulsés, le visage et les lèvres d'une blancheur extraordinaire tant le sang avait afflué vers le cœur ; c'est à la chute qu'il faut sans doute attribuer la mort... »

Acte de décès n° 1326 du 29/09/1902 – Paris 9^e

(Transcription intégrale)

L'an mil neuf cent deux, le trente septembre, à une heure du soir. Acte de décès de Émile Zola, âgé de soixante-deux ans, homme de lettres, officier de la Légion d'honneur, né à Paris, décédé en son domicile, rue de Bruxelles 21 bis, hier matin vers neuf heures ; fils de François Zola et de Émilie Aubert, époux décédés. Époux de Alexandrine Éléonore Miley, soixante-trois ans. Dressé après constatation par nous, Eugène Destruels, adjoint au maire, officier de l'État civil du neuvième arrondissement de Paris, officier de l'instruction publique, sur la déclaration de Fernand Labori, avocat à la Cour d'appel âgée de quarante-deux ans, rue Condorcet 41 et de Henri Dutar, âgé de vingt-neuf ans, avocat, avenue Bugeaud 1, non parents, qui ont signé avec nous, après lecture.

Cette triste nouvelle va déclencher de nombreuses réactions, tant au sein de la population que dans la classe politique. En premier lieu, l'émotion est vive chez les proches de Zola. De nombreuses personnalités se précipitent au domicile : des hommes de lettres, des leaders politiques, mais également Alfred Dreyfus, dont le père des « Rougon-Macquart » fut l'un des plus ardents défenseurs lors de l'affaire ayant conduit cet officier français au bagne. Bien entendu la presse n'est pas en reste. Elle se fait l'écho de l'émotion qui touche la France entière, en rendant un hommage unanime à Zola et à son œuvre magistrale. Le journal « La Croix » publie un article dans lequel est évoqué la thèse d'un éventuel suicide. Même la presse étrangère est de la partie. Les journaux relatent ce drame au plan mondial et tous rendent un vibrant hommage au grand romancier que fut Zola.

Enquête sur une mort... accidentelle ?

Personne n'a encore songé à prévenir la police. C'est un gardien de la paix, intrigué par l'attroupement formé devant l'immeuble, qui va recueillir l'information. Il avise immédiatement son chef de service. Lors de son arrivée sur les lieux, le commissaire de police du quartier Saint-Georges, M. Cornette, tente de procéder aux premières constatations. La chose n'est guère facile, car à ce moment la maison est en pleine effervescence. La priorité étant alors de ranimer les époux Zola. Il décide donc de revenir un peu plus tard afin de se livrer à des investigations plus poussées. A ce moment, les médecins parlent d'un empoisonnement. En toute bonne foi, le policier pense donc à une intoxication médicamenteuse, accidentelle ou volontaire. De retour à son bureau, vers 12h15, le commissaire Cornette va faire parvenir à Louis Lépine, préfet de police, le télégramme suivant :

« Ce matin, vers neuf heures et demie, M. et Mme Zola, revenus hier de la campagne, ont été trouvés inanimés dans leur chambre à coucher de leur domicile : 21 bis, rue de Bruxelles. Madame était dans son lit. Monsieur était tombé au pied du même lit. M. Zola est considéré comme mort. On espère sauver son épouse. Il y avait des déjections et excréments de chiens près du lit. Il n'y a pas de calorifère allumé, pas d'odeur de gaz. On croit à un empoisonnement accidentel par médicaments. Deux petits chiens qui étaient dans la chambre ne sont pas morts. »

Ce policier évoque un empoisonnement probable, ayant découvert sur la table de nuit un flacon entamé d'eau chloroformée. Certains journalistes, visiblement bien informés, vont exploiter immédiatement cette fausse nouvelle. Pour certains, Emile Zola s'est tout bonnement suicidé. Pour d'autres, il a été empoisonné par son épouse ! Les instructions du préfet arrivent peu après. Le commissaire doit impérativement se rendre à nouveau sur place afin de maintenir les lieux en état et tenter d'obtenir un maximum d'informations destinées au ministre de l'Intérieur. Il est donc de retour sur les lieux, peu après. A ce moment, les médecins présents commencent à évoquer une très probable intoxication au monoxyde de carbone. M. Cornette va donc s'intéresser à la cheminée. Il constate ainsi que le feu continu de couvrir lentement dans le foyer. En passant la main dans les cendres, le policier va même se brûler légèrement. A treize heures cinquante, le commissaire fait parvenir un second télégramme au préfet de Police. Il est rédigé en ces termes :

« De nouvelles constatations établissent que l'accident qui s'est produit au numéro 21 bis de la rue de Bruxelles, chez les époux Zola, semble dû à une cheminée dont le foyer contient des produits de la combustion encore chauds. La cheminée doit être en mauvais état, car elle laisse échapper des gaz méphitiques qui se répandent dans la pièce. Il y a lieu d'envoyer un architecte pour vérification à faire à ce sujet. M. Zola est mort. Mme Zola est ranimée et sauvée. »

Dans le cadre de cette enquête décès, une instruction contre *personne non dénommée* est ouverte par le Parquet de la Seine, au motif de décès suspect M. Joseph Bourrouillou, juge d'instruction, sera en charge du dossier. Cette procédure courante est utilisée dans tous les cas de mort suspecte ou indéterminée, chaque fois qu'il est indispensable de connaître précisément les causes d'un décès. Dans le cas présent, cette *recherche des causes de la mort* semble s'imposer. En raison même de la personnalité du défunt, mais aussi dans le but d'éviter d'éventuelles polémiques. Une autopsie est donc ordonnée.

Autopsie d'Emile Zola

À cet effet, le magistrat désigne un collège de médecins-experts placé sous l'autorité du docteur Charles Vibert. Cette opération médico-légale est effectuée le 1^{er} octobre 1902. Fait assez exceptionnel, comme ce fut le cas pour Léon Gambetta en son temps, cet acte ne sera pas réalisé à la morgue de Paris, mais au domicile même de la victime, 21 bis rue de Bruxelles à Paris 9^e. Vers 10 heures, le corps d'Emile Zola est descendu au rez-de-chaussée, dans la véranda vitrée s'ouvrant sur le jardinnet de la maison. Cette opération, pratiquées par les docteurs Vibert et Thoinot, en présence de leurs confrères Gaube et Larrat et du célèbre sculpteur Desmoulin, proche d'Emile Zola, va se poursuivre durant deux heures. Le résultat de cette autopsie est sans surprise. Elle confirme les premiers diagnostics : la mort doit être attribuée uniquement à une intoxication au monoxyde de carbone. Des traces importantes seront retrouvées dans pratiquement tous les organes vitaux. Des prélèvements sont alors effectués et placés sous scellés par le commissaire Cornette. Ils seront analysés ultérieurement par M. Ogier, médecin légiste et chef du laboratoire de toxicologie. Le rapport d'autopsie indique, outre les causes de la mort, que M. Zola était (de son vivant) en parfaite condition physique. Seul un rein présentait une faiblesse. Le rapport apporte la conclusion suivante :

« Sans cette mort accidentelle, M. Zola était taillé pour vivre jusqu'à cent ans. »

Autre élément non conventionnel en matière d'autopsie, à la demande de la famille le crâne de Zola ne sera pas ouvert, ce qui est loin d'être la règle en matière de recherche des causes de la mort ! L'examen des prélèvements sanguins par le docteur Ogier, va démontrer que les globules présentent une importante saturation d'oxyde de carbone. Les époux Zola ont donc bien été intoxiqués par les gaz délétères dégagés par la combustion lente du charbon déposé dans la cheminée.

A chacun son boulet...

Petite note peu conventionnelle. A la suite de ce décès, la presse avait mis en cause l'utilisation de charbon « *Boulets-Bernot*. » Les journalistes avaient tout simplement oubliés que *Boulets-Bernot* était une marque déposée. Ils seront donc priés de bien vouloir publier le rectificatif suivant :

« Certains journaux, en racontant le drame de la rue de Bruxelles, ont attribué aux Boulets-Bernot la mort d'Emile Zola. Cette information est inexacte. On n'employait pas de Boulets-Bernot chez M. Emile Zola et nous protestons contre l'abus qui a été fait de notre nom en cette circonstance. Nos boulets sont fabriqués avec de la houille pure sur le lieu même de l'extraction. Ils constituent un chauffage plus sain, plus propre et plus économique que la houille ordinaire, mais nous ne saurions trop répéter aux acheteurs qu'ils doivent exiger sur leur facture l'orthographe exacte des mots « Boulets-Bernot » – Signé : Bernot-frères.

Il est vrai qu'à cette époque, et jusque dans les années soixante, il était d'usage de désigner les boulets de charbon sous l'appellation de « *Boulets-Bernot*. » Il existait bien d'autres fournisseurs, mais le Boulet-Bernot était alors une référence universelle. Ce rectificatif fut certainement l'occasion d'un très beau coup de publicité pour les établissements Bernot Frères !

Conclusion : décès accidentel...

L'instruction va conclure en un décès engendré par une absorption massive de monoxyde de carbone ayant conduit à l'asphyxie. Ce fait est étayé par une analyse sanguine en formule spectroscopique. Elle est effectuée par M. Jules Ogier, chef du laboratoire de toxicologie. La thèse accidentelle et donc retenue. À la demande du magistrat, Charles Girard, directeur et expert du Laboratoire municipal, Henry Brunel, architecte en chef de la préfecture de police et Georges Debie, architecte de la Ville de Paris, vont se rendre sur les lieux aux fins d'examiner la cheminée et son conduit d'évacuation. Ils vont mettre en évidence le fait que ce même conduit est partiellement obstrué par des gravats et débris de ciment provenant d'une structure de la cheminée, débris tombés du haut de la toiture. Selon ces mêmes experts, la cause pourrait être les importantes trépidations dues à la circulation de véhicules hippomobiles, les sabots des chevaux engendrant alors, lors de leur contact avec les pavés en bois de la rue de Bruxelles, de très fortes vibrations ! Cette hypothèse est encore plus fragile lorsque l'on sait qu'aucun service d'omnibus ne circulait dans cette rue à la même époque. Ce n'est certainement pas le passage de quelques fiacres qui était alors susceptible de faire trembler les fondations de ces robustes immeubles... Une chose est cependant certaine, le monoxyde de carbone est le véritable assassin. Les tests effectués en situation réelle, au moyen de cobayes de laboratoire et d'oiseaux, ne seront guère concluants. Malgré le fait que le conduit d'évacuation soit effectivement et partiellement obstrué, les émanations de gaz vont se montrer bien insuffisantes pour engendrer la mort de la totalité des animaux ! A cet effet, l'appartement sera évacué et les animaux placés dans la chambre à coucher, la cheminée étant spécialement alimentée en boulets de charbon. La pièce ne sera ouverte que le lendemain matin. Le quotidien *Le Journal*, dans son édition du 10 octobre 1902, relate cette expérience effectuée en situation réelle :

« MM. Girard, chef du Laboratoire municipal, Ogier, directeur du Laboratoire de toxicologie, Brunel et Debie, architectes-experts, sont retournés hier matin dans la maison de M. Zola pour constater le résultat des expériences tentées sur les oiseaux et les cobayes. Quand on pénétra dans la chambre, une odeur forte se dégagait et l'air était très lourd. Les deux oiseaux qui avaient été mis en cage étaient morts. Des deux qui avaient été laissés libres, l'un n'a pas été retrouvé et a dû tomber asphyxié dans un coin de la pièce ; l'autre vivait encore. Il s'est même envolé par la fenêtre que les opérateurs durent ouvrir, car l'air n'était alors pas respirable. Les quatre cobayes étaient restés vivants. Suivant qu'ils se trouvaient à une distance plus ou moins grande du plancher, leur état était plus ou moins grave. Ceux qui étaient restés sur le lit avaient peu souffert, les autres respiraient à peine. M. Girard a immédiatement fait tuer un des cobayes, afin d'éviter que la composition du sang ne s'altérât dans le trajet entre la rue de Bruxelles et le Laboratoire municipal. Tous les autres animaux, morts ou vifs, ont été également transportés au laboratoire. L'autopsie des oiseaux sera pratiquée et leur sang analysé au spectroscope. »

Malgré un certain nombre de contradictions, le magistrat bouclera effectivement le dossier Zola, le 13 janvier 1903, en validant la thèse d'un décès accidentel par inhalation de gaz carbonique. La prise de position de Zola en faveur du capitaine Dreyfus avait eu un retentissement tel, que le gouvernement ne souhaitait guère remuer d'avantage l'opinion publique !

Funérailles grandioses...

L'embaumement de la dépouille de Zola, sera effectué par M. Jumelin, préparateur en pharmacie à l'Ecole de médecine. Commencée le 30 septembre à 16 heures, cette opération se termine quatre heures plus tard. La date des obsèques est fixée au lundi 6 octobre 1902, dans l'après-midi. Certains journaux de droite vont s'agiter, car la présence éventuelle du capitaine Alfred Dreyfus est annoncée. Ils trouvent donc cette manière de faire inopportune et quelque peu déplacée ! D'autant, qu'une compagnie du 28^e régiment de ligne est déjà venue rendre les honneurs militaires au défunt, le dimanche 5 octobre 1902 ; ce qui a fait grincer quelques dents au sein de l'armée... *L'Intransigeant* (journal nationaliste) va publier au matin de ce 6 octobre 1902, un article polémique dont voici un court extrait :

- « *Ce seront les soldats, que Zola a si injurieusement traités, qui se verront chargés de repousser les assauts donnés à son cercueil...* » Et de conclure : « *Zola devrait plutôt être enterré, non dans la fosse commune mais, carrément dans la fosse d'aisance !* »

Curieuse manière de rendre hommage à cet homme ! Un imposant service d'ordre est donc mis en place, tant sur le parcours du convoi funéraire qu'aux abords du cimetière de Montmartre, lieu de l'inhumation de l'écrivain. Des milliers de parisiens sont présents, mais également de nombreuses délégations venues de province. Car la France entière entend bien rendre un dernier hommage à Zola. La foule sera estimée à plus de 50.000 personnes ! Autour de la tombe ouverte, se trouve un groupe de mineurs qui ont fait spécialement le voyage depuis Denain (59). Chaque « *Gueule noire* » va défiler devant la sépulture en criant : « *Germinal ! Germinal...* » Ils rendent ainsi hommage à celui qui a si bien décrit, dans cette œuvre grandiose, les rudes conditions d'existence des mineurs du Nord. Puis, Anatole France à la demande d'Alfred Dreyfus, se lance dans une longue oraison funèbre. Il termine en déclarant :

« *Il a honoré sa patrie et le monde par une œuvre immense et un grand acte !* »

Émile au Panthéon

Après une bataille politique de plusieurs années, les cendres de Zola seront transférées au Panthéon le 4 juin 1908. Votée par 316 voix contre 165, le 13 juillet 1906, cette décision fera l'objet d'un report parlementaire. Les sénateurs nationalistes étant alors fermement opposés à l'entrée de Zola au Panthéon. Le contexte encore très passionnel de l'affaire Dreyfus, va attiser les esprits, et assez nombreux seront les opposants à cette translation. La droite nationaliste le considère toujours comme un traître à sa patrie. Maurice Barrès fera cette déclaration à la Chambre :

- « *Messieurs, on nous demande 35000 francs pour porter Zola au Panthéon. Je crois que nous n'aurons jamais une meilleure occasion de faire des économies...* »

Le projet sera finalement entériné par 344 voix contre 144. Lors de la cérémonie officielle un incident va se produire. La présence d'Alfred Dreyfus ne semble pas être appréciée de tous ! Vers la fin de cette cérémonie, devant les marches du Panthéon, Louis Grégori (1842-1910), un journaliste nationaliste, ouvre le feu sur Alfred Dreyfus au moyen d'un revolver. Atteint au bras par un tir tangentiel, ce dernier ne sera que légèrement blessé !

L'auteur de ce coup de feu va comparaître le 10 novembre 1908 devant la Cour d'Assises de la Seine, pour répondre de cet acte. Il sera acquitté le lendemain ! La qualification pénale de tentative d'homicide volontaire ayant été transformée en simples coups et blessures...

Zola assassiné par Buronfosse ?

Dès que la nouvelle de la mort d'Émile Zola sera connue, une vive polémique va naître. Pour certains, c'est un accident dramatique et imprévisible. Pour d'autres, notamment ceux de la droite nationaliste, Zola se serait suicidé. La thèse avancée est tout aussi fumeuse que la cheminée en question. En voici une courte perle :

« Réalisant tardivement que lors de sa croisade, il aurait apporté son soutien inconditionnel à un traître (Dreyfus), sa conscience lui aurait alors dicté de mettre fin à ses jours ! »

Toutefois, ces délires ne vont rien changer. La thèse du décès accidentel sera longtemps privilégiée. Elle le restera jusqu'en 1953. Cinquante ans après sa mort, Émile Zola va de nouveaux attiser les passions ! À l'occasion de ce 50^e anniversaire le journal **Libération**, sous la plume de Jean Bedel, va publier une série d'articles titrés : « **Zola a-t-il été assassiné ?** » le journaliste révèle alors au public les confidences faites par un pharmacien, M. Pierre Hacquin, lequel affirme avoir connu le responsable de l'assassinat de Zola. Cet homme lui aurait fait des aveux en ce sens, en 1928, peu avant de mourir subitement d'un arrêt cardiaque. Voici ce que le nommé Buronfosse aurait déclaré à son ami pharmacien :

« Hacquin, je vais vous dire comment est mort Zola. J'ai confiance en vous, et du reste, il y a prescription. Zola a été asphyxié volontairement. C'est nous qui avons bouché la cheminée de son appartement avec des parpaings. Nous venions d'apprendre son retour de la campagne en fin d'après-midi. Puis, nous l'avons débouché le lendemain matin très tôt, en reprenant nos travaux sur le toit... »

L'auteur des faits serait un nommé Henri Buronfosse (1874-1928), exerçant la profession de fumiste. Donc de ramoneur ! Il était alors gérant d'une petite société de fumisterie basée dans le 4^e arrondissement de Paris. Travaillant alors sur une cheminée voisine, il aurait dit aux employés présents, dont l'un confirmera ces propos bien plus tard :

- « Savez-vous à qui appartient cette cheminée ? C'est celle de Zola. On va enfumer le cochon... »

Puis, il aurait volontairement obstrué le conduit de la cheminée du couple Zola avec quelques gravats récupérés sur place, lesquels sont tombés directement au fond du conduit sans le boucher réellement. Voyant cela, il aurait déposé un gros bloc de ciment sur la sortie de cette même cheminée. La scène se serait déroulée la veille de la mort de Zola, dans l'après-midi. Puis, apprenant le décès de l'écrivain, le lendemain matin, il aurait pris peur et effacé toutes les traces de cet acte criminel. Chose d'autant facile que son chantier sur le toit voisin n'était pas encore terminé. Cette version semble peu réaliste au premier abord ! Et pourtant... Surtout lorsque l'on sait que le pharmacien et le « *fumiste farceur* » s'étaient connus à cette époque dans un cadre politique. Ces deux hommes militaient activement dans la *Ligue des patriotes*, une organisation ultra-nationaliste fondée par Paul Déroulède. Cette mouvance avait condamné en son temps, l'engagement d'Émile Zola dans l'affaire Dreyfus.

Le sieur Buronfosse, dont le nom sera révélé après sa mort, était un peu plus qu'un simple militant. Il était responsable du service d'ordre de cette même ligue ! Cette thèse, celle d'un assassinat va refaire surface en septembre 2002, soit cent ans après la mort de Zola. Durant trois jours, lors d'un colloque organisé par l'Université canadienne de Toronto, sur le thème : « *Zola, l'homme récit* », des chercheurs et historiens vont aborder – entre autre - cette face cachée de l'affaire. Ce collège de spécialistes va conclure que l'assassinat est plus que probable. Il pourrait s'agir, dans ce cas, d'un acte délibéré ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Il est vrai que selon certains témoignages l'auteur présumé aurait parlé d'enfumer Zola et non de le tuer ! Toujours en 2002. La célèbre et sérieuse revue *Historia* va publier un entretien avec Jean Bedel. Ce journaliste vient alors de publier, aux éditions Flammarion, un ouvrage intitulé « *Zola assassiné* ». Pour mémoire, J. Bedel fut le premier, dès 1953, à faire des révélations en ce sens. Pour ce journaliste-écrivain, l'assassinat ne semble faire aucun doute. Voici un extrait de ce qu'il déclare alors au journaliste du célèbre magazine *Historia* :

-Historia : *Selon vous, s'agit-il d'un assassinat prémédité ou bien d'un mauvais tour qui a mal tourné, pour « enfumer le cochon » ?*

- J.B. : *J'opte avec certitude pour l'hypothèse de l'assassinat avec préméditation, bien que l'enquête officielle ait voulu nous faire croire à l'accident...*

- Historia : *Pourquoi l'enquête n'a jamais été rouverte ?*

- J.B. : *La justice n'aime pas remettre en cause les jugements qu'elle a portés. Même la famille, par peur d'un nouveau scandale, ne souhaitait pas ouvrir une enquête approfondie. Alors on s'étonne que les amis socialistes de Zola n'aient pas réagi... Mais soulever cette affaire politique risquait de faire tomber le ministère Combes, ce que ne souhaitaient pas les socialistes.*

Autre élément non négligeable. Il faut savoir que les époux Zola étaient réellement menacés depuis l'affaire Dreyfus. Alexandrine Zola¹¹ aurait reçu - alors que l'écrivain était en exil - une lettre anonyme un peu particulière. Cette missive, visiblement inspirée par la haine, vaut son pesant de moutarde. En voici la teneur :

« Madame, si vous ne foutez pas le camp d'ici sous huit jours, on trouvera le moyen, malgré votre domesticité qui vous entoure, de vous foutre dans le ventre ce qu'il faut pour vous faire crever. Puisque votre infect époux se dérobe, on s'attaquera aux siens, on n'épargnera rien. Mort aux juifs et à ceux qui les soutiennent. »

- En octobre 1899, après le retour d'Emile Zola de son exil en Grande-Bretagne, le couple aurait déjà connu un premier problème de cheminée. Elle aurait été obstruée volontairement, enfumant alors toute la maison... Tiens ! Vous avez dit « bizarre »...

- Puis, le 2 août 1901, une bombe artisanale aurait été découverte derrière la porte cochère de l'immeuble de Zola. Elle aurait été désamorcée à temps par le Laboratoire municipal de la préfecture de police.

¹¹ - Alexandrine-Eléonore Miley, veuve Zola, est décédée le 26 avril 1925, en son domicile parisien du 62, rue de Rome, des suites d'une congestion cérébrale. Elle avait 86 ans.

Cette thèse d'un assassinat ne sera jamais confirmée, ni infirmée, car elle se heurte alors à trois éléments de la plus haute importance. D'une part, l'action publique s'est éteinte en 1928, par la mort de Henri Buronfosse et de l'autre, l'acte criminel se trouvait alors très largement frappé de prescription ! Enfin, cerise sur le gâteau, toute la procédure établie dans le cadre de l'instruction judiciaire aurait été détruite en 1910, lors des grandes inondations de Paris. Comment, dans ces conditions, pouvoir ouvrir une nouvelle instruction ? En cette année 1910, il est vrai que le Palais de justice de Paris était sous les eaux. L'accès se faisait en barque. De très nombreuses archives, et non des moindres, ont disparu lors de cet événement tragique !

En ce qui concerne Henri Buronfosse, le pharmacien de Sarcelles, et ami du fumiste, donnera, après sa mort, quelques précisions sur la personnalité de cet homme:

« A Sarcelles, il avait un peu le rôle d'un agent électoral pour le compte de l'Union républicaine. Il avait toujours de l'argent sur lui, au moins 10.000 francs, ce qui était une somme importante à l'époque. Il devait recevoir cet argent, mais de qui ? Et pourquoi faire ? Certains amis disaient de Buronfosse : « c'est un roussin », autrement dit un indicateur au service de la police. Je savais qu'il avait des activités militantes dans les milieux d'extrême droite. Je crois qu'il avait aussi des relations étroites avec les militaires nationalistes. Il m'a toujours étonné en me racontant que dans son dépôt de la rue Mornay, il gardait comme une relique le poteau d'exécution de la prétendue espionne Mata Hari... En tout cas, ma conviction est faite : la mort de Zola est bien un assassinat politique dont Buronfosse a été l'exécutant ! »

Autre élément pouvant accréditer la thèse de l'assassinat : le commissaire Cornette, alors qu'il était à la retraite, malade et sachant ses jours comptés, aurait déclaré à l'un de ses proches :

« Oui ! Zola est mort dans des conditions très suspectes. Je crois que si l'on avait cherché davantage, on aurait découvert qu'il ne s'agissait peut-être pas d'un accident. Mais à ce moment la France sortait à peine de l'affaire Dreyfus. L'autorité supérieure ne tenait pas à avoir sur les bras un autre sujet d'agitation... »

Cette hypothèse criminelle – bien que très probable - ne peut donc présenter d'intérêt que pour les historiens. Elle ajoute un mystère de plus à la légende immortelle du grand écrivain... Le doute possède aussi ses vertus, puisqu'il parvient même à nourrir l'imaginaire !



Double assassinat « 27 rue Nollet »

1913

Crime parfait ou plus simplement impuni, voici l'affaire de la rue Nollet. Deux assassinats qui seront alors peu médiatisés, la presse ayant d'autres fers au feu. En effet, ces deux homicides arrivent en plein procès de la bande Bonnot, lequel galvanise les foules en estompant quelque peu les autres faits divers... Pourtant, cette affaire avait vraiment de quoi surprendre le lecteur le plus blasé. Deux cadavres pour le prix d'un est une affaire à saisir ! Cerise sur le gâteau des coulisses de l'exploit : une simple concierge – fortement soupçonnée de ces deux crimes – va tenir en échec les plus fins limiers de la future brigade criminelle. Mais alors ! Que fait la police ?

Paris, le 5 février 1913

La scène se déroule dans une petite rue calme du quartier des Batignolles, dans un immeuble du 27 de la rue Nollet. Madame Germaine Labille, concierge de l'immeuble est en proie à une vive inquiétude. Elle n'a pas revu, depuis vingt-quatre heures déjà, le locataire du troisième étage, un homme âgé de 82 ans, lequel est également le propriétaire de cet immeuble d'habitation. Il se nomme Edouard Emile Joseph Peltier, né le 11 septembre 1833 à Douai (59). Ce vieil homme est un ancien magistrat, chef du service des recours en grâce à la Chancellerie. Depuis le décès de son fils Michel Peltier, avocat au barreau de Paris, il vit seul dans un vaste appartement, assisté de sa gouvernante, Madame Marie Legros, veuve de Amédée Faupier, un terrassier décédé six mois plus tôt. Originnaire de Vendée, elle est âgée de 48 ans. On la dit pétillante et aimable et pour ne rien gâcher, elle a encore de beaux restes. Une femme à qui l'on prête de nombreuses aventures sentimentales. Mais en ce domaine particulier, on prête un peu trop facilement, comme nous le verrons. Une chose est certaine, elle aime sa liberté ! À cet effet, elle a obtenu de son patron l'attribution d'une petite chambre au rez-de-chaussée de l'immeuble. Le soir, après son service, elle regagne donc ses pénates, ce qui lui permet de sortir plus discrètement et éventuellement de recevoir. Sa chambre donne sur la rue Nollet et en partie arrière, sur un jardin en friche. Une chose surprend et inquiète cette concierge. Monsieur Peltier a l'habitude de passer tous les jours à la loge. En dehors de son courrier, il vient récupérer auprès de Madame Labille, concierge diplômée de l'I.C.F. (*Institut des commères de France*), les derniers potins à la mode. Car il s'intéresse, semble-t-il, aux activités de son quartier, M. Peltier. Le « 27 Nollet » est donc une sorte de réseau social avant l'heure ! Lorsqu'il ne vient pas lui-même, il charge sa gouvernante de cette mission divine. Mais comme le courant passe visiblement très mal avec la concierge, il est même assez proche de la haine, elle s'abstient généralement de cette tâche ingrate. Du reste, tous les matins, elle récupère chez la gardienne des lieux, le lait destiné au petit-déjeuner de son patron. Certes, Germaine Labille n'a vu personne depuis seulement vingt-quatre heures, mais pour elle, il y a quelque chose d'anormal... Une pensée prémonitoire sans doute ! L'histoire ne dit pas si ce brave Cerbère, version humanoïde bipède, lisait dans le marc de café... En tout état de cause, cet angoissant sentiment que l'on croira injustifié, sera de nature à lui causer des ennuis autrement plus stressants par la suite. Et pour cause ! Après avoir pesé le pour et le contre, mais n'y tenant plus, elle va se rendre au commissariat de police du quartier des Batignolles pour faire part de ses craintes aux inspecteurs.

Elle est entendue en présence du commissaire Rieux, lequel lui fait part de son scepticisme en ce qui concerne une disparition inquiétante de seulement vingt-quatre heures. Pour lui, cela n'a rien de suspect. Les intéressés peuvent tout simplement être partis pour quelques jours. En cela, il n'a pas tort ce commissaire ! Mais la concierge insiste. Elle explique avec véhémence sur quoi se fonde son funeste pressentiment :

« Depuis plus de six mois que je suis concierge, je n'ai jamais passé une seule journée sans voir Monsieur Peltier. En plus, précise-t-elle, les volets de sa gouvernante, Madame Faupier, sont restés fermés durant toute la journée d'hier. Je ne sais pourquoi, mais je sens qu'un malheur est arrivé ! »

Le commissaire, qui est bon enfant, tente de la rassurer par des paroles réconfortantes. Mais rien ne parvient à calmer les angoisses de cette pauvre femme. Le policier se demande un instant si cette brave concierge, qu'il ne connaît pas, ne serait pas l'une de ces nombreuses aliénées qui hantent alors les commissariats parisiens... Mais, elle ne lui donne pas l'impression d'être trop délirante. Aussi, par sécurité et sans trop y croire, charge-t-il deux gardiens de la paix de se rendre sur les lieux, en compagnie de la concierge.

Macabre découverte...

Une fois sur place les deux policiers font dans le scénario le plus classique : ils tambourinent contre les portes et lancent des appels. Aucune réponse et aucun bruit venant de l'intérieur. Tant dans la chambre de bonne du rez-de-chaussée, qu'au troisième étage, chez le maître des lieux... Étrange, pensent-ils alors. Soit les occupants sont réellement absents, soit il s'est vraiment produit un drame. L'un des deux policiers retourne au commissariat pour rendre compte à son patron. Dix minutes plus tard, il est de retour. Il n'est pas seul cette fois. Le commissaire Rieux, un inspecteur et deux autres agents l'ont accompagné. Même tactique, quelques coups dans les portes et des appels tonitruants, mais toujours aucune réponse ! Un serrurier du secteur est alors requis par le commissaire de police. Il a été décidé de commencer par la chambre de la gouvernante. C'est un petit logis qui fut jadis occupé par Michel Peltier, le fils du propriétaire, décédé en 1907. Lorsque Marie Faupier est entrée au service du maître des lieux - le 12 janvier 1913, en remplacement d'une vieille servante récemment décédée - ce dernier lui avait alors fait la proposition suivante :

« Vous habitez, m'avez-vous dit, une modeste chambre dans une hôtel meublé de l'avenue de Saint-Ouen. Quittez donc cette chambre et venez habiter ici ; je mettrai à votre disposition l'ancien logement de mon pauvre fils, au rez-de-chaussée. De la sorte vous n'aurez plus à faire de longs trajets le matin et le soir et, en cas de besoin, vous serez plus près de moi ! ».

Ce logis donne sur l'escalier, près de la loge de la concierge. La porte est ouverte par le serrurier et les policiers entrent dans les lieux. Surprise ! Madame Legros, veuve Faupier est bien présente, mais elle est « gravement » morte ! Le corps est étendu au sol devant le lit, à demi recouvert par un couverture bordeaux. Il est couché sur le ventre, face contre le sol. Les jambes sont écartées, la jupe est relevée jusqu'à mi-cuisse. Cette position du corps très particulière intrigue les policiers. Ils pensent alors à un possible viol. La tête de la victime repose sur un petit coussin replié. Entre les jambes, un tablier bleu a été roulé en boule. Il est propre, mais une partie est légèrement déchirée. Les jambes sont recouvertes de bas noirs.

Elle porte autour du cou un mince foulard écossais. Le visage est violacé et les yeux sont saillants. En regardant de plus près, les policiers constatent que ce foulard n'est pas vraiment noué autour du cou, bien qu'un mince sillon rougeâtre semble visible. A priori la strangulation pourrait être la cause du décès. En retournant le corps, le commissaire constate – la bouche étant ouverte – qu'un tampon de tissus, entouré de fines bandelettes de gaze, se trouve dans la bouche de la victime. Ce pansement improvisé est enfoncé très profondément dans la gorge. La tête porte une trace de coup sur le sommet de la boîte crânienne et une petite plaie sanguinolente est visible. Dès lors, le crime ne fait plus aucun doute. Laissant deux agents devant la porte pour la conservation des lieux, le commissaire Rieux regagne son service pour les formalités d'usage. Il avise simultanément le procureur de la République et M. Xavier Guichard, chef du service de Sûreté au 36, quai des Orfèvres. A cette époque l'avis à la Sûreté était une formalité obligatoire. Les commissariats parisiens n'ayant pas le personnel qualifié pour mener à bien ce genre d'enquêtes, les affaires criminelles incombaient alors à la Sûreté parisienne. Mais à ce stade sa mission ne s'arrête pas pour autant. Il y a les indispensables premières constatations. Il retourne sur les lieux pour attendre l'arrivée des autorités. Une délégation arrive effectivement peu après. Elle se compose de MM. Théodore Lescouvé, procureur de la République de Paris, Henri Boucard, juge d'instruction, Xavier Guichard, chef de la Sûreté parisienne, son secrétaire Marcel Guillaume¹², l'inspecteur principal Robert, de son service, Alphonse Bertillon, chef de l'Identité judiciaire et deux collaborateurs spécialisés dans le relevé des empreintes digitales (traces papillaires). Le docteur Socquet, médecin légiste à l'Institut médico légal, arrive peu après. Il a été commis par les magistrats du Parquet de la Seine. L'homme de l'art, après examen du corps, fait part de ses premières constatations :

- *Le corps est froid et la rigidité cadavérique déjà commencée ;*
- *Il n'y a eu visiblement aucune forme de sévices sexuels ;*
- *La victime peut être morte par une strangulation au lien, mais plus vraisemblablement étouffée par l'introduction d'un tampon enfoncé dans le larynx. Les examens complémentaires pourront confirmer l'une ou l'autre de ces deux thèses ;*
- *L'heure de la mort est estimée à la veille au soir, entre 21 heures et 23 heures ;*
- *Les deux poignets sont liés par un mince cordon de ficelle fine, lequel entre profondément dans les chairs.*

Sur ce dernier point, le légiste est déjà formel. Cette femme a été entravée après sa mort ou durant son agonie ! Pourquoi une telle précaution ? Ces constatations initiales devront être affinées lors de l'autopsie. Après l'examen du corps, les policiers de la Sûreté passent à celui des lieux. Avant cela, les hommes d'Alphonse Bertillon ont œuvré : relevé d'éventuelles empreintes digitales et autres traces, plan des lieux et photographies d'ensemble. Un travail destiné à figer la scène de crime. Le vol ne semble pas être le mobile, car une petite somme est retrouvée sur le dessus de la cheminée. De toute manière, il semble évident que la victime ne roulait pas sur l'or !

¹² - Marcel Guillaume sera, quelques années plus tard, chef de la brigade criminelle au 36, quai des Orfèvres. Le romancier belge, Georges Simenon, s'en inspirera lors de la création de son personnage clé : le commissaire Jules Maigret.

À côté de quelques pièces de monnaie, figure une clé portant le numéro « 22 ». Cette même clé serait-elle affectée à une chambre d'hôtel occupée par l'assassin ? Nul ne peut le dire à ce stade de l'enquête. Mais une chose est certaine. A ce moment les enquêteurs pensent tenir une piste sérieuse ! Au centre de la pièce principale se trouve une sorte de guéridon recouvert d'une toile cirée sur laquelle les policiers y découvrent un mouchoir de couleur rouge portant les initiales « P.V. » Il est maculé d'une sorte de graisse noirâtre ressemblant à du cambouis. À proximité de la fenêtre donnant sur la rue, se trouve une petite table basse. Elle supporte plusieurs choses : une bouteille de vin rouge entamée, un verre contenant encore un fond de vin, une assiette propre, un sac à main, vide de tout contenu, et un petit carnet servant d'aide-mémoire. Sur une chaise, une paire de bas noirs a été soigneusement déposée.

M. Peltier est aux abonnés absents...

Les investigations se poursuivent dans l'appartement de M. Peltier. Une fois devant la porte du troisième étage, le serrurier éprouve quelques difficultés à ouvrir cette dernière. Les verrous de sécurité sont fermés de l'intérieur. En plus, ils sont de très bonne qualité et refusent d'être violés par un vulgaire passe de serrurier... La porte sera donc enfoncée, mais avec beaucoup de mal. C'est une robuste porte en chêne, d'une qualité presque inconnue de nos jours, mais comme on en fabriquait encore à cette époque. Les policiers entrent dans les lieux. Rien de véritablement suspect n'attire leur attention dans le vestibule. Par contre, la porte de la salle à manger est également fermée de l'intérieur, mais par un simple loquet basculant. Le serrurier n'aura, cette fois, aucune difficulté pour lui faire rendre raison. Seconde surprise de la matinée. Elle est de taille ! Les enquêteurs retrouvent pratiquement la même scène de crime qu'au rez-de-chaussée. À une variante près. Edouard Peltier est assis sur une chaise devant la table. Il a rendu son âme à Dieu et son corps est raide comme la justice ! Rien de plus normal, me direz-vous, s'agissant alors d'un ancien magistrat... Les rideaux des fenêtres sont soigneusement tirés. Aucune trace de lutte n'est visible. Le corps est encore vêtu de ses habits de jour, ce qui indique que le meurtre peut avoir été commis avant 20h30. En effet, le vieil homme avait pour habitude de se coucher tous les soirs à cette même heure. Sauf cas de force majeure, jamais il n'aurait dérogé à cette règle qui correspondait pour lui à une certaine hygiène de vie. Sa bouche est grande ouverte et, comme pour sa gouvernante, un tampon de textile entourée de bandelettes a été enfoncé dans sa gorge. Mais, cette fois, le rentier semble être parvenu à rejeter l'intrus. Ce tampon repose sur le bord de la table à côté d'un dentier à demi-brisé, dont une partie est tombée au sol. Comme pour Marie Legros-Faupied, le maître de céans est donc mort étouffé. La rigidité cadavérique semble avoir fait son œuvre. Le médecin légiste va évaluer l'heure du décès dans une fourchette se situant entre 19h30 et 20h30, la veille au soir. Sur une desserte, les policiers vont découvrir un mouchoir pratiquement identique à celui découvert peu avant chez la gouvernante. Sauf que cette fois, il est blanc et parfaitement propre. Par contre, il porte les mêmes initiales « P.V. » Dans le calorifère se trouvent quelques papiers partiellement brûlés. Sur l'un se trouve les restes d'une adresse commerciale : « *Epicerie P..... Bd de Sébast....* » Élément sans importance qui se révélera être une ancienne facture concernant une livraison d'épicerie, quittance que la victime a sans doute jeté dans le poêle. Contrairement à la chambre de la gouvernante, celle du vieil homme présente un désordre indescriptible. Visiblement elle a reçu la visite d'une personne à la recherche d'une chose précise !

L'armoire est grande ouverte, les piles de linge sont au sol, le matelas a été partiellement éventré. Curieusement, le coffre-fort posé dans un angle de la pièce est intact. Il ne présente aucune trace suspecte de tentative d'effraction. Des spécialistes de la maison Fichet-Bauche, procéderont à son ouverture en présence du juge de paix local, comme l'imposait la loi à cette époque. L'inventaire est devenu possible. Ce coffre contient 200 billets de 1000 francs. Une petite fortune pour l'époque ! Sur une étagère en métal se trouvent des titres au porteur pour une valeur de 150.000 francs. Sur la cheminée, un louis d'or de 20 francs, pourtant bien en évidence, a été laissé pour compte. Le vol n'est apparemment pas – dans les deux cas – le mobile de ces homicides volontaires. Il faut chercher ailleurs... D'autant que d'autres pièces d'or seront retrouvées dans un meuble du salon. Or, la porte de ce meuble ne semble pas avoir été ouverte. Les policiers, qui ont une certaine expérience en la matière, sont immédiatement persuadés que ce n'est pas l'œuvre d'un cambrioleur. Jamais un « casseur » ne serait passé à côté de tant de richesses sans rien prendre... Cette piste peut donc être mise de côté. Il ne reste guère que l'hypothèse d'une vengeance. Mais qui pouvait avoir intérêt à se venger d'une manière aussi expéditive ? Qui donc pouvait avoir accumulé autant de haine au fond du cœur pour éliminer deux personnes, dont un vieillard bien inoffensif ? Le mystère s'épaissit ! Une chose attire cependant l'attention des policiers : l'assassin ou son commanditaire avait une parfaite connaissance des lieux ainsi que des habitudes des deux victimes. Les constatations terminées, les corps des deux victimes seront déposés à la Morgue de Paris, alors située près de Notre-Dame, au n° 2 du quai de l'Archevêché à Paris 4^e, dans l'attente d'une autopsie judiciaire.

Acte de décès n° 307 du 6 février 1913 – Marie Legros veuve Faupier

L'an mil neuf cent treize, le six février à une heure un quart. acte de décès de Marie Legros, domestique, âgée de quarante-huit ans, née à Azenay (Vendée), décédée en son domicile, rue Nollet 27, à une heure que les témoins n'ont pu nous faire connaître, et transportée quai de l'Archevêché 2, fille de Emile Legros et de Rosalie Barteau, époux décédés, veuve de Amédée Faupier. Dressé par nous, Sainte Anne Auguste Louzier adjoint au maire du XVII^e arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, sur la déclaration de Edmond Loby, trente-six ans, et Gaston Audilieux, vingt-six ans, employés, rue des Batignolles 22, non parents, qui ont signé avec nous après lecture.

Acte de décès n° 308 du 6 février 1913 – Edouard Peltier

L'an mil neuf cent treize, le six février à une heure et demie du soir. Acte de décès dument constaté de Edouard Emile Joseph Peltier, chef de bureau au Ministère de la Justice, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, né à Douai (Nord) le onze septembre mil huit cent trente-trois, décédé en son domicile, rue Nollet 27, le cinq février courant à une heure que les témoins n'ont pu faire connaître, fils de Edouard Peltier et de Joséphine Allard, époux décédés. Veuf de Eugénie-Joséphine Casati. Dressé par nous, Sainte-Anne Auguste Louzier, adjoint au maire du XVII^e arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, sur la déclaration de Georges Queyreix, trente-sept ans, et de Gaston Savin, trente-un ans, employés, rue des Batignolles 19, non parents, qui ont signé avec nous après lecture.

L'enquête piétine...

Ce double assassinat apparaît rapidement comme étant une affaire bien plus complexe que les enquêteurs l'ont initialement imaginé. L'enquête, faussée par les multiples déclarations fantaisistes de la concierge, a été menée en priorité autour des relations de Marie Legros-Faupier, la gouvernante assassinée en même temps que son employeur. À la Sûreté on est alors persuadé que le coupable sera arrêté très facilement. Certains noms seront avancés par la suite, mais toutes les investigations seront vaines. Aucun coupable potentiel ne figure dans le lot des personnes suspectées ou entendues par la Sûreté. Tous les alibis ont été vérifiés et l'enquête s'enlise inexorablement faute d'éléments nouveaux. Les fins limiers du quai des Orfèvres n'ont rien de vraiment consistant à se mettre sous la dent... Et pourtant, un travail considérable a été entrepris en quelques jours. Le groupe en charge des crimes de sang n'a pas chômé !

La clé n° 22

Le mystère de la clé portant le chiffre « 22 », celle qui a été découverte dans le logis de la gouvernante, est rapidement résolu. En fait, il ne s'agit nullement de la clé d'une chambre d'hôtel. Ce n'est pas non plus une clé de commissariat, comme le chiffre « 22 » pourrait le laisser croire... C'est bien plus simple. Elle sert à ouvrir la porte du lavoir commun. Car, à cette époque la machine à laver le linge était de dimension humaine : on faisait sa lessive à la main ! Chaque rue, en dehors des lavoirs municipaux, comportait un petit lavoir individuel affecté à un groupe d'immeubles. Puis, dans le même registre, il reste toujours l'énigme du trousseau de clés de Mme Faupied, celui qui permettait l'accès au logement de son patron et qui a curieusement disparu de la surface de la Terre... Les policiers sont persuadés que ce trousseau a été jeté dans un égout, immédiatement après les faits et par l'assassin lui-même. Ne reculant devant aucun sacrifice, Xavier Guichard décide de faire sonder la fosse d'aisance de l'immeuble ainsi que les égouts les plus proches. Une opération quelque peu scatologique et inutile ! Le 8 février à 6h30, des recherches sont entreprises. Le résultat sera très décevant. Rien, dans la fosse d'aisance et juste un vieux couteau de poche très oxydé dans l'égout desservant l'immeuble. Une fois encore, le fiasco est complet. Beaucoup de mauvaises odeurs pour rien ! Mais cela arrange bien la concierge, Germaine Labille, laquelle ne tarde pas à dire, à qui veut bien l'entendre, que c'est une chance pour elle ! Car, en cas de découverte des clés, elle aurait encore été accusée de les avoir jeté à l'égout... *C'est vrai, enfin ! Quelle idée de vouloir s'acharner ainsi – faute de mieux - sur le suspect numéro Un. Ils n'ont vraiment rien d'autres à faire, ces flics, que de s'en prendre à une pauvre femme ?* – pense t-elle certainement !

Autopsies des victimes

Les autopsies des deux corps seront effectuées à la Morgue de Paris par le docteur Socquet, médecin légiste agréé près la Cour d'Appel. Ce dernier va apporter quelques précisions utiles aux enquêteurs. En cette occasion, les tampons obstruant la gorge des victimes seront extraits. En effet, comme le prévoyait le protocole judiciaire, ces deux éléments et pièces à conviction importantes, ne pouvaient être enlevés que par le médecin légiste au cours de l'autopsie.

- Corps de Marie Legros-Faupier. *Ce tampon, qui était enfoncé profondément dans la gorge de cette femme, est composé d'un morceau de mouchoir enveloppé dans un petit carré de broderie. Le décès est consécutif à une suffocation. Elle présente des traces de contusion de la face au niveau du nez, laissant supposer qu'un coussin puisse avoir été maintenu sur son visage durant l'asphyxie. Le tampon étant déjà introduit dans sa gorge. Il y a également des traces de lutte et une petite plaie saignante sur le dessus du crâne. Ses mains ont été liées, peu avant la mort au moyen d'une ficelle fine. Enfin, elle n'a subi aucune violence à caractère sexuel.*

- Corps d'Edouard Peltier. *Comme son employée, le vieil homme est décédé par suffocation. Le tampon obstruant sa gorge se compose d'un morceau de calicot enveloppé dans une partie de serviette de table, blanche à bordure rouge. Le tout est entouré d'une bande de gaze médicale. Contrairement aux premières constatations, il est possible de dire que l'assassin a utilisé deux tampons identiques : l'un qui fut éjecté avec le dentier de la victime et un second qui fut alors introduit dans la gorge avec une certaine violence, comme le montre la lèvre inférieure qui a éclaté. Les poignets de cet homme furent liés au moyen d'une ficelle fine, identique à celle utilisée pour l'assassinat de sa servante.*

Les angoisses de M. le juge ...

Devant l'inertie involontaire de la police, la presse ne tarde pas à y mettre son grain de sel. En cette occasion, n'ayant pas grand chose à dire, les journalistes chargent la malheureuse victime (Mme Faupier) de tous les maux. Voici un article qui reflète assez bien l'art difficile de faire du vent au moyen d'un crayon !

Le Petit journal du 8 février 1913

« Ce qui rend l'enquête difficile, c'est que les mobiles du crime apparaissent de moins en moins. L'hypothèse du vol, on a dit pourquoi, a dû être rejeté jusqu'à présent. Restait alors celle de la vengeance. Mais la vengeance de qui ? Pourquoi ? La Sûreté ne l'admet pas pour l'instant, quitte à la reprendre ainsi que l'autre, si des faits relatifs au crime, maintenant ignorés, sont découverts plus tard. Mais une autre hypothèse est encore plausible. La Sûreté suppose que le crime a pu être commis grâce aux indiscretions involontaires de la femme de ménage. Dans les bars qu'elle fréquentait, avenue de Saint-Ouen, endroit où son mari l'avait souvent conduite autrefois et où elle retournait seule à présent, Madame veuve Faupier avait l'habitude, paraît-il, de parler de son vieux maître, riche et impotent. Ces confidences ont-elles excité la convoitise d'un des individus qui fréquentent ces bars ? »

Henri Boucard, juge d'instruction, commence à perdre patience. Il le dit haut et fort à M. Guichard et estime alors la Sûreté a perdu un temps précieux en s'engageant sur cette piste inutile. Celle où la servante serait directement ou indirectement au cœur de ce drame. Il est vrai que l'enquête, à ce stade, n'apportait aucune certitude quant à un éventuel cambriolage. Les policiers étaient intimement persuadés du contraire et l'avenir leur donnera raison ! Oui, certains éléments pouvaient initialement le laisser croire, mais à l'examen cela ressemblait fort à des indices fabriqués dans le but de perturber le déroulement de l'enquête ! Le magistrat instructeur pense qu'il vaut mieux concentrer les recherches dans la maison même, autour des divers acteurs de ce drame. Notamment sur toute personne semblant sujette à caution. Tout naturellement, les premiers soupçons du magistrat se porteront sur Madame Labille, la concierge, dont l'animosité, voire une haine farouche, envers Marie Legros veuve Faupier, n'était alors un mystère pour personne. De plus, les auditions de cette femme présentent des lacunes et imprécisions. Au plan des horaires notamment. De même, son explication des faits est loin d'être claire.

Ainsi, va t-elle fournir à Xavier Guichard, chef de la Sûreté, des auditions mouvantes et variées, ressemblant étrangement à des fables. En voici une qui sera à l'origine de l'enlèvement de l'enquête. Beaucoup de travail, mais aucun résultat probant. Les détails ne manquent pas dans cette audition. Sauf, qu'ils sont fictifs ou volontairement travestis et que la Sûreté va mettre un certain temps à s'en rendre compte !

*« Il pouvait être sept heures, mardi soir, lorsque j'aperçus, **au travers de la vitre de ma loge**, Madame Faupied, accompagné par un individu qui me parut être vêtu d'un pantalon de velours et d'une veste de cuir, vêtements dont font usages les chauffeurs. Cet homme, autant que je puis m'en rendre compte, était coiffé d'une casquette également en cuir. Je n'eus pas le loisir de distinguer parfaitement son visage, mais sa taille et sa corpulence sont encore présentes en ma mémoire. Il était grand et fort et son cou paraissait enveloppé d'un foulard blanc. Mme Faupied fit pénétrer son compagnon chez elle et presque aussitôt j'entendis le bruit d'une violente dispute. Aux éclats de voix succédèrent bientôt des cris étouffés, presque des plaintes. Mademoiselle Goyat, la petite servante du premier étage, descendait l'escalier. Je m'approchais avec elle du logis de Madame Faupied. La porte était restée entrouverte. Mlle Goyat vis, comme je le vis moi-même, la servante de M. Pelletier à demi étendue sur le matelas, où son cadavre devait être retrouvé le lendemain. Et, lui faisant face, un homme qui gesticulait violemment. Ensuite, nous nous séparâmes et je regagnais ma loge, où je m'enfermais. »*

Les policiers sont septiques. Ils sentent bien que ce récit ne cadre pas avec la vérité. Du reste, à plusieurs reprises, alors qu'ils l'interrogent sur des points de détail, la concierge va se prendre les pieds dans le tapis. Cette femme ment avec un bel aplomb, mais comment en apporter la preuve ! Erreur non fatale mais très mauvaise manipulation. Croyant pouvoir tenir la vedette, la concierge va se lancer imprudemment dans des interviews de presse. C'est aussi cela les petits esprits ! Car, d'un bourricot, il ne sera jamais possible de faire un cheval de course ! Voici un article¹³ qui sera cause pour elle de quelques frayeurs et insomnies :

Journal l'Intransigeant du 6 février 1913

Première exploration : hier soir, vers 19h30, la concierge a aperçu un homme qui, en compagnie de la femme de ménage, descendait de chez Monsieur Peltier en se dissimulant. Elle ne prêta pas attention à ce fait. Tous deux entrèrent dans la chambre habitée par cette femme de ménage. Une dispute, des coups sont alors échangés, tandis que la femme de ménage appelait au secours. On était habitué à ces scènes et l'on se garda bien d'intervenir... Le fait est que le bruit cessa bientôt et l'homme partit. Quelques instants plus tard, il revenait dans la maison. La femme de ménage voulu l'empêcher de pénétrer chez elle, mais l'homme poussa la porte qui se referma sur lui. Et ce fut tout....

Le cadavre du vieillard : Ce matin, vers neuf heures, la concierge fut surprise de ne pas avoir vu Madame Faupied prendre, comme à l'ordinaire, le lait qui servait au déjeuner du vieillard pour le lui apporter. **Elle résolut d'aller elle-même préparer le déjeuner** et monta les trois étages. **Elle ouvrit la porte**, et un spectacle affreux s'offrit à elle. M. Peltier était assis sur une chaise dans sa salle à manger, tout habillé et les mains croisées sur le ventre. Il avait été étranglé. Une ficelle mince entourait son cou, tandis qu'un bâillon recouvrait sa bouche et que son dentier se trouvait à terre. **Les armoires avaient été ouvertes, les tiroirs fracturés : le vol avait été le mobile du crime !**

¹³ - Par paresse intellectuelle, sans doute, tous les journaux de l'époque vont reproduire la même erreur. Le patronyme de la victime est Marie Legros, veuve Faupier, et non pas Faupied...

Or, cette version des faits ne cadre absolument pas avec les éléments d'enquête et les diverses dépositions faites à la police par la concierge, cette chère Mme Labille. Officiellement, elle n'a jamais rien déclaré en ce sens... La concierge, ne voyant pas venir la gouvernante serait donc montée chez le propriétaire afin de lui préparer son petit déjeuner. Non seulement ce n'était pas son rôle, mais les relations entre M. Peltier et sa concierge étaient loin d'être au beau fixe. Et pour cause. Ce dernier lui avait signifié son congé quelques jours plus tôt, des propos sulfureux lui ayant été rapportés par sa gouvernante. Elle avait alors un mois pour libérer les lieux, une autre concierge devant prendre ses fonctions à ce moment. De fait, Mme Labille vouait à ces deux personnes une haine que l'on peut qualifier de « mortelle. » Avant de se rendre chez le propriétaire, il eut été plus logique qu'elle s'inquiète alors de l'impérieuse raison qui empêchait Mme Faupied d'assurer son service ! A moins, bien sur, qu'elle ne fut alors parfaitement au courant du fait que cette même gouvernante ne serait jamais plus en mesure de servir son employeur... Enfin, plus étrange encore, le journaliste écrivait que la porte de M. Peltier était ouverte lors de l'arrivée de Mme Labille, alors qu'il avait été nécessaire de l'enfoncer lors de la découverte du crime. Cela voudrait dire que Mme Labille a refermé en partant. Avec quelles clés et que sont-elles devenue ensuite ? Vraiment étrange ! Les policiers, caressant l'espoir de tenir une nouvelle piste permettant de confondre enfin la concierge, vont prendre contact avec le journaliste. Le but est alors de savoir qui a pu fournir de tels renseignements. En fait, les hommes de Xavier Guichard sont perplexes. Soit le journaliste a éprouvé le besoin de tricoter un peu, en inventant des détails croustillants, ce qui se produit parfois, soit son informateur tente de noyer le poisson en fournissant des renseignements erronés. Un curieux mélange de vérité et de fiction. Sachant, bien entendu, que la police épluche attentivement la presse. Mis au pied du mur, le journaliste est obligé de livrer sa source. Ce n'est rien de moins que la concierge du 27 rue Nollet, cette bonne et charitable Madame Labille, qui lui a donné l'exclusivité de cette information. Évidemment, cette dernière est immédiatement convoquée aux 36 quai des Orfèvres. Nul doute que la conversation fut animée, car cette concierge commence sérieusement à indisposer les enquêteurs. Lui ayant signifié qu'elle encourt une condamnation pénale pour faux témoignage et une autre pour violation du secret de l'instruction, cette dernière va se mettre à pleurer des larmes de crocodile, promettant alors de ne plus recommencer et de dire à la police ce qu'elle sait vraiment. En fait, les enquêteurs de la Sûreté éprouvent bien du mal à cerner cette femme. C'est une vipère, un animal au sang-froid ! Elle est dotée d'un culot monstre et psychiquement c'est une personne solide. Tenir en échec la brigade criminelle, même naissante, n'est pourtant pas donné à tout le monde !

Qui donc tire les ficelles ?

Une perquisition effectuée dans la loge de Mme Germaine Labille, va permettre la découverte d'une pelote de ficelle fine. De celle dont on se sert pour entourer les rôtis. Or, cette ficelle est identique à celle qui a été utilisée pour la neutralisation des victimes. Certes, c'est un article très courant et largement diffusé, mais une fois cet élément rajouté au reste... Mme Labille, personne avenante et médiatique, dira à un reporter du quotidien *Le Journal* :

« On a trouvé dans mon buffet un peloton de ficelle, plein de poussière et on l'a comparé avec la ficelle qui a servi à ligoter les victimes. Pour eux, c'est la même ! Or, cette ficelle était dans mon buffet depuis déjà très longtemps... »

Etrange coïncidence. Mais cet indice ne pourra pas être exploité comme preuve, s'agissant d'un article courant que tous les foyers sont susceptibles de posséder. N'importe quel avocat stagiaire aurait beau jeu de contester ce point.

En... quête de moralité...

Une hypothèse avait également été envisagée par la Sûreté. Madame veuve Faupier aurait pu introduire l'un de ses amis chez M. Peltier, afin de le tuer et le voler. Son complice aurait ensuite résolu de supprimer ce témoin gênant... Mais cette hypothèse, adroitement suggérée par la concierge, sera bientôt abandonnée par les enquêteurs, car assez peu réaliste dans la mesure où le vol n'est pas le mobile. D'autant qu'ils vont rapidement s'apercevoir que la vie privée de cette femme est loin d'être celle décrite par la bignole lors de ses délires calomnieux. C'est tout le contraire. Depuis la mort de son époux, six mois plus tôt, on ne lui connaît aucune aventure sentimentale. Oui, elle va parfois le soir dans un bar de l'avenue de Saint-Ouen pour y rencontrer un couple, des amis de son défunt mari. Ils y évoquent quelques souvenirs agréables du passé et cette femme ne consomme que des boissons non alcoolisées. Nous sommes donc bien loin de la pocharde à la cuisse facile, décrite avec tant de fougue par cette redoutable concierge lubrique ! Du reste, le gendre de Marie Faupier, préparateur en pharmacie dans une officine de Passy, car la victime avait une fille, dira :

« J'avais beaucoup d'estime pour ma belle-mère, qui n'était pas du tout la femme que l'on a dit. Elle travaillait honnêtement, ne buvait pas et n'a jamais eu de fréquentations suspectes. »

Visiblement la malheureuse a fait l'objet de bien des calomnies honteuses et infondées. La concierge avait ainsi affirmé à la Sûreté, sous la foi du serment, que des bagarres avaient souvent lieu dans son logis. Lors de l'enquête, les voisins diront tout le contraire. Cette femme n'a jamais attiré l'attention des locataires et personne n'a jamais vu un homme sortir de chez elle. C'est l'un des points qui intriguera le plus la Sûreté. Pourquoi ces calomnies et pour quelle raison ? D'autant qu'en fouillant dans le passé de la concierge, ils vont découvrir que cette dernière aurait été, un temps, sous-tenancière d'une maison close dans la région de Rouen. Ce n'est donc pas tout à fait une oie blanche et, si l'information se confirme, elle est bien loin d'avoir les cuisses propres ! Ils vont en comprendre la motivation en apprenant que cette bonne dame Labille avait été congédiée peu avant par M. Peltier. La concierge avait fait courir le bruit, auprès des commerçants du quartier, que la gouvernante aurait pu entretenir des rapports intimes avec son vieil employeur. Cela avait sérieusement chauffé pour le matricule de la concierge, laquelle avait été virée du jour au lendemain, comme une malpropre ! Du reste, après ce drame, la famille va maintenir la décision de M. Peltier. La concierge, Madame Labille, devra avoir libéré les lieux le 15 février au matin, date à laquelle une nouvelle concierge, une certaine veuve Chamerlat, prendra possession de la loge. La volonté de feu M. Peltier était ainsi respectée... Exit la vipère...

Travaux pratiques

Les policiers pensent avoir enfin compris le déroulement de ce crime. Ils sont maintenant persuadés de la culpabilité de la concierge, laquelle a certainement manigancé ces crimes avec l'aide d'un complice. Mais encore faut-il pouvoir le prouver !

À l'autopsie, la tête de Marie Faupier présentera un petit enfoncement sur le dessus du crâne. Une plaie saignante sera découverte ainsi que des fragments de bois ayant pénétré le cuir chevelu. Il ne fait aucun doute que cette femme a reçu un coup violent sur la tête au moyen d'un objet en bois. Mais, selon le docteur Socquet, la blessure n'a pas été occasionnée par un objet contondant, comme par exemple un gourdin ou un manche de pioche. Ce morceau de bois, comportait des angles vifs en forme de « Y ». *Comme l'angle d'une planche !* dit alors le médecin. Les enquêteurs de la brigade criminelle ont beaucoup d'imagination. Ils ne vont pas tarder à envisager un scénario plausible. La victime peut avoir été frappée au moyen d'une planche, mais l'angle de pénétration dans la plaie ne correspond pas à la tranche. Par contre, une planche en tombant sur l'angle et d'une certaine hauteur serait susceptible d'engendrer ce genre de lésion. Xavier Guichard va donc se livrer à une petite reconstitution maison. Pour cela il faut un cobaye. Il va utiliser un policier plus téméraire que les autres...

Cette opération est relatée le 10 février 1913 par le journal **Excelsior**. En voici l'intégralité :

Le double crime de la rue Nollet Monsieur Guichard tente une expérience.

Il fait établir derrière la porte d'entrée du logis de Mme Faupied, un échafaudage qui, en s'écroulant sur un inspecteur, le renverse...

*Quoique ce fût hier jour férié, l'enquête concernant le double crime de la rue Nollet s'est poursuivie avec une certaine activité. C'est ainsi que les inspecteurs de la Sûreté ont établi dans l'appartement même de Mme Faupied l'échafaudage sous lequel on suppose qu'elle a été renversée. Echafaudage constitué avec des caisses et des rallonges de table. Un des hommes de M. Guichard a alors ouvert la porte et la chute des matériaux a projeté violemment l'inspecteur sur le parquet. Que faut-il déduire de cette expérience ? Le chef de la Sûreté pense que le meurtre de cette femme, tout au moins en ce qui concerne le premier acte, a dû être exécuté de la sorte. Son hypothèse se trouve fortifiée par le fait que les locataires habitant le premier étage de la maison, ne sachant à quelle besogne se livrait la police, descendirent en toute hâte afin de s'enquérir des causes de tout ce bruit. Leurs premiers mots furent ceux-ci : « **Le fracas que nous venons d'entendre est tout à fait semblable à celui que nous entendîmes mardi dernier à 7h30 du soir, quelques minutes avant que la servante de M. Peltier fut aperçue gisant au milieu des débris dont nous ne pûmes apprécier la nature.** » Est-ce en construisant un échafaudage identique que le meurtrier de Mme Faupier a réussi à mettre la malheureuse femme hors d'état de se défendre ? Cela est possible, mais non certain ! Espérons que la suite de l'enquête mais également le nouvel interrogatoire que Mme Labille subira aujourd'hui nous permettront enfin de connaître le dernier mot de l'énigme dramatique qui nous est posée. – P. F. »*

Les recherches de Bertillon

Les empreintes relevées dans l'appartement de M. Peltier et la chambre de Mme Faupied seront exploitées dans les locaux d'Alphonse Bertillon, quai de l'horloge. Mais les recherches seront négatives. Quelques-unes de ces empreintes sont exploitables, mais, n'étant pas répertoriées, elles ne peuvent être attribuées à des individus déjà connus de la police. Certaines autres le sont, mais comble de malchance, ce sont celles des inspecteurs de police qui sont intervenus sur les lieux lors des premières constatations ! Ces traces papillaires inconnues seront donc archivées à l'identité judiciaire. Qui sait, peut-être qu'un jour... se disait certainement Bertillon !

Obsèques des victimes

Les obsèques de Marie Legros, veuve Faupier, seront célébrées le 8 février 1913. La levée du corps se déroule à 9 h du matin à la Morgue de Paris, en présence des membres de la famille et de nombreux amis. Avant la fermeture du cercueil, la fille de la victime va faire une crise de nerfs. Cet incident sera relaté par un journaliste du quotidien l'Aurore :

« Mme Ratenat, fille de la victime, en proie à une violente crise de larmes, s'est précipitée sur le corps de sa mère qu'elle a embrassé. Puis, sur le coup de l'émotion, la jeune femme s'est évanouie et des soins ont dû lui être donnés... »

Après la cérémonie religieuse à Notre-Dame, Marie Legros-Faupier sera inhumée au cimetière de Saint-Ouen (93).

Monsieur Peltier sera inhumé le lendemain matin au cimetière du Père-Lachaise, en présence d'une foule immense. Cet ancien magistrat, très apprécié dans le milieu judiciaire, connaissait beaucoup de monde... Après la levée du corps à son domicile et une cérémonie religieuse en l'église Sainte-Marie-des-Batignolles, un vibrant hommage militaire lui sera rendu par un détachement du 27^e régiment d'infanterie, unité dont il avait été jadis officier. Les funérailles de M. Peltier seront l'objet d'un incident. Après la levée du corps au 27, rue Nollet et le départ de ce dernier vers l'église, une trentaine de personnes vont prendre d'assaut la loge de Mme Labille dans le but de lyncher cette dernière. Toutes les vitres seront brisées par des jets de pierres et la concierge ne devra son salut qu'à la seule présence des policiers chargés officiellement de sa protection (Plus certainement chargés d'empêcher toute tentative de fuite du suspect n° 1).

Suspicion légitime

Très rapidement, moins de trois jours après ce drame qui avait coûté la vie à deux personnes, MM. Boucard (juge) et Guichard (Sûreté) ont eu de sérieux soupçons sur le rôle joué par la concierge, dans le cadre de cette affaire. Madame Labille n'a cessé de se contredire lors de ses nombreuses auditions. De plus, elle se montrera peu à l'aise lors des cinq convocations au quai des Orfèvres. Autre élément qui ne plaide pas en sa faveur : elle avait donné une image détestable de madame Faupier, en oubliant simplement de dire qu'elle avait alors un très sérieux litige avec cette femme ; laquelle avait obtenu son renvoi auprès de M. Pelletier la veille du drame... Il y avait alors plusieurs raisons à son licenciement. Des calomnies mettant en cause son employeur, mais également un certain manquement à ses obligations de concierge en ce qui concerne les travaux courants, comme l'entretien des communs. Et puis, un élément leur semble étrange. Lors de sa première déposition la concierge affirmera que le soir des crimes, Mme Faupier était en compagnie d'un homme d'une cinquantaine d'années et de forte stature. Elle avait même précisé en cette occasion que ce même individu se serait rendu aux toilettes tard dans la nuit et qu'il avait tiré la chasse d'eau. Ce fait sera démenti par un locataire dont le logis est situé non loin de ce lieu d'aisance. La porte des toilettes, en très mauvais état, faisait un bruit d'enfer à l'ouverture, surtout la nuit. Raison pour laquelle il avait obtenu du propriétaire une sorte de trêve nocturne. Il avait été convenu d'éviter l'utilisation de ce lieu, sauf cas de force majeure, après 22h. Or, la nuit des faits, ce locataire n'avait absolument rien entendu : ni porte qui grince, ni chasse d'eau bruyante... Enfin, le soir de son assassinat, cette malheureuse victime n'aurait guère eu le temps de recevoir un homme chez elle après son service.

Elle était invitée chez sa fille pour y dîner. Celle-ci demeurant assez loin, elle ne pouvait s'attarder d'avantage rue Nollet ! Le juge d'instruction a donc à ce moment une intime conviction. Mais en l'état actuel de la procédure rien ne lui permet de l'utiliser.

Le juge voit rouge...

Henri Boucard, juge d'instruction, monte au créneau. Face à l'enlisement de cette enquête, il décide que le temps est amplement venu d'organiser un transport sur les lieux de ces deux crimes et de réentendre tous les témoins de la première heure. Ceux qui sont susceptibles d'avoir réellement vu ou entendu quelque chose. Les multiples dépositions faites par Madame Labille, concierge de son état, semblent toutes fantaisistes. Et pour cause ! Cette femme détient la clé de l'énigme, il en est certain ! Les locaux de la Sûreté, au quai des Orfèvres, pouvant être de nature à impressionner défavorablement les témoins, il est décidé de réentendre ces gens au plus près possible de leur cadre habituel. Le commissariat du quartier des Batignolles a donc été désigné. Ces auditions se feront en présence du magistrat et de Xavier Guichard, représentant le service de Sûreté. Durant le temps de ces auditions, afin de ne pas perdre de temps, MM. Niclausse, sous-chef de la Sûreté, assisté de l'inspecteur Robert et de M. Rieux, commissaire de quartier, vont procéder à une minutieuse perquisition dans le logement de M. Peltier. Depuis le décès du propriétaire des lieux, les locaux ont été placés sous scellés, dans l'attente d'éventuelles opérations utiles à l'enquête. Cette visite domiciliaire sera doublement utile, dans le sens où elle va permettre de récupérer des sommes d'argent importantes, lesquelles étaient dissimulées en différents endroits. Mais surtout de résoudre une énigme qui tourmente les policiers depuis le début de l'enquête.

Le mystère du loquet

Si la porte d'entrée principale de cet appartement semble – lors des faits - avoir été ouverte et refermée au moyen des clés, plus complexe est le problème de la porte située entre le salon et le vestibule. Pour mémoire, lors de la découverte du corps de M. Peltier, elle était fermée de l'intérieur. Cette même porte vitrée n'est pas dotée d'une serrure conventionnelle, mais d'un simple loquet basculant qui s'actionne depuis l'intérieur de la pièce et uniquement dans cette configuration. Assez craintif, l'ancien magistrat avait fait installé cette sécurité facultative pensant qu'elle serait à même de le protéger contre les intrus. Or, il est impossible que le propriétaire des lieux puisse être revenu à la vie, juste le temps d'abaisser le loquet, pour rejoindre ensuite la chaise sur laquelle il fut découvert. Dans le cas contraire : *Oh ! Miracle ! Il conviendrait prévenir l'Evêché...* L'un des policiers, l'inspecteur principal Robert, va pourtant résoudre l'énigme. Il a remarqué que ce loquet circule librement dans sa gâche. Le jeu est même assez important. Il suffit donc de placer ce même loquet en position haute avant de quitter la pièce et de claquer violemment la porte en sortant. Sous le choc, le loquet retombe alors dans la gâche, entraîné par son propre poids... La porte est alors fermée de l'intérieur. Le policier va renouveler plusieurs fois l'expérience. Elle est totalement positive. Les enquêteurs ne peuvent toutefois s'empêcher de penser que seul un esprit particulièrement vicelard peut avoir imaginé un tel stratagème !

Pendant ce temps, on cause...

Les auditions vont se poursuivre durant une bonne partie de la journée. Sur le petit nombre de personnes entendues, un témoignage va retenir l'attention du juge. Celui de Mademoiselle Anne-Marie Goyat, la jeune servante de Monsieur Marqueton, négociant en dentelles et locataire du premier étage. Cette jeune fille est donc invitée à renouveler la déposition qu'elle avait faite dans de très mauvaises conditions psychologiques. Moins émue que la dernière fois, elle admet que la concierge peut effectivement l'avoir influencé par ses affirmations hautement suggestives. Mais, entre-temps, elle a eu le loisir de réfléchir et de revoir précisément la scène. Voici ce qu'elle raconte alors. Propos qui seront confirmés ensuite par son employeur et la fille de ce dernier. Ce récit est en totale contradiction avec les déclarations de la concierge, Madame Labille. Mais, laissons la parole au témoin.

« Mes maîtres étaient à table. Il allait être huit heures, car déjà ils étaient au dessert. Je me tenais dans la cuisine, dont la porte ouvre sur le palier. Tout à coup, un cri strident s'éleva, puis un deuxième... Jamais encore je n'avais entendu un appel aussi aigu, aussi douloureux. La plainte d'une personne en danger de mort. D'instinct, sans même avertir mes maîtres, je descendis et j'arrivais devant la porte de la chambre de Madame Faupied. Cette porte était entrouverte. Je vis très distinctement la domestique de M. Peltier couchée sur le côté, sur un objet qui m'a paru être une caisse ; ses bras s'élevaient en l'air. Déjà ses cris étaient moins perçants. C'étaient des sons inarticulés, comme des râles. Quelqu'un, certainement, devait maintenir la malheureuse femme, mais je ne pus le voir. La porte me le cachait en grande partie. Et puis, la concierge qui venait de sortir de sa loge comme une furie, m'ayant aperçu, me cria : « Retirez-vous, petite, vous allez recevoir un coup de couteau. » Je remontai donc. Je trouvais sur le palier de mes maîtres, que le bruit de cette scène avait alarmé. Je les mis au courant de ce que j'avais vu. Ils firent alors mine de descendre, eux aussi, pour se rendre compte de ce qui se passait. Au milieu de l'escalier, la concierge qui était venu à leur rencontre, les arrêta en disant : « C'est cette femme qui est encore ivre ! Ne descendez pas, vous pourriez attraper un mauvais coup ! » Mon maître, sa mère et sa fille, n'allèrent pas plus en avant. Poussé par une curiosité irrésistible, je descendis une deuxième fois et non sans étonnement, je trouvais cette fois la porte de la chambre fermée ! »

Pour le magistrat, comme pour les policiers, il ne fait alors aucun doute que cette jeune fille a réellement assisté à une partie importante de l'assassinat de la pauvre Madame Faupied. Une question se pose alors, celle de savoir pourquoi la concierge a empêché les locataires de porter secours à la victime, en faisant barrage de son corps. Et quel barrage, la dame étant pour le moins imposante ! La réponse semble évidente : il fallait que l'assassin - qui se trouvait de l'autre côté de la porte - puisse avoir le temps d'achever son œuvre... Dès lors, il est presque certain que cette même concierge - d'un genre particulier, il faut en convenir - a été la complice du tueur, sinon l'instigatrice de ces deux assassinats ! Et puis, selon un vieil adage cher à la police : *à qui profite le crime ?* La réponse est évidente, à cette très chère Madame Labille, bien entendu... Le propriétaire décédé, cette dernière avait toutes les chances de conserver son emploi et son logement, puisque son licenciement avait été très discret et que les deux témoins pouvant en attester étaient passés de vie à trépas ! Sommée de fournir des explications à ce sujet, la concierge répondra que son intervention n'avait pas d'autre but que de préserver ces gens de la menace constituée par cette folle dangereuse. Nul doute, cette femme a vraiment répondu à tout... Un moment, les policiers pensent pouvoir la confondre. Elle a prétendu, au moment des faits, avoir vu un homme en compagnie de la victime, et ce, depuis la porte vitrée de sa loge. Or, la partie vitrée est constituée d'un verre dépoli avec plusieurs carreaux de couleur : jaune, vert et rouge.

Comment donc a-t-elle pu fournir un signalement aussi précis dans de telles conditions ? Les policiers vont en faire le test. Le commissaire s'installe dans la loge de la concierge avec l'inspecteur Robert. A l'extérieur les conditions de luminosité sont pratiquement identiques à celles du soir du drame. Ils ne verront pas grand-chose ! Tout au plus quelques vagues ombres constituées par leur collègue chargé de passer devant la loge de la bignole. Et encore, en collant le nez sur les carreaux... Mais, loin de perdre ses moyens, elle dira avec un certain culot, que la chose est normale, car ils n'ont pas l'habitude de regarder par cette porte. Chacun son métier. Evidemment, vu sous cet angle ! Magistrats et policiers sont alors persuadés que la malheureuse victime est tombée dans un guet-apens manigancé par la concierge. Ils imaginent assez bien le scénario. Un complice se trouve à l'intérieur de la chambre. La porte ayant été ouverte par la concierge, laquelle dispose d'un double des clés. Ce complice a mis en place un piège diabolique destiné à assommer la pauvre femme. Une sorte d'échafaudage à base de lourdes planches, comme des rallonges de table. L'ensemble est posé en équilibre sur un matelas dressé dans l'embrasure de la porte. Lorsque Madame Faupier regagne son domicile après son service, vers 19h30, elle ouvre le verrou et pousse la porte. À ce moment le piège fonctionne et elle se trouve proprement assommée. Le complice peut donc achever son œuvre. Il étouffe la pauvre femme au moyen d'un tampon préparé à l'avance. La concierge, en bon « Cerbère », car d'après les photographies d'époque, elle en a la mâchoire et la taille, assure alors la sécurité des lieux en empêchant les locataires d'entrer dans l'appartement. Une fois la gouvernante morte, ce complice s'empare des clés de M. Peltier, monte au troisième étage, entre dans l'appartement et trucidé le vieillard. Scénario d'autant plausible que quelques jours avant le drame, Mme Faupier avait confié à une amie que sa concierge, Mme Labille, lui faisait peur, cette femme étant capable de tout, y compris de commettre l'irréparable ! Mais alors, qui est donc ce complice ? Les policiers ont bien une petite idée. Cette concierge, qui a utilisé jadis le patronyme de *Louise Chardon*, a conservé des liens étroits avec quelques parasites du milieu parisien. Un certain Victor Paulien, notamment, lui était redevable. Cet homme, identifié sans problème, sera interpellé peu après par la Sûreté. C'est un souteneur bien connu de la brigade mondaine. Il exerce une surveillance tarifée sur les dames pratiquant le plus vieux métier du monde, dans le quartier parisien des Halles. Il va déclarer ne pas avoir de nouvelles de Mme Labille depuis déjà quelques années. En ce qui concerne le soir où ces deux assassinats furent commis, il dispose d'un alibi sans faille. Toutefois, aux yeux des policiers, la concierge n'est pas innocentée pour autant. Elle a très bien pu utiliser les services d'un autre tueur tout aussi minable. Parmi ses anciennes relations, ce n'est pas ce qui manque ! Mais encore faut-il le prouver, ce qui ne sera jamais possible. Comme à la Sûreté on ne lâche pas facilement un os, cette femme va faire l'objet de filatures durant près de trois mois. Mais toujours sur ses gardes, elle ne conduira jamais les policiers vers un éventuel complice. Mieux encore, ayant repéré les inspecteurs, elle dira à des amies que ces mêmes policiers sont là pour elle. Uniquement pour assurer sa sécurité, étant alors un témoin capital dans l'affaire de la rue Nollet ! Elle est vraiment gonflée la mère Labille...

Une personne très morale

Contrairement à ce qui avait été colporté par la concierge de cet immeuble, Mme Faupied semblait mener une vie tout à fait irréprochable. Voici une partie de l'audition de M. Ratenat, son gendre :

« Vous me voyez en proie à une profonde émotion, car je viens d'apprendre l'assassinat dont ma belle-mère a été victime ainsi que son patron, M. Peltier. Elle était venue voir ma femme hier mardi, en début d'après-midi était reparti très tôt, nous promettant de revenir un peu plus tard pour passer la soirée du Mardi Gras en notre compagnie. On l'attendit en vain, mais on ne s'en inquiéta pas, pensant en un empêchement peu grave. Ma belle-mère était au service de M. Peltier depuis la mort de mon beau-père, survenu suite à une grave maladie il y a près de six mois. Je sais que son patron avait une grande confiance en elle et il l'avait installé dernièrement dans une chambre située au rez-de-chaussée de son immeuble, afin qu'elle fut mieux à même de le servir. Madame Faupier, a qui n'ai jamais connu de liaison depuis la mort de son mari, venait souvent voir ma femme, pour qui elle avait une grande affection et je ne lui ai jamais entendu que faire des compliments de son patron envers qui elle avait beaucoup d'estime... »

Triste épilogue

Après quelques mois d'une instruction totalement infructueuse, Henri Boucard, magistrat instructeur, se voit contraint de signer un non-lieu. Il est vrai que l'actualité est alors chargée. Ce même magistrat va récupérer quelques affaires sensibles comme le meurtre du directeur du Figaro, Gaston Calmette, par l'épouse d'un ministre en exercice, une certaine Henriette Caillaux... Xavier Guichard dira, en parlant de Mme Labille :

« Il y avait de très fortes présomptions en ce qui concerne sa culpabilité dans ces deux assassinats. De plus, cette femme était alors le seul assassin satisfaisant... »

Si cette concierge a réellement été coupable de ces crimes odieux, elle est parvenue à passer à travers les mails du filet en roulant dans la farine les autorités judiciaires et les plus fins limiers de la PJ. Vraiment très forte la dame ! En attendant, cette triste affaire entre dans la longue liste des homicides impunis et bien mystérieux. *Qui a dit que le crime parfait n'existait pas ?* Chose étrange, bien qu'il s'agisse d'un double meurtre, la presse en parlera assez peu. Une raison à cela. En cette même période l'actualité était accaparée par un procès des plus médiatiques, celui des rescapés de la bande à Bonnot. Ceux que la presse avait baptisé « *les bandits tragiques* ». Etrange coïncidence également, lors des débats à la Cour d'Assises de Paris, il sera souvent question de la rue Nollet, mais nullement pour évoquer cet odieux double crime. Simplement, une partie de la bande à Bonnot avait trouvé refuge – à la même époque - dans une pension de famille au 45 de cette même rue Nollet, soit à moins de cent mètres de l'immeuble du double homicide. La tentation fut donc grande d'opérer un éventuel rapprochement entre ces deux affaires. Surtout lorsque l'on évoque un double assassinat similaire, celui commis à Thiais sur un rentier et sa bonne, par deux membres de cette bande ! Sauf que, à l'époque de ce double assassinat (Edouard Peltier & Marie Faupier), tous les membres de la bande à Bonnot étaient sous les verrous. Le procès des survivants se déroulait, au même moment, devant la Cour d'Assises de la Seine...



Affaire Philippe Daudet

1923

Un assassinat déguisé en suicide ?

Voici une mort qui demeure entourée d'un épais mystère. Le 24 novembre 1923, vers seize heures, un jeune garçon de quatorze ans est découvert à l'arrière d'un taxi parisien à l'intersection du boulevard Magenta et de la rue de Compiègne. Sa tempe droite a été perforée par une balle de faible calibre. Près de lui, sur la banquette, se trouve un petit pistolet semi-automatique. Visiblement, il vient de se suicider. Transporté à Lariboisière, il y décède peu après sans avoir repris connaissance. Ce jeune homme étant dépourvu de toute pièce d'identité, son corps sera provisoirement admis sous X... à la morgue de cet hôpital. C'est le point de départ d'une affaire politico-criminelle sans précédent...

Un fait divers retentissant...

Le dimanche 25 novembre 1923, Marthe Allard, épouse de Léon Daudet, en lisant le *Petit Parisien*, y découvre un entrefilet en page 4, dans la rubrique des faits divers. Le journaliste y relate un étrange suicide dans un taxi, survenu la veille vers seize heures. C'est celui d'un adolescent paraissant âgé de 17 à 18 ans, lequel n'avait aucun papier d'identité sur lui. Ce petit article de seulement quelques lignes est inséré entre une rixe entre dans un bistrot et une importante panne d'électricité... Cette brève se présente comme suit :

*« **Les désespérés.** Un jeune homme d'une vingtaine d'années a tenté de se suicider, boulevard Magenta, dans un taxi, en se tirant une balle de revolver à la tête. Etat grave. Lariboisière. »*

Madame Daudet, en proie à un funeste pressentiment, pense immédiatement, mais sans oser y croire, à son fils Philippe. Le jeune garçon, âgé de quatorze ans et demi, a disparu du domicile familial le 20 novembre, quatre jours plus tôt, vers sept heures du matin. Il devait se rendre au lycée Bossuet, son établissement scolaire. Mais, il ne s'y est jamais présenté. Depuis cette date, il n'a donné aucune nouvelle et cette disparition inquiétante a été signalée à la police. Certes, le quotidien évoque un jeune homme paraissant environ vingt ans, mais son fils, qui n'en a que quatorze, est assez développé pour son âge. Il peut effectivement en paraître dix-huit ! Le docteur Lucien Bernard, médecin de la famille Daudet, est aussitôt requis avec mission de se rendre à la morgue de l'hôpital Lariboisière pour vérifier cette info. Ce qui sera fait. Aucun doute n'est malheureusement permis. Le cadavre présenté est bien celui du jeune Philippe Daudet, fils de l'écrivain, journaliste polémiste et député de Paris : Léon Daudet. C'est surtout l'un des leaders du mouvement nationaliste et royaliste *L'Action Française*, une ligue patriotique qu'il a fondé avec Charles Maurras en 1905, mouvement également connu sous le sobriquet de « *Camelots du Roi* ». Léon Daudet étant une importante personnalité du monde politique, une sorte de bête noire pour le gouvernement en place, cette affaire va prendre une tout autre dimension. D'autant que Daudet ne croit pas un seul instant au soit disant suicide de son fils. Il est vrai, cependant, que ce dernier – né le 7 janvier 1909 à Paris 7^e – aura été, au cours de sa trop brève existence, ce que l'on nomme : « *Un enfant difficile* ».

Mais rien ne pouvait à ses yeux justifier un tel acte suicidaire. Surtout au moyen d'une arme à feu, lui qui avait une peur viscérale des armes ! Il était, certes, atteint de légers troubles nerveux, vraisemblablement engendrés par un mal héréditaire, mais il était traité avec succès pour ce problème. Il y a cependant une ombre à ce tableau idyllique. Philippe avait fait l'objet de plusieurs fugues à caractère comitial¹⁴, dont l'une à l'âge de douze ans. Il avait été retrouvé à Marseille, après avoir traversé la France par ses propres moyens... Il voulait alors s'embarquer sur un cargo en partance pour le Maroc, mais la chose ne lui fut techniquement pas possible. Puis, dernière fugue en date, quelques jours avant sa mort. On retrouve sa trace dans un hôtel du Havre (76), ville portuaire dans laquelle il comptait visiblement s'embarquer sur un bateau en partance pour le Canada. Une chose est cependant certaine. Le 24 novembre 1923, vers 18 heures, c'est un inconnu qui décède à Lariboisière des suites de ses blessures. Le bulletin d'admission de cet hôpital parisien indique :

« Inconnu paraissant âgé de 18 à 20 ans, taille 1,70/1,75 mètres, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, sans moustache, corpulence moyenne, sans signe particulier. Un pardessus genre Raglan de marque « Avros-Paris-Londres », veston gris, pantalon gris, gilet marron, casquette grise, chemise blanche à raies bleues, chaussettes grises foncées, chaussures de travail, deux mouchoirs blancs sans initiale. »

Léon Daudet, son père...

Alphonse Marie Vincent Léon Daudet, est né le 16 novembre 1867 à Paris 4^e. Léon est le fils aîné d'Alphonse Daudet (1840-1897), célèbre écrivain, auteur dramatique français, et de Julia Allard (1844-1940). Nous devons à Alphonse Daudet, entre autres romans à succès : *Les lettres de mon Moulin*, *La chèvre de Monsieur Seguin*, *la Petite chose*, *Tartarin de Tarascon*, etc. Il sera également l'auteur de dix-sept pièces de théâtre. Atteint d'une maladie de la moelle épinière, le grand homme s'éteindra le 16 décembre 1897 à Paris 7^e à l'âge de 57 ans. Il sera inhumé au cimetière parisien du Père Lachaise. Son fils Léon va connaître un parcours tout aussi prestigieux. Après une brillante scolarité au lycée Louis-le-Grand, Léon Daudet entame des études de médecine qu'il va mener à terme, sans toutefois décrocher son doctorat, car il refuse de présenter sa thèse devant un jury. Cette expérience du monde médical lui sera d'une grande utilité lors de la rédaction de l'un de ses nombreux ouvrages : *« Les Morticoles »*, publié en 1894. Puis, nouveau changement de cap. Léon Daudet s'oriente alors vers le journalisme et la politique. Dès l'année 1904, Daudet va se rallier aux thèses monarchistes de Charles Maurras. Elu député de la 3^e circonscription de la Seine, il sera présent sur les bancs de l'Assemblée nationale de 1919 à 1924 dans les rangs de la droite nationaliste. Il fut aussi l'un des hommes clés de l'Action Française, ligue patriotique regroupant les ultras, nationalistes et royalistes, dont la force vive est constituée par les *« Camelots du Roi »*¹⁵. A ce titre, il fait figure d'opposant impitoyable au régime politique alors au pouvoir. C'est un homme craint et respecté, un remarquable tribun dont les discours vitriolés sont souvent redoutables. Par ses articles incendiaires, Léon Daudet avait déjà provoqué la démission de plusieurs ministres en exercice.

¹⁴ - Fugues comitiales - Définition médicale : « Qui a un rapport à une crise aiguë d'épilepsie. »

¹⁵ - Les **Camelots du Roi**, seront créés en 1908. Leur rôle est alors de vendre les numéros du journal royaliste « l'Action Française » (à la sauvette) dans les rues de Paris. D'où le nom de camelots. Ils seront actifs entre 1908 et 1936, formant alors une troupe de réserve destinée à la sécurité des manifestations organisées par Charles Maurras.

Comme l'a si bien dit Marcel Proust : « *Les ressemblances entre Léon Daudet et Saint-Simon sont nombreuses. La plus profonde me semble l'alternance et l'égale réussite, des portraits magnifiquement atroces et des portraits doux, vénérant, nobles...* » C'est aussi un redoutable rassembleur. Ainsi, en 1926, lors d'un meeting aux Herbiers (Vendée), il sera acclamé par plus de 70.000 royalistes. Autre exemple. En 1931, de retour d'exil, Léon Daudet parle devant 30.000 Camelots du Roi rassemblés sur les pentes du Mont-Renaud à Noyon (Oise). En 1940, Daudet se replie à Lyon avec l'Action Française et apporte son soutien au maréchal Pétain. A sa mort, le 30 juin 1942 à Saint-Rémy-de-Provence, Léon Daudet, écrivain fertile, laissera une œuvre littéraire très riche : 128 ouvrages publiés, une trentaine de pièces de théâtre et près de 9000 articles dans la presse nationale. Côté cœur, cet homme au caractère pour le moins atypique, ne sera pas en reste. Il épouse le 12 février 1891, une jeune femme ayant un nom célèbre : Jeanne Hugo, petite fille de Victor Hugo. La cérémonie se déroule à la mairie du 16^e arrondissement de Paris. Mariage civil, car le céléberrissime Victor Hugo avait interdit à sa descendance la pratique du mariage religieux... Ils auront un fils : Charles Daudet (1892-1960). Le couple semblant connaître quelques déboires, Jeanne Hugo quitte le domicile conjugal le 21 décembre 1894. Un divorce sera prononcé l'année suivante. Elle épousera en seconde nocces l'explorateur Jean-Baptiste Charcot. Léon Daudet, après une union libre avec la célèbre cantatrice : Lucienne Bréal, épouse en secondes nocces, sa cousine : Marthe Allard (1878-1960), fille de Léon Allard et d'Agathe-Anne Daudet. Cette jeune femme est divorcée en premières nocces du comte Robert de Lesseps. La cérémonie de mariage se déroule le 3 août 1903 à Changé (37). Léon Daudet avait coutume de dire : « *Mon second et véritable mariage* ». De cette union va naître trois enfants : Philippe Daudet (1908-1923), François Daudet (1915-1970) et Claire Daudet (1918-1969). Marthe Allard, cette seconde épouse, sera à l'origine directe du retour de Léon Daudet à la tradition royaliste familiale. Ecrivaine et journaliste spécialisée dans l'art culinaire, Marthe Allard-Daudet a écrit, durant de nombreuses années, sous le pseudonyme de « *Pampille* ». Comme son époux, elle avait une personnalité atypique. Malgré un caractère bien trempé, Marthe aura, comme Léon, bien du mal à surmonter la cruelle épreuve causée par la mort de leur petit Philippe. Elle va ainsi écrire un ouvrage ayant pour titre « *La vie et la mort de Philippe* », livre publié en 1926 à Paris par la librairie Arthème-Fayard. Poursuivant son œuvre littéraire bien après la disparition de son époux, elle décède à son tour le 26 avril 1960 à Paris 7^e.

Dure réalité...

Au soir du 25 novembre 1923, Léon Daudet se trouve à l'amphithéâtre de l'hôpital Lariboisière à Paris. Agenouillé, il prie près du corps de son défunt fils. Il n'est pas seul. Etant donné la personnalité de cet homme public, le procureur de la République est présent. Il est accompagné d'un médecin légiste, expert près la Cour d'Appel, et de plusieurs policiers du service de l'Identité judiciaire. L'enquête décès semble alors s'orienter sur la thèse d'un suicide. Encore que le fait qu'un adolescent de 14 ans, se suicide d'une balle dans la tête ne soit pas une chose courante à cette époque. Les experts psychiatres seront du reste très perplexes, car ce type de mort violente est assez peu usité chez des sujets aussi jeunes... Or, Philippe, malgré son jeune âge, avait un tempérament hors du commun. Sa sensibilité était également en rapport avec le reste. Comme beaucoup de jeunes, il avait aussi, au plus profond de son âme, des contradictions, quelques incertitudes et espoirs.

C'était un jeune et bel éphèbe de quatorze ans, moralement trop précoce. Mais sa stricte éducation religieuse - librement consentie - ne le prédestinait nullement au suicide. Un acte en totale contradiction avec la profonde foi chrétienne dont il était animé. Les obsèques de Philippe Daudet se déroulent le 28 novembre suivant en l'église Saint-Thomas-d'Aquin à Paris 7^e. Bien qu'il s'agisse à priori d'un acte suicidaire, tel qu'il est alors présenté, la cérémonie religieuse a été rendue possible grâce à l'attestation d'un médecin psychiatre affirmant que ce jeune garçon était en état d'irresponsabilité totale au moment de son passage à l'acte. Des personnalités du monde littéraire et politique assisteront à cette cérémonie : Paul Bourget, Eugène Lautier, Paul Morand, Georges Bernanos, Joseph Kessel, François Mauriac, Jean Cocteau, Raymond Poincaré, etc. L'inhumation du corps se fera quelques heures plus tard au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de la famille Daudet, situé dans la 41^e division.

Tapageuses révélations

Le premier décembre 1923, alors que la thèse du suicide s'installe au sein de l'opinion publique, le journal anarchiste *Le Libertaire* publie – sous la plume de Georges Vidal – un pamphlet ayant pour titre : « *La mort tragique de Philippe Daudet, anarchiste !* » avec en sous titre : « *Léon Daudet étouffe la vérité* ». Dans cet article qui va mettre le feu aux poudres, l'auteur révèle que dans les jours qui ont précédé son décès, Philippe Daudet aurait offert ses services à la mouvance libertaire en se proposant de commettre des attentats spectaculaires. Y compris contre son propre père ! Le journaliste laisse également entendre que, comme il le pensait initialement, ce jeune homme jouait un rôle d'agent provocateur pour le compte de l'Action Française. Il fait également état du fait que Philippe aurait déposé – dans une cellule anarchiste - un courrier destiné à sa mère. Cette lettre comporterait cette phrase :

« Ma mère chérie. Pardon pour la peine immense que je te fais, mais depuis longtemps déjà j'étais anarchiste sans oser le dire. Maintenant, ma cause m'a appelé et je crois qu'il est de mon devoir de faire ce que je fais. Je t'aime beaucoup. PS – Embrasse bien les gosses de ma part – Philippe. »

Un véritable camouflet pour Léon Daudet, ennemi juré de la cause libertaire. Cette pseudo révélation lui fait l'effet d'une immonde provocation ! Personne, dans l'entourage du tribun ne veut croire à une telle fable. Encore moins Léon Daudet qui évoque immédiatement la thèse d'un complot anarchiste mené en sous-main par une police politique à la solde du gouvernement en place. Une affaire fumeuse destinée à l'atteindre. D'autant, qu'un épais mystère entoure les dernières heures de son fils. Une question l'obsède alors : ce pseudo suicide n'est-il pas un meurtre adroitement camouflé ? D'autant que cette mystérieuse affaire arrive quelques mois seulement après l'assassinat de Marius Plateau, l'un des responsables de l'Action Française, tué de cinq coups de feu tirés par l'égérie anarchiste Germaine Berton. Or, lors de cet attentat dans lequel Plateau a perdu la vie, l'objectif initial était Léon Daudet. Faute de pouvoir approcher ce dernier, Germaine Berton s'est alors contentée de Marius Plateau, victime idéale ! Dès le lendemain de cette publication libertaire, Léon Daudet annonce publiquement sa décision de déposer une plainte contre X... pour homicide volontaire et détournement de mineur. Dès lors, la mort de Philippe quitte le domaine du simple fait divers pour devenir une sulfureuse affaire nationale, un scandale politique ! Il confirme son intention de poursuivre cette affaire et la mener à son terme, dans un courrier adressé le 3 décembre à M. le procureur général près le Tribunal de grande instance de la Seine, dont voici l'exacte teneur :

Paris, le 3 décembre 1923

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de vous confirmer la lettre que je vous adressais hier. Tout m'assure, de plus en plus, du crime dont j'avais tout d'abord écarté l'hypothèse. Le rapt est autant dire avoué. Je ne doute pas que la justice ne fasse la preuve de l'assassinat. J'ai donc l'honneur de porter personnellement plainte entre vos mains et je me tiens prêt à me constituer partie civile.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma haute considération.

Léon Daudet

Enquête initiale

Aussitôt saisis de la plainte, les chefs du Parquet de la Seine désigneront le substitut Rolland pour la rédaction d'un réquisitoire d'information contre X... Cet acte vise des faits d'homicide volontaire et de détournement de mineur, deux plaintes distinctes. Le dossier est confié à M. Barnaud, juge d'instruction à Paris. Ce magistrat délivre immédiatement une commission rogatoire à M. Faralicq, commissaire de police aux délégations judiciaires. Ce dernier, qui représente alors le magistrat, a pour mission de faire procéder sans délai à l'exhumation du corps du jeune Philippe Daudet. Il devra, en outre, saisir les vêtements portés par la victime au moment des faits, alors en dépôt à l'hôpital Lariboisière, ainsi que le pistolet semi-automatique découvert dans le taxi. Dernière mission : saisir le taxi de marque Brasier¹⁶, immatriculé : 7657 E et faire procéder à des examens techniques par l'Identité judiciaire. Ce véhicule se trouvant alors au domicile du chauffeur (artisan-taxi) M. Charles Bajot, 28, rue Marjolin à Levallois-Perret. Car, au plan des investigations techniques rien n'a encore été fait... L'enquête décès menée par le commissariat local fut des plus légères. Il est vrai que la personnalité de la victime n'était pas encore connue et que pour le commissaire de quartier le suicide ne faisait alors aucun doute. Donc, nul besoin de faire appel aux meilleurs limiers de la police judiciaire...

Philippe Daudet - Acte de décès n° 4863 du 26/11/1923

Le vingt quatre Novembre mil neuf cent vingt trois, dix huit heures, est décédé rue Ambroise Paré, 2, Marie Philippe DAUDET, domicilié, 31 rue Saint-Guillaume ; né à Paris le sept Janvier mil neuf cent neuf, fils de Marie Alphonse Vincent Léon DAUDET, Député de Paris, et de Marthe Marie Julia Alphonsine ALLARD, sans profession, époux domiciliés même adresse. Dressé le vingt six Novembre mil neuf cent vingt trois, quinze heures, sur la déclaration de Henri Sayset, vingt trois ans et de Henri Maguin ; vingt cinq ans, employés, 12 rue Brémontier, qui, lecture faite ont signé avec nous Charles VEIL, adjoint au maire du dixième arrondissement de Paris.

¹⁶ - Brasier était une firme française spécialisée dans la construction d'automobiles. Fondée en 1902 par Richard Brasier, l'entreprise fermera ses portes en 1930. Les véhicules étaient produits à Ivry-sur-Seine.

Une bien curieuse autopsie...

Le corps de Philippe Daudet, exhumé le 6 décembre 1923 à 07h30 en présence de M. Jacques Allard, oncle du défunt, est transporté à l'Institut médico-légal de Paris. Quatre experts sont désignés pour pratiquer l'autopsie ordonnée par l'autorité judiciaire, les professeurs Duval, Balthazard, les docteurs Paul et Socquet. L'expertise se déroule le jour même vers dix heures du matin. Elle se poursuit durant deux heures quarante. Le corps, après cette autopsie, sera à nouveau inhumé le lendemain à dix heures, dans le caveau de la famille Daudet au cimetière du Père-Lachaise. Ces hommes de l'art vont conclure de manière surprenante en disant que rien ne s'oppose, dans leurs constatations, à la thèse du suicide. Ils n'évoquent pas celle d'un assassinat ou d'un accident ayant entraîné la mort. Non ! Plus simplement, rien ne s'oppose à un suicide. Or, en règle générale, la mission confiée par l'autorité judiciaire, consiste à rechercher les causes exactes de la mort, au sens le plus large du terme ! Sauf, si la réquisition stipulait uniquement de bien vouloir dire si la thèse du suicide était possible...

Voici la conclusion de ce rapport d'autopsie, telle qu'elle sera publiée dans le quotidien *Le Petit Parisien* du 6/12/1923 :

« Mort déterminée par un coup de feu d'un petit calibre, tiré à bout portant dans la région temporale droite, avec sortie du projectile dans la région gauche du crâne, ayant produit de grosses lésions cérébrales. Rien dans les constatations de l'autopsie ne permet de s'opposer à l'admission de l'hypothèse du suicide. »

Comme nous pouvons le constater, il fallait bien l'intervention de quatre éminents spécialistes pour pondre un tel monument de neutralité ! Ainsi, Philippe Daudet est décédé d'un coup de feu tiré en région temporale, lequel a entraîné d'importantes lésions cérébrales. Qui aurait donc pu croire en une telle chose ? Quel scoop ! La thèse d'une intoxication par absorption massive de champignons vénéneux serait donc à écarter ? Cette conclusion médicale, suffisamment vague, ouvre éventuellement d'autres portes. Sans, toutefois, gêner personne ni mouiller leurs propres chemises. Ne dit-on pas que la prudence est la mère de la Sûreté ? A plus forte raison lorsqu'il s'agit de la Sûreté générale...

Fugue au Havre

Cette seconde enquête va permettre de reconstituer partiellement l'emploi du temps de Philippe Daudet, entre le moment où il a quitté le domicile de ses parents et celui où il sera découvert dans le taxi, mortellement blessé. En quittant la maison familiale, le 20 novembre au matin, il va prendre le train à Saint-Lazare et se rendre au Havre (76) dans le but de s'embarquer pour le Canada. On retrouve sa trace à l'hôtel Bellevue où il a séjourné deux nuits. Pour payer le prix de sa traversée, le jeune homme n'a pas hésité à voler un peu d'espèces à ses parents. Mais les choses se compliquent quelque peu, car la somme qu'il possède est de loin insuffisante. Durant son séjour au Havre, Philippe aurait écrit une lettre qu'il adressait à ses parents. Ce courrier – qu'il convient de prendre au conditionnel, car jamais authentifié - aurait notamment contenu ce passage :

« Mes parents chéris ; pardon, pardon, pour la peine immense que je vous ai faite. Je ne suis qu'un misérable et un voleur... Quand vous recevrez cette lettre, je ne serai plus vivant... »

Puis, le jeune garçon se serait ravisé. Après avoir déchiré cette lettre, il l'aurait jeté dans la corbeille de la chambre. Découverte après son départ et reconstituée par M. Provis, gérant de l'hôtel Bellevue, cette lettre aurait été remise à la police locale. Autre version : ce courrier reconstitué aurait été envoyé directement au procureur de la République. Personnellement, la remise de cette missive - dans la mesure où elle aurait réellement existé - à la police locale nous semble être la plus simple. Mais, il est vrai que dans cette affaire la simplicité n'est pas une qualité prédominante ! À défaut de Canada, le jeune homme devra donc rentrer à Paris. L'aventure maritime aura duré deux jours au cours desquels il avait largement le temps de mettre fin à ses jours. Durant cette courte période, il aurait pris certains contacts avec des anarchistes locaux. Il aurait aussi tenté – sans succès - de se procurer une arme à feu auprès d'un armurier. Ici encore, la forme conditionnelle s'impose, car l'information est entourée d'un épais rideau de fumée. Elle est, de plus, très contradictoire !

Retour de l'enfant prodige...

Plutôt que de regagner le domicile de ses parents, dans les beaux quartiers de la capitale, il se serait présenté – en usant d'un faux nom – au bureau de Georges Vidal, administrateur du journal anarchiste *Le Libertaire* et lui aurait alors confié ses sentiments anarchistes. Il lui aurait aussi fait part de son intention de commettre un attentat contre Raymond Poincaré, président du Conseil, où bien le président de la République : Alexandre Millerand. Il aurait évoqué une autre cible potentielle : Léon Daudet, en oubliant de dire qu'il s'agissait de son propre père... Vidal, le prenant pour un exalté dangereux ou un agent provocateur, aurait alors tenté de l'en dissuader. Une chose est cependant certaine. Le soir du 22 novembre, le fils Daudet est hébergé par un peintre en bâtiment, sympathisant anarchiste et relation de G. Vidal. Le lendemain, dans les locaux du *Libertaire*, le jeune homme aurait écrit un courrier à sa mère. Lettre qu'il aurait laissé aux bons soins de Vidal, avec pour recommandation de la faire parvenir à Marthe Daudet, s'il devait lui arriver un incident fâcheux... Puis, on ne sait encore comment, Philippe est mis en contact avec Pierre-Marie Le Flaoutter, anarchiste, libraire parisien et indicateur de police à ses heures... Cet homme, qui se dit anarchiste, est un habile indicateur de basse police. À la suite d'une sombre affaire de commerce d'ouvrages pornographiques, il est devenu un informateur régulier de la brigade des Mœurs et de la Sûreté générale. Tenu en laisse par les poulets, il a donc classiquement revêtu le costard d'indicateur appointé. Du reste, après les révélations faites lors de l'affaire Daudet, il sera quelque peu « grillé » auprès de la mouvance anarchiste. Physiquement, il se présente comme un homme dans la quarantaine, grand et mince, le crâne dégarni sur le dessus, le menton masqué par une épaisse barbe brune. Cet aspect physique n'est pas sans évoquer celui de Henri-Désiré Landru, le célèbre tueur de femmes, l'homme au tempérament brûlant qui a grassement alimenté sa cuisinière à charbon dans sa tanière de Gambais (78) entre 1913 et 1919... Cette rencontre entre le judas de la cause libertaire et le jeune royaliste se déroule le samedi 24 novembre 1923, en fin de matinée, dans la librairie du 46, boulevard Beaumarchais, près de la place de la Bastille. Le dernier endroit où le fils Daudet sera vu de son vivant... Car, déjà des rumeurs circulent. Le milieu anarchiste, visé en premier lieu, n'a pas hésité à « charger la mule » en accusant ouvertement la Sûreté générale d'être à l'origine du décès du jeune homme. Pour eux, il serait tombé dans un piège tendu par l'un des leurs, un félon nommé Pierre-Marie Le Flaoutter, indicateur de police désormais notoire...

Ces mêmes anarchistes présentent la chose comme étant une bavure policière survenue dans la librairie. Lors de l'arrestation de Philippe Daudet, au 46, bd. Beaumarchais à Paris 11^e, un coup de feu accidentel aurait été tiré par le commissaire Joseph Colombo de la Sûreté générale. Une méprise engendrée par le fait que Le Flaoutter, en balançant le jeune garçon à son contact policier, le contrôleur général Lannes, aurait assuré que celui-ci était armé et très dangereux. Du reste, un télégramme sécurisé aurait été envoyé au préfet de police de Paris, le 24 novembre 1923, en fin de matinée, par M. Marlier, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur. Cette dépêche aurait été rédigée en ces termes :

« Personnalités prévenues qu'un anarchiste doit faire un coup aujourd'hui à Paris –stop - Passera entre 3 et 4 heures à la librairie, deuxième maison après la rue du Chemin-Vert, boulevard Beaumarchais –stop – Sûreté générale a envoyé provisoirement inspecteurs – stop – Corpulence moyenne, 18 à 20 ans, ayant pardessus beige – stop - dangereux et armé – stop- Objectifs avisés : Elysée, Présidence du Conseil et L. Daudet –stop et fin. »

La Préfecture de police passe dès lors en état d'alerte maximale. D'autant que cette information aurait recoupé une autre du même genre. Elle renforce les mesures de sécurité devant l'Elysée, la Présidence du Conseil et le siège de l'Action Française, 14, rue de Rome à Paris 8^e, les trois objectifs visés par ce dangereux terroriste. Dans le même temps, elle consolide le dispositif de surveillance - mis en place devant la librairie par la Sûreté générale - en envoyant les inspecteurs Meslay, Revel et Fournon, affectés à la PJ du 36, quai des Orfèvres. Ce qui porte à onze le nombre de policiers réquisitionnés pour cette intervention locale : huit de la Sûreté générale et trois de la Préfecture de police. Selon Le Flaoutter, le libraire véreux et visqueux du bd. Beaumarchais, Philippe Daudet se serait effectivement présenté dans sa boutique à l'heure prévue. Il lui aurait dit immédiatement :

« Il me semble que ta maison est surveillée ! Je crois avoir été filé depuis la Bastille... »

Le Flaoutter aurait confirmé cette impression, lui déclarant qu'il venait d'apprendre que la police était sur ses traces. Comme nous pouvons le constater, le renseignement était pour cet homme une seconde nature. Il renseignait volontiers dans les deux sens, comme c'est très souvent le cas ! A ce moment, le jeune homme aurait extrait de sa poche de pardessus un petit revolver (sic) - en fait, un pistolet semi-automatique - aurait armé la culasse en disant :

« Je ne serais pas pris vivant. Je vais tirer dans le tas... »

Toujours selon Le Flaoutter, homme de peu de foi, Philipe lui aurait emprunté quelques billets pour prendre un taxi et serait sorti du magasin par la porte principale, au nez et à la barbe des onze policiers se trouvant en surveillance... En fait, un témoignage tardif va venir embrouiller un peu plus les choses. Cette affaire, glauque à souhait, n'avait vraiment pas besoin de cela ! Un certain Duval, relieur, voisin et client de Le Flaoutter, aurait déclaré que Philippe avait passé près de deux heures, le samedi 24 novembre, dans la boutique du boulevard Beaumarchais¹⁷. Dès lors, la thèse d'un décès accidentel commence prendre forme.

¹⁷ - Journal *l'Humanité* du 3 novembre 1925

D'autant qu'elle sera validée par la mouvance anarchiste elle-même, laquelle règle ses comptes en se vengeant à la fois de Le Flaoutter, le judas de la cause libertaire et de la police, son ennemi intime ! Philippe Daudet aurait été interpellé dans la librairie par les policiers. Il aurait alors sorti un pistolet de la poche de son pardessus, arme vendue par Le Flaoutter, semble-t-il, et aurait été abattu par la police avant d'avoir pu seulement ouvrir la bouche ! Un nom circule également en ce qui concerne l'auteur de ce coup de feu mortel : celui du commissaire Joseph Colombo¹⁸. Cette version des faits conservera tout son mystère, aucune preuve recevable n'ayant pu être apportée. Certains journalistes de gauche, comme Séverine, seront cependant persuadés de la véracité de certaines accusations véhiculées par la presse royaliste. Lors de l'enquête, certains rapports étroits entre la police et les milieux anarchistes seront révélés et portés sur la place publique. Le quotidien *l'Humanité*, d'obédience communiste, les mettra en évidence. L'affaire Philippe Daudet est certainement l'une des plus graves dans lesquelles seront compromis conjointement la police française et la classe politique !

La version officielle

Celle qui sera donnée par la police. Lorsque Philippe Daudet se présente vers 16 heures, au beau milieu du dispositif mis en place autour de la librairie, il est porteur d'un pardessus gris. Or, le jeune homme que les onze commissaires et inspecteurs attendent de pied ferme, doit être vêtu d'un pardessus beige. De fait, personne ne bouge ! Les policiers le laisse donc entrer dans la boutique et en ressortir quelques minutes plus tard sans l'interpeller. Pas même pour un banal contrôle d'identité... La fable est certes belle, mais elle semble cousue de fil blanc. Comment croire en de tels propos. Ainsi, la fine fleur de la police française aurait été abusée par la simple couleur d'un pardessus porté par un gamin de quatorze ans, alors que l'ensemble du signalement diffusé correspondait au dangereux terroriste objet de cette opération. La logique voudrait que tout individu masculin âgé de moins de vingt ans, entrant dans cette boutique dans le créneau horaire concerné, soit immédiatement interpellé. Et puis, ce bon Le Flaoutter, n'aurait certainement pas manqué – voyant que la police venait de s'endormir sur ses lauriers – de signaler la présence du jeune homme par un quelconque moyen. Avant même que la proie tant convoitée ne s'évapore dans la nature. Cette version des faits ne tient visiblement pas la route... Du moins, dans sa dernière partie !

Riposte de Léon Daudet

Dès le 2 décembre 1923, le quotidien *l'Action Française* publiera un article, en première page, dont le titre ne laisse planer aucun doute pour le lecteur :

« Une vengeance atroce – Philippe Daudet a été assassiné ! »

Comme nous pouvons le constater, Charles Maurras, leader de *l'Action Française* et signataire de cet article, ne semble pas vouloir faire dans la dentelle ! D'autant qu'il révèle alors un fait surprenant.

¹⁸ - Joseph Colombo. Rien à voir avec l'inspecteur bigleux et malpropre de la série télévisée américaine des années soixante-dix. L'homme à la Peugeot 403 décapotable pleine de bosses et au célèbre imper mastic sortant tout droit d'une poubelle. Toute ressemblance avec ce personnage de fiction ne serait que pure coïncidence !

Léon Daudet, qui pense initialement - sans toutefois vouloir l'accepter - au suicide de son enfant, n'a alors qu'une idée en tête, celle de ramener le corps de Philippe à son domicile. Il sera reçu au Parquet de la Seine. En ce lieu, on lui donnera connaissance des circonstances de la mort, telles qu'elles sont alors connues de la justice. Mais, on lui fera également signer un document stipulant que cette absence d'autopsie entraînera, de facto, toute forme de recours juridique. Quelle interprétation peut être donnée à ce document : Une simple décharge de responsabilité de l'autorité judiciaire en ce qui concerne l'incontournable autopsie en cas de mort violente ? Exclusion de toute procédure à venir ? Notre expérience en ce domaine nous porte à croire que la première hypothèse est la bonne ! La seconde, en sortant des sentiers battus, irait à l'encontre des règles du droit français. Elle n'aurait aucune forme légale et exposerait ainsi les magistrats du Parquet à d'éventuelles sanctions. Visiblement, Charles Maurras - qui est loin d'être ignare en ce qui concerne le domaine juridique - laisse planer le doute, en publiant cette information pour le moins suggestive ! L'enquête initiale, menée par le commissaire Faralicq, ne sera pas en mesure de dégager le moindre élément pouvant infirmer totalement la thèse du suicide. Pas plus que celle d'un acte accidentel. Du reste, il ne pouvait en être autrement. Il eut été « suicidaire » de mouiller sa propre administration dans une affaire de cette importance ! Dans sa déposition du 5 février 1924, devant le magistrat, M. Marlier, directeur de la Sûreté générale, usera d'un procédé aussi déloyal que minable. Il va faire état, sur la base d'un renseignement obtenu de manière anonyme par les hommes de la Sûreté, que *Léon Daudet aurait commis des violences physiques ainsi que des actes contre nature envers la personne de son propre fils...* Cette odieuse stratégie sans fondement, n'aura, fort heureusement, aucun effet sur la procédure d'instruction. La mayonnaise refusera de prendre et Marlier en sera pour ses frais. Faute d'accabler Daudet, cette minable accusation va produire l'effet inverse ! Un haut magistrat du Parquet dira à ce sujet :

« De tels propos - non fondés et improuvables - sont abominables. Si par malheur on brûlait la cervelle à Marlier, nous n'oserions même pas requérir contre celui qui l'aura fait ! »

Notons, au passage, que ces propos injurieux, colportés par un haut fonctionnaire d'autorité, et pas des moindres, sont de véritables actes diffamatoires, tels que le Code pénal en donne la définition. Mais ce bon M. Marlier, contrairement à Léon Daudet, ne fera l'objet d'aucune poursuite pénale. Faute d'avoir le bras musclé, il l'a très long... Dès lors, il ne semble pas indécent d'évoquer la thèse d'une justice à deux vitesses, bien dans l'esprit de ce que fut cette III^e République. Les très nombreux scandales politico-financiers mettant en cause des membres de l'exécutif du moment en seront la preuve.¹⁹ N'ayons pas peur des mots. Dans bien des cas ces gouvernements furent composés de copains et de coquins ! Cependant, force est de reconnaître que cette enquête fut pourtant menée dans les règles de l'art. Tant par le commissaire Faralicq que par le juge d'instruction Barnaud, deux hommes d'une grande probité. Faute de mieux et dans l'intérêt général, la théorie d'un suicide demeure donc prédominante. Mais, dans les premiers mois de l'année 1925, après dix-huit mois d'instruction, une nouvelle circule dans les couloirs du Palais de justice. Le juge doit rendre, sous peu, une ordonnance de non-lieu. Après avoir obtenu la confirmation de ce projet par son avocat, Léon Daudet va prendre ce magistrat de vitesse.

¹⁹ - Citons entre autre : les scandales de Panama, des décorations, des fiches, emprunts russes, héritage Crawford, banque de l'union générale, Stavisky, etc.

Il dépose, le 26 janvier 1925, une nouvelle plainte avec constitution de partie civile. Afin d'étayer cette procédure, il apporte des témoignages nouveaux, éléments pouvant orienter la procédure vers une vulgaire bavure policière. Cette fois, la plainte est nominative. Elle vise directement ceux qu'il estime être les assassins de son fils : le commissaire Colombo, qui en aurait été l'exécuteur ; ainsi que trois hauts fonctionnaires de la Sûreté générale, qu'il désigne comme étant les complices du premier. Il s'agit de MM. Marlier, directeur de la Sûreté générale, Lannes, contrôleur général de la police et Delange, chef des services de recherches. Cette plainte va faire l'effet d'une bombe dans l'opinion publique. D'autant que l'affaire est largement couverte par la presse nationale. En cette occasion Maître Marie de Roux, avocat de la famille Daudet, n'hésite pas à mettre les pieds dans le plat en parlant de Philippe :

« Il est mort pour avoir essayé de protéger, par des moyens puérils, la vie de son père ! »

Lorsque Léon Daudet, accompagné de Charles Maurras et maître de Roux, rencontre le Garde des Sceaux, il lui fait part de sa décision de relancer l'enquête en raison de faits nouveaux d'une extrême gravité, et s'entend répondre par ce même ministre, visiblement très embarrassé :

« Je ne peux rendre la justice, parce que je n'ai pas de police. Non, non, je n'ai pas de police et il n'y a pas de justice possible... »

Bien étrange réponse, évasive et déconnectée, d'un ministre d'Etat... Léon Daudet avait pourtant été très affirmatif dans ses propos, confirmant ainsi ce qu'il avait publié auparavant dans l'Action Française :

« J'ai la preuve catégorique, émanant d'une autorité indiscutable et indiscutée, que, dès le samedi 24 novembre, la Sûreté générale savait le nom de mon malheureux enfant, Philippe Daudet, lequel aurait été mêlé, selon la police, à un projet d'attentat anarchiste contre le président du Conseil. J'ai d'ailleurs entretenu de cette circonstance, à la suite de ma déposition en date du mardi 4 décembre, jour du dépôt de ma plainte, M. le juge d'instruction Barnaud. »

Cette nouvelle procédure pose alors un problème de fond. En application de la loi, et compte-tenu de la personnalité des mis en cause, le juge Barnaud ne peut conserver le dossier. Il est donc dessaisi de cette instruction au bénéfice d'un conseiller de la Cour d'Appel : M. Laugier. Malgré un grand nombre d'investigations, cette nouvelle instruction sera tout aussi négative. Un témoignage intéressant se dégage toutefois, celui de madame Fournier, marchande de journaux tenant le kiosque de la place Saint-Michel à Paris. Elle déclare avoir vu Philippe, qu'elle connaît depuis l'enfance, pour la dernière fois le soir du 23 novembre 1923, soit la veille de sa mort. Il lui aurait alors acheté deux journaux : *l'Action Française* et *Le Libertaire*. Avant de la quitter, Philippe – qui semblait en mal de confidences – lui aurait fait un aveu :

« C'est égal. J'ai voulu savoir ce qu'ils avaient dans le ventre ; et c'est eux qui m'ont pris mon argent... »

Après quoi, Philippe Daudet aurait descendu les marches menant au métro pour remonter en surface peu après. Comme s'il avait oublié quelque chose ou changé d'avis sur ce qu'il allait faire !

Le 31 juillet 1925, le premier président de la Cour d'Appel va rendre une seconde ordonnance de non-lieu au bénéfice des policiers visés par la plainte déposée par Léon Daudet. En toute logique, il semble donc possible d'envisager une clôture définitive de l'affaire Philippe Daudet. Pour l'institution judiciaire le suicide ne fait alors aucun doute, même s'il reste encore bien des choses étranges dans ce dossier. Les policiers mis en cause refusent toute communication et ne souhaitent pas déposer plainte contre M. Daudet. Ils se retranchent derrière leur sacro-saint devoir de réserve ! Mais, contre toute attente, l'affaire va à nouveau rebondir. Sous une forme inattendue, cette fois !

Daudet sur le banc des accusés

Depuis le début de cette rocambolesque affaire judiciaire, un homme s'indigne et se dresse contre les accusations de complicité active que Léon Daudet porte à son encontre. Cet homme n'est pas une personnalité publique. C'est un citoyen lambda. Il se nomme Charles Bajot et exerce la profession d'artisan-taxi. C'est à l'arrière de son véhicule automobile que Philippe Daudet aurait perdu la vie ! Atroce aventure pour ce pauvre homme, dans le cas où les choses se seraient produites comme il l'a prétendu. En chargeant ce client très particulier, il était sans doute bien loin de se douter qu'il s'exposait à de sérieux problèmes. Il est vraiment des jours pour lesquels il vaut mieux rester au lit ! Pour le père de Philippe, il ne fait aucun doute que ce chauffeur fut complice de l'assassinat de son fils. Le fait d'avoir stoppé son taxi sur le boulevard Magenta, devant deux agents de police qui constateront le décès, n'est pas pour Daudet une preuve flagrante. Bien au contraire. Surtout lorsque de lourds soupçons pèsent sur la police. De fait, il ne se prive pas d'accabler Charles Bajot dans les colonnes de son journal, allant même jusqu'à demander l'arrestation de ce dernier ! Ce qui devait fatalement arriver va se produire. Ce chauffeur de taxi dépose plainte contre Léon Daudet pour des faits de « *diffamations publiques par le support de l'écrit* ». Après instruction, cette plainte – jugée recevable - sera jugée en novembre 1925 par la Cour d'Assises de la Seine à Paris, le tribunal correctionnel ayant été déclaré incompétent pour traiter une affaire de cette importance. Cette fois la justice n'a pas lésiné sur les moyens mis en œuvre. Un procès en Cour d'Assises pour une simple affaire de diffamation. Du jamais vu ! Cette même Cour est présidée par le conseiller Flory. Le siège du ministère public est occupé par l'avocat général Peignot. Léon Daudet est défendu par Me Marie de Roux. Jacques Delest, gérant du journal *l'Action Française* est également sur le banc des accusés. Il comparait en qualité de support de l'écrit, pour avoir publiquement colporté des propos jugés diffamatoires. Il est assisté de Me Xavier Vallat (avocat pénaliste et futur ministre dans le gouvernement de Vichy). Le plaignant, Charles Bajot, est défendu au titre de la partie civile par Me Louis Noguères. Outre l'acte de diffamation, ce procès a un but secondaire. Celui de tenter d'obtenir un rayon de clarté dans une affaire bien trouble. Cela sera l'occasion d'un grand déballage médiatique. L'opinion publique, sensibilisée par l'âge de la victime, en attend beaucoup. Mais, une fois encore, les braves gens devront rester sur leur faim ! Ce procès aura au moins un avantage, celui de porter sur la place publique des éléments d'enquêtes sulfureux et de nombreuses erreurs et carences.

Charles Bajot, le premier à comparaître à la barre, va relater les faits en concluant :

« Le jeune homme est monté seul dans la voiture. Personne n'a pu y être monté avec lui et, dans un si court espace de temps, avoir tiré puis s'être esquivé. D'autant que si un étranger était entré à mon insu dans le taxi, je l'aurai vu sortir après l'arrêt. Les agents de police également... »

M. Gruffin, commerçant boulevard Magenta, affirme qu'il a vu s'arrêter le taxi de M. Bajot, qu'il n'y a eu à ce moment aucun attroupement autour du véhicule et que personne n'a pu en sortir sans être vu. Il confirme ainsi les dires du chauffeur. Lorsque arrive le tour de Léon Daudet ce dernier fait part de sa conviction : son fils n'a pu commettre un acte suicidaire. Il a été assassiné ou bien fut victime d'une tragique méprise. Mais, il en est certain, dans les deux cas, sa mort a été maquillée en suicide. Il s'en explique ainsi :

*« J'ai toujours su examiner un cadavre. J'ai été interne des hôpitaux. Mais vous comprendrez dans quel état je me trouvais lorsque j'examinai le corps de mon fils. J'aperçu, près de la tempe droite, une forte boursoufflure, qui semblait produite par un objet contondant. J'avais reçu de ma femme une mission formelle : celle de ramener, coûte que coûte, le corps de Philippe à la maison. On me dit qu'il fallait alors signer une déclaration où, par la suite, je ne contesterais pas le suicide. J'étais pressé de ramener le corps ; je signai ! Mais bientôt les indices affluèrent. Il y eut d'abord les contradictions du chauffeur Bajot, qui transporta le corps de Philippe. Contradictions entre les déclarations au commissariat de police et celles faites à l'instruction. Puis il y eut une lettre étrange remise à ma femme par l'anarchiste Georges Vidal. Ensuite, M. le procureur général m'a dit lui-même : **« On a retrouvé la douille mais pas la balle. Le fait est important ! »** Puis, il y eut des constatations matérielles : point de trace de fumée sur le canon du revolver, point d'empreintes digitales sur la poignée de l'arme... Mon fils a été attiré dans un guet-apens par les anarchistes. Les policiers ont cru avoir affaire à un jeune anarchiste dangereux. M. Colombo a tué Philippe sans savoir qui il était. C'est ma conviction la plus intime... »*

Après cette émouvante déclaration, le célèbre Edouard Herriot aurait dit à Léon Daudet :

« Je suis votre adversaire politique ; mais on vous a fait une véritable saloperie ! Laissez-moi vous serrer la main... »

Autre déclaration importante. Elle est portée à la connaissance de la Cour sous une forme anonyme, car émanant semble t-il, de l'un des policiers présents sur le dispositif monté à la librairie de Le Flaoutter. Cette personne indique que lors de la mise en place de la souricière, M. Marlier, directeur de la Sûreté générale, aurait donné cet ordre pour le moins stupéfiant :

« C'est un anarchiste dangereux. Surtout pas de risque ! Abattez-le comme un chien ! »

Bien entendu, cet élément présenté par la Cour comme un simple renseignement, sera contesté par le haut fonctionnaire en question et déclaré non recevable à la demande de l'avocat général. Recevable ou pas, cette déclaration vient étayer d'avantage un scénario qui se profile maintenant à l'horizon : celui d'une tragique méprise, de celle que nous nommerions de nos jours : une *bavure policière* ! Du reste, l'anarchiste Georges Vidal, à la barre des témoins et sous serment, va faire une déclaration inattendue :

« Lorsque que Philippe Daudet est allé chez Le Flaoutter, celui-ci, lui a donné un autre rendez-vous pour avoir le temps de prévenir la police et le faire tomber dans un guet-apens. Or, Philippe avait dit qu'il ne voulait pas se laisser prendre vivant. Se voyant entouré de policier chez Le Flaoutter, il a fait le geste de saisir son arme et les policiers n'ont pas hésité à l'abattre ! »

Après avoir remis un peu d'ordre dans la salle, car cette déclaration engendre un important remous dans l'assistance, le président demande à Vidal si Philippe était porteur d'une arme lors de sa visite au *Libertaire*, journal qu'il dirige. Réponse de l'intéressé :

« Je ne l'ai pas vu armé ; mais il devait l'être. On a pu également l'armer après sa visite au Libertaire... »

Lors de l'audience du 14 novembre 1925, alors que Léon Daudet s'interroge sur le fait que la balle ayant tué son fils ne fut jamais retrouvée, l'avocat général Peignot va faire preuve d'une étonnante mauvaise foi. Il déclare crânement :

« La balle n'a pas été retrouvée ? Et alors ? Voilà treize ans que je siège comme ministère public et, à chaque instant, la balle qui a servi au crime ne se retrouve pas !

Indignation dans la salle. L'avocat général, croyant marquer des points, vient de se saborder en quelques mots. Mais cet homme a de la ressource. Il le prouvera à la fin de la dernière audience. Voici notre avis de technicien. Le projectile ayant traversé la tête de ce jeune garçon n'a pas été découvert ? Soit ! La chose est parfois possible, lors d'un tir avec une munition puissante et rapide, dès lors que ce projectile a la possibilité d'effectuer un trajet balistique aérien sans rencontrer d'obstacle après sa sortie du corps. Nous l'avons constaté en de nombreuses occasions. Dans le cas de l'affaire Daudet, cette théorie pose problème. En ce sens qu'il s'agit d'une cartouche de faible puissance dont le projectile est susceptible de se freiner considérablement à l'impact. De plus, ce coup feu, fut - selon la thèse officielle - tiré dans un véhicule automobile dont les glaces étaient fermées et qui ne présentaient, lors des constatations, aucune trace d'impact ou de perforation. Or, il ne s'agissait pas d'un projectile virtuel, mais bien d'une ogive en plomb recouverte d'un chemisage en laiton ou en nickel. Comme aurait pu si bien le dire M. de la Palice, à son époque : *« S'il n'est pas ressorti, c'est qu'il est resté à l'intérieur.... »* Etrange manière pour l'avocat général d'aborder le problème ! Il eut été plus judicieux que ce magistrat s'interroge réellement sur la carence que ce problème suppose... Du reste, un épisode de ce procès vient confirmer nos dires. Appelé à la barre, M. Edmond Bayle, directeur du service de l'Identité judiciaire à la PJ parisienne, n'hésitera pas à déclarer - à la demande expresse de l'avocat général :

« Le fait que la balle ne puisse être retrouvée est un phénomène normal, même tirée dans un taxi fermé !!! »

Soit M. Bayle était totalement ignare en matière de balistique et, dans ce cas, il aurait mieux fait de se taire, soit il a voulu se concilier les bonnes grâces de l'avocat général Peignot en allant dans son sens... Même le jury est septique. Le 7^e juré se lève alors et demande l'autorisation de poser quelques questions à M. Bayle. Requête accordée.

- **Question :** *Les planches du taxi joignaient-elles bien au niveau du plancher ?*
- **Réponse :** *Oui, et elles étaient recouvertes par un épais tapis...*
- **Q :** *Et le bas de la portière ?*
- **R :** *Il venait butter contre un bourrelet de la carrosserie...*

Edmond Bayle (1879-1929), ce fabuleux et incollable expert, a confirmé ainsi – sans le vouloir – que cette balle n’a pas pu sortir du taxi... Du reste, Léon Daudet, égal à lui-même, n’hésitera pas à s’en prendre à M. Bayle. Visant sa qualité de directeur des services d’Identité judiciaire, il accuse ce haut fonctionnaire d’avoir falsifié les preuves allant à l’encontre de la théorie du suicide. Sur ce point, il n’est pas impossible que Léon Daudet puisse avoir été dans le vrai ! L’avenir proche prouvera que ce chef d’un grand service de police, expert officiel agréé par la justice, aurait eu tendance à modifier ses rapports lorsque la contrepartie en valait la peine. Cette manière de faire va, du reste, lui coûter la vie. Le 16 septembre 1929, il sera tué de plusieurs balles de revolver dans les escaliers de l’Identité judiciaire parisienne, quai des Orfèvres. L’assassin, Joseph Philipponet, est un plaignant ruiné par une expertise tendancieuse. Or, M. Bayle était le signataire de ce rapport d’expertise défavorable. A partir de 1930 le service de l’Identité judiciaire va subir un profond remaniement. Les expertises réalisées par ce même service seront désormais validées par une commission scientifique ! Mais, dans cette affaire tout est étrange. Nous ne sommes plus à une bizarrerie près... Ce dossier présente bien des éléments troublants. En voici une infime partie :

Anomalies relevées

- Aucun impact causé dans l’habitacle restreint du taxi par la sortie du projectile mortel ;
- Pratiquement pas de sang sur la casquette que portait le jeune homme lorsqu’il se serait tiré une balle dans la tête ;
- Les étiquettes et initiales ont été enlevées des vêtements portés lors du drame ;
- Aucun document d’identité retrouvé en sa possession ;
- Aucune trace des 80 francs qu’il aurait dû avoir sur lui à ce moment. D’autant que pour régler la course de ce taxi, il lui fallait avoir un minimum d’argent liquide !
- Un haut fonctionnaire de la Sûreté générale se serait rendu à l’hôpital Lariboisière pour interroger le personnel soignant. Il désirait savoir si – avant de mourir – le jeune homme avait eu la possibilité de parler et d’avancer des noms. Apprenant que le jeune garçon était mort sans être sorti du coma profond dans lequel il se trouvait, le policier aurait semblé rassuré...
- Gabriel Tondini, un jeune employé du garage de Levallois-Perret, dans lequel était remisé le taxi de M. Bajot, va surprendre - deux jours après le drame - un mystérieux individu d’une quarantaine d’années, porteur d’un imper et d’une casquette. Il était visiblement occupé à l’examen intérieur du taxi. Une petite pince à la main, il inspectait l’intérieur de la capote. Voyant que le jeune homme arrivait sur lui, cet individu prenait alors la fuite. Il ne sera jamais identifié et encore moins recherché, malgré la déposition officielle de cet employé ;
- L’un des hauts fonctionnaires de police mis en cause dans cette affaire, le contrôleur général Lannes, était le beau frère de Raymond Poincaré, ancien président du Conseil et ministre en exercice... Mais, bien entendu, loin de nous l’idée de faire un quelconque rapprochement !

- Comme nous le verrons, lors de la contre-enquête réalisée en 1927, trois témoins importants seront retrouvés : Mmes Valogne, Collin et Dubois.
- Toutes affirmeront avoir vu le jour des faits, vers 16h30, un jeune homme - visiblement mal en point et soutenu par deux hommes - qui fut enfourné dans un taxi aux abords de la librairie Beaumarchais, sur le trajet entre la librairie et la place de la République, deux des témoins sont affirmatifs : Philippe n'était pas seul à l'arrière de ce même taxi ! Ces témoignages ne seront pas retenus par la justice, car jugé trop tardifs et imprécis...
- Bien malin qui pourrait dire d'où provient l'arme qui aurait été utilisée par Philippe Daudet pour mettre fin à ses jours. Du moins, selon la version officielle ! Celle qui aurait été découverte dans le taxi de M. Bajot est un petit pistolet semi-automatique en calibre 6,35 mm, de marque *Atlas*. Cette copie espagnole du Browning 1906, produite par Domingo Acha y Cia à Ermua (Espagne) est une arme des plus courantes pour l'époque, un matériel de qualité très moyenne et de peu de valeur. Ce pistolet, comme le reste, sera sujet à polémique. Selon certaines sources de l'enquête, il aurait pu être vendu à Philippe par le libraire Le Flaoutter, ce dernier étant également, de notoriété publique, un modeste trafiquant d'armes à ses heures ! Un personnage bien glauque et un traitre consommé...
- Lors de sa découverte dans le taxi, près du corps du jeune homme, ce même pistolet *Atlas* ne comportait *aucune cartouche dans la chambre de tir, ni aucune trace d'enrayage*. Or, c'est ici que le bât blesse. En théorie, s'agissant d'un semi-automatique, après le tir de la première cartouche, une seconde doit venir prendre place automatiquement dans la chambre du canon. Sous la pression des gaz, la culasse mobile recule, éjecte la douille de la cartouche venant d'être tirée. Lors de son retour avant, cette même culasse entraîne la cartouche suivante, celle qui se trouve sur les lèvres du chargeur, vers la chambre du canon. Les seules exceptions techniques sont au nombre de deux. Lorsque que ledit chargeur – logé dans la poignée - ne contient qu'une seule et unique cartouche (sa capacité étant de 7 à 8 cartouches). Dans ce cas, la culasse revient en avant après le tir de l'unique cartouche et se referme sur une chambre vide. Enfin, en prenant le cas d'un enrayage après le premier tir, la seconde cartouche reste coincée en travers de la culasse ou tombe au sol. Dans les deux cas, elle porte des traces très caractéristiques d'enrayage. Elément qu'un enfant de cinq ans serait à même de constater. A plus forte raison des policiers professionnels !

Bien embarrassée par cette dernière anomalie, la police va fournir un semblant d'explication lors de ce procès Barjot-Daudet en 1925, soit deux ans plus tard. Elle arrive sous la forme d'une déposition spontanée (après deux ans d'enquête) d'un certain Manhaval, second secrétaire du commissariat Saint-Vincent-de-Paul à Paris 10^e. A ce sujet, il dépose sous la foi du serment :

« Je suis entré dans le bureau de mon collègue et j'ai aperçu sur la table un revolver posé sur un journal taché de sang avec deux chargeurs. Le garçon de bureau me dit alors que ce revolver avait été apporté par le brigadier qui avait constaté le suicide. Ce revolver (sic) étant encore chargé, j'enlevai le chargeur et, faisant fonctionner la glissière (culasse), je fis éjecter la cartouche qui se trouvait dans le canon. Je posai ensuite cette cartouche dans le journal à côté des chargeurs. »

Soit cet homme était un fin connaisseur en matière d'armes à feu, mais nous en doutons fort, car il confond volontiers « *pistolet* » et « *revolver* ». La plus grossière erreur qu'un néophyte puisse commettre. Soit, il avait parfaitement appris sa leçon ! Toutefois, le fait de décharger une arme avant de la mettre sous scellé judiciaire est une procédure normale, requise par des impératifs de sécurité facilement compréhensibles.

Rien à redire sur ce point. Sauf que cette opération – qui entre dans le domaine des constatations – aurait dû être consignée dans un procès-verbal rédigé par un OPJ (officier de police judiciaire) et la cartouche extraite de l'arme aurait dû faire immédiatement l'objet d'un scellé séparé. Cela aurait évité que cette cartouche ne se perde, ce qui sera visiblement le cas... Autre anomalie, aucun relevé d'empreintes ne sera effectué par l'identité judiciaire sur ce même pistolet. Dommage, car en principe la crosse et la culasse auraient dû comporter des traces papillaires. Au moins celles du dernier utilisateur... Enfin, aucune constatation de base ne semble avoir été faite sur cette arme. Elle venait de tirer et devait normalement comporter des traces d'enfumage en sa partie avant, ainsi qu'une forte odeur - bien caractéristique - celle de la cordite. Il suffisait alors, même pour le premier flic débutant, d'examiner la bouche du canon à la recherche d'une trace de suie. Ensuite, sur cette base, le laboratoire de police technique pouvait entreprendre des investigations plus poussées. Mais absolument rien de tout cela ne sera fait ! Finalement, à défaut d'éléments de comparaison, rien ne prouve - quatre-vingt seize ans après les faits - que ce pistolet soit réellement l'arme ayant causé la mort du jeune Daudet !

Polémique balistique

Dès le départ de cette affaire, une polémique relative à un faux suicide s'installe. Quelques jours après le drame, Maurice Pujo, journaliste à *l'Action Française*, va publier un article susceptible d'aller dans le sens d'un assassinat ou d'un homicide involontaire maquillé en suicide. Il est censé faire état de faits troublants. En voici la teneur :

« Des personnes qui avaient vu le corps avaient été frappées de la singularité de la blessure. Contrairement à ce qui arrive en cas de suicide par le revolver, l'orifice le plus grand, qui est habituellement celui de la sortie de la balle, se trouvait au front, du côté gauche. L'orifice le plus petit était derrière la tête du côté droit. De plus, la main droite portait sur le dessus des doigts des traces de déflagration de poudre, ce qui n'est pas coutume d'arriver à la main qui tient l'arme. Mais qui peut s'expliquer si, au contraire, cette main a eu un geste de défense... »

Fort de notre expérience en la matière, nous allons tenter de remettre un peu d'ordre dans les affirmations de ce journaliste.²⁰ Ce dernier est totalement dans le vrai en ce qui concerne l'identification des orifices d'entrée et de sortie du projectile. En règle générale, la sortie présente un orifice irrégulier plus important que celui par lequel le projectile est entré dans le corps. Le phénomène est bien souvent engendré par la déformation de l'ogive au contact d'éléments durs comme un support osseux. Surtout dans le cas d'un trajet balistique intra-crânien. La puissance et la vitesse initiale de la munition tirée ont également leur importance. Dans le cas de l'affaire Daudet, la question ne se pose même pas. Loin d'être une arme de destruction massive, un pistolet de poche utilisant une petite cartouche de calibre 6,35 mm Browning, est à mettre au rang des plus anémiques de sa catégorie. Nous avons donc une entrée derrière la tête, vraisemblablement sous la base de l'oreille droite. Bien que le tir soit parfaitement réalisable dans cette configuration, il nous semble légèrement atypique, car ce n'est pas la position la plus aisée. En règle générale, les gens se tirant une balle dans la tête le font au niveau d'une tempe (droite ou gauche selon la main tenant l'arme), parfois sous le menton ou dans la bouche, lorsque le suicide est réalisé au moyen d'une carabine ou d'un fusil.

²⁰ - L'auteur, expert en balistique lésionnelle près la Cour d'Appel de Paris, a réalisé près de 400 expertises de ce type, de 1989 à ce jour.

La sortie du projectile se serait opérée en partie gauche du front. La trajectoire est donc orientée d'arrière en avant et de bas en haut. Donc, rien de véritablement anormal, sinon une entrée assez atypique. Du reste, cette plaie d'entrée devait certainement être cerclée d'une auréole noirâtre avec présence de traces d'enfumage et d'une collerette d'essuyage sur le pourtour de l'orifice, ce que le rapport d'autopsie ne précise pas. Petite explication utile : lorsque le projectile pénètre les chairs, il dépose une partie de ses résidus de combustion sous la forme d'un cerclage noirâtre. C'est la « *collerette d'essuyage*. » De même, lors de l'autopsie, le médecin légiste aurait dû mettre en évidence, derrière l'orifice d'entrée, une petite quantité de résidus de combustion et poudre imbrûlée. C'est ce que l'on nomme une « *chambre de mine* », élément permettant de lever le doute sur un tir atypique à très courte distance. Par contre le rédacteur a tort, lorsqu'il indique que la main ayant tenu le pistolet ne devrait pas présenter de traces de poudre. Bien au contraire ! C'est un indice probant qu'il convient de rechercher systématiquement en cas de suicide par arme à feu. L'explication est simple. Lorsque le projectile quitte le canon, il est précédé par une gerbe elliptique de gaz de combustion, laquelle entraîne à sa suite des résidus de suie et de poudre imbrûlée. Or, ces résidus entrent dans la plaie en même temps que le projectile. Ils se tassent en arrière formant ainsi la fameuse *chambre de mine*. Mais, une importante partie des gaz, face à l'obstacle formé par la peau ou parfois même un simple vêtement léger, opère un retour en arrière entraînant dans son sillage une petite partie des résidus de combustion qui vont se déposer sur l'avant de l'arme et la main qui la tient. On retrouve généralement ces traces d'enfumage sur le haut de la main, entre le pouce et l'index, et sur le dessus des doigts. Ces traces forment une sorte de tatouage assez résistant, même au lavage à grande eau, les grains de poudre s'incrétant alors dans l'épiderme. Pour conclure, c'est un élément déterminant pour un médecin légiste. Dès qu'une main présente cette particularité technique d'enfumage, elle est susceptible d'être à l'origine du coup de feu. Du reste, notre actuelle police scientifique procède systématiquement à des prélèvements de ce type. Par sécurité, il est également indispensable de vérifier que le tir ne comporte aucune impossibilité. Par exemple, un sujet gaucher peut difficilement se tirer une balle dans la tempe droite avec un trajet d'arrière en avant. Comme pour tenir sa fourchette ou son crayon, un gaucher tiendra son arme de la main gauche. Il en sera de même pour un droitier. Il peut exister des exceptions à cette règle, mais elles sont assez rares ! A la décharge des médecins légistes de l'époque, l'affaire se déroule en 1923, période au cours de laquelle la balistique lésionnelle est encore peu usitée, faute de spécialistes. De plus, cette technique n'est généralement pas reconnue par la justice pour être une science exacte. Il faudra attendre les années soixante pour que cette technique d'investigation trouve sa vitesse de croisière. Elle existe cependant en 1923, mais en état embryonnaire et sa reconnaissance officielle viendra un peu plus tard. Ce qui explique les nombreuses erreurs rencontrées en ce domaine...

Notre dernier avis concernera le projectile ayant traversé la tête de Philippe Daudet. Nous prendrons pour unique base la thèse officielle. Celle du suicide dans le taxi de Charles Bajot. Même si notre conviction en ce domaine est loin d'être acquise... Ce projectile (balle) ne sera pas retrouvé lors de l'examen tardif du taxi (9 jours après les faits). Aucune des glaces, pourtant fermées lors du trajet, ne portait trace d'un impact de balle. Comme nous le disions, la munition de calibre 6,35 mm est quelque peu anémique. Le petit projectile tiré est animé d'une faible vitesse initiale et se freine considérablement lors d'un trajet intra corporel au contact des chairs. A sa sortie du crâne, ayant rencontré des éléments osseux, il ne devait pratiquement plus avoir de puissance.

Aucune trace d'impact ne fut découverte lors de l'examen de ce taxi ? Phénomène normal, dirions nous, car dans ce cas précis, il ne fallait pas rechercher une perforation franche et circulaire, mais plutôt un léger enfoncement. Autre hypothèse, ce taxi de marque Brasier, était doté d'une capote en toile. Le projectile peut avoir – en trajet terminal – faiblement perforé la capote avant de retomber à l'extérieur. Dans ce cas, s'agissant d'un projectile blindé de forme cylindro-ogivale, il eut été utile de rechercher – non une perforation à l'emporte-pièce – mais un petit accroc. Enfin, nous avons connu quelques cas où un projectile de petit calibre était resté - après un trajet intracorporel - en bordure de la plaie de sortie. Il suffisait alors de bouger le corps pour qu'il tombe discrètement au sol...

Réquisitoire et verdict

Le journal *Le Petit Parisien* du 14 novembre 1925, relate le violent réquisitoire de l'avocat général Peignot contre Léon Daudet, lequel, rappelons-le, n'est accusé d'aucun crime de sang. Juste des propos diffamatoires ! Le magistrat s'adresse donc aux jurés en ces termes :

« La thèse de M. Daudet suppose un nombre considérable de faux témoignages, de complicités, de collusions de toute sorte, qu'en vérité ce serait la faillite de la conscience humaine, si tant de défaillances avaient pu se produire. Vous considérerez comme acquise la preuve que M. Daudet a diffamé le chauffeur Bajot, et vous prononcerez une condamnation, malgré la sympathie douloureuse qui doit aller au cœur déchiré d'un père... Je vous demande énergiquement de le condamner, car si justice est due à M. Daudet, comme à tout citoyen, justice est due aussi aux victimes de ses injustes accusations ! »

Le 15 novembre 1925 à 00h15. Le jury vient de rendre son verdict. Le réquisitoire prononcé la veille par l'avocat général Peignot sera partiellement suivi. Léon Daudet se voit condamné à cinq mois de prison ferme, 1500 francs d'amende et 35.000 francs de dommages et intérêts au bénéfice du chauffeur Bajot. Jacques Delest, gérant de *l'Action Française*, est condamné à 2 mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, pour avoir publié des propos diffamatoires. L'annonce de ce verdict va faire l'effet d'un électrochoc dans de la mouvance royaliste. *L'Action Française* et les *Camelots du Roi* se déchainent aussitôt contre ce verdict qu'ils estiment avoir été rendu pour « *crime de paternité* ». Léon Daudet, comme à son habitude, ne lâche pas prise pour autant. Il a décidé de ne pas tenir compte de ce jugement de Cour et de poursuivre le combat qui est le sien. Il doit se battre, dit-il, au nom de son fils et de la mémoire de ce dernier, flétrie par des mécréants. Trempant sa plume dans le vitriol, il commence par maître Louis Noguères, l'avocat de Bajot, qu'il qualifie de « *singe épileptoïde* ». La Sûreté générale en prend également pour son grade. C'est selon Daudet, « *Une effroyable caverne, une collection de coquins, de voleurs et d'assassins ...* » En agissant ainsi, il compte certainement mettre un coup de pied dans la fourmilière administrative et faire bouger les choses. Mais, rien de tout cela ne se produit. L'administration demeure sourde, muette et aveugle !

Ultime rebondissement

Faute de mieux, Léon Daudet dépose une requête en révision relative à ces deux condamnations. Elle aura au moins l'avantage de suspendre l'exécution du jugement et de retarder les emprisonnements. Comme la loi l'exige, cette requête en révision s'appuie sur des faits où éléments nouveaux. Or, Daudet en a des éléments nouveaux.

Et pas des moindres... Cette requête sera plaidée en mai 1927 devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Léon Daudet apportera ainsi trois nouveaux témoignages de la plus haute importance. Les déclarants seront entendus par M. Barthélémy, commissaire spécial aux délégations judiciaires. Ces témoignages ne seront cependant pas pris en compte, car jugés tardifs et imprécis. Et pourtant...

Déposition de Mme Valogne.

Cette riveraine déclare sous serment que, le 24 novembre 1923, traversant la rue du Chemin-Vert et passant devant la librairie Le Flaoutter, elle a vu un taxi stationnant près du trottoir, devant la librairie. L'avant était tourné vers la place de la République, la portière droite ouverte. Deux individus aidaient un jeune homme de 17/20 ans à monter dans le taxi en le tenant chacun sous un bras. Il devait être dans les quatre heures de l'après-midi et les becs de gaz étaient allumés.

Déposition de Mme Collin

« Ce second témoin, passagère d'une automobile, a déclaré que, le même jour, à la même heure, entre 4 h et 4h30, le véhicule dans lequel elle se trouvait, a dû s'arrêter place de la République par suite d'un encombrement de voiture. Elle s'est trouvée alors, pendant quelques secondes, près d'un taxi venant du boulevard du Temple et qui a tourné dans la direction de l'hôtel Moderne. La lumière des réverbères lui a permis de distinguer très nettement, à l'intérieur de la voiture, deux hommes. L'un jeune et imberbe, vêtu de gris, coiffé d'une casquette, affaissé sur le siège du fond et à droite, était très pâle et paraissait souffrant. Son compagnon, qui était également coiffé d'une casquette, s'est baissé à ce moment, regardant le plancher du véhicule, tout en restant appuyé contre l'autre voyageur qu'il avait l'air de soutenir... »

Déposition de Mme Dubois

« En tant que piéton, elle attendait que le taxi dégage les passages cloutés pour pouvoir traverser l'avenue. Les glaces de l'arrière étaient alors face à ses yeux. Sa déposition est très proche de celle de Mme Collin. Elle précise que le jeune homme était pâle et lui a semblé évanoui. L'autre passager du taxi, un homme d'une trentaine d'années, coiffé d'une casquette baissé sur les yeux, s'est alors penché au dehors et a commandé au chauffeur de se presser²¹... »

Contre toute attente, ces témoignages ne seront pas pris en compte. Le conseiller Mercier estime alors qu'ils sont en totale contradiction avec la version de M. Bajot... La Cour de cassation se prononcera le 15 mai 1927, rejetant cette demande de révision, car jugée peu sérieuse en fonction de la faiblesse des preuves apportées ! La Chambre criminelle va conclure en disant qu'aucune enquête supplémentaire ne semble nécessaire. Circulez, il n'y a plus rien à voir ! Le président Lecharbonnier, après mise en délibéré, donne lecture de la conclusion en ces termes :

« Les témoignages présentés sont tardifs et insuffisants pour faire douter du bien fondé du verdict de condamnation rendu contre M. Daudet par la Cour d'Assises. Le recours intenté n'est donc pas recevable. »

²¹ - Pour mémoire. Nous sommes en 1923. Dans le taxi en question, les passagers sont logés à l'arrière, dans un habitacle séparé. Ce type de véhicule était assez proche du fiacre motorisé... Pour communiquer avec le conducteur qui était, lui, à l'air libre, il fallait donc se pencher au dehors !

Le premier juin 1927, Léon Daudet, sur ordre du Garde des Sceaux, est prié par le Parquet de la Seine d'avoir à se constituer prisonnier le 10 juin 1927 pour purger la peine de cinq mois de prison à laquelle il a été condamné lors du procès Bajot. Cette décision va faire l'objet de bien des polémiques. La justice sera montrée du doigt par la presse nationale. Ainsi, le *Petit Parisien*, sous la plume de Maurice Prax, publiera le 4 juin 1927, un article en faveur de Léon Daudet.

« Mais n'est-il pas évident que la mort du petit Philippe Daudet demeure un mystère angoissant que la justice n'a pas su pleinement éclaircir ? N'est-il pas vrai que les pires contradictions, que les interventions les plus suspectes, ont fait de l'affaire Daudet une affaire qui trouble encore les consciences ? Ce que M. Léon Daudet a fait, tous les pères, dans les mêmes circonstances auraient voulu le faire. La paternité, ce n'est pas de la politique... »

Le lendemain, le journal *Le Figaro* publiait – au nom de toute la presse française – une lettre ouverte au Président de la République. La presse proteste alors contre la décision de vouloir jeter Daudet en prison, alors qu'il ne s'agissait que d'un simple délit de presse commis en voulant défendre la mémoire d'un fils. Le rédacteur terminait ce long plaidoyer en disant :

« Monsieur le Président de la République, le Figaro vous adjure, et tous les honnêtes gens de France avec lui, vous adjurent, de signer, sur le champ, la grâce de M. Léon Daudet. Tout à l'heure il sera trop tard... »

Dans la presse étrangère, l'indignation sera de circonstance. Ainsi, *L'Echo du Soir*, journal belge, publiera le 15 juin 1927, un article intitulé « *En prison* » et dont voici l'exacte teneur :

« L'assassinat de Philippe Daudet, qui ne fait pas de doute à l'étranger, a plus nui au prestige de la France que les plus retentissants scandales financiers ou les plus étonnants soubresauts d'une politique extérieure toute négative. Nous étions tellement habitués à considérer la France comme une terre d'héroïsme et de vertu que nous demeurons atterrés devant l'injustice faite à M. Léon Daudet. Chacun sans doute est maître chez soi et le gouvernement français, comme la justice française, savent mieux que nous ce qui est compatible avec leur dignité. Ils ne sauraient empêcher cependant que l'étranger ne les juge. Et, nous le leur disons en amis, l'étranger pour ce fait précis, jugera avec sévérité ! »

Nouveau Fort Chabrol

Ayant épuisé tous les recours administratifs et se disant victime d'une machination politico-policière, Léon Daudet va transformer le siège parisien de *l'Action Française*, rue de Rome, en un second Fort Chabrol de l'histoire. Le siège durera trois jours. Le 14 juin 1927 à 7h35, Léon Daudet, sort des locaux de *l'Action Française*. Il prend place dans la voiture officielle du Préfet de police de Paris, Jean Chiappe, laquelle démarre pour la prison de la Santé. Peu avant, il y avait eu cet étrange dialogue entre le préfet et Léon Daudet.

« Monsieur Daudet ! Je viens une dernière fois faire appel à votre cœur d'homme et de Français. Le sang va couler. Dès mères françaises pleureront ce soir. Et ce sang que vous aurez fait répandre ne saurait racheter celui du fils que vous pleurez. Rendez-vous ! »

Après un silence pesant, Léon Daudet va prendre la parole. Il parle depuis une fenêtre de l'immeuble et sa forte voix de tribun porte jusqu'aux confins de la place de Rome :

« Monsieur le Préfet. Vous tenez dans une circonstance inhumaine un langage humain. Je ne veux pas qu'il y ait du sang versé pour mon fils assassiné. Je me rends pour la France, pour mes amis, pour la mémoire de mon enfant. Je me rends ! »

Les portes s'ouvrent alors, Léon Daudet sort des locaux, suivi par près de 486 jeunes hommes, des *Camelots du Roi*, venus pour défendre leur leader et en découdre si nécessaire. En colonnes par trois, ils forment une troupe qui remonte – les larmes aux yeux – vers la gare Saint-Lazare. Les voitures de police emportent également MM. Delest et Pujo. Cinq minutes après leur arrivée à la Santé, Léon Daudet et Jacques Delest sont écroués et placés respectivement dans les cellules 9 et 11 de la 8^e division. Cette opération aura mobilisée plus d'un millier de policiers et gendarmes, de cavaliers de la garde, sans oublier un détachement complet de sapeurs-pompiers avec les lances en batterie. Aucun doute, la République semble avoir ressenti un sérieux coup de chaud...

Evasion rocambolesque

Léon Daudet et Jacques Delest sont en prison depuis déjà douze jours, lorsque va se produire un fait divers digne de Tartuffe. Le 25 juin 1927 vers 12h15, M. Catry, directeur de la prison de la Santé, déjeune dans son appartement de fonction lorsque la sonnerie du téléphone le sort de table. Un surveillant l'avise qu'il doit descendre de toute urgence à son bureau, le ministre le demandant sur la ligne spéciale. Cette ligne directe est celle qui le relie au cabinet du ministre de l'Intérieur. Elle ne sonne qu'en de très rares circonstances. Le directeur rapplique donc coudes au corps. En ligne une opératrice l'interpelle en ces termes :

- *Allo ! La Santé ? Ici le ministère de l'Intérieur, M. le ministre souhaite vous parler.*

M. Catry patiente donc. Nous l'imaginons alors au garde à vous, le petit doigt sur la couture du pantalon... Un bref temps d'attente et puis une voix autoritaire se fait entendre :

- Bonjour cher Directeur. Je suis Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur. Je sors à l'instant du Conseil des ministres, où viennent d'être décidées les grâces de MM. Daudet, Delest et Sépard. Il vous faut donc exécuter le plus tôt possible cette décision. Prenez des mesures pour qu'au moment de la sortie, il n'y ait personne dans la rue, enfin... je veux dire pas de journalistes... Vous me comprenez ? Alerte, si besoin est, le poste de police voisin. De même, en ce qui concerne Sépard, il convient d'attendre un petit quart d'heure après le départ des deux autres. Il ne faudrait pas qu'il puisse prévenir ses amis de l'Humanité avant notre déclaration officielle. Vous me rendrez personnellement compte lorsque tout sera terminé. Certes, cet ordre n'est sans doute pas des plus réguliers, mais la raison d'Etat commande... Oui, je sais bien qu'il vous faudra les documents nécessaires et vous les aurez sous peu. Cependant, pour cette fois, vous passerez provisoirement outre... Du reste, il y a huit jours pareille chose a été faite et sans attendre de confirmation écrite, pour le gréviste de la faim Girardin... Je compte donc sur votre sens des responsabilités républicaines qui sont les vôtres...

Pris toutefois d'un doute, le frileux directeur de la prison téléphone à M. Augé, secrétaire du directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice. Or ce même service est alors décentralisé de la place Vendôme. Il est provisoirement logé dans un petit bâtiment du ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès. Après quelques minutes d'attente, ayant enfin son interlocuteur en ligne, il lui fait part de l'ordre peu conforme qu'il vient de recevoir de M. Sarraut et demande confirmation. Son contact s'emporte alors, hurlant dans le combiné :

- Comment ! Vous n'ajoutez aucune créance à la parole de M. Sarraut ? Mais c'est inouï ! La grâce de ces messieurs est accordée depuis une heure et rien n'a été fait. Vous perdez votre temps en me dérangeant durant mon repas... Faites ce que l'on vous dit et dépêchez-vous ! Votre fonction ne tient déjà plus qu'à un fil...

A cette nouvelle, les condamnés Léon Daudet, Jacques Delest et Pierre Sépard (haut responsable du parti communiste, emprisonné pour des faits politiques) sont très surpris. Car, cette opération a été montée dans le plus grand secret et ils l'ignorent encore. Dans un premier temps, ils refusent de quitter la prison, par crainte d'une machination se terminant en un piège mortel ! Nouvel embarras du directeur lequel doit user de toute sa conviction pour emporter leur consentement. Nous imaginons assez bien une scène à la Feydeau ; celle du directeur implorant à genoux la bienveillance des prisonniers dans le style :

« Partez ! Messieurs, je vous en supplie partez. Nous ne voulons plus de vous ici ! »

Après avoir signé la traditionnelle levée d'écrou et récupérés leurs effets personnels, les ex-détenus franchissent la grande porte. La rue de la Santé est fermée à chaque bout par un barrage policier. Un taxi semble les attendre. Il a été spécialement affrété par le directeur de la prison. Ils s'engouffrent dans le véhicule lequel disparaît le plus tranquillement du monde... Mais le directeur n'aura guère le temps de savourer sa satisfaction. Quelques heures plus tard, le scandale éclate. Cette libération officielle n'est qu'une magnifique mystification montée par les *Camelots du Roi*. Ils se sont connectés sur le réseau téléphonique, lequel a été dérivé au moyen de « *bretelles techniques* ». Sur les douze lignes officielles, onze étaient entre les mains de sympathisants royalistes entre midi et treize heures, ce 25 juin 1927. Toutes les lignes du ministère de l'Intérieur seront saturées durant l'heure du déjeuner, le moment le plus calme de la journée. Toutes sauf deux ! Celle reliant la prison de la Santé au ministère de l'intérieur et l'autre à l'annexe du ministère de la justice. C'est cette dernière qui sera utilisée pour cette mystification sans précédent. Une enquête est ouverte et les fuyards activement recherchés sur l'ensemble du territoire. L'infortuné M. Catry est immédiatement suspendu de ses fonctions et mis à la retraite quelques jours plus tard. Il avait pourtant libéré les prisonniers en un temps record... Dans son « *Histoire de la littérature française* », M. Kleber-Haedens, dira à propos de Léon Daudet :

« Son évasion de la Santé a été le seul moment savoureux de la IIIe République, le seul moment où la France entière put éclater de rire sans arrière-pensée... »

Mais peut-on véritablement parler d'une évasion au sens exact du terme ? Dans son article 434-27, le Code pénal stipule :

« Constitue une évasion punissable, le fait de se soustraire à la garde à laquelle il est soumis, par violence, effraction ou corruption, lors même que celles-ci auraient été commises, de concert avec lui, par un tiers... »

Or, aussi rocambolesque soit-elle, cette évasion ne cadre en aucun point avec cette définition juridique : aucune violence, aucune effraction ni corruption ne peuvent être retenues. Léon Daudet est sorti de manière officielle, par la grande porte, après avoir signé sa levée d'écrou et serrer la main du directeur. Tout au plus, seule une erreur administrative est imputable au directeur de la prison, lequel l'a supplié de partir ! Ce brave homme fut le lampiste de service, car il en faut bien un, pour justifier les foudres d'une administration sérieusement ridiculisée...

La cavale et le retour de Daudet

Alors que toutes les forces de police et de gendarmerie recherche Léon Daudet, ce dernier se repose tranquillement au château de Vigny. On le signale un peu partout dans le sud de la France. Le puissant réseau royaliste ayant fait courir de fausses nouvelles, dont celle d'un prochain passage de frontière en Espagne où en Italie, les forces de l'ordre sont principalement concentrées sur ces régions. Il restera quelques temps en Artois, changeant de planque presque tous les jours. Le 31 juillet, portant une barbe postiche bien fournie, Léon Daudet passe la frontière belge en taxi automobile, en saluant courtoisement les douaniers. Comme il a dû rire dans sa barbe, ce cher Léon... Le premier août suivant, il s'installe à Bruxelles, ville où Madame Daudet – accompagnée de ses deux plus jeunes enfants – vient le rejoindre le 4 août 1927. Gracié par le Président de la République, il reviendra à Paris le 2 janvier 1930, après vingt-neuf mois d'exil. Plusieurs milliers de personnes occupent les abords de la gare du Nord pour acclamer la famille Daudet. Le désordre est indescriptible, mais la police se garde bien d'intervenir. L'une des premières choses que fera Léon Daudet sera de se rendre au cimetière du Père Lachaise pour se recueillir sur la tombe de son fils...

Puisqu'il faut conclure...

Depuis 1923, l'affaire Philippe Daudet conserve tout ses mystères et polémiques. A cette époque, elle fut ressentie de différentes manières dans l'opinion publique en fonction des sensibilités et convictions politiques de chacun. Une chose est cependant certaine : les faits, pris dans leur ensemble, sont incompatibles à une analyse sereine. Dans cette pénible affaire - au cours de laquelle un gamin de quinze ans a perdu la vie - force est de constater qu'aucune des hypothèses avancées n'est totalement satisfaisante.

a)– Un assassinat délibéré ?

La thèse d'un complot ourdi par de hauts fonctionnaires de la police française apparaît bien boiteuse en vérité. Pour qui a une approche sérieuse du système administratif et de l'extrême frilosité des gens qui le serve, elle paraît totalement invraisemblable. De plus, elle supposerait que le jeune Daudet soit alors dans le collimateur de la police, dès son arrivée au Havre, qu'il puisse être identifié, mis sous surveillance permanente, manipulé et séquestré ! Certes, les gouvernements usent parfois de méthodes proches du machiavélisme, mais dans le cas présent, rien ne justifiait une opération aussi complexe et sans mobile impératif.

Or, Léon Daudet, bien que turbulent, voire gênant par ses interventions au vitriol, ne constituait pas une menace directe pour l'Etat. Non, Daudet n'était pas un personnage susceptible de mettre en péril l'exécutif en place...

b)- Un banal suicide ?

Le suicide de ce jeune homme est à priori une hypothèse beaucoup plus sérieuse que la précédente. Toutefois, elle se heurte à certains points troublants, voire suspects, interdisant toute affirmation allant en ce sens ! Il y a ces témoignages de personnes totalement étrangères à l'affaire et dignes de foi. Elles ont affirmé que Philippe, visiblement mal en point, aurait été embarqué par deux hommes le soutenant – le soir des faits - dans un taxi devant la librairie tenue par Le Flaoutter. Et puis, il y a l'étrange visite faite le lendemain matin à l'hôpital Lariboisière par ce même homme. Il venait aux renseignements alors que l'identité du jeune homme était encore inconnue du public, la presse y compris. Il reconnaîtra les faits sans jamais pouvoir apporter la moindre explication à ce sujet. Aux infirmières, il a pourtant demandé des nouvelles de l'état de santé de Philippe Daudet et non d'un jeune inconnu ! Puis, il y a d'autres éléments curieux comme la disparition totale de la balle, le pistolet qui présente visiblement une chambre vide de toute cartouche et qui ne sera jamais expertisé, le nettoyage complet du taxi le soir même, avant le début de l'enquête, et la douille tirée qui refait surface dans ce véhicule une dizaine de jours plus tard...

c)- Une bavure policière ?

Cette troisième voie, nous a semblé – comme à d'autres historiens - la plus crédible. Mais, c'est un avis personnel et rien de plus... Les policiers sont avisés par leur indicateur préféré : Pierre Marie Le Flaoutter, qu'un dangereux malfaiteur armé projette de commettre un attentat à l'encontre d'une importante personnalité gouvernementale. Ils établissent donc une souricière autour de la boutique de ce libraire. Procédure normale. Le dispositif comporte onze fonctionnaires de police. Il a été décidé de procéder à l'interpellation de ce jeune homme – dont ils ont le signalement depuis le matin – sans attendre son passage à l'acte. Dans ce cas de figure, rien à redire au plan de la procédure. A ce moment, ils n'ont encore aucune idée de l'identité de ce pseudo terroriste anarchiste. Mais les choses ne se passent pas comme prévu initialement. Par expérience, nous pouvons dire que lors de ce genre d'opération, la part d'impondérables existe bel et bien ! Tous ces éléments seront confirmés par la version officielle de la police. Passons maintenant dans domaine de l'imaginaire. Au moment de son interpellation dans la boutique du libraire, Philippe Daudet oppose une vive résistance. Or, il est décrit par Le Flaoutter comme armé et dangereux. Pour une raison inconnue, un coup de feu est tiré par un policier – volontairement ou accidentellement – et le jeune homme est mortellement blessé par un projectile. En découvrant son identité - car visiblement Philippe Daudet, habitué aux manifestations et contrôles d'identité, avait toujours sur lui de quoi prouver son état-civil – les hommes de la Sûreté générale, qui ont peur des conséquences et de l'immense scandale qui suivra inmanquablement cet acte, décident de transformer ce dramatique accident en suicide. Ce dernier point n'ayant pas été préparé à l'avance, pourrait expliquer la part d'amateurisme qui en découle !

d)- Suicide au moment de l'arrestation

Autre variante que personne n'a encore osé évoquer. Celle – tout aussi imaginaire que la précédente - au cours de laquelle Philippe Daudet, se voyant arrêté par la police, avec tout ce que cela comporte - pour lui-même et son illustre père - panique et se tire une balle dans la tête. Cette hypothèse suppose évidemment qu'il fut effectivement armé lors des faits, point très important qui ne sera cependant jamais élucidé. De même, impossible de savoir, dans ce cas précis, d'où provenait ce pistolet, s'il a véritablement existé... Comme pour la précédente, dans l'hypothèse d'un suicide au moment de l'arrestation, la peur du scandale prédomine. Elle peut ainsi justifier la même mise en scène finale. Mais, en toute honnêteté, cette version des faits demeure, comme toutes les autres, bien fragile et surtout improuvable. Notre confrère Jean-Pierre Fabre-Bernadac, ancien officier de gendarmerie et diplômé de criminologie, semble avoir la même approche globale. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé « *On a tué le fils Daudet* », aux éditions Godefroy de Bouillon. Nous avons relevé ce passage publié sur son blog Internet :

« En reprenant le dossier, les partis pris de l'enquête m'ont sauté aux yeux. Des témoignages fondamentaux sont écartés, des pistes ne sont pas exploitées et les conclusions sont pour la plupart approximatives... »

Désolé, chers lecteurs, mais beaucoup d'autres avant moi se sont cassé les dents sur cette énigme. Faute de pouvoir de faire parler les morts, il nous faudra donc rester sur notre faim. Ne soyons pas plus royaliste que les *camelots du roi* !

Révélations tardives de Jean Chiappe

Jean Chiappe, préfet de police de Paris, au moment de cette triste affaire, s'était lié d'amitiés avec Léon Daudet. Il fera connaître à ce dernier, en 1936, alors qu'il vient d'être débarqué de ses fonctions de préfet, l'existence du rapport « *Comps* ». Classé confidentiel défense. Ce rapport a été rédigé par une discrète commission d'enquête. La conclusion de ce document, aurait démontré la préméditation et le meurtre de son fils, Philippe Daudet. Cet homicide aurait été commis dans le cadre d'une action menée clandestinement et sur l'ordre express d'un important personnage du gouvernement... Ce fait vient donc conforter la thèse d'un assassinat perpétré sur la personne du jeune Daudet, retrouvé mort dans un taxi. Bien que le suicide soit alors évoqué, il existait, comme nous l'avons vu, de sérieux indices allant dans le sens d'un assassinat organisé et commis par des nervis de la Sûreté générale, et pas des moindres...

La raison d'Etat a parfois des raisons que même la raison ignore !



L'affaire LOEWENSTEIN

4 juillet 1928

La troisième fortune mondiale disparaît en plein vol...

Voici une énigme digne du « Mystère de la chambre jaune », célèbre roman de Gaston Leroux. Lors d'un vol privé à bord de son avion personnel, un luxueux Fokker spécialement aménagé en « bureau volant », Alfred Loewenstein, l'un des plus grands financiers de l'entre-deux guerres, va mystérieusement disparaître victime d'une chute de près de mille mètres au-dessus de la Manche ! Mais, qui était au juste ce M. Loewenstein dont le monde entier parle alors ?

Maître de la haute finance

Alfred-Léonard Loewenstein est né le 11 mars 1877 à Bruxelles (Belgique), d'un père juif allemand, excellent agent de change. Sa mère était la fille ou d'un réputé financier Bruxellois, Chrétien Dansaert. Après de brillantes études d'économie à l'Université de Bruxelles, Alfred Loewenstein obtient son diplôme à l'âge de 20 ans. Dès lors, sa voie semble tracée, celle de la finance internationale. Il sera tout d'abord agent de change à Bruxelles. Ayant un sens inné des affaires, il va débiter par la création de plusieurs sociétés de placement en bourse. Puis, à partir de l'année 1902, il se lance dans les affaires et rencontre un immense succès sur les places boursières. Le 26 août 1909, il épouse à Bruxelles, Madeleine-Berthe-Hélène Misonne, née le 20 septembre 1886 à Leuven (Belgique). Cette dernière est la fille du célèbre avocat d'affaires Pierre-Charles Misonne (1860-1925). Un fils va naître de cette union. Il s'agit de Robert Loewenstein, âgé de 18 ans au moment de la disparition de son père. En quelques années, Loewenstein va bâtir un véritable empire industriel et financier, ce qui va faire de lui l'un des hommes les plus riches au plan international. Au moment de sa disparition, en 1928, il était alors la troisième fortune mondiale, juste derrière Henry Ford et John-Davidson Rockefeller. Il va ainsi se rendre acquéreur de la Société d'Electricité du Centre et du consortium des Soieries artificielles de Tubize. Il avait alors le monopole mondial de la soie. Associé avec l'homme d'affaires américain Perceval Farghart, Alfred Loewenstein va investir des fonds dans divers pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, le Brésil et le Mexique. Investissement dans un secteur bien particulier et prometteur, tout ce qui touche de près ou de loin à l'électricité. Il va également monter des holdings réunissant les actions de plusieurs sociétés de son groupe. Au sein des firmes qu'il contrôle : international Holding, Hydro-Electric Security Corp, Tubize Corp, Glantzsoff GmbH, Bemberg Incorp, Société Financière Internationale de la Soie Artificielle, Groupe financier Belgo-Canadien. En règle générale, à cette époque, il ne se montait aucune affaire d'hydroélectricité sans que Loewenstein ne soit au capital voir directement aux commandes. La fortune de A. Loewenstein, au moment de son décès, était estimée à plus de 10 millions de livres, soit 1.250 milliards de francs. En 1925, la Belgique va connaître une grave crise financière. Loewenstein proposera au gouvernement belge un prêt de cinquante millions de dollars, dans le seul but de redresser l'économie nationale. Mais Alfred est loin d'être un philanthrope. En échange de ce confortable prêt, il exige des options sur le portefeuille industriel du Royaume de Belgique.

Sous la pression de l'opposition, le gouvernement belge sera contraint de refuser cette offre. Il est vrai que la situation financière internationale n'est guère brillante. Le krach boursier d'octobre 1929 se profile déjà à l'horizon, mais le monde de la finance préfère à ce moment ignorer ce risque. Cependant, à l'automne 1928, juste après la disparition d'Alfred Loewenstein, les actions vont perdre 15 % de leur valeur à la bourse de Bruxelles. L'ascension fulgurante de ce financier se situe entre 1922 et 1928. Il vit alors dans l'opulence et ne s'en cache nullement !

Un train de vie fastueux

Par goût, autant que par nécessité, car parvenu un tel stade de notoriété, il est bien difficile d'échapper au système, Loewenstein aimait à jouer un rôle de premier plan dans les fêtes élégantes. Propriétaire d'une écurie de course, car il avait une réelle passion pour les chevaux, il organisait ainsi, en France, en Grande-Bretagne et en Belgique, d'importants meetings hippiques dans lesquels les purs sang de son écurie remportaient très souvent des prix. Ce fut le cas notamment au « *Grand Steeple d'Auteuil* », où il remportera le premier prix grâce à sa jument « *Maguelonne* ». Cheval qu'il venait d'acquérir pour la modique somme de 1 million de francs, quelques jours avant, au compte Pierre de Jumilhac ! Il recevait avec faste. Non seulement le tout Paris, mais parfois quelques têtes couronnées. Il sera dit, à cette époque, que le milliardaire dépensait plus de 20 000 livres par semaine, rien que pour les festivités. En dehors de son écurie de course, Il possède sa propre escadrille aérienne, un yacht, cinq automobiles de luxe, dont une Bugatti Royale et une Rolls-Royce Phantom. Cet ami du prince de Galles sera également l'un des premiers hommes d'affaires à utiliser des avions privés pour ses déplacements. Dans le cadre de ses réceptions mondaines, fameuses et réputées, il commandait son caviar directement à Moscou et envoyait l'un de ses avions pour en prendre livraison ! A. Loewenstein possédait trois avions, dont un Fokker F-VII, un trimoteur produit aux Pays-Bas, doté de trois moteurs Wright J5 (9 cylindres en étoile). D'une puissance de 660 cv, cet appareil autorisait une vitesse de croisière de 170 km/h. Conçu pour embarquer de huit à 10 passagers, selon l'aménagement de la cabine, cet avion de ligne, identique à ceux utilisés par la compagnie KLM, était spécialement aménagé en salon-bureau. Loewenstein avait investi la modique somme 400 000 dollars (1925) pour cette acquisition. C'est à bord de cet appareil que va se produire l'une des plus stupéfiantes énigmes de l'histoire de l'aéronautique. Peu avant sa disparition, en dehors de son immense fortune, son patrimoine immobilier se compose d'un énorme hôtel particulier à Bruxelles, lequel abritera, quelques années plus tard, le Conseil d'Etat. Mais également une magnifique villa à Biarritz (France), avec plage privée, « *Les Bégonias* », laquelle demeure sera le théâtre, en octobre 1926, d'un important cambriolage (15 millions de bijoux dérobés). Cette magnifique demeure sert à la fois de résidence et de siège social. En ce lieu travaillent en permanence quarante-cinq secrétaires et dactylos et le reste de son état-major, les gens de maison, six chauffeurs et cinq pilotes. Tout ce beau monde loge alors dans sept villas aux alentours, achetées à cet effet par le financier. Sans oublier son château à Melton-Mowbray, comté de Kent (Grande-Bretagne), résidence implantée au centre d'un immense parc et 400 hectares de forêt. En période d'hiver, A. Loewenstein aimait chasser à courre sur ses terres. Bref, la grande vie ! L'envers du décor, car il y en a toujours un, cet homme, malgré son immense richesse, était un travailleur acharné. Il menait une vie trépidante voire épuisante.

Il ne buvait pas, ne fumait pas, travaillant dix-huit heures par jour, on ne lui connaissait qu'une passion dévorante pour le sport : équitation, golf, tennis, billard, etc. Il ne dormait que quelques heures par nuit, ce qui influait considérablement sur son équilibre psychique. Dans les derniers temps de sa vie, il était sujet à de violentes colères et de fréquentes distractions. A une certaine époque, il sera même contraint par son médecin personnel de se reposer quelques mois dans le Valais suisse, suite à un début de dépression nerveuse ! Mais, rien dans l'enquête sur la mort (toujours supposée) de cet homme ne semble indiquer un état dépressif ou une tendance suicidaire. Bien au contraire ! Peu avant de prendre place dans son avion, il avait téléphoné – depuis le bureau de l'aérodrome – à l'un de ses meilleurs amis, le comte de Grune, pour lui annoncer l'arrivée de trois chevaux exceptionnels dans son écurie. Il avait promis à cet ami d'en monter un, personnellement, lors du prochain concours hippique de Genval, événement prévu dans les jours suivants.

Un milliardaire se volatilise

Croydon, le 4 juillet 1928. Deux limousines de grand luxe pénètre dans l'enceinte de l'aérodrome de Croydon, situé au sud de Londres et viennent se ranger devant la façade du grand bâtiment blanc. De la première, une Hispano-Suiza H6B, descendent un homme d'une cinquantaine d'années, Alfred Loewenstein, alias « *Capitaine Loewenstein* », et son secrétaire particulier M. Arthur Hodgson. Dans la seconde automobile se trouvent la suite des passagers, deux dactylographes : Melle Paule Bidalon, Miss Ellen Clark, et Fred Baxter, valet de chambre du financier. Sur la piste se trouve un trimoteur Fokker F-VII. Il est enregistré à Londres sous le matricule : *G-EBYI*. Les membres de l'équipage : le pilote, Donald Drew et un pilote-mécanicien nommé Robert Fawset, alias « *Little* », sont prêts pour le décollage. L'appareil a été minutieusement inspecté peu avant. Tout est techniquement en ordre. Lors du « *check-lists* », opération obligatoire avant tout décollage, aucune anomalie n'a été décelée, y compris sur le verrouillage de la porte d'accès à la carlingue. Pour l'instant cette porte est ouverte et rabattue vers l'avant du fuselage. Le Fokker est donc prêt pour effectuer ce vol de routine entre Londres et Bruxelles. Il est alors 17h45. Alfred Loewenstein, selon son habitude, s'informe auprès du pilote des conditions de ce vol : durée estimée, heure d'arrivée à Bruxelles (aérodrome de Haren), altitude de vol et conditions atmosphériques. Le pilote lui répond que les conditions sont parfaites : temps clair et météo sans surprise. Il précise, en outre :

- *Nous volerons à 1200 mètres et nous serons à Bruxelles dans deux heures.*

Visiblement satisfait, le *Captain Loewenstein* va se rendre au bureau de la compagnie hollandaise K.L.M. (Koninklijke Luchtvaart Maatschappij), la plus ancienne ligne d'aviation de commerce au monde. Il sollicite l'autorisation d'utiliser le téléphone. Les employés se souviendront que cette brève conversation portait sur de futures réunions d'affaires. Le numéro appelé était celui de Sir Herbert Holt, président des *International Holdings*, la plus importante des sociétés gérées par Loewenstein. Puis une autre communication, assez brève celle-ci, avec un Lord où il sera question de chevaux de course et épreuves hippiques. Après les incontournables formalités de douane, le groupe franchira la large porte donnant accès à la piste. Au pied de l'appareil, il est accueilli par les membres de l'équipage, comme le veut la bienséance.

Le départ de Croydon

Alfred Loewenstein sera le premier passager à gagner la cabine. Foulant de ses souliers vernis l'épaisse moquette de haute laine, il vient prendre place dans le fauteuil qui lui est réservé. Ce dernier est situé à bâbord avant, face à la cabine de pilotage. Une petite table de travail se trouve devant lui. Son secrétaire-financier, Arthur Hodgson, est assis à tribord avant, face tournée vers l'arrière de l'appareil. Il dispose également d'une petite table posée devant ses genoux. Plus en arrière de la cabine, Fred Baxter, le valet de chambre, est assis à la gauche du « patron ». Les deux dactylos, Miss Ellen Clark et Mlle Paule Bidalon, sont installées sur la partie centrale droite de la carlingue. Les deux sièges se font face et ces femmes sont séparées par deux tables supportant leurs machines à écrire. Un fait étrange va cependant se produire. Peu avant le départ, M. Baxter quitte l'appareil pour quelques minutes. Il est descendu sur la piste d'envol pour s'entretenir brièvement avec un inconnu. Puis, il a regagné l'avion. Après avoir fermé la porte de la carlingue, il s'est installé à nouveau sur son siège. Fred Baxter sera, de fait, le dernier passager ayant actionné le système de verrouillage de cette porte ! Ici se pose une question bien légitime. Quel pouvait être le motif impérieux de cette discussion, visiblement urgente ? Encore une interrogation qui reste sans réponse. Il est cependant possible d'imaginer que cet employé modèle, naturellement discipliné, ne serait pas descendu de l'avion sans l'accord de son patron. Surtout au moment où l'appareil était sur la phase de départ, moteurs central et droit en fonction. Le moteur gauche sera activé en dernier, de manière à ne point produire de turbulence sur la porte d'accès. Il y a peut être un début d'explication concernant le fait que Baxter soit descendu de l'appareil. Au nombre des passagers aurait dû se trouver le milliardaire américain Norbert Bogden. Mais, il a été prouvé que ce dernier se serait désisté au dernier moment. Deux minutes après le retour du valet de chambre, le Fokker décolle. Il est alors 18h04. Il survole alors les opulentes étendues vertes du comté de Kent et se dirige vers le large en direction des côtes françaises. Peu après, comme il a l'habitude de le faire, Donald Drew passe les commandes à Robert Fawset, son copilote, et se plonge dans la lecture de documents. C'est une formalité pratiquement incontournable, le copilote devant obligatoirement avoir un certain nombre d'heures de vol sur son carnet pour conserver son habilitation au pilotage. À ce moment, l'espace passager a déjà pris l'allure d'un bureau volant. Une atmosphère de ruche. Alfred Loewenstein dicte ses consignes à son secrétaire particulier et les deux dactylos œuvrent sur leurs machines à écrire, dont le crépitement des touches est largement couvert par le ronronnement important des trois moteurs. À cette époque, l'isolation sonore des cabines n'était pas encore une priorité ! De temps à autre, Drew se retourne et regarde à travers le hublot du poste de pilotage l'activité dans la cabine des passagers. Après avoir passé la ligne des côtes britannique, il voit ainsi A. Loewenstein sortir la tête à travers la petite fenêtre coulissante près de son fauteuil. Il a enlevé sa veste son faux-col et sa cravate, et semble chercher un peu d'air frais. Avant que le Fokker n'ait franchi la moitié du « *Channel* », le financier se lève pour se rendre aux toilettes. À partir de cet instant, le « *Captain Loewenstein* »²² va disparaître ! Au bout d'un moment, le boss n'étant pas de retour, Baxter s'inquiète et avise M. Hodgson, le secrétaire.

²² - Lors de la Première Guerre mondiale, Alfred Loewenstein a servi dans l'armée britannique avec le grade de capitaine. Petite pointe d'amour propre, sans doute, il était assez fier de son grade et aimait souvent s'entendre appeler ainsi. Curieux homme, car il ne manquait pas d'autres titres bien plus brillants...

Les deux hommes se dirigent vers le local des toilettes et frappent à la porte. Aucune réponse ! Fred Baxter abaisse la poignée et ouvre la porte. Surprise ! Les sanitaires sont vides de tout occupant... Un léger courant d'air passe entre la porte extérieure et la cabine, par un petit espace de seulement quelques centimètres entre le montant et le fuselage. Dès cet instant, tout le monde est persuadé que M. Loewenstein est tombé accidentellement en mer !

La plage de Fort-Mardyck

Donald Drew sera avisé de la disparition du boss par un papier glissé sous la porte du poste de pilotage, par le secrétaire, Arthur Hodgson. C'est le seul moyen de communication avec l'équipage, car le bruit infernal des moteurs tournants à plein régime rend impossible toute conversation. Après s'être rendu dans la cabine des passagers pour obtenir de plus amples renseignements, le pilote rejoint son poste et reprend les commandes de l'appareil. L'altimètre indique alors 4000 pieds soit 1200 mètres. Il commence par faire descendre lentement le Fokker en de longues spirales au-dessus des flots. L'avion est alors à environ cinq milles de la côte anglaise. Au loin, il est possible d'apercevoir les plages de Gravelines et une partie de la banlieue de Dunkerque. Après avoir tourné en larges cercles au-dessus des flots, sans rien apercevoir de concret, Drew opte pour un atterrissage d'urgence. Le monoplane Fokker se pose avec brio sur le sable fin de la plage de Fort-Mardyck, située à quelques kilomètres de Dunkerque. Il est vrai que Drew est un as du pilotage. Le « patron » l'a débauché à prix d'or d'une grande compagnie aérienne. La veste de Loewenstein est toujours sur le dossier du fauteuil que ce dernier occupait peu avant de se volatiliser ! Il est alors 20h30. Intrigué par ce spectaculaire atterrissage, trois douaniers français se précipitent. Un bref dialogue s'engage alors :

- *Vous êtes en panne ?* - demande le chef.
- *Non, c'est bien plus grave. Le patron est tombé à la mer !* – Rétorque le pilote.
- *Qui c'est votre patron ?*
- *M. Loewenstein ...* répond M. Drew.

Comme il fallait s'y attendre, le chef des douaniers ne connaît pas ce Loewenstein dont il est question. Il ne fréquente pas les mêmes gens et ne sait rien du monde de la haute finance ! Par contre, il sait parfaitement ce qu'il doit faire en pareil cas. Les autorités locales sont immédiatement avisées et le commissaire de police de Dunkerque va recueillir les premières déclarations de Donald Drew. Voici ce qu'il rapporte. Une fidèle confirmation de ce que nous savons déjà !

« Nous avons quitté la côte depuis cinq ou six milles et nous volions à 1300 mètres d'altitude, lorsque M. Loewenstein a quitté sa place pour se rendre aux WC. Son absence se prolongeant, M. Hodgson voulut l'y rejoindre pour voir s'il n'était pas souffrant. Sa stupéfaction fut grande lorsqu'il s'aperçut que le petit cabinet spécial était vide. Le doute n'était alors plus possible. M. Loewenstein avait dû se tromper de porte et il était tombé dans le vide. En raison du bruit des moteurs, toute communication verbale était impossible. M. Hodgson me fit passer un petit billet dans lequel il me conta laconiquement l'accident. Nous étions à ce moment à 40 km environ des côtes françaises de Dunkerque. Après avoir fait descendre mon avion au-dessus des flots, à basse altitude et en vols

circulaires, je n'ai rien vu qui pouvait ressembler à un corps humain. J'ai donc repris le cap et posé le Fokker sur le sable de cette large plage. »

Environ une heure plus tard, l'avion décolle à nouveau. Il quitte la plage de Fort-Mardyck pour se rendre à l'aérodrome de Saint-Inglevert. Un lieu situé à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Calais. Il est 21h45 lorsqu'il survole, à très basse altitude, la partie sud de la ville. Cinq minutes plus tard l'appareil se pose sur le terrain d'aviation. Il sera consigné en ce lieu en attendant une inspection par des techniciens de l'aéronautique venus de Paris. M. Drew, le pilote, téléphone immédiatement à Bruxelles pour prendre ses instructions auprès de Mme Loewenstein. Les deux secrétaires, le majordome et le secrétaire particulier se rendront en taxi à Calais, pour passer le reste de la nuit à l'hôtel Métropole. Les deux pilotes resteront à Saint-Inglevert auprès de leur avion. Cet appareil reprendra les airs le surlendemain vers 12h30 à destination de Croydon.

En attendant, faute de mieux, étant donné l'heure tardive, d'importantes recherches en mer seront entreprises dès le lendemain matin. Mais, à ce moment personne n'ose croire à une survie possible du financier. Après une chute de 1200 mètres d'altitude et une nuit passée dans l'eau froide, sans gilet de sauvetage, il est pratiquement impossible que Loewenstein soit encore vivant ! D'autant que, après une chute libre de plus de mille mètres, le corps est arrivé au contact de la surface de la mer, laquelle présente alors une consistance proche du béton... Administrativement, les choses se compliquent lorsque les autorités françaises s'aperçoivent que Loewenstein est de nationalité belge, qu'il volait dans un aéroplane hollandais enregistré en Grande-Bretagne, lequel vient de se poser sur le sol français. De plus, le « *Captain Loewenstein* » a disparu en-dehors des eaux territoriales. A la demande de Madame Loewenstein, et à ses frais, un remorqueur et son équipage seront mobilisés pour tenter de retrouver le corps de son époux. Cette embarcation quittera Douvres, le 6 juillet 1928 au petit jour. Le remorqueur est de retour dans la soirée et le capitaine fait part de ses recherches infructueuses. Interrogé par la police, il déclare que durant plusieurs heures, il avait croisé dans une rayon de 5 Milles des côtes françaises sans rien découvrir ! *A cet endroit supposé de l'accident, précise t-il, la mer est houleuse et de nombreux courants sous-marins la traverse.*

Expertise et tests sur l'avion.

Le 6 juillet, soit deux jours après ce que l'on nomme pudiquement « l'accident », le Fokker est de retour sur l'aérodrome de Croydon. Le ministère de l'air britannique a commis des experts en aéronautique chargés d'inspecter l'appareil et de procéder à tous les tests utiles. Cette expertise va porter principalement sur l'élément clé de cette étrange disparition : la porte donnant accès à la carlingue (entrée et sortie). Ce Fokker F-VII, « *G-EBYI* » était agencé de la manière suivante. Le nez de l'appareil comportait un compartiment fermant au moyen d'une porte de séparation donnant sur la cabine des passagers. C'est le poste de pilotage. Il comporte deux sièges l'un pour le pilote l'autre pour le copilote. L'espace réservé aux passagers forme une vaste cabine dotée de six fauteuils, trois sur chaque côté du fuselage et une allée centrale. Derrière cette même cabine un espace toilettes est aménagé en face droite du fuselage, dans le sas desservant également la fameuse porte d'entrée et de sortie de l'appareil. La partie arrière de la carlingue forme une vaste soute destinée au transport des bagages. La porte d'accès à la cabine s'ouvre d'arrière en avant.

Cette disposition autorise une sécurité supplémentaire. En vol, en dehors du loquet de verrouillage, la très forte pression de l'air maintient la porte contre le fuselage. De plus, pour la même raison, les quatre gonds de cette porte sont volontairement disposés vers l'avant du fuselage.

Comme l'indiquera un expert en aéronautique au journal *Paris-Soir* du 6 juillet 1928 :

« Le cas a été prévu et tous les avions actuels sont pourvus d'un dispositif qui rend impossible, à moins d'un gros effort et d'un travail appliqué, l'ouverture, en temps de vol, de la porte d'accès à la cabine... »

L'expertise de cette porte va démontrer que le dispositif de verrouillage en vol fonctionnait parfaitement, et ce, malgré une fissure constatée dans le bois du montant de porte. Dès le 7 juillet 1928, la compagnie hollandaise exploitant la ligne Rotterdam-Paris, inquiète pour la sécurité de ses passagers, va faire réaliser des tests en vol sur un Fokker absolument identique à celui d'Alfred Loewenstein. Tests effectués sous contrôle de deux huissiers de justice. Ils porteront sur des tentatives d'ouverture de la porte de sortie de la cabine des passagers. Deux ingénieurs-experts, assistés de mécaniciens, monteront à bord d'un Fokker F-VII et se livreront à des manœuvres brutales et non conformes à la réalité. Essais absolument négatifs. La porte sera impossible à ouvrir dès que l'avion aura quitté sol. Unissant leurs efforts, les deux mécaniciens sont seulement parvenus à décoller la porte de son cadre, de seulement trois centimètres. Sitôt la pression relâchée, la porte a repris sa position de sécurité. Cette expertise était très importante, car la Société Fokker venait de signer un contrat avec la compagnie belge Sabena. Soucieuse de moderniser sa flotte, cette compagnie aérienne avait commandé une dizaine de Fokker F-VII-A, un avion moderne et performant, à aile haute, partiellement construit en bois, mais avec une structure et un fuselage en tubes d'acier. L'accident de Loewenstein arrivait donc au plus mauvais moment ! Surtout que quelques mois avant, le 31 juillet 1927, la princesse Anne Löwenstein-Wertheim-Freudenberg, qui malgré un patronyme approchant n'avait rien à voir avec notre banquier, une femme mécène de l'aviation, disparaissait en mer à bord d'un Fokker VII « *Saint-Raphaël* » piloté par le capitaine Hamilton et le colonel Frederik F. Minchin. Cet accident surviendra lors d'une tentative de traversée de l'Atlantique Est-Ouest... La conclusion du rapport d'expertise sera la suivante :

- « *Il est impossible à un homme seul d'ouvrir la porte d'un de ces appareils en cours de vol !* »

Un complément d'expertise sera réalisé le 8 juillet 1928 dans l'enceinte de l'aéroport du Bourget (France). Cette mission intervient à la demande de la famille du banquier. Il se déroulera sur un Fokker F-VII prêté par la compagnie KLM. Cette nouvelle mission va prouver, une seconde fois, l'impossibilité d'ouvrir la porte de sortie en plein vol. En présence de techniciens et experts de la firme Fokker, un journaliste britannique, William Rae, participera aux tests. A une altitude de 4000 pieds et une vitesse de 150 km/h, le jeune reporter –au péril de sa vie- se précipitera sur la porte de la cabine. Il va ainsi projeter ses 76 kg contre la porte dont le système de sécurité a été déverrouillé peu avant l'envol. En heurtant de l'épaule le panneau central et avec un peu d'élan, il ne pourra l'entrouvrir que de seulement trois centimètres. Ce qui ne permet pas de laisser passer une main et encore moins un corps humain ! William Rae va ensuite refaire l'expérience en s'arc-boutant et en s'aidant de ses pieds.

Une fois encore la porte ne cédera pas, laissant juste un jour de 7 à 8 centimètres avant de reprendre sa place, en fermeture totale, dès que la pression exercée mécaniquement sur le panneau a cessé ! Alors, dès ce moment, une question légitime est sur toutes les lèvres. Si l'ouverture en vol de la porte de sortie est impossible, comment Alfred Loewenstein a-t-il pu faire pour disparaître ? A moins d'un tour de magie, il n'y a aucune explication plausible ! Dans son édition du 6 juillet 1928, le quotidien *l'Action Française* fait part de son étonnement sans pour autant se poser cette question primordiale :

La disparition mystérieuse de Loewenstein Accident ou suicide ?

Alors que la version de l'accident a d'abord été seule envisagée – si, du moins l'on s'en rapporte au récit des témoins – l'hypothèse d'un suicide est également plausible et celle-ci résulte de l'examen même des lieux. La cabine où sont installés les passagers est située à l'arrière et fermée par une porte. Lorsque celle-ci est ouverte, on se trouve en présence de deux autres portes : l'une à droite, qui est la porte de sortie extérieure ; l'autre à gauche, qui conduit au lavabo. Une méprise paraît difficile, car la porte de l'avion donnant accès à l'extérieur est garnie d'un carreau de mica de forte dimension qui permet de voir que cette porte, une fois franchie, où se trouve le vide ! D'autre part, pour l'ouvrir, il faut être doué d'une certaine vigueur en raison de la forte résistance de l'air, cette porte s'ouvrant extérieurement et de l'arrière vers l'avant. On se demande donc comment M. Loewenstein a pu commettre pareille méprise. D'autant plus, qu'il était très au courant de la disposition des lieux, possédant son avion depuis trois ans ! Il fallait que le financier fût considérablement distrait pour se tromper... Selon l'aviateur anglais Alan Cobham, la force du vent rendrait même absolument impossible l'ouverture de la porte donnant sur l'extérieur lorsque l'avion est en plein vol... L'enquête rapidement menée, a été achevée à la fin de la matinée. Les magistrats qui l'on conduite croient à la possibilité d'un suicide ! ».

Comme nous pouvons le constater, ce journaliste fait preuve d'une certaine incohérence, car, comme il le dit lui-même, l'ouverture de la porte est impossible en plein vol. Alors, accident ou suicide, dans les deux cas de figure, il fut nécessaire que le banquier sorte de l'appareil. Or, sauf en passant par l'étroit conduit d'évacuation des toilettes, nous ne voyons aucune autre possibilité !

Découverte d'un cadavre en mer

Le 19 juillet 1928. Soit quinze jours après la disparition du financier, le chalutier « *Sœur-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus* », immatriculé à Calais sous le matricule 155, repêche un corps humain. Il se trouve alors à 10 milles au large du cap Gris-Nez. Ce cadavre flotte à la surface de la mer, face tournée vers le fond. Le patron du bateau, Jean-Marie Beaugrand, et son équipage parviennent à le hisser à bord en s'aidant d'un grappin. Ce corps est en état de putréfaction très avancée et dégage une odeur presque insupportable. Il est à demi nu et porte au poignet un bracelet-montre doté d'une plaque en or portant l'inscription suivante : « *Captain A. Loewenstein-35, rue de la Science – Bruxelles* ». Etant donné la puanteur ambiante, les marins renonceront à le laisser sur le pont durant le transport. Le cadavre est donc roulé dans une voile et maintenu en place par des cordages. Remis à l'eau, il est pris en remorque par le chalutier et ramené au port de Calais pour être transporté, avec beaucoup de précautions, au dépôt mortuaire de ce même port, à la disposition de MM. Coz, administrateur maritime, et Debief, commissaire spécial. En attendant la venue du docteur Boulfroy, chargé des constatations médicaux-légales, les officiels commencent les premières investigations.

Un procès-verbal de décès sera rédigé par Léon Vincent, maire de Calais et officier d'état civil. Ce corps était seulement vêtu d'un caleçon en soie, de chaussettes et de souliers de fabrication anglaise. La chair du visage a totalement disparu. Les os du crâne sont à nu et il ne reste plus qu'une sorte de bouillie grisâtre par endroit. Visiblement les crabes ont fait un festin ! L'abdomen a éclaté sous l'effet des gaz et les deux pieds semblent brisés. Seule la plaque en or du bracelet-montre permet à ce moment de rapprocher ce corps sans vie avec la disparition d'Alfred Loewenstein. La veuve, Madeleine Loewenstein, par le biais de son frère, M. Misonne, fera un don de 10 000 francs aux marins de l'équipage ayant repêché le corps de son époux.

Examen médico-légal du cadavre

Le docteur Denis Boulfroy, faisant office de médecin-légiste, sera chargé des premières constatations médicales-légales. Voici les éléments contenus dans son rapport :

- *Il s'agit du corps d'un homme âgé d'une cinquantaine d'années, grand et vigoureux de son vivant ;*
- *Les chairs ont été ramollies par un séjour prolongé dans l'eau de mer ;*
- *Le cuir chevelu n'adhère plus à la boîte crânienne, laquelle semble intacte ;*
- *La face, dont une grande partie se trouve être rongée, est en bouillie ;*
- *Le maxillaire est fragmenté en deux morceaux ;*
- *La partie supérieure de la poitrine est rongée. Les côtes sont à nu et le champ pulmonaire est visible ;*
- *La paroi abdominale est pareillement mutilée ;*
- *Les deux mains sont rongées aux trois quarts ;*
- *Les os des cuisses et des jambes présentent plusieurs fractures importantes ;*
- *De fait, il paraît probable que le corps soit arrivé à plat ventre sur la surface de l'eau.*
- *Le corps est dénudé. Seuls les débris d'un caleçon de soie se trouvent rabattus sur les chevilles. Il reste encore les chaussettes de soie, avec leur appareil de fixation dont l'acier n'est pas rouillé, et des souliers en très bon état portant la marque d'un magasin de Dover Streets à Londres.*

Eléments dentaires

A la demande des autorités françaises, MM. Walther Say et René Teille, chirurgiens-dentistes à Bruxelles, vont produire une fiche signalétique relative à la dentition de leur patient, Alfred Loewenstein. Cette fiche, en donnant la désignation des dents, indique six obturations par amalgame, dont une avec un collet et un appareil amovible, qui a disparu sur le cadavre découvert, laissant un vide entre la première molaire supérieure gauche et la dents de sagesse, vide de trois unités. Le Docteur Boulfroy, médecin-légiste à Calais, estimera, pour sa part, que le cadavre repêché devrait avoir en cet emplacement un bridge de cinq dents et non pas de trois ! Il y a donc également un problème à ce niveau...

Reconnaissance du corps

Le cadavre supposé de M. Loewenstein sera présenté à ses deux beaux-frères, MM. Converd et Misonne, lesquels sont mandatés par sa veuve et son fils pour reconnaître, dans la mesure du possible, ce corps. Cette formalité, incontournable au plan légal, ne sera guère une sinécure ! Par expérience, nous pouvons affirmer que la vue d'un cadavre en putréfaction est généralement peu supportable pour des gens non rompu aux

sciences criminelles. Il y a la vue, certes, mais également l'odeur... Néanmoins, ils vont reconnaître ce cadavre comme étant celui d'Alfred Loewenstein en se basant sur de petits détails. Dont une cicatrice ancienne sur la cheville gauche, résultant d'un accident d'automobile en 1910. Élément peu probant, selon nous, étant donné que les chevilles, comme le reste, sont en totale putréfaction. Ils vont surtout se baser sur les objets présentés : une montre en or portant les noms et adresse du banquier, ainsi que les numéros de série de cette même montre. Mais également la paire de souliers Maxwell se trouvant sur le cadavre lors de son repêchage en mer.

Autopsie par le docteur Paul

Sur réquisition du Procureur de la République, le célèbre docteur Paul, médecin-légiste, expert près la Cour d'Appel de Paris, arrive à Calais le 21 juillet 1928 au matin par le train de Paris. Il est probable que cette désignation d'une sommité médicale parisienne soit liée à la personnalité même de la supposée victime. Le truculent docteur Paul est alors chargé de procéder à une autopsie officielle de ce cadavre. Pas dans les conditions qui lui sont habituelles, mais sous le contrôle permanent de MM. Bonnin, substitut du procureur de la République, et Monmessin, juge d'instruction à Calais. Cette autopsie révélera les éléments suivants :

- *L'identification du corps a été établie par le biais de la fiche dentaire, une cicatrice ancienne au pied gauche, comme la famille l'a indiqué, et la présence au niveau des cuisses de « l'ostium des cavaliers », c'est à dire, l'ossification des muscles ;*
- *Il est également constaté de multiples fractures engendrées par le choc du corps à la surface de l'eau : fractures partielles du crâne, multiples de la face, de l'ensemble des côtes, de la colonne vertébrale, du bassin et de la jambe droite ;*
- *En certains points, malgré la putréfaction très avancée, on note un aspect ecchymotique qui semblerait démontrer qu'au moment où la victime est arrivée sur l'eau, elle était encore vivante. Sur ce point, des prélèvements spéciaux ont été faits pour examen dans mon laboratoire personnel.*
- *La cause de la mort est vraisemblablement en lien directe avec une action d'asphyxie par submersion (noyade).*

Les viscères, placés sous scellés, seront remis à M. Kohn-Abrest, chef du laboratoire de Toxicologie de Paris. Leur analyse révélera si une intoxication quelconque a pu être la cause des malaises dont on sait que M. Loewenstein souffrit au cours de ces deux derniers voyages en avion.

Signé : Docteur Paul

Analyse des viscères

Le résultat des analyses réalisées à Paris par le docteur Kohn-Abrest dont le rapport sera remis au docteur Paul, ces recherches ont révélé la présence de « *matières toxiques caractérisées* ». Mais, selon le magistrat en charge de l'enquête décès, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit utile d'imaginer une thèse d'empoisonnement.

En effet, Alfred Loewenstein avait pour habitude d'utiliser largement de purgatifs, lesquels ont pu provoquer une accumulation de substances toxiques dans l'organisme... Après l'autopsie, le corps est ramené à Bruxelles le 22 juillet, pour y être inhumé dans l'ancien cimetière situé à Evere. La cérémonie funèbre se déroule dans la plus stricte intimité. Le deuil est conduit par le fils du défunt, Robert Loewenstein. Seuls les membres de la famille et quelques amis proches seront autorisés à se recueillir. Le cercueil d'Alfred Loewenstein est ensuite déposé dans une crypte réservée aux caveaux provisoires.

Tocata et fugue ?

Tout au long de l'enquête des incertitudes vont se faire jour. La présence du « *Captain Loewenstein* » à bord de cet avion, au moment du départ de Croydon, semble difficilement contestable et sa disparition avérée. Toutefois, des doutes seront émis un peu plus tard sur ces deux points précis. Certains éléments de l'enquête, effectuée au pas de course par les autorités françaises, laisseront supposer que le « *Captain* » pourrait avoir volontairement disparu ! Une fugue admirablement préparée. Caché dans un compartiment secret ou plus simplement dans la soute à bagages, laquelle est située en arrière du fuselage. Il pouvait alors s'être éclipser discrètement hors de l'appareil dès le Fokker se fut posé sur le sable. Les douaniers - avisés par un pêcheur local - n'étant arrivés sur les lieux que quelques cinq minutes plus tard. Cette hypothèse, pour être réalisable, supposerait la complicité active des six personnes présentes dans le Fokker : les deux pilotes et les quatre autres passagers. Rien n'est impossible toutefois, car comme Loewenstein aimait à le dire : « *Tout est à vendre en ce bas monde ! Il suffit d'y mettre le prix...* ». Histoire d'attiser un peu la curiosité du public et de favoriser la thèse d'une sorte de complot, le quotidien *Le Journal* du 6 juillet 1928, tel un prestidigitateur, va sortir un curieux lapin de son chapeau :

« Un employé de l'aérodrome de Croydon ajoute que M. Loewenstein, quelques minutes avant le départ de l'appareil, se leva de son siège à l'avant de la cabine, essaya le loquet de la porte des lavatoires et, par la porte de la cabine entr'ouverte à ce moment, regarda un bon moment dehors ! »

Une question logique se pose alors. Quelle était la raison d'une telle inspection technique par un homme dont ce n'était pas le rôle ? En outre, il sera démontré que la décision du pilote de poser son encombrant avion, d'un poids de quatre tonnes, sur le sable irrégulier d'une plage souvent encombrée de barques de filets et de bâches, était une manœuvre à haut risque. Et la marée ? En ce mercredi 4 juillet 1928, la basse-mer était à 21h24. Lorsque l'avion se pose sur la plage de Mardyck la mer est encore assez haute, à la moitié seulement de son reflux... Et puis, comme le feront remarquer certains enquêteurs, quelle aide espérait-il obtenir sur cette plage déserte ? La procédure normale aurait été de rejoindre directement l'aérodrome de Saint-Inglevert, situé non loin de Boulogne-sur-Mer, et de prévenir directement les autorités. Mieux encore à seulement quelques kilomètres de Fort-Mardyck, se trouve un ancien aérodrome militaire dont la piste, bien que mal entretenue, permettait un atterrissage moins risqué. Drew, pilote confirmé, ne pouvait donc ignorer ce fait ! Autre point étrange, cet aéronef, qui était initialement un avion de ligne, était certainement équipé d'un équipement de radio navigation à ondes courtes. En ce cas, pourquoi ne pas avoir utilisé l'installation radio pour donner l'alerte et obtenir des secours ? Personne, lors de l'enquête, ne va lever ce lièvre. Il était pourtant de taille !

Le quotidien français *Paris-Soir* du 9 juillet 1928, apporte des précisions intéressantes :

« A signaler ces deux faits troublants sur lesquels la justice belge ne manquera pas de s'arrêter : un avion mystérieux a traversé la Manche à la suite de celui qui transportait M. Loewenstein. D'autre part, un voyageur dont l'identité n'a pas été établie, a débarqué à Tilbury, port anglais situé sur la tamise, douze heures après le drame, du vapeur « Flamand » venant de Dunkerque. On rapproche ces deux faits de la déclaration sibylline du pilote Drew :

-Si M. Loewenstein ne tomba pas de l'avion, eh bien ! C'est qu'il fut secrètement enlevé pendant le vol !

L'hypothèse est évidemment extraordinaire, mais ce qui le serait moins, ce serait que le financier ait profité de l'atterrissage sur la plage de Fort-Mardyck pour s'enfuir ! »

Enfin, un autre élément troublant. Dès la fin de l'expertise du Fokker, alors que le corps de son mari est activement recherché, madame Loewenstein donnera ordre au pilote, Donald Drew, de regagner immédiatement Croydon (Londres) et de mettre cet avion en vente. Pourquoi une telle décision pour la moins précipitée ?

L'hypothèse d'un escamotage volontaire de Loewenstein semble également avoir la faveur de la presse britannique. Voici un article publié le 6 juillet 1928 par le quotidien français *Le Grand écho du Nord*. La lecture de ce papier laisse dubitatif !

Les circonstances mystérieuses de la mort de M. Loewenstein. Un bruit sensationnel...

« Un groupe important de journalistes anglais est arrivé dans la soirée à Dunkerque, venant de Saint-Inglevert. Leur but est de contrôler un bruit suivant lequel Loewenstein ne se serait pas noyé ! Certaines personnes prétendent, en effet, que l'avion du banquier belge aurait atterri sur la plage déserte de Bray-Dunes, puis serait reparti après une escale extrêmement brève. De là à conclure que Loewenstein a débarqué clandestinement, il n'y a qu'un pas aisément franchissable ! D'autre part, il est maintenant avéré que l'avion avait dépassé Dunkerque, se dirigeant vers la frontière belge, pour aller virer au-dessus de Teteghem. Descendant alors progressivement, l'aéroplane revint vers l'ouest pour aller finalement atterrir – comme on le sait déjà – sur la plage de Mardyck. On peut encore croire à un changement d'avis du pilote dans le but de rendre plausible la mort accidentelle... »

Un assassinat ?

Thèse assez peu probable. Cependant, il convient d'envisager une telle possibilité. De son vivant Alfred Loewenstein, comme de très nombreux décideurs financiers du moment, s'était fait un nombre incalculable d'ennemis potentiels. A cela, ses méthodes peu orthodoxes et sa folle audace. Un homme impitoyable qui ne supportait pas la moindre opposition ! Dans cette course à la fortune, il avait donc engendré pas mal de jalousies. Sans oublier les inévitables approches d'escrocs et maîtres chanteurs. L'un des derniers en date avait menacé Loewenstein de révéler publiquement le fait d'avoir utilisé de faux documents comptables dans le but d'obtenir des crédits. Une chose est certaine, quelques jours avant de disparaître, le financier avait obtenu, par le biais d'une officine de police privée, l'identité du maître chanteur. Cette personne pouvait donc redouter des poursuites judiciaires. Les avocats du groupe Loewenstein avaient montés un dossier allant en ce sens !

Voici donc un motif sérieux pour attenter à la vie du milliardaire. Un assassinat déguisé en suicide ? Cela serait tentant de le croire, mais sur le fond, cette hypothèse ne tient guère la route. En effet, la disparition physique d'Alfred Loewenstein ne présentait plus aucun intérêt dans la mesure où la procédure était engagée !

Loewenstein suicidé ?

Cette théorie, comme les autres, relève également du domaine des suppositions. Selon ses amis et proches collaborateurs, A. Loewenstein, lors du départ pour ce fatal voyage, était en parfaites conditions physiques et psychiques. L'idée d'un suicide était, de plus, incompatible avec son caractère bien trempé et sa personnalité hors du commun. Il avait, par le passé, surmonté d'autres crises d'une extrême gravité, sans jamais perdre pied. Mais, il est vrai également que dans de nombreux cas de suicides avérés, aucun signe avant-coureur n'avait été décelé. L'action suicidaire résulte assez souvent d'une fugace impulsion, un bref instant de déconnection, que même le milieu médico-psychiatrique ne peut expliquer avec certitude ! Mais, cette théorie du suicide, comme celle d'une chute accidentelle, se heurte toujours à la même interrogation : comment sortir de l'appareil autrement que par cette porte verrouillée et impossible à ouvrir en vol ? Une fois encore, le serpent se mord la queue ! Toutefois, le *quotidien de Paris du 9 juillet 1928*, va faire une révélation pouvant aller dans le sens d'un suicide. Il est écrit que les affaires de M. Loewenstein, au moment de sa disparition, présentaient quelques soucis de trésorerie. Selon un industriel et ami du financier, M. Thornquist, président de la *Compania Argentina de Electricidad*, il apparaît que Alfred Loewenstein n'avait pu faire face, le 30 juin dernier, à une échéance de plus de vingt millions de dollars. Que penser de cette information, sachant que Loewenstein pesait très lourd dans le monde de la finance et que sa fortune personnelle aurait largement permis de régler cette dette ! Enfin, le suicide du roi de la bourse n'aurait rien pu rapporter au plan financier puisque, comme le révélera un quotidien belge :

- « M. Loewenstein n'avait contracté aucune assurance sur la vie... »

Cependant, *L'œuvre*, dans son édition du 18 juillet 1928, publiera une petite dépêche pouvant accréditer la thèse d'un suicide :

M. Loewenstein avait-il prévu sa mort ? - Bruxelles, 17 juillet – « Le Soir », dans une correspondance de Dunkerque, annonçait que le commissaire central de Dunkerque avait reçu ce matin une lettre anonyme de Paris, dans laquelle une dame aurait reçu mission de M. Loewenstein, avant son départ de Londres, de faire parvenir à son épouse un courrier fermé...

Ce courrier a-t-il vraiment existé ? Nul ne sait ! Madeleine Loewenstein ne semble pas en avoir fait état aux enquêteurs. Il s'agissait pourtant d'un indice important...

Suicide du majordome.

Lors de l'enquête, Fred Baxter, le valet de chambre, sera immédiatement suspecté par la police. Le fait d'avoir quitté l'avion quelques minutes avant le décollage, pour s'entretenir avec un inconnu, ne plaiderait pas en sa faveur ! Mais aucun soupçon sérieux contre Baxter n'a jamais été confirmé... Cependant, ce valet de chambre était un bien étrange personnage. Honnête et dévoué, il aurait cependant eu une passion pour le jeu.

Le quotidien *Paris-Soir* du 26 avril 1932, soit quatre ans après cette étrange affaire rapporte une nouvelle assez surprenante :

« Fred Baxter, 28 ans, ancien valet de chambre de Alfred Loewenstein et de son fils, ensuite, se suicide en se tirant une balle dans la tempe. Ayant dilapidé au jeu la somme de 1800 francs que son patron lui avait confié, il estimait alors avoir déshonoré, au point de mettre fin à ses jours ! – A.G. Leroux »

Le 22 avril 1932, vers 18 heures, Fred Baxter va effectivement mettre fin à ses jours. Depuis la disparition d'Alfred Loewenstein – quatre ans plus tôt – il était resté au service de la famille en qualité de majordome du fils, Robert Loewenstein, âgé de 22 ans²³, et vivait à Paris avec ce dernier. Le maître occupait alors un studio au 6, rue Antoine-Bourdelle dans le quartier Montparnasse. Baxter est logé dans une chambre meublée à l'hôtel du Commerce, avenue du Maine. En rentrant le soir, Robert Loewenstein trouvera une note à la poignée de la porte indiquant son intention de se suicider. Personne ne répondant aux appels, la porte est enfoncée. Le corps inanimé de Fred Baxter gît sur le tapis du salon, une plaie par balle est visible au niveau de la tempe droite. Un revolver se trouve près de sa main droite. Transporté à l'hôpital Necker, le majordome y décède dès son arrivée. L'arme est un revolver de poche en calibre 6,35 mm, propriété de son patron. Sur la table du salon, une lettre explique son geste. Ayant dépensé au jeu les 18.000 francs confiés par Robert Loewenstein, il ne pouvait être question de survivre à un tel déshonneur ! L'enquête décès, menée par le commissariat de quartier, va conclure au suicide. Du reste, ce geste désespéré ne comporte aucun élément autorisant la thèse d'un homicide. Mais, avant de se « brûler la cervelle », Baxter aurait laissé un second courrier à l'attention de son patron. Un document expliquant en détail l'étrange disparition de son père. Voici ce que rapporte à ce sujet le quotidien *La Liberté*, dans son édition du 28 avril 1932 :

Le mystérieux suicide du domestique de Loewenstein

« Révélations ? Il paraîtrait que, parmi les papiers de Baxter, se trouvait un document dans lequel le désespéré explique les conditions exactes de la mort du banquier Loewenstein. Contrairement à ce qui a été dit à cette époque, la porte de l'avion aurait été trafiquée, construite spécialement, de façon à pouvoir s'ouvrir, sans effort, même en plein vol, ce qui expliquerait l'un des points restés inexplicables dans la mort tragique du financier... »

Notre scénario fiction

Comme il est impossible de conclure d'une manière ou d'une autre, nous vous présentons une fiction. Un pur produit de notre imagination fertile. Elle a va dans le sens d'une disparition volontaire avec une mise en scène digne des meilleurs polars. Cette fiction implique pour cela de multiples complicités, certes, mais pour un homme comme Alfred Loewenstein rien ne peut être exclu d'office. Alors, sachant qu'il était techniquement impossible que ce cher banquier puisse avoir quitté l'avion en cours de vol, il ne reste dès lors que deux possibilités.

²³ - Robert Loewenstein trouvera la mort en 1941. Pilote de chasse au sein de la Royal Air Force, il sera abattu lors d'un raid au-dessus de la Manche. Fait-il y voir une sorte de loi des séries ?

a)- Loewenstein a été débarqué discrètement à Bray-Dunes, peu avant l'atterrissage forcé sur la plage de Fort-Mardyck, et avant l'arrivée des douaniers plus de cinq minutes plus tard. En ce cas, il pourrait être l'inconnu qui a embarqué sur le vapeur « Flamand », le lendemain, à destination de Tilbury.

b)- Il ne se trouvait pas dans l'appareil lors du décollage à Croydon. Après s'être volontairement montré au comptoir de la KLM, en passant deux communications téléphoniques dont les employés vont se souvenir, et avoir franchi la douane, il peut très bien avoir été escamoté. A cette époque, les aérodromes ne disposaient pas des mesures de sécurité actuelles et le terrain bordant la piste était certainement clôturé par un simple grillage relativement facile à franchir. La substitution de personne n'est pas envisageable, car Alfred Loewenstein était bien connu à l'aérodrome de Croydon.

Oui, me direz-vous avec un certain bon sens ! *Mais alors, quid du cadavre repêché en mer ?* Dans la mesure où ce cadavre n'était pas celui de Loewenstein, alors c'était obligatoirement celui d'un autre ! Aurait dit M. de la Palice ... Si complot il y eut vraiment, se procurer un corps non réclamé dans une morgue hospitalière n'avait rien d'impossible. Il suffisait d'y mettre le prix. Pour cette mise en scène macabre, il fallait un cadavre ... X présentant quelques similitudes avec les caractéristiques physiques du financier. Un cadavre bien préparé, rendu impossible à identifier avec certitude, lequel aurait été largué en mer - sur le même trajet que le Fokker - par un autre avion permettant techniquement de se débarrasser d'un corps au-dessus des flots. Un avion inconnu et non identifié, comme celui qui va suivre à distance le Fokker de Loewenstein entre Croydon et Dunkerque ? Maintenant, reste à découvrir la raison pour laquelle Alfred Loewenstein aurait eu intérêt à disparaître. Si tel est le cas, elle devait être impérieuse, n'en doutons pas ! Théorie quelque peu tirée par les cheveux, je vous l'accorde. Mais, il est des cas en matière criminelle où la réalité dépasse largement la fiction... Le quotidien, *L'œuvre*, dès le 6 juillet 1928, posait les bonnes questions en évoquant dans son titre la mort tragique du banquier Loewenstein : « *CRIME ? SUICIDE ? ACCIDENT ? OU COUP DE BOURSE ?* »

The End

En l'an de grâce 2021, ce titre demeure d'actualité. Une chose est certaine, les affaires d'Alfred Loewenstein seront reprises par son fils et un frère de son épouse. Elles subiront un énorme choc boursier au départ, mais se poursuivront bien après sa mort supposée. Certes, avec des hauts et des bas, comme c'est la règle en matière de haute finance ! A sa mort, A. Loewenstein n'aurait rien laissé derrière lui. Sa fortune personnelle a pris une forme purement passive. Ni dettes, ni bénéfices. Après 1928, Roger van den Straten-Parthoz (1888-1972), beau-frère du financier, va reprendre en mains quelques affaires de Loewenstein. Notamment la société belgo-canadienne, dont il assurera la présidence jusqu'en 1961, date de sa liquidation !²⁴ Il est également plausible qu'Alfred Loewenstein, ayant ressenti les prémices d'une grave crise économique à venir, le Krach de 1929, puisse avoir eu la tentation de *sauver les meubles* en mettant sa fortune à l'abri, en dehors des marchés boursiers internationaux, en disparaissant officiellement.

²⁴ - Source : F. Baudhuin, « Histoire économique de la Belgique »

En ce cas, son épouse et son fils auraient géré le patrimoine sous son contrôle très officieux et ce, depuis une lointaine contrée. Rien d'impossible à cela, puisqu'il était sérieusement implanté dans plusieurs pays d'Amérique latine : Brésil, Venezuela, Argentine et Chili. Le Krach financier de 1929 débute le 24 octobre à la Bourse de New York. Ce sera la plus grande crise économique du XXe siècle. Cette « *Grande Dépression* » va faire de très nombreuses victimes directes et indirectes, comme la famille Rockefeller dont le patrimoine va fondre de 80% en quelques mois. Or, un financier de la valeur de Loewenstein, l'un des plus intuitifs du moment, ne pouvait pas en avoir ressenti les signes avant-coureurs !

A moins que l'information du journal *La Liberté* (28/04/1932), soit avérée, celle d'une porte trafiquée dans le but de s'ouvrir en vol à la moindre poussée... En ce cas, on change de thème. Celui d'un homicide volontaire déguisé en un banal accident ! La seule certitude à ce jour est que cet homme semble avoir réellement disparu le soir du 4 juillet 1928. Mais *disparu* ne veut pas obligatoirement dire *mort* ! Les éléments d'appréciation matériels et moraux dont on dispose, même de nos jours, ne permettent ni une affirmation simple, ni une interprétation plausible !



L'affaire Stavisky

1934

Un bien étrange suicide !

Voici l'un des mystères les plus obscurs de la IIIe République. Alexandre Sacha Stavisky, escroc de grande envergure, bien connu du Tout-Paris d'alors, pour son train de vie fastueux et ses généreuses faveurs, est un homme fini. Son dernier montage financier vient de lui exploser au visage. Cette colossale escroquerie dans laquelle vont apparaître une multitude de personnages de la haute finance et élus de la République, va mettre le feu aux poudres. Dans un climat politico-social de l'entre-deux guerres, déjà très difficile, cette affaire financière va engendrer de mortelles émeutes populaires et faire tomber un gouvernement. En fuite et activement recherché par toutes les forces de police, Stavisky est acculé au suicide. Quelques minutes avant son arrestation dans un chalet isolé de Chamonix, il se tire une balle dans la tempe, au moment même où les policiers tentent d'enfoncer la porte de la chambre dans laquelle il a trouvé refuge. Un coup de feu qui, par ricochet, sera fatal à bien des gens et pas des moindres ! D'autant, qu'une grande part de mystère entoure toujours ce que l'on suppose être un suicide...

Le beau Sacha

Alexandre-Sacha Stavisky, dit « *Serge Alexandre* », dit « *Jean Sacha* », dit « *Alexandre Doisy de Monty* », dit « *Victor Boitel* », est né le 20 novembre 1886 à Sloboda dans la province de Kiev. Il est le fils de Manuel Stavisky et de Dounia Adamoff. Cette famille juive, pour fuir les pogromes, s'était exilée en France en 1898. Le père de Sacha s'était alors installé rue de la Renaissance à Paris 8^e et exerçait la profession libérale de prothésiste dentaire. Naturalisé français en 1910, le jeune homme a vécu une jeunesse dorée. Rien ne le prédestinait à devenir celui que l'on a surnommé *l'escroc du siècle*. Vivant au sein d'un milieu aisé, Alexandre Sacha Stavisky va suivre un cursus scolaire honorable au lycée Condorcet. Il a alors, malgré son jeune âge, une réputation de beau parleur et de séducteur qui le suivra jusqu'à la fin de son existence. A l'âge de seize ans, il va tenter une carrière d'artiste de music-hall. Mais, s'il a des dons certains, ce n'est certes pas en ce domaine ! Alors adolescent, Alexandre Sacha débute une carrière d'apprenti truand en volant les prothèses en or de son dentiste de père, pour les revendre à bas prix à un receleur dans le quartier parisien du Marais ! En 1912, il monte sa première escroquerie avec son grand-père, Abraham Stavisky. Il se fait recruter, via ce dernier, comme régisseur du Théâtre des Folies-Marigny. Il est alors en charge de la publicité, de la billetterie et de la buvette. Trois secteurs qui brassent un peu d'argent. Il sollicite de la direction du théâtre et des artistes (sous la forme d'une souscription) une importante avance de fonds destinés à faire démarrer l'entreprise. Dès les premiers spectacles, alors que les affaires sont excellentes, il disparaît avec les recettes et la caisse de la buvette... Il écope ainsi de sa première condamnation : 15 jours de prison pour abus de confiance. Le vieux Abraham Stavisky, décédé entre-temps, échappe de justesse aux poursuites.

Un rapport de police de 1924 en dresse un portrait peu élogieux. Il y est décrit comme suit :

« D'un physique agréable, beau parleur, mais paresseux et d'une moralité très douteuse, il cherche surtout à exploiter les passions de femmes d'âge mûr et jouissant d'une certaine aisance, aux crochets desquelles il n'hésite pas à vivre. Il est le type parfait du chevalier d'industrie, capable d'entreprendre quoi que se soit, pour peu qu'il en tire profit ! C'est un individu qui n'a aucune espèce de scrupule et qui n'inspire aucune confiance. »

L'art d'être gigolo...

En deux mots comme en un, Alexandre Stavisky a une mentalité de gigolo. Bel homme et doté d'un magnétisme certain, il sait se vendre aux dames ayant les moyens de l'entretenir... C'est non seulement un coureur de dots, mais aussi un vulgaire détrousseur de femmes âgées. Ses premiers ennuis avec la justice seront, du reste, liés à cette activité de castor. Métaphore osée, certes, mais comme ce même mammifère, le bellâtre travaillait principalement avec son appendice caudal... En 1914. Petite trêve patriotique pour Stavisky. Lors de la Première Guerre mondiale, le beau Sacha s'engage dans l'armée. Il est alors affecté à une unité combattante, le 18^e escadron du Train basé à Fontenoy. Il accomplira sa mission du 7 août 1914 au 9 janvier 1915. Date à laquelle il est réformé pour raison de santé. Mais, chassez le naturel, il revient au galop. Sitôt libéré de l'enfer du front, alors que la guerre est à son apogée, il reprend ses activités lucratives. Par le biais d'une fausse promesse de mariage, il déleste la veuve Mazier, 74 ans, de la coquette somme de 25000 francs en espèces, titres au porteur et bijoux de grande valeur. Arrêté par la police sur plainte de cette femme, il est jugé en correctionnelle et écope - en 1918 - d'une peine de trois mois d'emprisonnement, peine qu'il purgera à la maison d'arrêt de Fresnes (94). Il récidive en 1925 avec une autre veuve, la dame Wimille, laquelle déposera plainte pour détournement de pension perçue au titre des dommages de guerre. Mais, cette fois l'affaire se soldera par un non-lieu. Entre des loustics comme Stavisky et Landru, un autre détrousseur célèbre de la même époque, être veuve de guerre n'est pas une sinécure... Entre-temps, le beau Sacha n'est pas resté inactif. Il a entretenu une liaison régulière, durant quatre ans, avec Jeanne Bloch une célèbre chanteuse de music-hall dont le nom de scène est *Jane Darcy*. Avec cette dernière, Stavisky ouvrira un cabaret-dancing, le *Cadet-Rousselle* situé au 17 de la rue Caumartin dans le 9^e arrondissement de Paris. Cette fois, il touche le gros lot. Outre une partie des biens personnels de cette fougueuse maîtresse, notre castor lui soutire alors le produit des recettes de ce cabaret. Soit un total qui sera estimé à plus de 300.000 francs de l'époque ! Sacha, sentant que le vent tourne dangereusement, peu enclin à un nouveau séjour à l'ombre, lui remboursera partiellement cette somme. De fait, l'artiste abandonnera les poursuites engagées. Il a eu très chaud et cela semble avoir quelque peu calmé ses ardeurs de gigolo... Le beau Sacha reste quelques temps encore avec cette femme. Mais en 1922, le couple est victime d'un accident d'automobile. Jeanne Bloch est défigurée et c'est le moment qu'il va justement choisir pour rompre définitivement... Plus grave encore, durant cette période le beau Sacha se livre à un trafic de drogue avec la Turquie et quelques arnaques aux bons du trésor. C'est à ce moment qu'il attire réellement l'attention de la brigade financière. En 1926, les nombreuses plaintes déposées contre Alexandre-Sacha seront la cause d'un drame familial. Manuel Stavisky, son père, ne pouvant supporter d'avantage le déshonneur engendré par les nombreuses affaires judiciaires, portées sur la place publique, se suicide à Montigny-sur-Loing (77) - en forêt de Fontainebleau - en se tirant une balle dans la tête. Il venait alors d'être entendu par un juge d'instruction parisien dans le cadre de dossiers visant son fils.

Notamment un vol d'actions commis sur deux agents de change. Le préjudice sera alors estimé à plus de 10 millions de francs. Peu après, Alexandre-Sacha Stavisky est arrêté dans sa somptueuse villa de Marly-le-Roi et placé sous mandat de dépôt. Il a été dénoncé par son complice Jean Galmot, ancien député de la Guyane en 1919, lui-même impliqué un temps dans une escroquerie, celle de l'affaire des Rhums. Il était temps, car il se préparait à mettre quelques frontières entre la justice et lui ! Son interpellation interviendra lors du dîner d'adieu qu'il offrait à ses amis et relations. Il est alors condamné en première instance à 18 mois d'emprisonnement qu'il purgera à la prison de la Santé. Mais, il fait appel de cette décision. Libéré pour raison de santé, après seulement cinq mois de détention et grâce à une attestation médicale de complaisance, il doit alors verser une caution de 50.000 francs au titre de sa liberté conditionnelle. En attendant un éventuel jugement définitif lequel ne sera jamais mis à l'ordre du jour... Mieux encore, lorsque le gros scandale éclate en 1933, on constate avec un certain étonnement que son casier judiciaire est vierge. Aucune trace ne subsiste de ses précédentes condamnations ! Une fois la liberté retrouvée, il fonde la société *Alex*, un commerce spécialisé dans le négoce de bijoux fantaisie. Les affaires sont rapidement rentables, puisque Stavisky ouvre des succursales en province. A Biarritz et Cannes, notamment. Puis, quelques mois plus tard, il se lance dans un secteur purement financier en ouvrant deux autres sociétés : la Compagnie foncière des entreprises générales de travaux publics et la Caisse autonome des règlements et grands travaux internationaux. Ces pompeuses appellations serviront de « *lessiveuses* » pour blanchir les bénéfices occultes et, au passage, escroquer les banques. Au conseil d'administration de la Compagnie foncière figurent notamment, un ancien préfet de police, un général de brigade à la retraite, quelques anciens ministres et plusieurs parlementaires. Alexandre-Sacha mène alors grand train. C'est un homme riche et respecté, qui épouse, le 20 janvier 1928, à la mairie du 8^e arrondissement, Arlette Simon, ex-mannequin de chez Coco Chanel. Cette fois, cette magnifique femme est plus jeune que lui... Sacha a en effet décidé de prendre sa vitesse de croisière. Exit, les petites magouilles au préjudice de femmes âgées et autres broutilles. Tant qu'à être escroc, autant l'être – comme dirait un pompier – sur une grande échelle ! Il commence donc par s'introduire en bonne place dans le directoire de la Caisse de crédit d'Orléans et rachète à bas prix les bons du trésor hongrois, les remets dans le circuit financier après avoir fait fructifier artificiellement leur valeur. Il en profite pour mettre en gage dans cette même Caisse de crédit – par le biais de complicités internes – des faux bijoux sortant en droite ligne de ses propres magasins. Mais, à force de tirer sur la corde elle va se rompre. En 1929, on commence à parler de cette affaire et des contrôles sont programmés. Le préjudice porte alors sur un découvert estimé à 65 millions de francs (34,5 millions d'euros). Aussi, Stavisky rachète-t-il au prix fort l'ensemble des bijoux fantaisie qu'il a écoulé et place dans cette même Caisse de crédit des fonds nouveaux, via ses sociétés fictives. Cette fois, c'est une opération blanche. Il est même quelque peu perdant, mais la comptabilité de cet établissement public est de nouveau en équilibre. L'escroquerie ne peut donc pas être prouvée !

Du faste au déclin

Stavisky va monter en quelques années seulement un empire délictueux. Il a tissé un important réseau de relations dans les hautes sphères de la finance et du monde politique. Au nombre de ses relations amicales et maçonniques se trouve Camille Chautemps, alors président du Conseil des ministres.

L'un des plus hauts personnages du gouvernement d'alors.²⁵ Plus intéressant encore, ce même Chautemps est le beau-frère du procureur général Pressard, magistrat en charge de la section financière au Parquet de la Seine. C'est donc entre les mains de ce dernier qu'aboutissent théoriquement toutes les procédures d'escroqueries... Un personnage clé dans le système mis au point par Stavisky et dont il sera beaucoup question, un peu plus tard, lors de la découverte de l'affaire de Bayonne. Déjà, pour l'escroquerie d'Orléans, Alexandre Stavisky avait bénéficié de l'appui bienveillant de cet homme !

Une famille unie

Le beau Sacha est maintenant père de deux enfants, Claude (1926) et Michelle (1930) et la famille mène grand train. Elle occupe une somptueuse suite dans un palace des beaux quartiers parisiens, l'hôtel Claridge sur les Champs-Élysées. Les enfants disposent d'une gouvernante, les vacances se passent à Deauville et Biarritz. Arlette Stavisky circule dans de magnifiques limousines et cabriolets, se montre volontiers dans les concours d'élégance, etc. Le beau Sacha est également propriétaire du Théâtre de l'Empire, de commerces de joaillerie, de sociétés financières et actionnaire principal dans plusieurs journaux politiques. Bref, l'argent, tout comme le champagne, coule à flot continu. Sacha est adulé du Tout-Paris. Il est riche et bel homme, ce qui en fait, une fois de plus, la coqueluche de certaines dames de haute société. On aime aussi sa fréquentation, car il dispose de relations dans la finance internationale, la presse et dans le monde politique. On lui compte même quelques puissants appuis au sommet de l'État. Il ne s'en cache pas, du reste, et c'est précisément ce qui paralyse l'action de la police. Car, depuis quelques temps déjà, certains policiers zélés s'intéressent à lui... Mais, il convient pour eux de marcher sur des œufs, car l'homme est puissant et la moindre erreur d'appréciation peut devenir fatale pour de petits fonctionnaires !

Ciel nuageux...

Mais cette trop voyante impunité va prendre fin le 22 décembre 1933. L'affaire Stavisky débute sur un simple contrôle fiscal, lequel va porter au grand jour un scandale politico-financier dont l'ampleur médiatique sera sans précédent. Sur fond de corruption à différents niveaux, elle va connaître une rapide montée en puissance. Jusqu'à devenir une affaire nationale, une sorte de mille feuille de la corruption. Dans une France qui, depuis la crise économique de 1929, compte alors 650.000 chômeurs et de nombreux petits épargnants ruinés, cette magouille politico-financière va susciter l'indignation générale. Peu après, le peuple sera dans la rue... Naturellement, alors que la situation commence à sentir sérieusement le roussi pour le beau Sacha, plus personne - dans les hautes sphères - ne semble le connaître :

« Stavisky, dites-vous ? Non, je ne vois vraiment pas ! C'est un écrivain russe ? »

Jusqu'alors Stavisky était passé à travers les gouttes. Des escroqueries, il en avait monté un grand nombre, mais son système - parfaitement rôdé - l'avait mis à l'abri des représailles. Avant toute plainte, la dernière escroquerie était intégralement remboursée avec les fonds de la suivante. Dans bien des cas, les intéressés ignoraient même qu'ils avaient trempé involontairement dans des opérations frauduleuses.

²⁵ - Le président du Conseil était, à cette époque, l'équivalent de notre actuel Premier ministre !

Ils avaient apporté un capital, lequel avait été restitué dans les temps et avec des intérêts assez convenables. Pas de préjudice, donc pas de plainte ! En fait, Stavisky n'a rien inventé de nouveau. Il utilise le système mis au point à Boston - dans les années vingt - par Charles Ponzi. C'est un montage financier frauduleux qui consiste à rémunérer les investissements des anciens clients, les sortants, au moyen des fonds versés par les nouveaux entrants. En général, l'escroc est tranquille, car cette opération menée au grand jour ne présente que peu de risques. Sauf impondérable, car la mécanique n'est pas absolument parfaite. Surtout lorsque les sommes versées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des anciens clients... Le mécanisme financier mis en place au Crédit municipal de Bayonne peut donc se résumer ainsi :

- a) – *Le Crédit municipal émettait un emprunt à 5% d'intérêts avec une garantie d'Etat.*
- b) – *Gustave Tissier, l'homme mis en place par Stavisky, signait en blanc des bons d'emprunts sur lesquels étaient ensuite portées des sommes bien plus importantes (plus de 20 fois) que celles avancées.*
- c) – *Stavisky récupérait les bénéfices et récompensait généreusement ses complices...*

Or, cette fois, un grain de sable va venir bloquer les rouages de cette belle mécanique. En ce bas monde rien n'est parfait... Le scandale Stavisky, affaire boostée par la presse nationaliste, va engendrer de sanglantes émeutes populaires le 6 février 1934. La police va alors ouvrir le feu sur la foule, il y aura des morts et des blessés, ce qui entraînera la chute du gouvernement Chautemps ! Comme il faudra un bouc émissaire pour porter le chapeau, la victime de cette tuerie collective sera un brave préfet de police, un nommé Jean Chiappe ! Pourtant, depuis l'affaire du canal de Panama en 1889, cette IIIe République a connu bien d'autres scandales financiers ayant des connotations politiques et des montages particulièrement nauséabonds. La magouille étant alors un sport national ! Ce qui gêne quelque peu aux entournures, cette fois, sera le fait que l'on va brutalement découvrir que presque toutes les escroqueries de celui que l'on nomme au sein des ministères : « *Monsieur Alexandre* », étaient connues de longue date et soigneusement étouffées. Bizarrement, la majorité de ces dossiers va refaire surface dès le déclenchement des hostilités. Ils avaient été oubliés dans les nombreux tiroirs ministériels, donc jamais transmis au Parquet financier. On parle alors de plus de 80 dossiers étouffés. Ils sont d'une distraction ces hauts fonctionnaires ! On leur transmet des dossiers qui sentent fort le roussi et ils s'endorment dessus. Au risque de s'y brûler les ailes...

Magouilles and Co

Ce que l'on nommera quelques temps après, « *l'affaire Stavisky* » démarre le 15 décembre 1933, point de départ d'un mémorable contrôle fiscal. Elle ne concerne pas encore le « *beau Sacha* » et se déroule loin de Paris, au Pays basque. Jugée peu importante à ce moment, elle fera l'objet de seulement quelques lignes dans la rubrique des faits divers d'un journal local. Il est vrai que la terrible catastrophe ferroviaire de Lagny-sur-Marne : 200 morts et plus 300 blessés graves, occupe alors tout l'espace des journaux au plan national. Cette courte dépêche, certainement rédigée par un pigiste local, est donc très banale. On a alors d'autres chats à fouetter au sein des rédactions !

Elle révèle cependant qu'un certain Gustave Tissier, directeur-caissier au Crédit municipal de Bayonne, a été interpellé par la police, des malversations ayant été découvertes dans ses registres comptables. Pas vraiment de quoi faire pleurer le soir dans les chaumières. Mais, dès le lendemain, l'indélicat fonctionnaire passe aux aveux. On apprend ainsi qu'il a effectivement opéré des faux en écritures et que plusieurs compagnies d'assurances et banques, croyant avoir la garantie de l'Etat, seraient victimes de ses agissements. C'est le cas pour la compagnie d'assurances l'Urbaine, laquelle se retrouve du jour au lendemain avec 8000 francs de bons impayés. Il déclare avoir agi sous les directives de Joseph Garat, député-maire de Bayonne, actionnaire majoritaire de la Caisse de crédit et de M. Alexandre Stavisky, le célèbre financier, fondateur de cet établissement. Un pavé dans la marre qui va éclabousser de biens beaux habits... Une information est donc ouverte sur la base des nombreuses plaintes déposées. L'affaire semblant complexe, la justice demande à l'administration fiscale un contrôle en profondeur. Et la bombe éclate ! Le contrôleur en charge de cette partie du dossier constate alors que cette magouille est une sorte d'iceberg. Comme ce dernier, la face la plus importante est celle qui se trouve immergée. Il constate ainsi que, pour la seule année 1932, le Crédit municipal, établissement public, a accordé un volume de prêts assez préoccupant, puisque le total se monte alors à plus de 15 millions de francs. Coquette somme pour l'époque... Une grande partie de ce montage financier repose sur les Monts-de-Piété, organismes ayant des succursales dans presque toute la France. Une Caisse municipale de crédit est destinée à venir en aide aux personnes ayant des difficultés passagères de trésorerie. Elle prête donc de petites sommes sur un court délai et perçoit, en retour, des intérêts relativement modestes. A charge pour les bénéficiaires de mettre en gage quelques biens propres, très souvent des bijoux. La somme accordée étant alors calculée sur la valeur des objets momentanément déposés à la caisse de crédit. Ce système existe toujours. Aujourd'hui rattachés à la Caisse de dépôts et consignations (Trésor public) ces organismes sont plus connus sous le sobriquet de « *Chez ma Tante* ». A une certaine époque on disait également « *mettre ses affaires au clou* ». Or, pour financer ces prêts sur gage, les caisses de crédit de l'époque - qui fonctionnaient selon le principe de l'autofinancement - étaient autorisées à émettre des bons à intérêts, eux-mêmes garantis par les gages laissés en dépôt. Ces bons - couverts par une garantie d'Etat - étaient alors émis auprès des banques, sociétés d'assurances et simples particuliers soucieux d'investir dans un placement au rendement relativement modeste, mais fiable et garanti par le gouvernement. Un vrai placement de père de famille... Dans le cadre de l'affaire de Bayonne, ces bons, réels au départ, ont ensuite été falsifiés. Les sommes ont triplées, voire quadruplées, ce qui, en augmentant un capital fictif, devenait une juteuse affaire de carambouille. Cette escroquerie, pour avoir une confortable assise, impliquait de nécessaires complicités à haut niveau. Un système de cavalerie financière permettait ainsi de pouvoir faire face aux remboursements en cas de besoin. Cette mécanique bien huilée, Alexandre Stavisky en avait le secret, la pratiquant depuis de nombreuses années avec succès. Le véritable phénomène aggravant viendra d'un personnage politique, un élu de la République que nous avons précédemment évoqué. Le président du conseil d'administration de la Caisse de crédit de Bayonne, n'est rien de moins que M. Joseph Garat (1872-1944), député-maire de cette même ville. En bon politicien, digne de la IIIème République, il va maladroitement tenter de stopper la procédure en cours en usant de relations au plus haut niveau de l'Etat. Mais, courageusement, l'administration fiscale de Bayonne refusera de lâcher l'affaire. Elle poursuit ses investigations et remonte ainsi à la source : Alexandre-Sacha Stavisky. La presse s'en mêle et il est dès lors impossible d'éviter le scandale.

La justice est obligée de suivre son cours. Grâce au député Garat, ce pompier-incendiaire, la machine s'emballe. Des têtes commencent à tomber, dont celle de Stavisky, lequel apparaît alors comme le rouage le plus important de ce superbe montage. Celle-ci, mais bien d'autres ! Notamment une affaire du même genre, étouffée à temps, laquelle impliquait une autre Caisse de crédit, celle du Loiret à Orléans. Escroquerie réalisée avec le concours de son directeur, Fernand Desbrosses. Le temps commence à se gâter pour le beau Sacha ! Ses nombreux amis politiques et néanmoins protecteurs, le lâcheront du jour au lendemain. Courage, fuyons... La terre tremble ! Il faut un fusible ? Alors Stavisky sera l'homme de la situation. Pensez-donc, ils viennent seulement de découvrir, ces braves gens, que cet homme était un escroc de haut vol ! Ce qui était pourtant notoire... Ils diront avoir été abusés en lui accordant leur généreuse confiance désintéressée. Courageux mais pas téméraires ces beaux messieurs ! Le premier gros poisson qui tombera dans les mailles du filet sera, bien entendu, Joseph Garat. Le député-maire de Bayonne est arrêté le 7 janvier 1934 et conduit devant M. Albert d'Hualt, juge d'instruction au Tribunal de grande instance. Après plusieurs heures d'audition, il quitte le Palais de justice entre deux gendarmes. Sur le ton de la plaisanterie – bien que son visage indique une très vive contrariété – il demande de bien vouloir faire prévenir son épouse qu'il ne rentrera pas dîner ce soir... Humour noir sans doute ! Il est engouffré manu-militari dans une automobile et conduit à la prison du quartier Saint-Esprit, son nouveau lieu de résidence. Un endroit sinistre, que les truands nomment avec humour la « *Villa Chagrin* ». Cette prison se compose de tristes et sombres bâtiments. Cerise sur le gâteau, elle est proche des abattoirs municipaux, dont l'odeur infecte se répand jusque dans les cellules. Alors que Garat s'installe dans sa nouvelle résidence secondaire, les journalistes font le pied de grue devant son immeuble de la rue Thiers. Ils pensent certainement que l'influent premier magistrat de Bayonne va revenir sous peu et espèrent ainsi l'interview du siècle. Celle qui peut sortir de l'ombre un brillant *pisse-copies*. En vain ! Cet élu de la République, maire de Bayonne depuis un quart de siècle, est maintenant en cellule, comme un vulgaire voleur de poules. Le vent a tourné et il véhicule maintenant une odeur nauséabonde. Comme beaucoup d'autres personnages influents, qui ont alors cédé au beau Sacha à divers titres et degrés : argent facile, gloire et situations, Joseph Garat se trouve maintenant au cœur d'un scandale national !

Courage ! Fuyons...

L'affaire prenant une tournure incontrôlable, Alexandre Stavisky, qui ne souhaite nullement se retrouver à l'ombre pour quelques années, se met en cavale. Il laisse ainsi ses ex-relations et complices barboter joyeusement dans une fange quelque peu nauséabonde... D'autant que la presse nationaliste opère un véritable matraquage. Elle tient ainsi l'occasion de régler ses comptes avec un gouvernement qu'elle dénonce depuis bien longtemps comme étant corrompu ! Il est vrai que cette IIIème République avait le don de se mettre dans des affaires fumeuses : scandale de Panama, emprunts russes, krach de l'Union générale, affaires des fiches et des décorations, escroqueries Crawford, Hanau, Ouistric, etc. Ce n'est pas pour autant que le ménage sera fait dans les écuries de la République. Juste un petit coup de plumeau de temps à autre, bien léger, car il ne faudrait surtout pas que la poussière soulevée ne retombe sur des personnes ayant déjà de lourdes charges sur les épaules. Et le phénomène se reproduit à nouveau quelques temps plus tard.

A croire que dans certaines sphères, la magouille est engendrée par un phénomène viral. Une sorte de lèpre endémique. Nous, qui avions un temps pensé - pour l'avoir étudié sur les bancs de l'école primaire - que la Révolution française avait abolie les privilèges et les inégalités, quelle triste naïveté de notre part... En ce domaine, comme dans bien d'autres, nous sommes tous les cocus de la République !

Stavisky tire sa révérence...

L'escroc du siècle est donc en fuite. Cette fois, plus question de vouloir faire avorter l'enquête, car l'affaire a été portée sur la place publique. La colère gronde et la presse veille au grain ! L'affaire Stavisky fera, du reste, les délices des quotidiens durant de longs mois, ce qui sera excellent pour les ventes. Mais le feuilleton Stavisky ne fait que commencer ! Alexandre Stavisky, qui compte bien trouver refuge en Suisse, sera localisé dès le 7 janvier 1934 à Servoz (Haute-Savoie). La veille, au 11 de la rue des Saussaies à Paris, siège de la Sûreté générale, une information est parvenue au commissaire divisionnaire Louis-Gaston Ducloux, contrôleur des recherches judiciaires. La fille d'un ancien préfet, madame Dusseix, pense avoir des informations sur le beau Sacha. Il serait susceptible de se cacher dans un chalet meublé dont elle est propriétaire à Servoz, lequel est habituellement loué en saison à des vacanciers. Etant à Paris à ce moment, elle rencontre – à la demande du chef des recherches – le commissaire Charpentier à qui elle fait part de ses soupçons. Son chalet « *Les Argentières* » a été loué par M. Gaston Fargeas (en réalité René Pigaglio), un journaliste parisien habitué des lieux, lequel homme agissait alors pour le compte d'un industriel parisien soucieux de prendre un peu de repos dans un endroit tranquille et isolé. Il a donc loué ce chalet le 26 décembre dernier, son ami industriel devant arriver de Paris le soir même. La location a été payée d'avance et en espèces. Jusqu'ici rien d'anormal. Sinon que le comportement de cet homme a grandement intrigué la femme de ménage, Madame Monteil. En fait, elle n'a jamais vu ce locataire. Chaque fois qu'elle venait aux Argentières, il s'enfermait dans sa chambre et lui parlait uniquement à travers la porte. Un autre homme occupait également le chalet, un individu à l'allure étrange, de corpulence mince et doté d'un gros nez rouge. Mais ce n'était nullement un clown. Du reste il n'avait rien d'un rigolo ! Dans le but d'obtenir plus de renseignements, cette propriétaire téléphone à sa femme de ménage. Il est alors prévu que le commissaire Charpentier lui pose directement les questions. En attendant, Ducloux s'en charge. Trop tard, lui répond cette dernière, les deux hommes ont quitté les lieux sans prévenir et avant la fin de la location. Certainement dans nuit du nouvel an ! Mais fort heureusement le commissaire Ducloux connaît parfaitement sa clientèle et dispose d'une excellente mémoire des noms. L'homme au gros nez rouge, il l'a arrêté de nombreuses fois. C'est Henri Voix, un petit malfaiteur bien connu de ses services. C'est aussi l'un des indicateurs de l'inspecteur Bonny, policier véreux et futur tortionnaire de la Gestapo française, mais, pour le moment, l'une des étoiles montantes de la police judiciaire. Louis Ducloux fait donc venir le commissaire Marcel Charpentier, l'informe de sa découverte et le charge de se rendre immédiatement à Servoz (74). Le fugitif a visiblement quitté les lieux, mais il n'est peut être pas loin. Il convient de s'en assurer sur place. Charpentier sera accompagné par les inspecteurs Le Gall et Girard de son service. Le commissaire s'exécute, après avoir fait valoir à son chef que sa spécialité n'est pas le « *saute dessus* » mais les vols et recels de bijoux. Du reste, un cliché d'époque le montre dans son bureau de la rue des Saussaies, costume de bonne coupe, chemise blanche et nœud papillon noir.

Visiblement cet homme élégant est plus un mondain qu'un poulet de terrain. Cela aura son importance par la suite. Le chef des recherches judiciaires en a pleinement conscience, mais il n'a personne d'immédiatement disponible et le temps presse. Normalement, une telle mission était destinée au commissaire Delgay, un véritable enquêteur de choc. Le choix de Marcel Charpentier, plus fonctionnaire que flic, est donc une première erreur... Par Bonny, le chef des recherches a pu avoir une confirmation : Henri Voix est très lié à Stavisky, dont il est un peu l'homme à tout faire. Il ne serait donc pas surprenant qu'il lui apporte son aide en cette occasion. De même, un nommé René Pigaglio est également un proche du beau Sacha. Il lui doit, du reste, sa situation auprès du journal qui l'emploie. Ceci explique certainement le caractère d'urgence et la précipitation du contrôleur Ducloux. A ce moment, ce dernier ne peut certainement pas deviner la tournure désastreuse que va prendre l'enquête quelques heures plus tard !

Le bon air des montagnes...

Le dimanche 7 janvier 1934, les trois policiers débarquent en gare de Bonneville par le train de Paris. Conformément aux instructions de la rue des Saussaies, ils n'ont pas avisé la brigade de gendarmerie locale. A peine arrivés, ils commencent leur enquête, posent des questions et cherchent un moyen de se rendre à Servoz le plus discrètement possible. Immanquablement, ils attirent l'attention des gendarmes. Ces derniers sont stupéfaits de voir arriver trois policiers parisiens à Bonneville. Personne n'a jugé utile de les prévenir, ce qui irritera grandement le lieutenant Robini, commandant de brigade. D'autant que le mandat d'arrêt contre Stavisky, émis le 28 décembre dernier, n'arrivera à la brigade de gendarmerie que le 2 janvier suivant. Un retard de transmission bien inhabituel, surtout dans le cadre d'une affaire de cette importance ! Toutefois, dès réception de cette diffusion nationale, l'officier a demandé à ses gendarmes d'ouvrir l'œil. Il y avait peu de chance que l'escroc trouve refuge en un lieu aussi isolé, mais sait-on jamais ! C'est ainsi que les gendarmes vont apprendre que trois flics de Paris sont à pied d'œuvre. L'enquête se poursuit donc à Servoz, petite commune située dans la Vallée de l'Arve, entre Chamonix et Saint-Gervais. Les photos de Stavisky, Pigaglio et Voix, sont présentées à Mme Monteil, la femme de ménage du chalet des Argentières. Elle reconnaît formellement Henri Voix comme étant l'homme au gros nez et précise que René Pigaglio est celui qui a loué officiellement le chalet. Le troisième, elle le connaît pour avoir vu sa photo dans le journal. Mais elle ne peut dire si c'est bien l'homme qui restait cloîtré dans la chambre, ne l'ayant jamais vu ! Elle précise, du reste, que René Pigaglio se trouve toujours au chalet des Argentières, sa famille devant le rejoindre sous peu pour un séjour à la neige. Le commissaire Charpentier avise donc son chef. Il est ainsi décidé qu'une surveillance doit être montée près du chalet. Les gendarmes, trop facilement repérables, devront se maintenir à l'écart de ce dispositif. Il sera fait appel à eux uniquement dans le cas d'une intervention. Toujours cette stupide guerre des polices... La surveillance sera de courte durée. Non seulement la configuration des lieux ne se prête guère à de discrètes surveillances, mais aucun indice valable n'a été glané. Avec l'accord de Paris, il est décidé de lever le dispositif et de rentrer au bercail. Il en est de même pour les gendarmes qui repartent vers Bonneville. Les policiers rentrent à leur hôtel et préparent leurs bagages, comptant prendre le train pour Paris dès le lendemain matin. Dans la soirée, alors que les trois policiers sont à table, dans la salle à manger de l'hôtel, le commissaire reçoit un appel téléphonique de Paris. C'est Louis Ducloux, le boss de la Sûreté. Changement de programme. Le départ est annulé.

Un renseignement venant des plus hautes instances gouvernementales précise que Stavisky est toujours sur le secteur. De source certaine, il occuperait un chalet, le « *Vieux Logis* » à Chamonix. Il serait en compagnie de son fidèle chien de garde : Henri Voix, l'homme au gros nez. Le chef précise qu'il convient de prendre garde, car Stavisky serait armé. En fait, il s'est produit, en peu de temps, un petit chambardement. René Pigaglio, sans que les policiers ne s'en aperçoivent, a pris le train en gare de Bonneville pour se rendre à Paris. Il a fait ce voyage à la demande d'Alexandre Stavisky. Dire si la surveillance exercée autour de Stavisky et ses complices était rigoureuse...

Le début de la fin...

En pleine déprime, car sa famille lui manque, presque sans argent et voyant qu'il lui sera difficile de gagner la Suisse, l'escroc a envisagé une reddition négociée. Pigaglio a donc pour mission de prendre contact avec Gaston Bonnaure, avocat et député de Paris. A charge pour ce dernier d'organiser le retour de Stavisky à Paris, mais avec des garanties de sécurité et une certaine impunité. Il n'a pas choisi cet homme au hasard, car le député lui doit plusieurs millions de francs qu'il est bien incapable de restituer... Des transactions ont cependant été entreprises, car le sulfureux inspecteur Bonny fera état, avant sa mort, d'un rapport non transmis, lequel concernait deux communications téléphoniques entre le n° 319 à Chamonix, celui du « *Vieux Logis* » et un ministre du gouvernement Chautemps à Paris. Contre toute attente, Camille Chautemps, président du Conseil, décide que le moment est venu d'arrêter les frais. Il donne ordre au directeur de la Sûreté générale, M. Thomé, de procéder à l'interpellation de Stavisky et indique le lieu où il a trouvé refuge : le chalet du « *Vieux Logis* » à Chamonix. Les trois policiers parisiens quittent donc Servoz pour Chamonix. Ils s'installent à l'*hôtel Central* et commencent à mettre au point un plan d'action. Le lendemain, René Pigaglio est de retour. Il ramène dans ses bagages Lucette Alméras, la maîtresse de Voix. Il a pour instruction de faire comprendre à Stavisky que, dans son intérêt, il serait préférable qu'il se rende sans problème. Il sera tenu compte de ses amitiés en haut lieu ! Que c'est beau l'intox ! Il va donc rendre compte de cette proposition au beau Sacha, dès son arrivée. Visiblement, il ignore encore qu'une opération de police est en cours. Puis, il part rejoindre sa famille à Servoz, laissant Lucette Alméras au *Vieux Logis* avec René Voix. La surveillance va donc se concentrer autour de ce nouveau chalet. Elle n'est guère facile car l'endroit est encore plus isolé que le précédent et pratiquement à découvert. Le chalet est perché sur une sorte de promontoire avec une vue totale sur le seul chemin d'accès. Fort heureusement, cette difficile planque sera de courte durée. Le lendemain, les policiers aperçoivent Henri Voix et sa compagne Lucette. Visiblement cette dernière assure l'intendance, car elle sort peu après pour se rendre à l'épicerie. Etant donné le volume de victuailles qu'elle en rapporte, les policiers sont alors persuadés que ce chalet n'héberge pas seulement le couple...

Lundi 8 janvier 1934 à 14 h 00.

Les trois policiers parisiens poussent la porte du magasin d'antiquités tenu par M. Chatou, qui est également le propriétaire du chalet « *Vieux Logis* ». Il déclare peu après au commissaire Charpentier qu'il a loué ce chalet, depuis peu, à un jeune couple en voyage de noces, les époux Forgeas. Oui, effectivement, le mari est doté, entre autre, d'un puissant appendice nasal. Pour lui, il ne fait aucun doute que ce couple vit seul dans le chalet.

On les rencontre parfois en ville lorsqu'ils sortent pour faire des achats à la coopérative alimentaire ou la boulangerie Payot. Charpentier lui explique alors le plan qu'il a mis au point pour s'en assurer. Pour cela, il a besoin du concours de cet homme. Il compte se rendre au « *Vieux Logis* » en sa compagnie et se faire passer pour un futur locataire à la recherche d'un chalet pour passer des vacances entre copains. Avant de prendre la décision de louer, il est donc indispensable qu'il puisse se rendre compte en allant sur place. M. Chatou n'est pas très chaud pour jouer ce rôle et encore moins pour se déplacer. Il a 72 ans et quelques peines à se mouvoir. Mais il accepte. Quarante minutes après, le groupe arrive au « *Vieux Logis* ». Les cinq gendarmes de la brigade de Chamonix sont en embuscade derrière les arbres entourant le chalet. Ayant laissé repartir ceux de Bonneville et ne pouvant les récupérer dans les temps, le commissaire a réquisitionné les gendarmes locaux : MM. Brun, Augueux, Deveau et Baillard, sous les ordres du maréchal des logis-chef Petit-Prestoux. Sur instructions de Charpentier, les militaires se rapprochent silencieusement et se place près des fenêtres. M. Chatou frappe à la lourde porte en bois. Pas de réponse. Il appelle, toujours rien ! A croire que le chalet est effectivement vide. Cette fois, les gendarmes sont invités à cette petite sauterie. Peu avant l'arrivée du propriétaire et des policiers, ils ont vu sortir Henri Voix et sa compagne. Ces derniers ont pris le sentier menant au village. La voie est donc libre. A priori, mais sans aucune certitude, il ne devrait rester dans le chalet qu'une seule personne : Alexandre Stavisky. N'ayant pas la clé, le propriétaire force un volet du salon au moyen d'un ciseau à bois emprunté au menuisier voisin et ouvre la porte fenêtre. Ils entrent dans les lieux. Il n'y a personne. Sur la table du salon se trouve un jeu de cartes avec une feuille de calepin portant trois colonnes avec chacune une lettre : « *H* » pour Henri, « *L* » pour Lucette, et « *S* » pour Sacha. C'est les scores de parties de belotte. Il y a donc bien eu, au moins un temps, trois personnes dans ce chalet. Venant d'une chambre sur la droite, il leur semble alors percevoir – en collant l'oreille contre le battant – une sorte de respiration rapide. Or, Alexandre Stavisky souffre depuis quelques temps de problèmes respiratoires. C'est un détail connu. Le commissaire tourne doucement la poignée mais elle résiste. Cette porte est fermée à clé de l'intérieur et cette même clé est engagée dans la serrure. Donc, pas moyen de la crocheter ! Stavisky est derrière cette porte, le policier en est intimement persuadé. Il faut agir rapidement, certes, mais surtout pas sans un ordre de Paris. Il importe ne prendre aucune initiative pouvant être fatale à sa fin carrière ! Car, le pauvre homme n'a visiblement rien compris au film. Il espère encore être couvert par ses supérieurs, pour le cas où les choses tourneraient au vinaigre...

On Saute...

Le commissaire Marcel Charpentier, qui n'a rien d'un foudre de guerre, a jusqu'alors rendu compte régulièrement à Paris de ses moindres faits et gestes. A sa décharge, dans une police qui compte de moins en moins de « *fantassins* », il serait fait de même de nos jours ! Lorsqu'il avise son supérieur hiérarchique, le contrôleur général Louis Ducloux, ce dernier n'a pas une seconde d'hésitation. Il donne l'ordre d'intervenir dès que possible et lui dit « *On saute...* » En langage policier cela veut dire « *On interpelle* ». Pour sauter, on va sauter dans peu de temps. Surtout dans les rangs du gouvernement ! Un dispositif étant déjà en place autour du chalet, l'intervention peut donc être mise en œuvre. C'est donc le moment idéal pour une interpellation en douceur... La suite, nous la laisserons à la vérité historique.

En l'occurrence une dépêche diffusée par l'agence de presse Havas, laquelle relate avec précision cette tentative d'arrestation qui se soldera par le suicide de Stavisky. Elle est intéressante à bien des égards, car elle décrit - pratiquement à chaud - les tenants et aboutissants de cette opération, mais avec quelques libertés journalistiques. Les gens de presse utilisent parfois des mots dont l'importance leur échappe. Ce sera le cas dans l'affaire Stavisky ! En voici l'intégralité :

Chamonix – 8 janvier – Havas Presse

« C'est cet après-midi, un peu après 16 heures, à Chamonix, dans une villa nommée le « Vieux Logis », que s'est déroulé le drame qui mettra fin à la carrière de Stavisky. Le commissaire Charpentier, de la Sûreté générale, les inspecteurs Le Gall et Girard, qui comme on le sait, sur la piste de l'escroc, avait retrouvé sa trace à Servoz de la façon suivante : on savait que dans sa fuite, Stavisky était accompagné d'un repris de justice dont le nom n'est pas encore dévoilé. L'escroc, lui, était muni d'un faux passeport. Son complice, par contre, possédait des pièces d'identité à son véritable nom. En suivant dans les hôtels de la région les traces du compagnon de Stavisky, on suivait forcément la piste de ce dernier. C'est ainsi que cette piste fut retrouvée à Megève, puis à Chamonix. Là, le commissaire Charpentier, aidé par une très diligente enquête de la gendarmerie locale, retrouve au nom du comparse, une location de ville : « Le Vieux Logis. » Le propriétaire de cette habitation, située au centre de Chamonix, assez étonné, répond alors aux policiers :

– J'ai bien loué ma villa au non indiqué, mais elle doit être en ce moment inoccupé. On ne m'a pas remis les clés, mais je n'ai pas d'inquiétude, il n'y a certainement personne chez moi en ce moment ! Les policiers, néanmoins, vont au « Vieux Logis » et s'aperçoivent qu'un mince filet de fumée sort de la cheminée. Quatre gendarmes entourent la maison. Le commissaire Charpentier croit devoir à ce moment téléphoner à son chef, le contrôleur général Ducloux, qui lui recommande d'agir avec prudence, mais de pénétrer dans la villa. C'est ce qui va être fait. Le propriétaire, le premier, escalade un mur. Il croit s'apercevoir à ce moment que sa maison est occupée. Les policiers s'approchent frappe à la porte. Personne ne répond. Alors, le propriétaire de la villa brise un carreau pour ouvrir la porte de l'extérieur un coup de pistolet retentit.

*Tout le monde pénètre à l'intérieur du vieux logis. Stavisky est étendue dans une pièce où il a fait du feu. Il râle. Le médecin, appelé aussitôt, constate que **la tête de Stavisky est trouée en deux endroits** et qu'un peu de matière cérébrale s'échappe de la blessure.*

– C'est une question d'heures, dit-il. Il est impossible qu'il puisse en réchapper !

Depuis Stavisky est dans le coma. Il a été transporté à l'hôpital de Chamonix. À 18h50, une intervention chirurgicale a été décidée. Le blessé a été conduit immédiatement dans la salle d'opérations de l'établissement. À 0h30, Stavisky était toujours dans le coma et son pouls était très faible. Cependant, l'opération du trépan ayant réussi, on gardait un très faible espoir de voir s'améliorer son état. Si cet espoir se réalisait, les magistrats pourraient peut-être interroger le blessé ce matin. La villa du « Vieux Logis » avait été retenue de toute urgence, le soir du 1er janvier, par un couple se donnant pour M. et Mme Forgeat. Sous ce nom se cache Henri Voix, ami de Stavisky, et la maîtresse de Voix, mademoiselle Lucette Alvéras. Les abords de la villa sont absolument inaccessibles, gardé par des forces imposantes de gendarmerie et par des inspecteurs de la Sûreté générale. De même, à l'hôpital, on ne peut approcher de la chambre du malade, ni même du bureau de la direction. »

Ce compte rendu - qui dans l'ensemble, appréhende assez bien la réalité des faits - est entaché de quelques erreurs et inventions purement plumitives. Toujours ce même besoin d'enjoliver les faits pour faire un scoop...

En effet, nous avons peine à imaginer le propriétaire, âgé de 72 ans et physiquement pas très en forme, escaladant un mur pour tenter ensuite de passer par une fenêtre ! De même, lorsqu'il est censé avoir déclaré au commissaire Charpentier qu'il est certain que personne ne se trouve alors dans le chalet, le journaliste oublie de dire que ce dernier avait, comme les gendarmes, vu passer près de chez lui et peu avant, le jeune couple partant vers le village. Donc, effectivement, le chalet était censé être vide de tout occupant ! Mais, il y a plus grave encore. Le rédacteur de cette dépêche évoque, en parlant de la blessure : « *La tête de Stavisky est trouée en deux endroits.* » Propos dévastateur, car dès cet instant, pour l'opinion publique, Alexandre Stavisky se serait suicidé de deux balles dans la tête... Chose qui peut paraître improbable, même pour le premier néophyte venu ! En fait, l'information n'est pas totalement fausse. Elle est simplement mal expliquée. La tête de Stavisky présente bien deux orifices, mais ils furent produits par un seul même projectile. L'un engendré par l'entrée de cette balle en région temporale droite, l'autre réalisé en face temporale supérieure gauche, lors de la sortie de cette dernière. Donc, pour tout le monde ou presque, Stavisky a été suicidé de deux balles tirées en pleine tête. Dès lors, plus question de suicide. C'est devenu un assassinat orchestré par la police dans le but d'éviter que le beau Sacha ne fasse des confidences sur ses nombreuses compromissions. D'autant que, comme pour étayer ce soupçon naissant, le journaliste persiste et signe dans son erreur, en écrivant :

« Cependant, l'opération du trépan ayant réussi, on gardait un très faible espoir de voir s'améliorer son état. Si cet espoir se réalisait, les magistrats pourraient peut-être interroger le blessé ce matin. »

Comme quoi, une information mal gérée (et mal digérée...) peut avoir des conséquences totalement inattendues. Dans le cas présent, cette dépêche d'agence, reprise et enjolivée – donc déformée – par pratiquement tous les quotidiens de l'époque, va être la cause d'émeutes populaires sanglantes qui entraîneront la chute d'un gouvernement... Il faut ajouter à cela d'autres inventions journalistiques, comme le fait que la distance de tir était supérieure à trois mètres. Chose impossible, car la chambre du drame, d'un mur à l'autre, atteignait à peine cette distance. Pourtant, dès le lendemain, le « *Canard Enchaîné* » titrera ironiquement :

« On a suicidé Stavisky. Il s'est tué d'une balle tirée à trois mètres. Voilà ce que c'est que d'avoir le bras long ! »

Rien ne sert de courir, il faut mourir à point !

Après celle de la presse, où la réalité se mélange à la fiction, voyons maintenant la version officielle. Après avoir rendu compte à son supérieur au moyen du téléphone appartenant à un menuisier, voisin du chalet, le commissaire Charpentier restera près de vingt minutes devant la porte d'une chambre, une porte close derrière laquelle se trouve certainement Stavisky. Visiblement, ce policier redoute alors une action en force, sachant que l'escroc est en possession d'une arme. Or, les coups de feu ne sont jamais bons pour faire une belle et reposante carrière ! Alors que policiers et gendarmes tentent d'enfoncer la porte, un coup de feu, **un seul**, retentit. Dans le même temps, un bruit feutré se fait entendre. Il ressemble à la chute d'un corps sur le sol. La porte cède enfin. Alexandre Stavisky est recroquevillé sur la moquette, au pied du lit, la tête touchant le radiateur de cette même chambre. Son visage est totalement ensanglanté.

La tempe droite est éclatée et le sang s'échappe à gros bouillon de cette plaie, mais également de la bouche et du nez. De la matière cervicale macule son veston. Ce n'est pas bon signe. Le corps a encore quelques mouvements convulsifs, notamment au niveau de la main qui enserme le pistolet. L'inspecteur Girard, par mesure de prudence, lui enlève ce pistolet de la main et le jette sur le lit. Première erreur, car personne n'a eu véritablement le temps de remarquer si Stavisky avait cette arme dans la main droite ou dans la gauche ! Ce petit détail aura son importance dans la suite de l'enquête, car il deviendra un véritable sujet de polémique. Un élément qui peut effectivement changer la face des choses, dès lors qu'il rend techniquement impossible la version d'un suicide de la main gauche avec un coup de feu tiré dans la tempe droite ! Stavisky avait certes des dons, mais à notre connaissance, il n'a jamais été contorsionniste... Pour ne rien arranger, ce pistolet semi-automatique, un Browning, modèle 1906, en calibre 6,35 mm, va mystérieusement disparaître ! Dès lors, les soupçons se développent à mesure que le mystère s'épaissit. Pour beaucoup, cela entérine la thèse d'un assassinat : *l'arme s'est volatilisée dans le but d'interdire toute expertise technique.*

Pendant ce temps, Henri Voix et sa compagne Lucette, revenant de promenade, ont remarqué une animation anormale autour du chalet. Ils ont les bras chargés de provisions achetées peu avant à la coopérative. Henri pense immédiatement à une opération de police et cela ne sent pas bon du tout ! Le couple rebrousse donc chemin. Voix installe sa compagne dans un café du bourg et sans se presser revient au chalet. Il y arrive vers 16 h15. À ce moment tout est terminé. Stavisky vient de se suicider ! Le commissaire lui annonce la nouvelle, lui montre le corps de son ami, et demande aux gendarmes de procéder à l'arrestation de Voix. Puis, à nouveau, le commissaire Charpentier repart pour téléphoner à Paris et rendre compte à son chef. Il revient donc peu après au chalet et demande aux gendarmes de faire venir un médecin et un photographe pour figer la scène du drame. Puis, il entreprend une minutieuse perquisition des lieux. Sans doute cherche-t-il des documents compromettants, de ceux susceptibles de causer quelques petits soucis aux amis de ses chefs. Voire même plus, si affinités ! Durant ce temps, le beau Sacha est toujours allongé sur la moquette et se vide de son sang. Il est vivant et émet des râles. Mais, chaque chose en son temps ! Alexandre Stavisky devra attendre la fin de la perquisition pour recevoir les premiers soins... Et c'est ici que le bât blesse. Que Stavisky se soit suicidé ne fait aucun doute, du moins pour nous, et nous en apporterons la preuve technique. Par contre, il semble évident qu'on puisse l'avoir laissé volontairement s'éteindre. Il n'y a pas d'autre explication. Il suffisait de le faire conduire immédiatement à l'hôpital de Chamonix, lequel était distant du chalet de seulement deux kilomètres et disposait d'une ambulance automobile, pour avoir une chance, même infime, de le sortir d'affaire. Or, il est près de 18h00 lorsque l'ambulance reçoit enfin l'ordre de se rendre au « *Vieux Logis* ». Il est également certain que le commissaire n'a pas pris de sa propre autorité une telle décision. Fonctionnaire de police, avec un « F » majuscule, « F » comme frileux, soucieux de sa carrière et du bien-être de ses chefs, nous pensons sincèrement qu'il n'aurait pas pris le risque de laisser le blessé mourir doucement sans en avoir reçu l'ordre exprès. Bien entendu, il s'agit, dans ce cas, d'une instruction verbale donc sans trace officielle ! Dès son retour, après l'appel téléphonique à Paris, le commissaire Charpentier aurait dit :

« Surtout, il faut faire constater qu'il y a bien eu suicide. Autrement, on dira que c'est nous qui avons tiré... »

Visiblement, l'option choisie par Charpentier fut : « *Il est urgent d'attendre !* » Le corps de Stavisky sera effectivement acheminé vers l'hôpital de Chamonix, mais assez tard en soirée. Lorsque les dégâts sont déjà irréversibles et qu'il est alors plongé dans un coma profond. Certains hauts fonctionnaires ont dû passer une nuit épouvantable ! Quel soulagement pour eux d'apprendre, dès le lendemain, que leur ancienne et très vague relation, mais néanmoins escroc, avait enfin rendu son âme à Dieu. Il est parfois des alliances bien pesantes ! Lors de son passage devant la Commission d'enquête, Marcel Charpentier va tenter de justifier ce fatal retard, par le seul fait qu'il avait reçu ordre de son chef de quérir un photographe et de faire réaliser des clichés de la scène, dans le but d'éviter toute contestation ultérieure... Or, ce ne fut pas chose facile. Le seul spécialiste disponible étant un photographe spécialisé dans les mariages, un nommé Bilgeri. Il aurait mis un certain temps à venir, encore plus de temps pour réaliser des clichés sous tous les angles possibles. Lesquels seront au final inexploitables, car entourés d'un flou artistique ! La seule photographie à peu près conforme aux attentes va pourtant faire le tour des rédactions et devenir célèbre. C'est celle où l'on voit vaguement Alexandre Stavisky allongé sur la descente de lit et baignant dans son sang. Il a vraiment joué de malchance Charpentier. Le seul photographe disponible n'était pas une flèche en la matière... Le policier dira également devant la Commission d'enquête :

« C'était mon intérêt de le prendre vivant ! Il en serait résulté un éclat beaucoup plus vif pour ma carrière. Mais sincèrement, je continue à me demander ce que j'aurais pu faire d'autres ? J'avais certes, dès ce moment, la certitude que Stavisky était dans cette pièce close, que de l'autre côté de la porte il écoutait tout ce qui se passait et je savais qu'il était armé... Je suis demeuré, vingt minutes environ, face à la porte close. Est-il besoin de dire que beaucoup de choses, alors, me sont passées par la tête. Aussi, avant d'agir, ai-je préféré avoir une liaison avec Paris. Dans une affaire de cette importance, on aime recevoir les conseils d'un supérieur ! »

Mais, revenons à Chamonix, avec une autre version : celle de la presse locale. Le commissaire Charpentier, une fois dans les lieux, dispose d'un téléphone dans le chalet. Mais, devinant que Stavisky se trouve derrière la porte de la chambre et qu'il ne perd pas une miette des conversations ambiantes, il décide d'appeler Paris depuis la demeure du tapissier Lechat, située à environ dix minutes à pied. Selon le témoignage du gendarme Brun, la conversation avec Louis Ducloux sera assez brève. Sur le chemin du retour, le commissaire croise un reporter du quotidien *Le Journal* et lui dit : « *C'est bon, on le saute...* » Phrase malheureuse, qui sera interprétée autrement : « *On le saute* » signifiant, pour certains, « *On lui fait sauter la cervelle...* » En voulant jouer les grands flics de terrain, en utilisant leur jargon, le fonctionnaire de police Marcel Charpentier vient de mettre les pieds dans de bien sales draps... Pendant ce temps, Lucette Alméras, inquiète de ne pas voir revenir son amant, a trouvé refuge au magasin d'antiquités de M. Chatou, le propriétaire du chalet. Ne sachant que faire de cet encombrant colis – qui était également un beau petit lot – ce dernier avise les gendarmes. Elle est donc interpellée à son tour. Vers 21h00, les magistrats du Parquet de Bonneville, après quelques constatations sur les lieux, sont à la brigade de gendarmerie de Chamonix. Ils attendent - eux aussi - les instructions de Paris, alors centre de la planète Terre ! A 22h20, le Parquet reçoit l'ordre de perquisitionner le chalet. La nuit s'annonce courte pour les policiers et gendarmes...

Autopsie(s) du beau Sacha

Une première autopsie sera réalisée - peu après le décès - à l'hôpital de Chamonix par le docteur Briffag, lequel fait état des constatations suivantes :

- *Plaie perforante traversant le crâne de part en part, avec orifice de pénétration dans la région temporale droite ;*
- *Lésion du sphénoïde, issue de matières cervicales, avec hémorragie ;*
- *Au niveau de l'orifice d'entrée, on constate un dépôt de poudre qu'on retrouve d'ailleurs assez profondément jusqu'au niveau de l'aponévrose temporale.*

Cette constatation technique a le mérite d'être claire. Elle indique un « *trajet intra crânien de type « transfixiant », avec un orifice d'entrée situé en région temporale droite, lequel comporte des résidus de combustion provenant d'un tir à bout touchant. L'orifice de sortie est localisé en région temporo-frontale gauche. Lors de sa sortie, le projectile a entraîné dans son sillage un peu de matière cervicale.* » En ce qui nous concerne, nous ne voyons, à ce stade, aucun élément non conforme au plan balistique.²⁶ Cette autopsie sera cependant contestée et une contre-expertise demandée par la Commission d'enquête parlementaire. M. Ordonneau, juge d'instruction parisien, commettra alors les docteurs Paul, Balthazard, Duvoir et Piédelièvre, soit les plus imminents médecins légistes du moment.

Les deux inhumations d'Alexandre Stavisky

En fait, le « *beau Sacha* » sera inhumé deux fois. Une première fois dans le petit cimetière de Chamonix, après l'autopsie réalisée par le docteur Briffag et une seconde à Paris, après la contre-expertise effectuée à l'Institut médico légal. Sa dépouille sera alors déposée dans un caveau de famille de la 93^e division au cimetière du Père-Lachaise. Celle de Chamonix, la première, sera relatée en ces termes par *Le Populaire* dans son édition du 10 janvier 1934.

« **Inhumation précipitée.** Prévenue dès la première heure ; madame Stavisky avait pris le train lundi soir et est arrivée à Chamonix hier matin à 11h07. La malheureuse, qui n'avait cessé de pleurer pendant toute la nuit, se fit aussitôt conduire auprès du corps de son mari sur lequel elle sanglota longuement. Dans la soirée, elle réclama qu'on lui rende le cadavre de celui qui ne fut pour elle qu'un mari aimant et aimé. Il lui fut répondu que l'inhumation aurait lieu cette nuit même. Pourquoi cette hâte ? De fait, la mise en bière eut lieu à 18h30. Mais peu après, les autorités s'avisèrent que, conformément à la loi, on ne peut inhumer que vingt quatre heures après le décès et jamais la nuit ! Le commissaire Petit, de la brigade d'Annemasse, invita donc la foule des curieux qui stationnaient au cimetière à rentrer chez eux, et leur dit que le corps serait déposé ce matin à 8 heures au dépôt mortuaire de Chamonix. Madame Stavisky a alors quitté la ville. »

Edouard Leduc, dans son ouvrage intitulé : « *Une affaire d'Etat : le dossier Stavisky* » précise :

²⁶ - L'auteur est également expert près la Cour d'Appel de Paris, agréé en criminalistique et spécialisé dans les blessures par armes à feu. Avec près de 600 expertises réalisées en 30 ans d'exercice, c'est un sujet qu'il maîtrise donc assez bien...

« On se hâte de porter en terre ce cadavre encombrant. Mais dans le cimetière enneigé aucune fosse n'a été ouverte. On dépose le cercueil dans un cabanon en ciment qui servira de morgue, jusqu'à ce que trois mois plus tard et seulement après qu'une autopsie ait été pratiquée, on le transfère à Paris, au Père-Lachaise, dans le caveau de sa famille. »

Le Populaire, qui a suivi cette affaire de près, sera le premier à livrer une information sur cette seconde inhumation dans son édition du 6 avril 1934 :

« Hier matin, 5 avril, de bonne heure, en présence de madame Stavisky, amenée spécialement de la prison de la Petite-Roquette, le corps de l'escroc a été définitivement inhumé dans le caveau de famille au Père-Lachaise. Aussitôt après cette opération qui fut très brève et n'eut pour témoins que quelques policiers, Mme Stavisky a réintégré la prison... »

Etude balistique menée par l'auteur

Pour tenter d'éclaircir certaines zones d'ombre, nous avons réalisé une étude de balistique lésionnelle, notre matière favorite. Il faut toutefois tenir compte du fait que cette affaire se déroule en 1934. A cette époque, on parle seulement, et depuis peu de temps, de police technique, l'embryon de notre actuelle et efficace police scientifique. La balistique n'est pas encore exploitée, faute de spécialistes. L'expert des années trente travaille alors sur des bases incertaines que la justice rechigne souvent à reconnaître comme étant des éléments de preuve. Il en est de même pour le corps médical. Seuls les médecins militaires ont alors une bonne connaissance des blessures par balles. Des éléments de base, comme la recherche systématique de résidus de tir sur les mains, l'appréciation de la distance de tir en fonction de la densité des résidus de combustion déposés autour des orifices d'entrée et à l'intérieur des plaies, ne sont pas encore exploités, ou très peu. Cela peut conduire à des erreurs d'appréciation importantes. D'autant que la conviction du magistrat d'antan, repose principalement sur l'avis du médecin-légiste, celui que l'on nomme alors *l'homme de l'art*.

Suicide de Sacha Stavisky

Le 8 janvier 1934 à Chamonix (74)

(Etude balistique complémentaire)

La thèse officiellement retenue sera que Sacha Stavisky, se voyant perdu, lâché par ses nombreux amis politiques et la police étant sur le point de l'interpeller, aurait mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet en région temporale droite. Le projectile de calibre 6,35 mm Browning, après avoir opéré un trajet transfixiant dans le crâne serait sorti en région temporale supérieure gauche, avant de percuter un mur. La trajectoire serait donc, dans cette hypothèse, orientée de la droite vers la gauche avec un léger angle montant. Cette version des faits, confirmée par les médecins légistes, est plausible. Toutefois, il existe une polémique à ce sujet, laquelle n'enlève rien à l'acte suicidaire qui, compte-tenu des éléments de l'enquête, semble évident !

Main gauche ou main droite ?

Devant la Commission d'enquête, l'inspecteur Yves Le Gall, affecté à la Sûreté générale, va maintenir le fait qu'il a personnellement retiré le pistolet de **la main gauche** de Stavisky et non de la droite. Il confirme en cela la déclaration faite – immédiatement après les faits - à un journaliste par le gendarme Brun.

Avant que ce dernier ne se rétracte un peu plus tard en disant que le reporter a certainement mal interprété ses dires. Si le suicide demeure l'hypothèse la plus probable au plan technique, que l'arme fut tenue de la main droite ou de la main gauche, importe finalement peu dans la finalité de l'acte. Mais ce cas mérite – dans un but de recherche de la vérité historique – une petite étude de balistique lésionnelle pouvant avoir son utilité. Car cette affaire va donner lieu à une polémique non fondée, basée uniquement sur des maladroites d'enquête, un manque d'expérience professionnelle et des malentendus. Cette même polémique ayant la vie dure, il subsiste encore, de nos jours, un doute sur l'authenticité du suicide de Stavisky. Certains y voyant toujours un assassinat politique - commis sur ordre supérieur - par les policiers intervenants...

La balistique, cette mystérieuse inconnue...

De fait, si l'inspecteur Le Gall était dans le vrai, il y aurait eu – dès le début de l'enquête décès – une erreur de diagnostic entre les orifices d'entrée et de sortie. Or, selon nous, il y a de fortes chances pour que cela ne soit pas le cas. Mais à cette époque (1934) la balistique judiciaire en est encore à ses premiers balbutiements. Cette technique sera utilisée pour la première fois en 1929 aux Etats-Unis par le colonel Calvin Goddard (1891-1955), médecin militaire et professeur de sciences spéciales auprès des services de police. La balistique judiciaire va faire son apparition le 14 février 1929 à Chicago, lors du massacre de la Saint-Valentin. En France, personne n'est encore formé à cette technique. Il n'existe aucun expert judiciaire en balistique, tant dans le domaine privé que dans les services officiels. Il faut attendre l'année 1943 pour qu'un embryon de laboratoire de police technique puisse voir le jour. Mais la balistique n'est pas encore au programme administratif. De plus, les médecins légistes ne reçoivent aucune formation en ce domaine particulier, lequel n'intéresse personne ou presque. Ils doivent donc se débrouiller seuls ! Certains, comme les docteurs Paul à Paris et Balthazar à Lyon, se pencheront sur cette technique, alors non reconnue par la justice au titre des éléments de preuve ! Dans cette affaire Stavisky, il n'est donc pas totalement impossible que le corps médical puisse avoir confondu – de bonne foi - les orifices d'entrée et de sortie. Ce qui ne change en rien la version effective du suicide. Peu importe alors la direction de la trajectoire, car ***dans les deux cas le suicide est réalisable***. A condition, toutefois, que l'élément principal « *droitier ou gaucher* » soit pris en compte ! Personne, visiblement, n'a vraiment cherché à savoir si Sacha Stavisky était droitier ou bien gaucher... Pourtant ce détail a son importance. Sauf le cas d'un sujet ambidextre, l'arme sera toujours tenue par la main habituellement utilisée dans la vie quotidienne. Que ce soit pour tenir un couteau, une fourchette, un stylo ou un pistolet ! Or, dans le cas où Stavisky fut gaucher – ce que nous ignorons – le coup de feu peut effectivement avoir été tiré de la main gauche. Nous aurions alors les éléments balistiques suivants : une entrée de projectile en région temporale supérieure gauche (tempo-pariétale) et un orifice de sortie en région temporale droite. Soit à l'inverse de la thèse officiellement admise : celle d'un tir dans la tempe droite au moyen de la main droite.

Petite précision utile : Un gaucher aura bien du mal à se trouer la tempe droite avec un pistolet tenu dans la main gauche. L'inverse est tout aussi réciproque. D'autant que dans le cas d'une utilisation non conforme de cette main droite ou gauche, la trajectoire sera inversée au plan de la sortie du projectile : tir d'avant en arrière avec orifice de sortie en partie arrière du crâne. Ce qui n'est absolument pas le cas dans le cadre de cette affaire !

Personnellement, nous pencherions pour la thèse de l'arme tenue de la main droite avec une entrée temporale droite et une sortie du projectile en région temporale supérieure gauche. Et ce, en raison du fait que lors des deux autopsies réalisées, les différents médecins légistes font état de la présence d'importants résidus de tir autour et dans la plaie située en région temporale droite. Ce dernier élément, que l'on nomme « *chambre de mine* » est typique d'un tir à bout touchant. Lors de l'entrée du projectile dans les chairs, des résidus de tir (suie et poudre imbrûlée) pénètrent à l'intérieur de la plaie et se déposent en circonférence interne. La densité de ce dépôt peut être variable. Elle est principalement fonction de la distance de tir et du dosage en poudre de la munition utilisée. De nos jours, une recherche de trace de poudre sur le haut des mains, aurait permis de déterminer sans risque d'erreur dans quelle main - droite ou gauche - se trouvait ce pistolet au moment du tir.

Quid de l'arme et des éléments balistiques

L'arme, un pistolet semi-automatique FN-Browning modèle 1906, aurait disparu... Il en est de même pour l'étui éjecté lors du tir (douille) et du projectile découvert au sol. Un élément de plus en faveur de la thèse du complot d'Etat ? Du reste, le quotidien *l'Humanité* du 12 janvier 1934 se pose déjà la question dans un article intitulé :

Où est l'arme ? Où est la balle ?

« Et l'arme du suicide ? Autre mystère ! Les policiers déclarent d'abord qu'ils ne touchèrent à rien pour qu'on ne les accuse pas d'avoir fait le coup... Mais sur les premières photos prises on ne voit pas le revolver dans les mains de l'escroc ! Alors, c'est bien simple, Charpentier sort une nouvelle explication : On craignait qu'il ne tire encore une balle, alors on a pris le revolver et on l'a posé sur le lit. »

L'explication est sans doute plus simple. En raison du nombre d'intervenants et de la forte pression morale qui l'entoure, cette affaire est rapidement devenue un véritable foutoir. Pratiquement un cas d'école de ce qu'il ne faudrait jamais faire lors d'une enquête décès ! Voici notre avis :

Nous sommes dans le cadre d'un suicide. Celui d'une victime médiatique, certes, mais un suicide reste un suicide. L'affaire se déroule à Chamonix (Haute-Savoie).

- a) **Les policiers parisiens sont hors ressort territorial.** En vertu du Code de procédure pénale, **l'enquête décès** (obligatoire) **incombe alors aux officiers de police judiciaire territorialement compétents : ceux de la gendarmerie nationale.** Car Chamonix est en secteur gendarmerie.
- b) Dans le cadre de cette enquête décès, les gendarmes intervenants étaient seuls maîtres à bord. Du moins, la logique et la bienséance le voudraient ! Après avoir rédigé tous les actes de la procédure, **ces mêmes gendarmes avaient obligation de mettre l'arme et ses munitions sous scellés judiciaires, le projectile (balle) et son étui (douille)** – pièces à convictions directes - faisant obligatoirement l'objet de scellés distincts.
- c) Ces mêmes scellés : arme, éventuelles munitions non tirées et éléments tirés, devaient faire l'objet d'un bordereau de mise sous scellés, lequel est inclus dans

la procédure destinée au procureur de la République. **Les scellés, ainsi que la procédure établie en plusieurs exemplaires, sont ensuite déposés par l'officier de police judiciaire au Parquet localement compétent, à destination du procureur de la République.**

- d) Ensuite, si un juge d'instruction est désigné par le Parquet, ce dernier hérite automatiquement de la procédure et des scellés. Généralement, le juge ne conserve, sauf utilisation immédiate, ni l'arme à feu ni les munitions. **Cette arme aurait donc été déposée au Greffe du Tribunal de Grande Instance : Bonneville ou Annecy, dans le cas présent, service judiciaire qui doit en assurer la garde et la conservation.**
- e) Au bout de quelques années, lorsque l'affaire est close (non-lieu, jugement, prescription), les armes sont détruites ou revendues en lots par l'administration des Domaines.

Il est donc possible que ce pistolet soit resté des années durant au greffe judiciaire du T.G.I. localement compétent, sans que la moindre expertise ne soit demandée par l'autorité judiciaire. Personne n'y trouvant alors le moindre intérêt...

Reproduction de la trajectoire interne

(Selon les données officielles : tir de la main droite, trajet partant vers la gauche)

- Le projectile de calibre 6,35 mm entre en région temporale droite, à environ 5 cm au dessus de l'oreille droite. Après avoir traversé la masse cervicale au niveau du cortex, il opère une sortie en région temporo-frontale gauche. Nous aurions donc **une trajectoire légèrement montante et une orientation de la droite vers la gauche et d'arrière vers l'avant.**

- Après avoir opéré une sortie par le pariétal gauche, le projectile aurait heurté un mur à une hauteur de 1,34 mètres, avant de retomber sur le sol. Ce dernier élément est quelque peu surprenant étant donné la faible puissance balistique d'un projectile de calibre 6,35 mm Browning : vitesse initiale assez basse, faible poids et pouvoir de perforation très limité... En règle générale, ce type de projectile reste à l'intérieur du crâne, arrêté par les supports osseux. Mais, en matière de balistique lésionnelle, rien n'est véritablement impossible ! D'autant que les supports osseux temporaux présente une assez faible résistance et que ce même projectile, alors en bout de course, n'avait visiblement plus la force de pénétrer dans le mur.



Première autopsie

Réalisée à Chamonix par le docteur Briffaz

Cette première autopsie était la plus importante, les éléments de constatations étant encore présents et récents. Ce qui n'est guère le cas lors d'une seconde intervention de ce type !

Or, le rapport se limite à très peu de choses. Il fait l'impasse sur des données courantes et essentielles en matière de balistique médico légale. Il est vrai également que lors de cette première autopsie, la partie la plus importante de ce cadavre n'était plus intacte. Le crâne de Stavisky avait fait l'objet – avant l'autopsie judiciaire - d'une trépanation médicale, ce qui pouvait ainsi altérer quelques données. Voici la synthèse faite à l'attention de la presse. Il convient de dire que cette analyse semble très réaliste :

- *La balle que se tira Stavisky résulte d'un tir à bout touchant ;*
- *Le projectile a pénétré dans le crâne par la tempe droite ;*
- *Il existe un trajet interne dans le cerveau ;*
- *La sortie de cette balle s'est faite par la face temporale supérieure gauche ;*
- ***Il existe des pigmentations de poudre sur la tempe et la joue en face droite ;***
- *Le tir a été réalisé à très courte distance.*

Le rapport d'autopsie est un peu plus explicite, mais très incomplet

- *Plaie perforante traversant le crâne de part en part ;*
- *Orifice de pénétration dans la région temporale droite :*
- *Lésion sphénoïde avec sortie de matière cervicale et forte hémorragie ;*
- ***Dépôt de poudre autour de l'orifice d'entrée et dans l'aponévrose temporale (l'un des muscles de la face)***

Eléments manquants

(Remarques de l'auteur)

- a) – Diamètre des orifices d'entrée et de sortie (généralement plus important que l'orifice d'entrée, ce qui facilite souvent l'identification) ;
- b) – Orientation et angle de la trajectoire ;
- c) – Présence ou non de traces d'enfumage par poudre sur le dessus de la main ayant tenu l'arme au moment du tir. Notamment, à la jonction du pouce et de la face supérieure de cette même main. Cet élément permet de déterminer avec une absolue certitude dans quelle main l'arme était tenue au moment du tir... D'autant que, dans le cas présent, la faible longueur de cette arme se prêtait admirablement à un dépôt de résidus de tir assez important... De même, il aurait été très utile de mentionner la présence ou l'absence de giclures de sang sur le haut de l'une des mains. En effet, lors de son impact avec les chairs, le projectile va refouler une petite giclée de sang vers l'extérieur de la plaie, laquelle va se déposer non seulement sur la face avant de l'arme, mais également sur la partie supérieure de la main qui tient alors ce pistolet... Cet élément biologique était donc de nature à fournir une indication fiable sur la main ayant été utilisée lors du tir.



Contre-autopsie de Sacha Stavisky
Réalisée à l'Institut
Médico Légal de Paris

Intervenants :

*Docteurs Paul et Balthazard, Davoir, médecins légistes,
Piedelièvre, médecin anatomo-pathologiste,
Belot, radiologue.*

Rapport du 28 mars 1934

- Le cadavre présente une seule blessure par arme à feu avec **orifices d'entrée en région temporale droite et de sortie dans la région temporo-frontale gauche.**
- La radiographie de la tête et du corps n'a révélé **aucun autre projectile.**
- Le **coup de feu a été tiré à bout touchant**, ainsi que le prouve un décollement étendu relevé autour de l'orifice d'entrée.
- L'écoulement sanguinolent de la bouche et du nez provient d'une congestion pulmonaire avec un œdème provoqué rapidement par les lésions produites dans le cerveau par le passage de la balle.
- Il n'existe aucune trace de violences, et **les constatations correspondent à ce que l'on observe d'ordinaire dans les suicides par arme à feu.**

Les médecins-experts

Paul, Balthazard, Davoir, Piedelièvre, Belot

NB - Cette contre-expertise, réalisée à Paris - trois mois après le décès - par un collègue d'experts, n'apportera rien de nouveau. Les experts se bornant à conclure que les éléments relevés peuvent correspondre à ceux que l'on rencontre généralement lors d'un suicide par arme à feu ! Il est vrai que le corps de Stavisky, déjà altéré par une trépanation et une première autopsie, devait se trouver en état de putréfaction avancée, D'autant qu'il était resté entreposé durant trois mois dans un cabanon du cimetière de Chamonix. Pour preuve, le dépôt de résidus de combustion n'est déjà plus visible à ce moment. De fait, comment travailler efficacement dans ces conditions ?



Avis de l'auteur : un suicide incontestable...

Nous pensons qu'il s'agit bien d'un suicide par arme à feu. Le doute a été semé dans les esprits par une série de maladroites et incompétences, tant au plan de l'enquête qu'au plan médico-légal. Nous pencherions volontiers pour un **tir en région temporale droite** car plusieurs éléments techniques en apportent la preuve.

Cela implique également, **compte tenu de la localisation de l'impact dans le mur, à une hauteur de 1m34 du sol et un trajet de bas en haut, que la victime soit « agenouillée » lors du tir. Dans ce cas Stavisky, au moment de l'impact ou juste après, se serait alors affaissé sur lui même, jambes repliées.** Or, la seule photo connue nous montre un corps parfaitement allongé sur le dos, jambes raides... Mais, si l'on se réfère au rapport d'enquête, le docteur Jamin, dès son arrivée au «*Vieux Logis*», aurait déplacé le corps pour l'examiner. Il l'aurait notamment tiré en arrière, par les jambes, pour dégager la tête du blessé qui reposait alors contre un radiateur brûlant... Dans le cadre d'une telle affaire (politico-financière), un meurtre serait chose possible. Il y en a eu bien d'autres sous cette Troisième République ! Toutefois, la réalité de terrain, basée sur notre propre expérience de policier d'investigations et d'expert judiciaire, nous fait dire que dans le cas d'un assassinat, il y avait alors trop de gens dans la confidence. D'autant que, lors de cette opération, quatre gendarmes étaient présents. Or les policiers ne pouvaient être certains de la fiabilité de ces militaires devant un jury. Bien au contraire, le rigoureux légalisme des gendarmes n'étant pas une légende, nous ne voyons absolument pas ces derniers mêlés à un assassinat. Même pour obscure raison d'Etat ! Il faut être réaliste. Un secret ne se partage pas. Il appartient à une seule personne : le premier à le détenir. A partir de deux personnes, ce n'est déjà plus un secret ! Enfin, il convient de prendre en compte l'état psychique dans lequel se trouvait Alexandre Stavisky à ce moment. Selon le témoignage d'Henri Voix, son complice et ami, le beau Sacha avait perdu de sa superbe. Il était en totale déprime, se lavait à peine, ne se rasait plus et tournait en rond dans le chalet, comme un lion en cage. Il aurait même déclaré à ce dernier que les flics ne l'aurait pas vivant. Du reste, toujours selon Voix, il avait toujours à portée de main son petit pistolet Browning avec une balle engagée dans le canon (sic). Cette théorie du suicide se confirmera lorsque, au détour d'un procès-verbal d'audition, nous découvrirons un petit passage fort instructif. Le 24 décembre 1933, quelques jours avant sa mort, lors d'un déjeuner chez Gilbert Romagnino, un ami proche, Alexandre Stavisky aurait dit à ce dernier et en présence de son épouse :

« Mes affaires vont très mal. A Bayonne, Tissier a fait des bêtises. Il est arrêté. Je crains qu'une pareille mesure ne soit prise contre moi. Mais, soyez en sûr, on ne me prendra pas vivant ! »

Il faut également tenir compte du fait que Alexandre Stavisky, selon ses proches, était sujet à des crises dépressives depuis le suicide de son père (par arme à feu). Il se sentait directement responsable de ce drame, et il était fréquent qu'il se rende au cimetière du Père-Lachaise pour pleurer sur sa tombe. Enfin, la veille de sa mort, Alexandre Stavisky avait écrit une courte lettre à l'attention de son fils Claude, alors âgé de huit ans. Un passage de cette missive disait :

« Mon cher enfant, ne me juge pas... Plus tard, tu comprendras, lorsque tu connaîtras mieux la vie... »

Une chose est toutefois certaine. Stavisky n'a pas été tué par l'arme administrative d'un policier de la Sûreté générale, car ces derniers étaient dotés - à cette époque - de pistolets semi-automatiques FN-Herstal et Mab en calibre 7,65 mm. Seuls quelques rares commissaires de quartiers parisiens avaient en dotation des pistolets FN-Baby en calibre 6,35 mm. Aucune arme de ce type n'était alors en dotation administrative au sein de la Sûreté générale. Idem en ce qui concerne les gendarmes. S'agissant de militaires, leur armement individuel se composait alors de revolvers d'ordonnance MAS 1892 en calibre 8 mm.

Ces revolvers militaires, les gendarmes les conserveront jusqu'en 1946 et bien après... En ce qui concerne le calibre et le modèle du pistolet détenu par Stavisky, Henri Voix sera formel, c'était bien un Browning 1906 en calibre 6,35 mm. Il le sait, pour avoir lui-même procuré cette arme à Alexandre Stavisky...

Par contre, et c'est notre humble conviction, ***Stavisky a réellement été assassiné, mais indirectement. Il est mort en partie des suites d'une absence de soins.*** Personne d'autre que lui ne tenait l'arme lors de ce tir mortel, c'est une certitude. Il s'est donc réellement suicidé. Sa blessure était très grave et son pronostic vital était pour le moins fort mal engagé. Mais ***en le privant de secours immédiats, il n'avait alors plus aucune chance de survivre à de telles blessures...***

Ces faits volontaires de non assistance à personne en danger de mort, sont actuellement un crime punissable de cinq années d'emprisonnement et 75000 euros d'amende (Article 223-6 du Code pénal). Peine doublée dans le cas d'un fonctionnaire d'autorité. Or, le Code pénal prévoyait déjà cet acte criminel en 1934 ! Le fait que le commissaire Charpentier, après avoir pris ses ordres à Paris, depuis Chamonix, puisse avoir laissé le blessé à l'agonie durant une heure et demie, avant de le faire conduire à l'hôpital. Fait attesté par de nombreux témoignages et quelques actes de la procédure, lesquels démontrent une certaine volonté de le voir s'éteindre. ***Il ne fallait certainement pas qu'il en réchappe !***

Comment expliquer autrement un tel comportement. En pareille situation, le plus urgent est, au contraire, de faire en sorte que le blessé survive. Peu importe qu'il s'agisse d'une crapule ou d'un parfait honnête homme. La mission première est de livrer un suspect à la justice. Un suspect vivant, pas un cadavre ! Du reste, le quotidien *Le Populaire*, dans son édition du 10 janvier 1934, ne manque pas de souligner cette anomalie :

« Un autre fait soulève dans la population une émotion indignée. Stavisky, après son « suicide » est resté plus d'une heure et demi, étendu et sans soins, sur la descente de lit avant d'être transporté à l'hôpital. Pourtant, le docteur Jamin avait demandé le transport d'urgence du blessé... On avait trop peur qu'il en réchappe ! Pendant une heure et demie, le malheureux aigrefin a agonisé sous les yeux des flics. Ont est allé prévenir des reporters qui l'ont photographié, inanimé et ensanglanté, couché de tout son long sur la descente de lit, mais on n'est pas allé chercher une voiture ambulance. Ce n'est qu'à 17h15 que l'hôpital de Chamonix reçut l'ordre d'aller chercher le blessé... »

Dans son édition du 19 janvier 1934, le journal *l'Action Française* pose les bonnes questions. Cette interrogation rejoint en cela les conclusions de notre expertise balistique simulée :

« Le suicidé - Comment la balle, si Stavisky l'a tirée au milieu de la pièce, à l'endroit où il est tombé, avait-elle encore, après avoir traversé la tête de part en part, assez de force pour creuser le mur comme elle l'a fait ? Comment cette balle, tirée de bas en haut, a-t-elle pu frapper le mur à 1m34 du parquet ? »

En ce qui concerne le dernier point soulevé par le journaliste de *l'Action Française*, nous l'avons évoqué. Le projectile - en trajet terminal - a heurté le mur à 1,34 m de hauteur, du seul fait qu'au moment du tir Stavisky devait être agenouillé ou accroupi au sol. Il n'y a pas d'autre explication plausible. De plus, les témoins n'ont jamais évoqué la chute d'un corps de toute sa hauteur, mais un bruit feutré.

Lors de l'entrée dans la chambre, Stavisky sera trouvé au sol, les jambes légèrement repliées, ce qui confirme cette hypothèse. Le beau Sacha mesurait 1,73 m. S'il s'était suicidé debout – s'agissant d'un trajet de bas en haut – le projectile aurait vraisemblablement heurté la base du plafond...

Fortes chaleurs dans Paris...

L'affaire Stavisky va engendrer un profond bouleversement dans la société française. Le 6 février 1934, le peuple est dans la rue. Il occupe le pavé parisien et, malgré la saison hivernale, c'est alors très chaud ! Cette action de protestation, qui regroupe plus de 40.000 personnes, est menée par plusieurs associations d'anciens combattants et les Ligues de la droite nationaliste. Elle fait suite au limogeage de Jean Chiappe, préfet de police de Paris, sur lequel l'exécutif aurait souhaité faire reposer toute la responsabilité de cette puante affaire, alors que ce dernier n'a commis aucune faute. L'un des rares hauts fonctionnaires du moment à ne pas être couvert de purin ! Les manifestants hurlent des slogans hostiles au gouvernement dont ils réclament la démission immédiate. Une chaude nuit d'émeute avec un bilan de 16 morts, dont un policier et près d'un millier de blessés. Pour empêcher la foule de prendre d'assaut l'Assemblée nationale, les gardes mobiles ont ouvert le feu au moyen de mitrailleuses lourdes, lesquelles étaient entreposées depuis la veille dans les locaux de l'Assemblée... Ce haut fait d'armes sera le prélude à la création du *Front Populaire* deux ans plus tard. Le lendemain de cette émeute, Edouard Daladier, président du Conseil est contraint de démissionner. Il est remplacé par Gaston Doumergue. Ce dernier ordonne la constitution d'une Commission d'Enquête parlementaire chargée d'éclaircir les affaires Stavisky et Prince. En effet, dès le 7 janvier 1934, le Conseiller Albert Prince, ancien chef de la section financière du Parquet de la Seine, sera auditionné par son supérieur hiérarchique, Eugène Dreyfus, premier président de la Cour d'appel. Il est alors sommé de fournir des explications en ce qui concerne les mesures de bienveillance dont a bénéficié Stavisky au plan judiciaire et de dire ce que sont devenus les nombreux rapports de police (26 dossiers) qui lui auraient été transmis ! A nouveau entendu le 15 février suivant, mais cette fois par le premier président de la Cour de Cassation, Albert Prince affirmera avoir transmis l'ensemble de ces dossiers au procureur Pressard, son chef direct, (et néanmoins beau-frère de Camille Chautemps, président du Conseil...) L'acte étant consigné par écrit, le conseiller Prince a alors jusqu'au 18 février pour apporter la preuve de ses allégations. Entre temps, il obtiendra un report. Le 21 février 1934, le corps décapité et mutilé de ce magistrat est découvert sur les rails du chemin de fer, près de Dijon. Comme nous le verrons plus en avant. Dans le cadre de sa demande de report d'audience, il devait impérativement être présent le lendemain à Paris pour apporter les preuves demandées par la Commission judiciaire. L'affaire Prince va faire l'objet d'un autre scandale, car comme ce fut le cas pour Stavisky, beaucoup y verrons alors un assassinat déguisé en suicide. Nous aurons l'occasion d'évoquer en détail cette étrange affaire dans le cadre de cet ouvrage, car elle est intimement liée au scandale Stavisky. Donc indissociable !

Que de sang versé !

La presse s'indigne... Bien entendu, les fusillades du 6 février 1934 à Paris, vont faire couler beaucoup d'encre et de larmes.

D'autant, que la presse nationale vient d'apprendre que des mitrailleuses d'infanterie – armes de guerre destinées à la garde mobile - avaient été acheminées secrètement lors de transports nocturnes et entreposées dans les caves de l'Assemblée nationale et grands ministères. Il y a donc un fort soupçon de préméditation et la population, relayée par les grands quotidiens, demande des comptes au gouvernement !

Echo de Paris – 7 février 1934

« Le gouvernement de M. Daladier a provoqué hier, à Paris, la guerre civile. La garde mobile a fait feu sur les manifestants. On comptait cette nuit une trentaine de tués. Le gouvernement invente un complot contre la sûreté de l'Etat ! Le gouvernement Stavisky, le gouvernement des voleurs, de la corruption et de la boue, est devenu le gouvernement du sang. Les gardes mobiles ont tiré sur la place de la Concorde et en plusieurs points de Paris, sur des patriotes, sur des anciens combattants, sur le peuple soulevé. Il y a déjà des centaines de blessés et au moins trente tués... »



Excelsior – 7 février 1934

Soirée et nuit d'émeute à Paris

« Les manifestants ont tenté plusieurs fois de forcer les barrages du pont de la Concorde pour atteindre la Chambre des députés. Par milliers des coups de feu furent échangés. Violentes bagarres aux Champs-Élysées, à l'Hôtel-de-Ville et Bd de Sébastopol. Des morts civils, un capitaine et quatre gardes tués, des centaines de blessés. »

Action Française du 11 mars 1934 – (article de Léon Daudet)

Les complices militaires du complot du 6 février

Après la déposition écrasante de l'ancien préfet, M. Chiappe, remplacé au pied levé, par l'assassin Daladier, au bénéfice du bandit Bonnefoy-Sibour, chef de la police au 6 février, aucun doute n'est encore possible : les scélérats du cabinet avaient l'intention de noyer dans le sang l'affaire Stavisky, et de cacher ainsi que les élections cartellistes de 1932 avaient été financé par l'escroc (Stavisky)...



Les suspicions de la Commission d'enquête

Ces incertitudes et autres bizarreries de la procédure vont conduire, le 16 février 1934, à l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Votée à l'initiative de Léon Blum, sa mission est de tenter d'apporter un peu de lumière sur cette affaire et, si possible, essayer d'en percer les énigmes ! La « *Commission Stavisky* » va entendre certains protagonistes de cette affaire. C'est le cas pour l'inspecteur de police Girard et le gendarme Brun qui étaient aux côtés du commissaire Charpentier et de l'inspecteur Le Gall, lors de l'arrestation manquée de Stavisky à Chamonix. Lors de ses précédentes dépositions, l'inspecteur Le Gall était en contradiction avec son chef, le commissaire Charpentier, sur plusieurs points. Notamment, sur la main dans laquelle a été retrouvée le pistolet de Stavisky au moment de leur entrée dans la chambre.

L'inspecteur Girard confirme la version de son patron : l'arme se trouvait bien dans la main droite de la victime. Il confirme aussi le fait que son collègue Le Gall a bien retiré ce pistolet de la main de Stavisky, sur ordre du commissaire Charpentier. Le gendarme Brun confirmera également ce point, mais en précisant que ce pistolet semi-automatique se trouvait dans la main gauche de Stavisky et non pas dans la droite. Peu après, devant un journaliste venu pour une interview, le gendarme va se rétracter en affirmant qu'il s'est trompé et que l'arme était bien dans sa main droite ! Du coup, il sera de nouveau convoqué devant la *Commission Stavisky*.

Voici ce que relate le journal *Le Figaro* du 11 juillet 1934 :

« Entendu par la Commission d'enquête, le gendarme Brun déclare. Nous entrâmes alors dans l'ordre suivant : Le Gall, moi, le commissaire, un autre gendarme, puis Girard. Nous aperçûmes Stavisky couché près du lit. Le Gall fit remarquer que les reflexes de Stavisky faisaient bouger le revolver. « Enlevez l'arme » a dit le commissaire. Et Le Gall l'enleva !

- **Question** : *Stavisky tenait le revolver dans la main droite ?*

- **Réponse** : *Oui.*

- **Q** : *Avait-il les bras allongés ou bien croisés ?* – **R** : *je ne crois pas qu'ils aient été croisés !*

- **Q** : *Les mains tremblaient-elles ?* – **R** : *tout le corps tremblait...*

- **Q** : *Qu'avez-vous fait de ce revolver ?* – **R** : *l'inspecteur Le Gall l'a mis sur le lit.*

Monsieur Xavier Vallat pouvait donc faire remarquer, dans les couloirs, en quittant cette Commission, que la déposition de l'inspecteur Le Gall se trouve contredite sur un seul point par les autres témoins : personne, à part lui, ne veut avoir vu l'arme dans la main gauche... A part ce détail, qui détruisait la version du suicide, l'inspecteur Le Gall a dit vrai, alors que les déclarations de M. Charpentier et M. Ducloux, s'avèrent inexactes en plusieurs endroits ! »

Mais, en dehors de cette légitime interrogation sur la mort de Stavisky, la Commission d'enquête parlementaire va devoir plancher sur un autre problème tout aussi important. Et pas des moindres. La question posée sera la suivante : Pour quelle impérieuse raison les dix-huit procédures rédigées par la Sûreté générale et la Police judiciaire parisienne, pourtant transmises au Parquet de la Seine par la voie administrative normale, ont fait l'objet d'un classement sans suite dans certains cas et totalement jetées aux oubliettes dans d'autres ? Curieusement, ces mêmes rapports signalaient les agissements frauduleux d'Alexandre Stavisky et ses nombreuses protections occultes au plus haut niveau de l'Etat. De même, il conviendra pour les membres de cette Commission de fournir la raison de l'impunité judiciaire presque totale dont a bénéficié l'escroc entre 1929 et 1933. Bien que Stavisky soit officiellement inculpé dans plusieurs affaires au cours lors de cette période, la question est alors de savoir pourquoi ces mêmes procédures n'ont jamais été instruites et encore moins jugées. A qui profite le crime ?

Afin de comprendre le fonctionnement de la machine judiciaire de l'époque, en matière de délits financiers, il nous semble utile d'en décrire le mécanisme. Il était simple mais assez peu efficace...

Services en charge de la délinquance financière

Lors de l'affaire Stavisky en 1934

Préfecture de police de Paris

Brigade Financière de la Police Judiciaire, 36, quai des Orfèvres à Paris 1^{er}

Ce service a été créé le 18 mars 1930 à l'instigation du préfet de Police, Jean Chiappe. Son effectif est alors deux inspecteurs de police et un brigadier de la brigade Spéciale. Réorganisée en avril 1930, son effectif est alors porté à un inspecteur principal, chef de groupe et huit inspecteurs et gradés. Ce personnel est placé sous l'autorité d'un commissaire de police des délégations judiciaires. Sa compétence est celle de la Préfecture de police : Paris intra-muros et la proche banlieue. Elle doit rendre des comptes au Préfet de Police et à la section financière du Parquet de la Seine.

Ministère de l'Intérieur

Direction de la Sûreté générale, 11, rue des Saussaies à Paris 8^e

La Sûreté générale, placée sous la direction de M. Thomé, dispose également d'une brigade spécialisée dans les infractions financières. Elle dispose d'une antenne dans chaque brigade mobile de province et une délégation financière à la 1^{ère} Brigade mobile de Police Judiciaire, rue Bassano à Paris 8^e. L'effectif est donc modulable. Cette entité est placée sous l'autorité d'un Contrôleur général dépendant du cabinet du directeur de la Sûreté, M. Thomé. A charge pour ce dernier d'aviser le ministre de l'Intérieur de toute affaire importante.

Ministère de la Justice

Parquet de la Seine – Palais de Justice de Paris

L'autorité judiciaire disposait d'un embryon de section financière. Ce service, dirigé depuis 1929 par le Conseiller Albert Prince, était censé agir en étroite collaboration avec les deux entités de police ci-dessus. Au dessus de M. Prince se trouvait le procureur général Pressard, véritable chef de cette section. Dans les faits, tous les dossiers ou renseignements relatifs à la délinquance financière aboutissaient donc sur son bureau. A charge pour ce même magistrat de prendre la décision de poursuivre ou de classer les affaires... En fait, l'histoire le prouve, les renseignements et investigations des services de police, ne remonteront pas toujours jusqu'au Parquet de la Seine. Du moins, ils ne suivront pas toujours la voie hiérarchique telle qu'elle était alors établie. De même, ce même Parquet – via son chef - oubliera bien souvent de faire remonter l'information jusqu'au ministère de l'Intérieur ! Pour exemple, l'affaire Stavisky. Entre mars 1930 et mai 1931, pas moins de 19 rapports relatant les activités de l'escroc, seront transmis par la police judiciaire parisienne au Parquet de la Seine. Aucun de ces rapports ne sera transmis à la Sûreté générale par le ministère de la Justice !

Sur le papier, il devait exister une franche collaboration entre ces trois services, mais, dans les faits il n'en fut rien. Chacun faisant alors cavalier seul et défendant son propre clocher ! La Commission Stavisky aura également à se pencher sur une étrange révélation faite par le journal *Le Populaire* du 6 avril 1934. En voici la teneur :

La curieuse enquête d'un journal suisse sur la mort de Stavisky

« Genève, 5 avril 1934. Le journal La Suisse, poursuivant la publication des résultats de l'enquête faite par son correspondant de Chamonix, rapporte une conversation téléphonique qui aurait eu lieu le matin du 8 janvier, jour de la mort de Stavisky, entre le brigadier de gendarmerie de cette municipalité et une personnalité que ce dernier appelait avec respect « M. le contrôleur général ». Des bribes de conversation ayant été surprises par un habitant qui attendait son tour pour faire usage du téléphone. Le chamoniard entendit le brigadier insister à l'appareil pour la communication soit faite à Servoz plutôt que Chamonix. Le brigadier termina l'entretien par cette phrase : « C'est entendu, M. le contrôleur général. Je vous téléphonerai le résultat à 15 heures, selon vos ordres. » D'après le journal genevois, ces faits ont été ensuite communiqués à la Commission d'enquête de Paris, qui a dû en prendre connaissance le samedi 24 mars au matin. Le correspondant de « La Suisse » signale en outre toutes les mesures qui ont été prises par les diverses administrations publiques pour empêcher, à Chamonix, l'ébrulement d'un témoignage non conforme au résultat de l'enquête officielle. La Brigade de gendarmerie a été dispersée au loin ; l'employé des Postes a été déplacé ; de nombreuses lettres ont été ouvertes « par erreur » par les P.T.T. et un grand nombre d'appareils téléphoniques sont devenus subitement hors d'état de servir ! Le journal La Suisse annonce pour bientôt la conclusion de son enquête. »

Comme nous pouvons l'imaginer, cet article publié et diffusé en France et à l'étranger, sera un véritable pavé dans la mare. Pour l'opinion publique, il ne fait dès lors plus aucun doute : *Stavisky a été assassiné par la police, pour l'empêcher de faire des révélations bien gênantes sur les complicités en haut lieu dont il a bénéficié...* Or, ce sentiment populaire, aussi logique soit-il, ne tient pas la route. A ce moment, il était déjà trop tard. L'affaire était connue de tous et des têtes tombaient déjà. La mort de l'escroc ne changeait rien au problème, puisque un grand nombre de personnalités politiques étaient déjà éclaboussées par l'affaire. Le décès du principal acteur ne pouvait à lui-seul étouffer un scandale de cette envergure. Quelques années avant cette affaire, le suicide de Reinach, n'a pas pour autant empêché le scandale du canal de Panama. Un autre coup fumant mené par certains hauts-personnages véreux de la III^e République ! Cette Commission parlementaire, réunie dès le 24 février 1934, sous la présidence de Henri Guernut, député de l'Aisne et secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme, va clôturer ses travaux le 28 mars 1935. Au terme de 185 séances et 328 témoins auditionnés, va enfin pouvoir rendre sa procédure. Toutefois, il nous semble utile de préciser que son rôle sera purement consultatif, car démunie de tout pouvoir judiciaire. C'est donc à la justice de prendre le relais ! Un mot concernant le contrôleur général Louis-Gaston Ducloux (1883-1956), le donneur d'ordres. Entendu par la Commission et inculpé par la suite de négligences graves dans l'affaire Stavisky, il sera acquitté par le conseil de discipline et réintégré dans ses fonctions. Il terminera sa carrière comme préfet hors cadre en 1946 et secrétaire général d'Interpol en 1950. Il ne faut cependant y voir aucune magouille, car cet homme était pour le moins brillant. Ayant commencé à la base, comme simple inspecteur stagiaire en 1911, il devient commissaire mobile en 1919 et contrôleur général des recherches judiciaires dix ans plus tard. Puis, en 1941 Inspecteur général, l'un des plus hauts grades de la police.

Il a donc obtenu ses promotions bien avant l'affaire Stavisky et sa magnifique carrière ne semble rien devoir à cette dernière... De même pour le commissaire Marcel Charpentier qui fera ensuite une carrière en demi-teinte.

Le procès des Ripoux...

Ce procès, assez curieusement, est renvoyé devant la Cour d'Assises de la Seine, alors que les délits jugés relevaient normalement de la justice correctionnelle. Le nombre des inculpés a réduit lors de la cuisson, puisqu'ils ne sont plus que vingt à comparaître. Du 2 novembre 1935 au 21 janvier 1936, au cours de 55 audiences, le jury va devoir assister à l'audition de plus de 250 témoins. Une cinquantaine d'avocats assureront la défense des accusés. Ce même jury aura à se prononcer sur 1936 questions et chefs d'accusation. Etant donné la longueur de ce procès, les jugés vont protester. C'est une grande première en France, mais cette action est parfaitement justifiée. En effet, les jurés d'Assises, tirés au sort sur une liste électorale, sont majoritairement salariés. De fait, lors d'une aussi longue absence, le risque de perdre son emploi et mettre ainsi les familles en péril, est envisageable. D'autant que depuis le début du procès, ils ont interdiction de quitter le Palais de justice. Ils dorment le soir, sur des lits de camp installés dans la salle des délibérations. Dortoirs improvisés à la hâte, collectifs et sans aucune intimité !

A titre exceptionnel, il va donc être décidé un relèvement de leur indemnité journalière qui passe alors de 12,50 francs à 50 francs... Ce procès sera l'occasion d'un grand déballage. Sauve qui peut, chacun son moyen de défense ! Les coups bas tombent tous les jours. Certains hauts personnages, comme René Renoult, sénateur du Var et ministre de la justice, ou André Hesse, député de la Charente et ministre des travaux publics, auront la chance de passer à travers les gouttes en raison de leur postes ministériels. Il aurait pourtant été comique que la justice fasse comparaître aux Assises son ministre de tutelle... M. Mulquin, expert financier, a été chargé par la justice de retrouver l'origine des fonds utilisés par Alexandre Stavisky. Il évoque à la barre des sommes vertigineuses en cette époque de disette :

« Stavisky a dépensé pour la seule Société Alex : 20 millions de francs. Pour la SIMA : 12 millions. Pour le Théâtre de l'Empire : 6 millions, pour son écurie de courses : 3 millions. Il a perdu en spéculations malheureuses : 23 millions de francs, au jeu : 7 millions et en diverses dépenses courantes 10 millions. J'ai retrouvé au total 218 millions de dépenses. Il reste donc 41 millions dont la trace est à jamais perdue. Il a signé pour 115 millions de chèques au porteur. Tout ce qu'il a gagné et dépensé était alors de l'argent volé... »

Beaucoup de gens seront acquittés. Ce sera le cas pour l'épouse de Stavisky et de complices de seconde zone comme Henri Voix et René Pigaglio. En définitive, il ne restera plus que neuf condamnés effectifs, ce qui fera dire à certains que ce procès a fait beaucoup de bruit pour rien ! Lors de la dernière audience, Me Jean-Charles Legrand, avocat des parties civiles va faire une déclaration fracassante. En voici la teneur :

« L'affaire Stavisky n'est au fond qu'une affaire de responsabilité : la responsabilité qui court de main en main. Tout là-dedans est normal : le contrôleur ne contrôle pas ? C'est normal... Le préfet ferme les yeux ? C'est normal... Quatre ministres tolèrent encouragent l'escroquerie ? C'est normal... Le président du Conseil, le ministre de l'Intérieur et chef de la police ne sait rien ? Quoi de plus normal ? Enfin, messieurs, nous tâtons nos poches. On nous a volé 300 millions, nous nous retournons vers l'Etat : mais, nous répond l'Etat, surpris, c'est normal ! »

Le verdict

- **Gustave Tissier** : condamné à une peine de 7 ans de travaux forcés ;
- **Henri Hayotte** : 7 ans de réclusion ;
- **Cohen, Desbrosses, Guébin** : 5 ans de réclusion ;
- **Garat, Hatot et Bardi de Foutou** : 2 ans de prison ;
- **Gaston Bonnaure** : 1 an de prison avec sursis.

Il y aura également onze acquittements : **Arlette Stavisky, Albert Dubarry, Guiboud-Ribaud, Darius, Paul Lévy, Farault, Ramognino, Depardon, Camille Aymard, Gaulier et Digouin**. L'accusation contre Paul Lévy, Camille Aymard et Depardon sera abandonnée par le procureur général Gaudel.

Entre-temps, de célèbres têtes sont déjà tombées. **Dalimier**, ministre des Colonies a démissionné. **Raynaldi**, le Garde des Sceaux, fera de même. **Camille Chautemps**, président du Conseil, a sauté en même temps que son gouvernement. Son successeur, Edouard Daladier, commence par une chasse aux sorcières. Il éloigne – au moyen de promotions-sanctions - tous les hauts fonctionnaires hostiles à la gauche : Jean Chiappe, préfet de police, est nommé résident général au Maroc, promotion qu'il refisse immédiatement. M. Thomé, directeur de la Sûreté générale devient administrateur de la Comédie Française. M. Pressard, pourtant soupçonné de faveurs dans l'affaire Stavisky, est nommé conseiller à la Cour de Cassation... Une chose est cependant certaine, c'est la bienveillante impunité dont a bénéficié Stavisky durant des années... Il y a eu des négligences et des interventions non justifiées en faveur de l'escroc. Deux ministres seront impliqués à divers degrés. La corruption ne pouvant être prouvée, ils perdront toutefois leur poste en raison de soupçons persistants. L'absence de moyens policiers et l'engorgement des tribunaux de l'époque sont un facteur qui doit également être pris en compte. D'autant que, s'il est indéniable que le beau Sacha comptait alors de nombreuses relations ou complices dans la classe politique, l'essentiel de son réseau relationnel était constitué de professions libérales bien utiles pour ses fructueuses affaires : industriels, avocats, journalistes, médecins, hommes d'affaires, banquiers, dirigeants immobiliers, etc. Toutefois, même si l'affaire a été enjolivée et que certaines personnalités s'en défendront alors, Stavisky disposait bien de complicités occultes ou pour le moins d'aveugles bienveillances au plus haut sommet de l'Etat. Ainsi, lors de l'audience du 4 décembre 1934, un document sera présenté au jury. C'est un courrier de recommandation à destination d'un important groupe immobilier, rédigé et signé de la main même de François Albert, alors ministre du travail. Il est libellé en ces termes :

« M. Alexandre, agent financier de Bayonne, a été dirigé vers vous par mes services et avec mon accord. Je souhaite vivement le voir réussir dans cette nouvelle entreprise, qui a mon aval, et compte sur vous pour que son projet soit très sérieusement étudié... »

Arlette et les enfants...

Après le procès Arlette Simon, veuve Stavisky, va éprouver le besoin de mettre un peu de distance entre elle et la France. Avec Micheline, sa fille, elle s'embarque pour les Etats-Unis. Le fils, Claude, reste à Paris, aux bons soins de sa gouvernante. Cette très jolie femme trouve rapidement un emploi dans un spectacle music-hall. Elle rentre en France trois ans plus tard, retrouve son fils et se fait engager par un grand couturier parisien du faubourg Saint-Honoré. Puis, en 1946, Arlette va refaire sa vie avec un officier américain, le capitaine Russel T. Cook. Elle le suit dans sa nouvelle affectation à Porto-Rico. Elle reviendra en France pour y finir ses jours. Elle y décède en 1988 dans la plus grande discrétion. Claude Stavisky va connaître une bien triste existence. Fortement perturbé par le suicide de son père, il va faire l'objet de plusieurs séjours en établissements psychiatriques. A 30 ans, il rêve de devenir illusionniste. Il le réalise vers 1956 en se faisant engagé aux cirques Bauer puis Médrano et utilise un nom de scène : Prince Frankestas. Il est très doué et son talent commence à être reconnu. Mais un soir de représentation tout va s'effondrer. Ce passé qu'il aurait bien voulu oublier, lui revient au visage et sous une forme des plus brutales : la stupidité humaine. Le M. Loyal du cirque – lequel ne devait guère avoir plus de cervelle qu'une libellule – en voulant faire sensation va bousculer les usages. Alors qu'il n'aurait jamais dû prononcer son véritable patronyme, il présente l'artiste en ces termes :

« Vous avez devant vous Claude Stavisky, le célèbre illusionniste. Sa dextérité est si grande qu'il pourrait vous subtiliser votre portefeuille sans que vous ne vous en aperceviez. Mais le fils du célèbre Alexandre Stavisky, s'il vous emprunte votre montre ou votre porte-monnaie, vous les rendra toujours... »

Claude Stavisky, qui a idéalisé en conservant le souvenir d'un père tendre et généreux, ne peut en supporter d'avantage. L'ironie de ce clown de service le blesse au plus profond de lui-même ! Lors de la séance suivante, on constate qu'il a disparu. Quelques temps après, Claude sera arrêté par les gendarmes pour un délit de vagabondage et déféré devant un tribunal correctionnel. Après audition de ce malheureux garçon, le président n'aura pas le courage de le punir pour un délit aussi mineur. Même l'avocat général y renonce. Il referme son Code pénal en secouant la tête. Il sera à nouveau placé en établissement psychiatrique... Il semblerait qu'il fut alors employé comme magasinier à l'hôpital Sainte-Anne à Paris. Il décède – à l'âge de 80 ans - dans la nuit du 27 septembre 2006 en son domicile de Bonneuil-sur-Marne (94). Entre-temps, Claude Stavisky a écrit un livre intitulé : *« Stavisky était mon père »* (Editions n° 1 – 1995)



Affaire Albert Prince

1934

Suite logique et indissociable du scandale Stavisky, l'affaire Prince va faire couler beaucoup d'encre. Dans la soirée du 20 février 1934, un cadavre décapité et affreusement mutilé est découvert à la Combe-aux-Fées, au kilomètre 311, au sud de la ligne de chemin de fer Autun-Dijon. Ce corps anonyme est rapidement identifié. Il s'agit de celui du conseiller Albert Prince, magistrat à la Cour d'Appel de Paris et ancien chef de la section financière du Parquet de la Seine. Dans le cadre de l'affaire Stavisky, cet homme devait se rendre le lendemain à la Cour de Cassation pour y apporter la preuve que son supérieur de l'époque, le procureur général Pressard, était à l'origine de louches complaisances judiciaires accordées durant des années à l'escroc. Il n'en aura jamais l'occasion ! Cette affaire n'est pas sans en rappeler une autre : l'assassinat du préfet Barrême, en 1886, dont le corps sans vie sera découvert sur une voie ferrée à Maisons-Laffitte (78). Décidemment, « l'homme à la faux » rode souvent près des rails de chemin de fer...

L'homme qui a mis le feu aux poudres

Alexandre Stavisky, personnage atypique et escroc de génie, comme nous l'avons vu, était passé maître en matière de corruption. Pour asseoir son empire financier, il n'a pas lésiné sur les moyens. Il a acheté au prix fort tout ce qui était à vendre, y compris certains personnages influents du monde politique, de la finance et de l'administration française. La découverte de ses monumentales escroqueries, dont personne en haut lieu n'avait jugé bon d'y mettre fin, va conduire à son très probable suicide. Mais, la mort de Stavisky n'est pas de nature à interrompre le scandale. Il est déjà trop tard ! Dès lors, sous la pression de l'opinion publique et de la presse, on s'efforce de rechercher toutes les complicités et mansuétudes dont l'escroc a profité. Des têtes commencent à tomber, une vague de suicides se fait jour et les institutions tremblent sur leur base. Une Commission d'enquête parlementaire est mise en place et elle ne fait aucun cadeau aux ripoux de l'affaire Stavisky. Elle démontre ainsi un bien étrange laxisme de l'institution judiciaire. Près d'une vingtaine de dossiers concernant les activités délictueuses du *beau Sacha*, semblent s'être évaporé entre les services de police, qui ont effectivement assurés la transmission de ces pièces - lorsque le préfet Chiappe estimait devoir faire suivre - et le Parquet de la Seine qui aurait dû en assurer le traitement judiciaire. Or, de 1928 à 1931, le responsable de la section financière du Parquet était le conseiller Albert Prince. Un homme d'une grande rigueur morale, un magistrat au-dessus de tout soupçon. Malheureusement, il semble qu'il n'en fut pas de même pour son supérieur direct, le procureur général Georges Pressard. A l'inverse de M. Prince, cet homme – qui était aussi le beau-frère de Camille Chautemps, président du Conseil (équivalent actuel du premier ministre), était familier des intrigues en tout genre. Il devait sa brillante carrière à ses amitiés politico-maçoniques et savait renvoyer l'ascenseur, le cas échéant ! Georges Pressard sera entendu par M. Lescouvé sur la non-transmission de certains dossiers dans lesquels Stavisky apparaissait. Il sera ensuite renvoyé devant la Commission d'enquête parlementaire en raison d'irrégularités flagrantes. Peu après, la presse nationale va publier le communiqué suivant :

« M. Pressard est appelé à d'autres fonctions. Cette mesure a été prise par le Conseil des ministres en raisons de fautes professionnelles graves qui ont lourdement engagé la responsabilité du procureur de la République... »

Curieusement, Albert Prince devait fournir – la veille de son décès – les preuves que son supérieur hiérarchique direct, Georges Pressard, était fortement compromis dans l'affaire Stavisky. Or, *il n'y a pas de fumée sans feu*, dit un vieux dicton ! De même. La déposition du commissaire divisionnaire Guichard, devant cette Commission d'enquête, sera accablante pour Jean Chiappe, alors préfet de police de Paris. Elle confirmera le fait que ce haut fonctionnaire – que l'on disait intègre - aurait « étouffé » durant plus de six mois certains rapports de la police judiciaire visant Alexandre Stavisky. Visiblement, beaucoup de personnages influents ont mangé dans la gamelle de l'escroc et la soupe devait être bonne ! L'examen des dossiers et rapports par la Commission d'enquête va mettre au jour une infime partie de l'iceberg. Plusieurs personnalités ont bien reçu des chèques émis par Stavisky. En voici quelques uns :

- M. Gaston Bonnaure – député de Paris : 400.000 francs ;
- M. Edmond Boyer – ancien député : 800.000 francs ;
- M. Guiboud-Ribaud – ancien député : 700.000 francs ;
- M. Dubarry (Presse) : 200.000 francs ;
- M. Aymard (Presse) : 50.000 francs ;
- M. Lévy (Presse) : 300.000 francs ;
- M. Curial (Presse) : 50.000 francs ;
- M. Kessel (Presse) : 50.000 francs, etc.

En dehors de ces versements occultes dont les sommes ont pu être chiffrées, plusieurs millions de francs ont été donnés à M. Triboud, administrateur d'un tripot parisien, dont le directeur est M. Alec, ancien commissaire de police à la Sûreté générale... La corruption à de multiples niveaux, est donc au cœur de l'intrigue !

Le mort de la Combe-aux-Fées

Mardi 20 février 1934 à 21h00. Le train de marchandises n° 4805, stoppe au dépôt ferroviaire de Perrigny-les-Dijon, pour une nuit de transit. Le mécanicien René Chaussard, 47 ans, employé à la compagnie du PLM, a hâte de prendre un repos bien mérité. Il a roulé toute la journée dans des conditions climatiques difficiles, entre Laroche-Migennes et Dijon et se sent au bord de l'épuisement. Alors, une bonne soupe chaude et au lit... Cependant, avant sa « *coupure de nuit* », il lui reste une ultime formalité à accomplir : la vérification du matériel. Principalement la locomotive à vapeur 241 A 12²⁷, monstre d'acier de 102 tonnes à vide, qui est une exigeante maîtresse virtuelle. Après cette inspection, il pourra enfin porter le traditionnel « RAS » sur le registre du dépôt, le fameux « *bulletin de traction* ». Du moins, le pense-t-il... Il allume donc la lampe tempête à acétylène, descend dans la fosse d'entretien et commence l'inspection. En face droite de la locomotive son regard est immédiatement attiré par un élément insolite. Sous la timonerie des freins se trouve un morceau d'étoffe imbibé de sang encore frais. C'est visiblement un morceau de cache-col. Le fait n'est pas commun, car s'il est fréquent qu'un convoi percute un gros gibier traversant les voies au mauvais moment, ce brave Chaussard n'a encore jamais vu de sangliers ou de chevreuils porteurs d'un cache-col ! Il poursuit donc son inspection. Une guêtre en drap gris - plus précisément ce qu'il en reste - est accrochée sous le tender, ce petit wagonnet situé derrière la motrice et servant au stockage du charbon.

²⁷ - La locomotive à vapeur 241 A 12 a été produite vers 1927 par les ateliers Schneider au Creusot.

Puis, autour du crochet d'attelage et à environ 80 cm du sol, sa main rencontre une sorte de bouillie grisâtre : de la matière cervicale... Dès lors, il n'a plus aucun doute. Une personne est bien passée sous son convoi ! René Chaussard pense alors à un scénario qui se produit parfois : un accident avec un piéton imprudent sur un passage à niveau. Au moyen du téléphone du dépôt et suivant la procédure prévue, il alerte la gare de Dijon. Le dispatcheur, appliquant le protocole d'urgence, dépêche deux employés pour procéder à l'inspection de la voie en arrière du dépôt. Cette instruction étant relayée de gare en gare. A 22h50 un appel arrive au centre de régulation de Dijon. MM. Bernard Boisselet, 32 ans, sous-chef de canton à la compagnie PLM et Eugène Basset, 31 ans, cantonnier de la voie PLM à Plombières, ont trouvé – près de Talant – les restes d'un homme affreusement mutilé. Petite note gaie dans ce paysage morbide. Ce brave homme dira à son chef, qu'il a *retrouvé les morceaux du cadavre d'un homme mort... (sic)* La scène se déroule à la Combe-aux-Fées, un lieu-dit situé près de Talant, petite commune de la périphérie dijonnaise. Ces deux hommes ont tout d'abord découverts, au kilomètre 309 en remontant vers Plombières-les-Dijon, un bras humain. Puis, un peu plus loin, une main fendue dans le sens de la longueur. Sur plus de deux kilomètres, se trouvent éparpillés des débris humains. Plusieurs convois étant passés après celui de Chaussard, les différentes parties de ce cadavre ont été dispersées et ce n'est plus alors qu'une sorte de puzzle macabre. L'enquête va démontrer que sept trains seraient passés sur le corps de M. Prince. Tous ont utilisé la voie n° 1 entre 20h37, heure de passage du convoi marchandises 4805 conduit par le mécanicien Chaussard et 23h50, heure de la découverte du cadavre. Enfin, au kilomètre 311,800, au centre d'un tas de loques déchiquetées, repose un tronc humain partiellement broyé. La tête se trouve un peu plus loin. Une énorme flaque de sang est visible sur le rail et les traverses. C'est donc l'endroit précis de l'impact. Première erreur, les éléments d'enquête seront déplacés par les deux hommes, avant même les constatations d'usage. Bernard Boisset explique :

« J'ai alors appelé mon collègue qui se trouvait à environ 100 mètres de moi, et tous les deux nous avons porté le corps sur le bas côté de la voie n° 2, groupant à ce même endroit la tête, le bras et le pardessus... »

La brigade de gendarmerie est avisée. Elle dépêche les gendarmes Maillet et Rougenot pour assurer la conservation des traces et indices, en attendant la venue des magistrats du Parquet de Dijon. Les gendarmes arrivent sur les lieux à 2h50 du matin, à la plus grande satisfaction du garde-voie Boisselet, lequel commençait alors à trouver le temps bien long. La gendarmerie va donc prendre la relève. En fait, pour une raison ignorée, ils passeront le reste de la nuit près de ce corps, en attente d'instructions. Triste veillée funèbre... Pour tromper le temps, les gendarmes décident de parcourir la voie ferrée à proximité du supposé accident. La nuit est noire et un léger brouillard ajoute un zeste cauchemardesque au paysage. Pour ne rien arranger, les lampes à acétylène dont ils sont équipés, diffusent une lueur jaunâtre du plus mauvais effet ! A environ vingt mètres du petit pont surplombant la route, ils découvrent une grande flaque de sang contenant de la matière cervicale et des débris osseux. Plus loin, quelques objets sont éparpillés en bordure de la voie et au centre, sur le ballast. Il s'agit de quelques billets de banques, pour une somme totale de 350 francs, un porte-monnaie contenant quelques pièces et deux médailles pieuses, un trousseau de clés et un paquet de cigarettes. Puis, un peu plus tard, lorsque le jour se lève, ils vont découvrir deux pièces intéressantes : un couteau de poche à cran d'arrêt et manche en corne blanche, dont la lame de 16 cm est tachée de sang, et une serviette en cuir beige.

Elle est vide, à l'exception d'une enveloppe décachetée au nom de M. Albert Prince, conseiller à la Cour. Ce document est une convocation pour le 20 février 1934 à 17h00, M. Prince étant invité à se rendre impérativement au cabinet du premier président de la Cour de Cassation, M. Lescouvé, à Paris. Puis, poursuivant leur inspection des lieux, les gendarmes vont découvrir le reste de ce puzzle humain : une tête humaine, encore grimaçante, la partie tranchée étant encore accolée au rail. Les yeux sont vitreux et à demi clos. Cette, tête dont la face droite est très endommagée, est couverte de sang. Ensuite, quelques mètres plus loin, un pardessus de couleur sombre, couvert de poussière et littéralement déchiqueté, ainsi qu'un chapeau gris à ruban noir. Le pardessus contient un porte-cartes avec des tickets de métropolitain et d'autobus, un coupon de train pour un voyage Paris-Dijon et une carte de visite au nom de M. Albert Prince, 6, rue de Babylone à Paris. A une vingtaine de mètres plus en avant repose un tronc humain affreusement mutilé. Le bras droit a été arraché au niveau du coude. Entre les deux voies, des chaussures noires dont l'une contient encore un pied sectionné ! Les investigations sur les lieux vont également permettre la découverte de morceaux de ficelles qui, reconstitués et mis bout à bout, ont la longueur voulue pour entourer un rail. D'autant que la cheville droite de la victime porte une trace de ligature. Les enquêteurs pensent alors que la victime peut avoir été attachée au rail par cette même cheville droite...

A 8 h 30 du matin, les autorités arrivent enfin... Le Parquet est venu en force : MM. Couchepin, procureur général, Barra, premier substitut du procureur de la République, Rabut, juge d'instruction, et Durand avocat général près la Cour d'Appel. Sans oublier les forces de l'ordre, en la personne du capitaine de gendarmerie Lefour, le docteur Morlot, médecin légiste. MM. Gabillot et Compas, commissaires de police à la 11^e brigade mobile de police judiciaire, arriveront cinquante minutes plus tard. Ils sont accompagnés de deux inspecteurs de leur service, MM. Jaouen et Guillemin. Les policiers viennent d'apprendre fortuitement la nouvelle, car personne au Parquet n'a jugé utile d'informer la police judiciaire locale ! Ils procèdent immédiatement aux premières constatations. Le commissaire principal Compas, en homme prudent et rompu à toutes les subtilités administratives, précisera dans le rapport destiné au procureur de la République de Dijon, que ces mêmes constatations ont été faites sous réserve des changements que l'on est en droit de craindre ! Etant donné que la découverte avait eu lieu dans la nuit du 20 au 21 février vers 23 heures, et que le corps de la victime, ainsi que les objets lui appartenant avaient été ramassés et déplacés de nombreuses fois avant l'arrivée de son service. A ce sujet, les enquêteurs de la 11^e brigade mobile apprendront le lendemain, par la lecture de la presse, que la scène de crime était restée un bon moment sans surveillance. De fait, profitant de cette occasion inespérée, un journaliste avait pu faire ses propres constatations et ses photos en toute liberté. Avant même le Parquet et la police ! Dans la journée, les hommes de la P.J. après avoir inspecté tous les recoins, vont faire une découverte peu commune. Au-dessus du petit pont surplombant la voie ferrée, se trouve une ampoule médicamenteuse brisée. Elle est dotée d'un reste d'étiquette verte portant en fin de ligne les lettres «AL». Ce fragment d'ampoule repose contre le rail gauche de la voie n° 1, à côté de l'une des chaussures de la victime. La thèse d'une absorption éventuelle d'un produit toxique est née à ce moment... Albert Prince sera formellement identifié par l'avocat général Durand, qui était un ami de longue date. Il connaissait donc bien la victime et c'est la raison principale de sa présence sur les lieux.

On lui présentera donc - sans ménagement - la tête découverte sur le ballast, tenue par les cheveux, entre les mains d'un gendarme ne lui montrant, toutefois, que la seule face encore présentable. Le magistrat, surmontant sa répulsion, reconnaîtra en ce macabre trophée son ami d'enfance, Albert Prince... C'est ce même homme qui sera ensuite chargé d'annoncer cette horrible nouvelle à la mère de la victime, une femme qu'il connaît depuis son plus jeune âge. Il est des moments où il serait préférable de se trouver ailleurs !

Le conseiller Prince

Albert Prince, est né le 31 octobre 1883 à Chatenois-les-Forges (Territoire de Belfort). Son père, Charles-Albert Prince, était juge d'instruction au tribunal de Montbéliard. Albert Prince débute une carrière de magistrat en 1907. Il occupera ensuite plusieurs postes à Clermont-Ferrand, Saint-Amand, Bourges et Issoudun. Au cours de la Première Guerre mondiale, il est mobilisé et part en première ligne. Il va devenir un symbole au sein des anciens combattants. Arrivé au front comme simple sergent, Albert Prince gagnera en peu de temps ses galons au feu. Quatre ans plus tard, il a obtenu le grade de capitaine. Deux fois blessé au combat, il sera décoré de la Croix de guerre avec deux citations et de la Légion d'honneur. Fait prisonnier en 1916 sur le front de la Somme, il est interné par les Allemands au camp de Rodenbach (Duché de Bade). Il sera détenu jusqu'à la fin de ce conflit. Après le 11 novembre 1918, sa carrière de magistrat va connaître une fulgurante progression. Juge d'instruction à Brest et Nancy, avocat général près le tribunal militaire français en Allemagne (Silésie occupée). En 1922, procureur de la République à Troyes (Aube). En 1928, il est nommé conseiller à la Cour d'Appel de Paris et sera le chef de la section financière du Parquet de la Seine, entre mai 1928 et octobre 1931. Son supérieur hiérarchique direct sera alors le procureur général Georges Pressard. Ce même chef, auquel Albert Prince aurait transmis tous les dossiers relatifs à l'affaire Stavisky et pour lesquels Pressard n'aurait pas jugé utile d'y donner suite...

Car, a priori, l'intégrité du conseiller Prince ne semble faire aucun doute. Il devait du reste remettre au premier président de la Cour de Cassation, le lendemain de sa mort, la preuve écrite de l'implication directe de son chef dans les escroqueries commises par Alexandre Stavisky. Sa brutale disparition arrange donc beaucoup de gens et non des moindres ! Bien entendu, cette mort étrange va être dénoncée par la presse comme étant un meurtre déguisé en suicide. Il est vrai que cela y ressemble étrangement ! D'autant que cette même presse ne sera avisée que deux jours plus tard. Pour les journalistes il y a donc matière à extrapolation. Mais, comme nous allons le voir, les apparences sont parfois trompeuses. Rarement une enquête fut aussi difficile. Les indices sont tout aussi nombreux que contradictoires et la franche collaboration entre trois services de police, plus la gendarmerie, relèvera, une fois de plus, de la plus pure utopie. Du mythe à la réalité, les chemins sont parfois semés d'embûches ! Pour ne rien arranger, deux juges d'instruction seront commis : l'un à Dijon, l'autre à Paris. Donc deux procédures distinctes ! Ajoutons à cela une certaine pression gouvernementale, dès le départ de cette enquête, et quelques élucubrations journalistiques avec des témoins qui n'ont rien vu, certes, mais qui ont beaucoup à raconter ! Nous obtenons ainsi tous les ingrédients susceptibles de faire de ce drame un pudding judiciaire bien indigeste...

L'orage médiatique

La presse, visiblement vexée d'avoir été tenue à l'écart durant les deux premiers jours de l'enquête, va se faire un plaisir de tirer à boulets rouges sur les autorités. Elle fustige le *gouvernement des assassins* (sic) et la police qui est le bras armé de l'Etat, *ce monstre sanguinaire* !

Le Populaire du 22 février 1934 – André Botta.

« Voilà où nous en sommes arrivés. Le respect de la vie humaine ne compte plus lorsqu'il s'agit d'empêcher la révélation de la vérité. Voler, tuer, assassiner, rien n'arrête la bande de malfaiteurs de haut vol qui évoluent dans ce que certains appellent encore « le grand monde ». Quel monde ! Quelle pourriture ! »

Dans son édition du vendredi 23 février 1934, le quotidien ***Le Figaro*** n'hésite pas à faire sa première page en titrant : ***L'assassinat de M. Prince*** et dont voici l'article :

*« Le meurtre politique ne paraît plus douteux. Le gouvernement offre une prime de 100.000 francs à qui fera découvrir le ou les criminels. L'avocat général Durand, qui était un ami de M. Prince et qui, exerçant à Dijon ; fut appelé, mercredi à reconnaître le corps de la victime, n'a pas hésité, hier matin, à prononcer l'expression : « **d'assassinat politique** ». Le malheureux conseiller de la Cour d'Appel, qui avait dit récemment : « **Si je parle, cinquante parlementaires seront compromis** », a succombé sous les coups d'une machination monstrueuse ! Le gouvernement propose une prime de cent mille francs à qui fera découvrir le meurtrier de M. Prince. Nous sommes septiques sur l'efficacité d'une mesure qui semble surtout faite pour satisfaire l'opinion, laquelle d'ailleurs ne sera pas moins septique que nous... »*

Peu après la pression retombe un peu. On commence à évoquer un suicide éventuel et la tension dans l'opinion publique est déjà moins forte. Le journal *Le Populaire*, si virulent la veille, baisse le ton. Voici sa dépêche en date du 23 février 1934 :

« On commence à chuchoter - dans quelques coins de la Préfecture et du Palais - que M. Prince, tout comme Stavisky, se serait suicidé ! M. Prince, dit-on, devait s'expliquer sur divers actes judiciaires accomplis durant qu'il était à la section financière. Il avait un rapport à fournir au président Lescouvé. A-t-il subi de ce fait une dépression nerveuse ? Il est possible qu'il ait voulu se suicider en faisant croire à un crime pour que l'on ne recherche pas les causes de son suicide... »

A l'inverse, la droite nationaliste ne lâche rien. Elle maintient le cap et surfe allégrement sur les hautes vagues de cette tempête médiatique. Dans son édition de ce même 23 février 1934, le quotidien ***l'Action Française*** va s'attaquer avec virulence au gouvernement Chautemps. Voici un petit passage de l'article intitulé :

Un nouveau crime de la Sûreté générale pour sauver Pressard et terroriser Lescouvé.

« Il y a une logique dans le crime : après avoir assassiné Stavisky, dans les conditions audacieuses que l'on sait, la Sûreté générale – aile marchante de la Maçonnerie – a assassiné le conseiller Prince, qui avait dans les mains toutes les preuves de l'infamie, et non pas seulement de l'indignité, de Pressard, beau-frère de Chautemps. Les propos que cette effroyable crapule de Chautemps répandait, avant-hier, dans les couloirs de la Chambre, propos à la « Syveton », sur le compte du malheureux Prince – et qui ont écoeuré les auditeurs – portent la marque manifeste de la rue des Saussaies et des Loges... »

Autopsie et recherches biologiques

L'autopsie d'Albert Prince sera réalisée le 25 février 1934 à l'hôpital de Dijon par les docteurs Morlot, Gaudemet et Falconnet. Elle n'a relevé sur le corps aucune autre blessure que celles occasionnées par le choc de la locomotive et le passage du train tout entier sur ce même corps. Le rapport sera déposé le lendemain au juge dijonnais. En voici la conclusion :

1° - Toutes les lésions constatées sur ce qui reste du corps sont dues à l'écrasement par le train ;

2° - Des lésions assez accentuées peuvent avoir été faites soit après la mort, soit au moment même où le sang a cessé de circuler par suite de l'écrasement des centres nerveux ;

3° - Aucune trace de blessure par arme blanche ou arme à feu n'a été relevée.

Conclusion : Dans ces conditions, les praticiens ne peuvent ni infirmer ni confirmer l'hypothèse du suicide.

Lors de cette autopsie, les viscères de la victime seront prélevés pour faire l'objet d'analyses biologiques ultérieures. Ces prélèvements feront l'objet de plusieurs flacons distincts. Le but étant alors de vérifier que le magistrat n'a ingéré - avant sa mort - aucune substance toxique ou stupéfiante. Dans le cas contraire, la thèse d'un assassinat serait privilégiée. Voyons maintenant la partie relative aux examens des laboratoires (biologie et histologie). Bien entendu, comme c'est devenu la règle, ces scientifiques vont avoir un avis différent. Donc, un résultat qui sera en demi teinte !

- Le 5 mars 1934, l'expertise réalisée par M. Kuhn, professeur de médecine légale à Dijon, relevait sur les viscères des ***lésions pouvant être attribuées à l'action d'une substance toxique introduite dans l'organisme peu avant la mort.***

- Dans le même temps, sur la base de prélèvements envoyés à Paris, M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police, ce scientifique présentait un avis contraire. Il n'avait trouvé ***aucune trace chimique d'un stupéfiant quelconque ou autre substance toxique.***

- Enfin, le 21 mars, un collège de six professeurs de la Faculté de médecine de Paris, commis par ordonnance judiciaire, reconnaissaient après l'examen histologique d'un prélèvement de muqueuse, que ***la victime a subi l'inhalation d'une substance stupéfiante et qu'elle était vivante lors de l'écrasement.***

Donc, hormis le laboratoire de toxicologie de Paris, tous ces spécialistes s'accordent sur le fait que les viscères présentent la trace d'une substance toxique ingérée peu avant la mort. A ce stade, une question cruciale se pose. Cette même substance fut-elle ingérée volontairement (thèse du suicide) ou sous la contrainte physique (thèse de l'assassinat) ? Cette interrogation, simple en apparence, ne trouvera jamais de réponse

Les funérailles

Après cette autopsie, le corps d'Albert Prince sera transporté – dans l'attente de son inhumation - à la maison de retraite dans laquelle loge sa mère, 50, rue Condorcet à Dijon. Ces funérailles auront lieu le 24 février 1934 à 9h30 du matin. Après la levée du corps, une cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon, en présence de l'ensemble des magistrats dijonnais et d'une délégation judiciaire venue spécialement de Paris. Le corps du conseiller Albert Prince sera ensuite transporté par la route jusqu'au cimetière d'Yzeure (Allier) où la famille Prince possède un caveau.

Les enquêtes

Comme nous allons le voir, il convient de parler, non pas d'une enquête, mais de plusieurs, car elles sont au nombre de trois ! Fort logiquement celle relative à la partie dijonnaise – lieu de la découverte du corps – sera confiée au commissaire divisionnaire Gabillot, chef de la 11^e brigade mobile de police judiciaire, dont le siège est à Dijon (actuel SRPJ). Mais certains actes de procédure seront confiés au capitaine Lefour de la gendarmerie nationale. Jusqu'ici, rien de plus normal. Il convient de ménager les susceptibilités de chacun. Les choses vont se compliquer quelque peu, lorsque Paris décidera l'envoi de deux émissaires de la Sûreté générale : les commissaires Jules Belin et Charles Chenevier. Ces derniers, qui arrivent « *comme un cheveu sur la soupe* », ne vont pas trouver un accueil délirant. Il est alors évident que le ministre de l'Intérieur, via M. Mondanel, contrôleur des recherches judiciaires, rue des Saussaies, souhaite avoir un œil sur l'enquête en cours. Ceux que l'on considère alors comme *les espions du ministre* ne sont donc pas les bienvenus à Dijon. Comme le sera peu après l'inspecteur principal Bonny, autoproclamé premier flic de France et parachuté sur Dijon le temps de démontrer son légendaire savoir. Le même Bonny qui sera fusillé en 1944 au Fort de Montrouge, pour ses activités au sein de la Gestapo française de la rue Lauriston ! Pour ne rien arranger, car en France, en matière d'absurdité administrative, nous avons un savoir-faire ancestral, un troisième service de police va venir se greffer sur cette enquête déjà très confuse. Ce trublion, c'est la légendaire brigade criminelle de la police judiciaire parisienne, 36, quai des Orfèvres, alors dirigée par le commissaire divisionnaire Marcel Guillaume. L'homme qui aurait inspiré à Georges Simenon son personnage de Maigret. La criminelle a été désignée par le magistrat parisien en charge de cette partie du dossier. Car, cerise sur le gâteau, il y a maintenant trois magistrats sur la même affaire ! L'un à Dijon : M Rabut, et deux autres à Paris : M. Ordonneau et M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction et coordinateur des dossiers Stavisky et Prince. Que de chiens de chasse pour un seul et même gibier ! Fort heureusement, dans un premiers temps, les hommes du commissaire Guillaume resteront sagement à Paris. Menant leur enquête de manière scrupuleuse, ils obtiendront ainsi quelques résultats probants entre le moment où Albert Prince a quitté son domicile parisien et celui où il est arrivé à Dijon. La force de la brigade criminelle réside dans un souci permanent du détail. Lors d'une enquête – quelque soit la position sociale de la victime – la « *Criminelle* » épluche, décortique et passe au peigne fin tout ce qui peut avoir trait à la victime et son environnement : simples relations, amis, famille, employeurs, tout passe à la moulinette... C'est une merveilleuse machine parfaitement rôdée. Marcel Guillaume précisera dans quelle condition il hérita de ce dossier explosif. Convoqué par le directeur de la police judiciaire, il s'entendra dire :

« Guillaume, il faut reprendre l'affaire Prince à son commencement et dire tout ce que vous en pensez, sans rien ménager, ni personne... »

Nous allons donc commencer par Paris, point de départ de ce que l'on nomme déjà « l'affaire Prince. » Les enquêteurs, malgré les quelques embûches administratives rencontrées, vont parvenir à reconstituer une certaine chronologie des faits. Investigations qui ne feront certes pas la joie de tous. Il semblait évident, dès le départ, que la thèse d'un assassinat fut nettement préférable. Un suicide du conseiller Prince ne faisait nullement l'affaire de certains hauts personnages. Elle aurait démontré le laxisme de la justice dans le traitement de l'affaire Stavisky, voire une sorte de complicité passive de l'institution. A l'inverse, la thèse d'un assassinat – crapuleux si possible – était susceptible de former un écran de fumée faisant de ce malheureux Albert Prince une victime du devoir ! Or, soyons clair. Il n'est nullement question de remettre en cause la probité de ce magistrat, lequel fut un parfait honnête homme. Mais, à ce moment, il se trouvait dans l'impasse. Il devait remettre au président Lescouvé les preuves de la responsabilité de son supérieur direct, Georges Pressard, lequel ne se gênait nullement pour faire reposer toute la responsabilité de cette paralysie judiciaire sur M. Prince. Lui, Pressard, procureur général, ne pouvait être au courant de tout, car il avait tant de choses à gérer ! En fait, pour reprendre ses propos, il n'était au courant de rien, on lui cachait tout ! On ne lui avait jamais transmis aucun dossier, ni avisé d'un quelconque problème, dira t-il avec un aplomb frôlant la conviction. Autrement, vous pensez-bien, qu'il ne serait pas resté inactif... Elle est belle l'histoire !

Le problème pour ce pauvre M. Prince, car c'est bien lui la victime directe de cette monstrueuse cabale, sera qu'il n'était sans doute pas en mesure d'apporter dans le délai imparti les preuves formelles de l'implication de son chef. Tout au plus, dispose t-il alors de quelques notes qui lui permettront de rédiger un rapport circonstancié. Mais il le sait, il ne fera pas le poids face à un homme aussi puissant que Pressard, l'ami du gouvernement en place. Il faudra obligatoirement un lampiste de service et ce fusible improvisé sera certainement lui ! Voici donc notre conviction et nous ne sommes pas le seul à avoir fait cette démarche logique. Le commissaire Charles Chenevier qui, avec son collègue Belin, a participé à l'enquête, sera également de cet avis. Il l'exprime dans son ouvrage intitulé « La Grande Maison » publié aux Presses de la Cité en 1976. En voici un bref passage :

« J'ai non seulement l'intime conviction, mais également les preuves que le conseiller Prince a volontairement mis fin à ses jours, quoi qu'en dise aujourd'hui, le fils de l'homme qui s'est accusé – ou vanté – de l'avoir tué, en l'occurrence l'inspecteur Bonny... »

Voici les principaux éléments de l'enquête menée à Paris et Dijon par les commissaires Belin, Chenevier de la Sûreté générale, et Gabillot chef de la 11^e brigade mobile à Dijon. Au quai des Orfèvres, la brigade criminelle, sous la férule du commissaire Marcel Guillaume, parviendra à la même conclusion d'ensemble. Car si les enquêtes sont alors menées séparément, les résultats présentent une similitude certaine... Une chose est alors palpable : la thèse de l'assassinat du conseiller Prince par des truands, semble avoir la faveur du gouvernement. Le lendemain du drame, Albert Sarraut, alors ministre de l'Intérieur, déclare à la presse :

« M. Prince a été assassiné. C'est à croire qu'il existe une véritable mafia qui se charge de faire disparaître ceux qui en savent trop long ou qui veulent se mêler de leurs affaires... »

Le commissaire divisionnaire Jules Belin, quelques années plus tard, fera part de son sentiment intime en ce qui concerne cette enquête :

« Bref, il devenait clair que les magistrats traitaient en suspects ceux qui ne partageaient pas leur opinion, alors qu'il aurait fallu résoudre le mystère de l'affaire Prince, comme n'importe quelle autre énigme policière ! »

Enquête parisienne

Le couteau

Pour mémoire, un couteau de poche ensanglanté avait été découvert près du corps de M. Prince. Voici comment la brigade criminelle va remonter cette piste. Après une foule de vérifications auprès de commerçants en coutellerie, toutes négatives, la PJ arrive au BHV. Cette fois, la piste semble bonne, car voici ce que les limiers de la criminelle vont apprendre. Le samedi 17 février 1934, vers 11h30, un homme se présente au rayon coutellerie du Bazar de l'Hôtel-de-Ville à Paris. Sur les conseils de M. Audinet, responsable de ce rayon, cet homme d'un certain âge, portant une petite moustache, vêtu d'un pardessus foncé et d'un chapeau gris, avec sous le bras une petite serviette en cuir jaune, a fait l'acquisition d'un solide couteau à cran d'arrêt, doté d'un manche en ivoirine, pour la somme de 58 francs. Le vendeur lui a conseillé ce modèle de Thiers en raison de son excellente qualité. Il se souvient fort bien de ce client qui avait une belle prestance et s'exprimait fort bien. Or, ce couteau est absolument identique à celui qui sera découvert – quelques jours après – sur la voie ferrée, à côté du corps de M. Prince. Le vendeur le reconnaîtra formellement par la suite...

Un bien étrange appel...

Le 19 février suivant, vers 10h45, Mme Prince a reçu un appel téléphonique en provenance de Dijon (21). En fait, cet appel sera d'abord pris par Mme Guyon, belle-mère du magistrat. L'interlocuteur disait alors être le médecin de la maison de retraite dijonnaise dans laquelle vivait la mère du conseiller Prince et que cette dernière – âgée de 76 ans - était au plus mal. Pratiquement en fin de vie, elle réclamait la présence de son fils. Le pseudo docteur précisait également que M. Prince devait venir à Dijon le plus vite possible et surtout, **seul**, pour ne pas affoler la pauvre femme. Une voiture de la maison de retraite attendrait le magistrat à la descente du train. L'interlocuteur laissait alors un n° de téléphone pour le rappeler, le «147 à Dijon.» En fait, l'enquête le prouvera, ce numéro 147 est attribué à M. Joseph Curtil un commerçant en mercerie dont la boutique est située au 17, rue du Bourg à Dijon. Entendu sur ce point par la 11^e brigade mobile, ce brave homme de 63 ans, qui tient ce commerce avec son épouse, va faire preuve d'un étonnement certain. Il ne connaissait absolument pas M. Prince, pas plus que le docteur Ehringer et confirmera ne jamais avoir appelé le domicile parisien du magistrat. De plus, il est absolument certain que personne n'est venu dans son magasin, ce même jour, pour user du téléphone... Or, Albert Prince était sorti peu avant pour se rendre au Palais de justice, lieu où il devait présider une session d'Assises. La communication était si nette que Mme Prince a pensé un instant à un canular. Elle était persuadée que cet appel avait été passé depuis Paris... De plus, il lui a semblé reconnaître quelques intonations familières dans cette voix visiblement masquée. Elle s'apprête donc à joindre son époux au Palais de justice, lorsque celui-ci est de retour.

En chemin, il s'est aperçu que son portefeuille était resté dans la chambre et a donc fait demi tour. Mis au courant par son épouse, le magistrat n'a aucune hésitation. Il décide de partir immédiatement pour Dijon. Mme Prince insiste pour venir avec lui, mais il se met presque en colère, ce qui lui ressemble peu, disant que l'on doit suivre scrupuleusement les instructions du médecin. Alors qu'il lui aurait été si simple et, surtout plus logique, de décrocher son téléphone pour appeler Dijon et prendre des nouvelles de sa mère, Albert Prince entasse quelques effets dans une valise et part immédiatement pour la gare de Lyon. Il charge son épouse d'aviser la Cour d'Assises de cet imprévu très largement justifié. Il avait amplement le temps de le faire lui-même, le départ de son train n'étant pas pour l'heure. Du reste, c'est en autobus et non en taxi, qu'il se rendra à la gare de Lyon... De plus, l'enquête va ramener dans ses filets un témoignage spontané. Un garçon de café du célèbre hôtel Lutétia, établissement proche du domicile du magistrat, a aperçu Albert Prince se dirigeant vers le sous-sol, lieu où se trouvent les toilettes, mais aussi trois cabines téléphoniques. Le témoin est certain de son fait, car le conseiller Prince était bien connu au sein du personnel de cet hôtel. Il y venait parfois prendre un verre au bar ou déjeuner en salle à manger avec son épouse et ses enfants. Or, l'heure à laquelle Albert Prince se rendra au sous-sol du Lutétia, correspond exactement à celle du mystérieux appel reçu... Les recherches menées à Dijon vont permettre – via le Central téléphonique des PTT – d'avoir la conviction qu'aucun appel à destination du domicile parisien de M. Prince, n'a été passé depuis Dijon. La recherche est facilitée par le fait qu'à cette époque, il était nécessaire de passer par une opératrice des postes pour obtenir une communication. L'automatique n'était pas encore d'actualité ! La même démarche sera effectuée à Paris, à partir de la ligne du magistrat : *Littré* 79-65. L'intuition des policiers sera confirmée. L'appel reçu par madame Prince, a été passé à partir de l'une des lignes téléphoniques attribuées à *l'hôtel Lutétia*, 45, bd. Raspail à Paris 6^e, par M. Prince en personne...

Les documents explosifs

Avant de quitter son domicile, le magistrat informe son épouse qu'il emporte avec lui tous les documents de l'affaire Stavisky, ceux qu'il doit remettre le lendemain au président Lescouvé. En fait, il appellera sa femme, depuis la gare de Lyon, lui disant que son train est sur le départ et qu'il vient de s'apercevoir que ces précieux documents sont restés sur son bureau. Il a emporté par erreur des notes sans importance. En fait, s'ils ont réellement existés, ces documents ne seront jamais retrouvés. Ni à son domicile, ni dans son bureau du Palais de justice ! Nous touchons ici un point important. En effet, la thèse officielle selon laquelle le magistrat aurait été dépouillé de ces dossiers compromettants, juste avant d'être assassiné, ne sera jamais attestée. Elle devient même caduque dans la mesure où M. Prince n'avait emporté aucun document lors de son départ de Paris, sinon une lettre et des relevés de banque qui seront retrouvés dans la sacoche en cuir...

L'inconnu à l'imper mastic

Les investigations menées dans le hall de la gare de Lyon et au sein des passagers se trouvant dans le même wagon que M. Prince, apportent la certitude qu'il était seul durant ce voyage. Toutefois, un journaliste révélera un peu plus tard qu'un homme âgé d'environ 40 ans, vêtu d'un imper mastic et d'un chapeau beige, aurait été vu, tant à Paris que Dijon, dans le sillage du magistrat.

Selon certains témoins, il semblait le suivre à distance. Maladroitement, du reste, car sa filature n'avait rien de bien discrète ! Cet inconnu ne sera pas immédiatement identifié, mais cet élément apporte une ombre de plus au tableau et conforte la thèse d'un assassinat. Il n'est toutefois pas impossible que le magistrat, qui allait faire des révélations importantes et gênantes pour certaines personnes, puisse avoir été pris en filature - depuis son domicile - par la police ou une officine spécialisée dans le renseignement. Juste pour savoir ce que M. Prince faisait et qui il rencontrait alors ! Cela était tout à fait dans les cordes d'un grand service comme les renseignements généraux, service de police chargé de renseigner le gouvernement dans les domaines les plus divers. Ces policiers que l'on nommaient un temps « *les grandes oreilles de l'Etat* ». Dans ce dernier cas de figure, il serait fort probable que sa ligne téléphonique se soit trouvée sur écoute à ce moment... Quelques temps après, l'enquête de la PJ parisienne va faire apparaître un élément fort intéressant. Quelques jours avant sa mort, Albert Prince aurait bien fait l'objet d'une surveillance assez peu discrète. Le gardien d'un square voisin, M. Perrotin, affirme avoir vu deux hommes âgés de 30/40 ans, mesurant environ 1,70 m, dont l'un portait un imper mastic et un chapeau de même teinte. L'autre lui a semblé plus petit et assez corpulent. Il était coiffé d'un béret noir. Ces deux individus semblaient surveiller attentivement les fenêtres du conseiller Prince. Cerise sur le gâteau, ces deux hommes utilisaient une automobile noire, dont il a relevé l'immatriculation : 6404 RG 7. Ce véhicule sera immédiatement identifié par la police judiciaire et son propriétaire interrogé au quai des Orfèvres. Grande surprise et cruelle déception. Il s'agit d'un nommé Maurice Jarnoux, reporter au journal *'l'Intransigeant*. Ce dernier reconnaît - sans se faire prier - qu'il a effectivement surveillé durant quelques jours le domicile du magistrat, mais que cette démarche était uniquement motivée par ses obligations professionnelles. Son acolyte, l'homme au béret, était son photographe. La rédaction confirmera qu'ils étaient alors en mission pour le journal. M. Jarnoux précise également avoir abordé le magistrat, quelques jours avant le drame, devant son domicile, pour lui proposer une interview exclusive. M. Prince aurait alors refusé énergiquement, menaçant alors de faire arrêter le journaliste par la police s'il le revoyait devant chez lui. Un témoin, ayant assisté à cette petite altercation venait justement d'en faire part au commissaire Guillaume et ce renseignement était en cours d'exploitation...

Enquête à Dijon

- Le train n° 35 à destination de Dijon quitte la gare de Lyon à 12h32. Il est composé de 10 wagons.
- 16h44. Le train de Paris entre en gare de Dijon et stoppe le long du quai n° 1. Il a pris quatre minutes de retard sur l'horaire prévu.
- 16h50. Dès sa descente du train, M. Prince se rend au bureau postal de la gare pour expédier un bien étrange télégramme à son épouse. Il annonce que sa mère va mieux et que le médecin se montre assez optimiste. Toutefois, indique t-il, il faut attendre la visite médicale de 18 h pour être réellement fixé sur l'état de santé de sa mère. Il va donc devoir rester à Dijon jusqu'au lendemain. La véracité de ce télégramme sera attestée par la préposée des postes. C'est bien Albert Prince qui l'a envoyé. Il sera formellement identifié à partir de la photographie présentée et ce télégramme sera remis à la police par son épouse.

Cette dernière, mise en présence du brouillon manuscrit de ce message, reconnaîtra sans hésitation l'écriture de son mari. Au moins un point qui ne présente aucune ambiguïté. En voici la teneur :

« Dijon-Gare – Départ 16h30 -Bien arrivé -stop- Vais à la clinique –stop- consultation à 6 heures –stop- docteur Hallinger déclare état aussi normal que possible –stop- ALBERT »

Par contre, l'enquête menée par la 11^e brigade mobile de police judiciaire va faire ressortir une anomalie de taille. Le médecin en charge de Mme Prince à la maison de retraite, n'a reçu aucune visite ni appel téléphonique du magistrat parisien. De même, il affirme n'avoir jamais téléphoné au domicile des époux Prince. D'autant que madame Prince, mère, se porte comme un charme. Le praticien avoue ne rien y comprendre !

- 16h55. En arrivant à Dijon, Albert Prince s'est rendu directement à l'hôtel Morot, établissement situé non loin de la gare et qu'il connaît pour y être descendu au moins une fois. Cela est tout aussi étrange que le reste, car habituellement, lorsqu'il vient rendre visite à sa mère, M. Prince dispose d'une chambre mise à sa disposition dans la maison de retraite ! Mieux encore, après avoir réservé la chambre n° 4 à l'hôtel Morot, il insiste pour remplir sa fiche de voyageur, ce qu'il n'a jamais fait jusqu'alors, refuse de voir ladite chambre et laisse sa valise à la réception. Elle sera montée quelques minutes plus tard dans ladite chambre par le personnel de cet hôtel. Il a une course urgente à faire, dit-il ! La réceptionniste, Mme Anne Bailly, précisera que le conseiller Prince était seul à ce moment, personne ne semblait l'attendre à l'extérieur. Il avait un comportement normal, mais semblait assez pressé.

- 17h02. M. Prince quitte l'hôtel Morot. Personne ne semble l'attendre et il part à pied en descendant le boulevard de la Gare. A partir de ce moment, plus personne ne le reverra vivant...

Quid du mystère des quatre heures ?

Encore un élément troublant. Aucun des trois services enquêteurs ne parviendra à reconstituer l'emploi du temps de M. Prince, à partir du moment où il sort de l'hôtel Morot et l'heure supposée de sa mort. Il existe un énorme trou de quatre heures durant lesquelles le magistrat semble s'être évaporé dans la nature. L'enquête menée en ce sens, va apporter la certitude que Albert Prince n'a pas rendu visite à sa mère, alors que c'était le but de son voyage. De même ; il n'a été aperçu dans aucun bar ou restaurant, tant à Dijon même, que dans un rayon de dix kilomètres aux alentours... Interrogée, sa propre mère, très surprise de ce fait, dira :

« Je n'ai pas revu mon fils depuis septembre dernier. Il était venu passer quelques temps auprès de moi. Nous avons alors dîné à la Grande Taverne, en compagnie de M. Durand, son collègue dijonnais et ami d'enfance. Lorsqu'il venait ici, il descendait chez moi, à la maison de retraite. Quand nous n'avions pas de chambre à lui donner, il couchait chez M. Durand. Il a pu coucher une fois à l'hôtel Morot, à l'époque du décès de son père, mais je n'en suis plus certaine... »

L'avocat général Durand apportera un témoignage utile. Dans cette audition, une petite précision sera révélatrice :

« Prince ne venait à Dijon que deux fois par an, à Pâques et aux grandes vacances, toujours accompagné de ses enfants. Pendant ses séjours à Dijon, il ne passait son temps qu'avec moi. Il venait me chercher au Palais et nous faisons ensemble de grandes promenades... »

Or, selon ce même magistrat, l'une de leurs dernières promenades fut le coteau de Talant. Ils étaient alors restés, un bon moment, assis approximativement en face du lieu où M. Prince allait se faire écrasé par un train de marchandises moins de six mois plus tard ! Bien entendu, cela ne prouve rien, sinon qu'il connaissait déjà les lieux... La mère de la victime sera également interrogée sur ce qu'elle pourrait éventuellement savoir des relations professionnelles entre son fils et son supérieur direct, le procureur Pressard. Elle déclare alors :

« Mon fils ne m'a jamais mise au courant de ses affaires de service. J'ai simplement souvenir que, lorsqu'il était à la section financière, il était attristé des vilenies dont il avait à connaître. Il désirait vivement, à cette époque, quitter cette section, d'autant plus que, depuis longtemps, il était en mauvais termes avec M. Pressard ! »

La locomotive 241 A 12

M. Rabut, juge d'instruction en charge de la partie dijonnaise, va s'apercevoir qu'un problème technique existe. Dans l'affolement, personne n'a songé à mettre cette locomotive sous scellé. Aucune constatation n'a été faite. Il charge donc l'ingénieur Girard de la SNCF de procéder à l'examen technique de cette motrice à vapeur. A charge pour ce dernier de relever toute trace d'impact et d'éléments pouvant affirmer que cette loco a percuté le conseiller Prince. L'ingénieur précise que cette machine – faute d'instruction précise – a été remise en circulation dès le lendemain. De fait, elle a parcouru environ 200 kilomètres depuis l'accident et une belle couche de poussière, suie et boue, recouvre les éventuelles traces de collision. M. Girard dira toutefois :

« J'ai vu des débris de cervelle sur le support de l'attelage avant et sur la partie droite de l'entretoise du premier essieu. »

Il précise également que cette machine de type 241 A 12, est équipée d'un chasse-pierres en partie avant, bouclier qui descend jusqu'à une hauteur de 8 centimètres de la voie. Les restes du corps furent donc projetés ou poussés vers l'avant. En aucun cas, ils ne pouvaient être entraînés sous la locomotive.

Bonny... ment !

La thèse officielle d'un assassinat commandité et exécuté par des malfrats, semble être passée comme une lettre à la poste. Elle arrange bien des gens et l'opinion publique va y croire fermement durant quelques temps. La presse a largement contribué en cette croyance. Toutefois, elle va engendrer un scepticisme certain au sein des milieux les mieux informés. Il convient donc d'enfoncer le clou un peu plus loin et faire entrer dans la danse d'authentiques truands. Pour cela, on va utiliser les talents de l'inspecteur principal Pierre Bonny, alors considéré comme étant le premier flic de France. Trente-sept jours après le décès du conseiller Prince, l'inspecteur Bonny affecté à la Sûreté générale (ancêtre de la Sûreté nationale) entre en scène. Il aurait repris l'enquête de sa propre initiative, dicit la légende. Chose inconcevable, car il n'est nullement en charge de l'affaire Prince.

Fonctionnaire de police en activité et non pas enquêteur privé, l'inspecteur Pierre Bonny est hiérarchiquement placé au plus bas de l'échelle dans l'organigramme de la Sûreté. C'est bien mal connaître les autorités administratives pour croire, un seul instant, que la chose fut possible ! Surtout dans le cadre d'une affaire aussi sensible... La vérité est toute autre. Celui que l'on présente alors comme le *premier flic de France* à beaucoup à se faire pardonner. Il fait l'objet d'une procédure judiciaire et administrative pour plusieurs affaires troubles et peu glorieuses, lesquelles vont conduire à sa révocation l'année suivante. Ne parlait-on pas déjà de lui lors de l'enquête Stavisky ? De lui et de ses méthodes contraires aux règles du Code de procédure pénale ! Soucieux de pouvoir se refaire une virginité – avant la fin de l'instruction le concernant – il semble prêt à toutes les compromissions. Car Bonny, selon ses anciens collègues, était un « *arriviste convulsif, doté d'un talent certain, mais dénué de scrupules* ». Du reste, il est bien loin de faire l'unanimité auprès de ses collègues de la rue des Saussaies ! Il a connu son heure de gloire lors de l'affaire Seznec. Mais la preuve qu'il a apporté – une simple machine à écrire – laquelle a suffi pour faire condamner cet homme, est sujette à caution pour beaucoup de bons policiers ! L'avenir donnera raison à ses détracteurs, puisque ce « *poulet opportuniste* », va rejoindre les rangs de la Gestapo française durant l'occupation allemande. Premier couteau du terrible Henri Lafont (de son vrai nom : Henri Chamberlin), il va faire preuve de son redoutable talent au sein de l'équipe de tueurs du 93, rue Lauriston. Il sera jugé et fusillé en 1944 pour ces mêmes faits ! Mais ceci est une autre histoire... Revenons à l'affaire Prince. Pierre Bonny va donc reprendre l'affaire en main. Il est certain qu'il est alors couvert en haut lieu, car intervenir de sa propre initiative sur une telle planche savonnée serait suicidaire. D'autant que le Garde des Sceaux, Henri Chéron, a déclaré peu avant : « *Je veux les assassins de Prince !* » Il ne connaît pas grand-chose de l'enquête, n'a même jamais posé les pieds à la Combe-aux-Fées et évite soigneusement tout contact avec ses collègues. Mais qu'importe, la presse parle de lui et c'est le principal ! Il va partir, tête baissée, sur la base d'une sordide dénonciation d'un indic des plus véreux, sans même prendre la peine d'en vérifier l'exactitude. Pourtant, cela exhale un parfum de pourriture. Celui d'une vulgaire vengeance personnelle ! C'est ainsi que celui qui passe pour être le « *premier flic de France* » va faire arrêter – de sa propre initiative – deux individus connus des services de police pour leur appartenance à la pègre marseillaise : Paul Bonaventure Carbone et François Spirito. Le baron Gaëtan de Lussats n'a jamais fréquenté le Milieu phocéen, mais peu importe. Lorsque l'on aime on ne compte pas ! Ce dernier était un authentique aristocrate quelque peu dévoyé et nageant dans les eaux troubles de la pègre parisienne. Il est à l'origine des déboires qui vont le conduire en prison. Cette fois, son goût pour l'intrigue ne tournera pas à son avantage. Le hasard va le faire voyager dans le *Train-Bleu*,²⁸ dans le même wagon-lit que Géo London, chroniqueur judiciaire au quotidien « *Le Journal* ». L'ambiance aidant et la conversation étant orientée sur le sujet phare du moment, l'affaire Prince, cet imprudent journaliste va faire quelques confidences au distingué baron de Lussats. Or, certains détails importants ne sont connus que du seul magistrat instructeur. Le baron, pour se faire mousser, car il adore que l'on parle de lui, va transmettre ces mêmes informations à Georges Simenon, grand reporter à *Paris-Soir* et romancier. Le père spirituel de Maigret !

²⁸ - Train de prestige baptisé initialement « Calais-Méditerranée-Express ». Lancé en 1886 par la Compagnie des wagons-lits, il desservait les grandes villes situées sur le parcours Calais-Vintimille. Ce nom de « Train bleu » deviendra officiel en 1947 en raison de la couleur de ses wagons.

Il est probable, du reste, que ces tuyaux sensibles puissent avoir été payés, car le baron roulait souvent sur la jante au plan financier. Ce qui pouvait être une énorme farce va tourner en affaire d'Etat. Dans une série d'articles, le baron de Lussats, via Georges Simenon, laisse entendre que des gens du Milieu, mandatés par des francs-maçons alors au gouvernement, auraient trucidé le conseiller Prince. Il serait alors devenu dangereux pour certains membres de l'exécutif, proches de l'escroc Stavisky. Or, cette simple supposition fondée sur du vent, figure en bonne place dans le dossier d'instruction. Henri Chéron, ministre de la Justice, ordonne l'arrestation du baron Gaëtan de Lussats au motif de violation du secret de l'instruction et propose que cette délicate enquête soit confiée à l'inspecteur principal Bonny. En peu de temps, ce dernier va sortir deux nouveaux complices de son chapeau, tel un prestidigitateur : Paul-Bonaventure Carbone et François Spirito. Curieusement, ces deux truands marseillais ont eu, jadis, un léger contentieux avec le premier flic de France... Ces deux hommes n'ont certes rien de commun avec des premiers communisants ou des oies blanches, mais leur faire endosser un assassinat (supposé) qu'ils n'ont pas commis ne relève en rien de l'honnêteté. Qu'importe, Pierre Bonny mène la danse. Les interrogatoires durent près de vingt-quatre heures et rien n'en sort ! Les trois suspects campent sur leurs positions : ils sont totalement étrangers à ce meurtre. Et pour cause ! Contre toute attente, car l'inspecteur ne dispose pas de l'ombre d'un élément de preuve, Carbone, Spirito sont inculpés de complicité d'assassinat par les magistrats de Dijon. Le baron de Lussats, poursuivi de violation du secret de l'instruction et propos diffamatoires, est également incarcéré à Dijon. La presse s'engouffre dans la brèche ainsi ouverte. On tient enfin des coupables. Pas des tueurs au service de l'exécutif, non, de vulgaires mafieux marseillais. La preuve est faite : on a donc bien assassiné ce pauvre M. Prince. L'inspecteur Pierre Bonny sera chargé de vérifier les alibis des trois inculpés. Pas de chance pour lui, ils sont totalement concordants et solides comme du béton. Innocentés dans cette sulfureuse affaire, ils seront remis en liberté moins d'un mois après leur arrestation et peuvent ainsi reprendre leurs petites activités marseillaises. Du coup, le fabuleux inspecteur Bonny est pour l'heure totalement discrédité. La gloire est une chose vraiment éphémère... Devant la Commission d'enquête parlementaire, le policier dira ne pas se souvenir de l'origine de l'information l'ayant conduit à faire interpellier ces trois hommes. Visiblement, Bonny... ment... Il est vrai que dans le cadre de cette affaire, il n'est pas à une turpitude près. Face au peloton d'exécution - en 1944 dans l'enceinte du fort de Montrouge - alors que les canons des fusils vont le transformer en écumoire, il déclare être l'auteur de l'assassinat du conseiller Prince. Il prétendra alors avoir agi sur ordre des plus hautes instances de l'État. Comme il s'agit très vraisemblablement d'un suicide déguisé en meurtre, en général on cherche à faire le contraire, Bonny ne peut en être l'exécuteur. D'autant, que cette hypothèse avait été pensée antérieurement et vérifiée par la police judiciaire. La nuit du décès du conseiller Albert Prince, l'inspecteur Bonny se trouvait à Paris. Il ne pouvait donc être en même temps à Dijon et dans la capitale ! Deux explications plausibles à ce remords tardif :

a) - Pierre Bonny tente de retarder l'heure du châtement. En s'accusant d'un meurtre – surtout de cette importance – il espère ainsi que la justice va reprendre le dossier du conseiller Prince, alors en limite de prescription voir même légèrement dépassé. Pour lui, c'est une manière d'obtenir quelques mois de sursis et, qui sais, une chance de pouvoir se « *faire la belle* » avant d'être à nouveau adossé au poteau d'exécution !

b) – Autre hypothèse qui rejoint la première, cet ancien policier s'offre une ultime vengeance en accusant l'État qu'il juge responsable de sa révocation et par la suite de sa condamnation à la peine capitale pour des faits de collaboration avec l'ennemi.

La presse patauge...

Le journal ***L'Illustration***, sous la plume d'Albéric Cahuet, célèbre journaliste en charge de l'affaire Prince, semble quelque peu désabusé, le résultat des enquêtes n'étant nullement probant. Il semble également ne pas vouloir mordre aux appâts présentés :

« Le secret du drame, au moment où j'écris ces lignes, n'est point encore pénétré. Des imaginatifs ont multiplié dans la région mystérieuse et à l'heure criminelle, les « puissantes voitures noires ». On a rencontré partout, de Paris à Dijon, l'homme au raglan mastic, lequel, évidemment, ne pouvait mieux faire que de se promener dans une couleur si voyante... Trop de bavardages, tout de suite gonflés et plus vite encore dégonflés, n'ont fait autre chose que du vide ! »

Ce journaliste vient de conclure d'une manière magistrale et il a parfaitement raison. Malgré tous les moyens officiellement déployés, le dossier de l'affaire Prince sonne le creux. Les seuls éléments sérieux que l'enquête a mis au jour, n'ont pas été communiqués à la presse... C'est normal, dans la mesure où ils sont contraires à ce que les autorités souhaitent entendre et lire... Cependant avec le recul historique nécessaire, force est d'admettre qu'il pourrait bien s'agir d'un suicide fort bien mis en scène par la victime elle-même. Certes, il convient de ne pas écarter d'office la thèse d'un assassinat, car elle reste toujours possible. Mais beaucoup d'éléments font pencher la balance en faveur de la première hypothèse.

Raisons qui auraient pu pousser Albert Prince au suicide

Eléments psychologiques

il a été clairement démontré au cours de l'enquête que le conseiller Albert Prince – quelques jours avant son décès – étaient en plus totale déprime. On aurait alors cherché à le pousser au suicide, qu'il aurait été difficile de mieux faire. Lâché par sa hiérarchie, dans l'impossibilité de prouver sa bonne foi et son innocence, ce magistrat doté d'un sens de l'honneur hors normes, ne pouvait se résoudre à voir son patronyme traîné dans la boue et sa famille éclaboussée par une fange dont il n'était nullement responsable. Ce fait sera du reste attesté par ses collègues magistrats. Durant ses derniers jours, il était inquiet et nerveux, se demandant alors comment il pouvait dégager sa responsabilité dans l'affaire Stavisky. Il n'était pas question qu'il paye pour les fautes commises par le procureur Pressard. D'autant que l'échéance était proche. Le 19 février 1934, veille de sa mort, la hiérarchie de l'ordre judiciaire l'avait mis dans l'obligation d'apporter les preuves promises. Faute de quoi, il serait jugé responsable de l'inertie que l'opinion publique reprochait alors à la justice. Or, il n'est pas certain que ces preuves, M. Prince en disposait vraiment. Certainement des notes manuscrites, de quoi éclairer la justice, mais qui ne sont pas des preuves recevables au sens exact de la loi. Coincé de partout, le magistrat est donc aux abois ! Il a pourtant été prouvé par la « *Commission Stavisky* » que, dès 1931, Albert Prince avait alerté le procureur Pressard sur les agissements délictueux de la compagnie Foncière, dirigée en sous-main par Stavisky.

C'est du reste les notes prises en cette occasion par M. Prince, qui devaient servir à éclairer la justice sur les agissements de son supérieur. C'est également peu après que le conseiller Prince aurait été écarté de la section financière et nommé conseiller à la Cour d'Appel.

Quelques années plus tard, en écrivant ses mémoires, le juge d'instruction Lapeyre dira :

« Prince avait été un jour arraché à son audience. Appelé par le premier président et durement interpellé par lui. Le procureur Pressard assistait à cet entretien. Coupable, lui aussi comme chef du Grand Parquet de la Seine, au lieu de couvrir son ancien substitut, il le chargera froidement pour se sauver lui-même. Invité à répondre, à s'exprimer sur ces défaillances passées, Prince ne put que balbutier, protester, s'indigner de se voir traiter en suspect. Il avait couru jusqu'au cabinet du premier président de la Cour de Cassation. Mais M. Lescouvé l'avait éconduit, ne voulant pas en entendre davantage et demandant un rapport. Un rapport ? Que dire de plus ! Que pouvait-il tenter désormais ? Il savait trop que, dans l'atmosphère houleuse de ce mois de février, la chancellerie n'hésiterait pas à l'abandonner, à le jeter par-dessus bord, à le faire révoquer... »

Le commissaire Marcel Guillaume ne tardera pas à conclure au suicide d'Albert Prince. Il écrira dans la conclusion de son rapport :

« M. Prince avait sans doute commis une négligence dans l'affaire Stavisky. Il avait le souci de l'honnêteté et de la loyauté poussées au plus extrêmes limites. Son drame, c'est le drame d'une conscience droite... »

Toujours selon le commissaire Guillaume, dans un article publié dans le journal *Paris-Soir* du 16 avril 1937, il déclare :

« Je crois que M. Prince avait négligé de lire avec toute l'attention qui eût été nécessaire le fameux rapport Gripois annoté par le commissaire Pachot, rapport qui révélait que le nommé Serge dit Alexandre était le même homme qu'Alexandre Stavisky, créateur de sociétés, et que sous n'importe quel nom, ce n'était rien de moins qu'un vulgaire escroc. Sans doute, cette négligence toute vénielle avait eu une dangereuse conséquence. Si M. Prince avait lu le rapport Gripois-Pachot et, plus tard, le rapport Cousin-Pachot avec toute l'application qui convenait, l'escroc eut été arrêté bien avant l'époque du scandale de Bayonne... »

L'enquête effectuée dans le cadre de la Commission parlementaire, va apporter un élément pour le moins troublant. Albert Prince était, depuis son départ de la section financière, conseiller à la Cour d'appel. De fait, il siégeait assez souvent en Cour d'assises. Or, l'une des dernières affaires criminelles dans laquelle il était intervenu, quelques jours avant sa mort, concernait une tentative d'homicide volontaire perpétrée par un nommé Eugène Lacoudrière à l'encontre de son amie Madame Legoff, qu'il avait gravement mutilé. L'accusé avait tenté d'assassiner cette dernière en la jetant sous un train de banlieue entrant en gare. En cette occasion le conseiller Prince posera d'étranges questions techniques, notamment sur ce que l'on peut ressentir lorsque les roues du train écrasent les membres... Stupeur dans le prétoire. Tout le monde se demanda alors où le procureur voulait en venir !

Eléments matériels

Au plan des indices matériels l'assassinat ne semble pas tenir la route. Il y a certes des zones d'ombres, comme celles du mystérieux individu semblant assurer une surveillance autour du magistrat, des tout aussi mystérieux véhicules automobiles aperçus le soir sur les lieux, mais ces témoignages présentaient une telle fragilité qu'ils ne seront pas retenus par les différents services enquêteurs. Pas plus que les juges en charge de l'instruction, du reste...

Dans le cadre d'un guet-apens, comment les auteurs de ce crime auraient-ils pu savoir :

- Que le conseiller Prince serait de retour à son domicile, moins d'un quart d'heure après son départ pour le Palais de justice, ayant soi-disant oublié son portefeuille ? Logiquement, il était en route pour la Cour d'assises et ne devait pas en revenir avant le soir.

- Que ce dernier ne téléphonerait pas immédiatement à Dijon pour prendre des nouvelles de sa mère, comme la logique l'aurait voulu ? Dans ce cas, apprenant que sa mère était en parfaite santé, il ne serait pas parti et le plan des assassins tombait à l'eau !

- Selon Madame Prince, le mystérieux correspondant aurait insisté sur le fait que son époux devait venir seul à Dijon. Ce qui n'a pas vraiment de sens. Sinon que la présence de cette épouse à ses côtés rendait le faux crime impossible ! Il lui fallait avoir les coudées franches. Mieux encore, alors que cette épouse insiste pour l'accompagner à Dijon, Albert Prince repoussait cette offre avec une brusquerie qui ne lui est pas coutumière.

- Les enquêteurs vont avoir la quasi-certitude que, lors de l'appel reçu par Mme Prince, le mystérieux correspondant n'était autre que son mari, puisque sa présence près des cabines téléphoniques de l'hôtel Lutétia au moment de cet appel a été attestée par un témoin digne de foi et une remontée de la ligne téléphonique alors utilisée va en attester la preuve.

- Le couteau à cran d'arrêt, découvert sur les voies non loin du corps, avait été acheté, quelques jours avant, au Bazar de l'Hôtel-de-Ville par Albert Prince, en personne ou son sosie. Le témoignage du vendeur le prouve !

- Aucune trace de boue n'a été relevée sur les chaussures et aucun frottement latéral ne sera constaté. Ces chaussures sont en parfait état. Le corps n'a donc pas été traîné du bas du talus jusque sur la voie, comme les journaux l'ont un temps écrit. Par contre, des morceaux de silex seront retrouvés sous les semelles de ces mêmes souliers. Des pierres identiques à celle qui recouvre le ballast. Monsieur Prince a donc marché le long de la voie ferrée. Son propre poids aurait alors suffi pour incruster ces petits morceaux de silex dans les semelles...

- Les fameux documents mettant en cause le supérieur direct d'Albert Prince, oublié sur son bureau (sic) au moment de son départ pour Dijon, ne seront jamais retrouvés. Pas plus au domicile du magistrat que dans son bureau au Palais de justice et dans son coffre à la Société Générale...

- Enfin, élément matériel important : le rapport d'autopsie. Le médecin légiste indique que le cadavre du conseiller Prince ne portait aucune trace de liens au niveau des mains et des avant-bras. Seule une mince cordelette avait vraisemblablement été fixée à sa cheville droite. La jambe gauche était libre de tout mouvement. Le corps n'était donc pas totalement immobilisé sur la voie ferrée ! De même, aucune trace de violence ou même de simple prise ne sera constatée. Pour un homme allant à la mort sous la contrainte de ses assassins, la chose est pour le moins étrange !

- Cerise sur le gâteau. Le médecin légiste ne parviendra pas à éclaircir un mystère : la présence de matière cervicale a été constatée sur le crochet d'attelage positionné en avant de la locomotive. Or, ces éléments prouvent que lors de l'impact avec la tête de la victime, cette dernière se situait à une hauteur de 80 cm en partant du ballast. Juste avant le choc, M. Prince n'était donc pas allongé sur la voie, mais obligatoirement en position assise ou à genoux. Cette même position devient peu compatible avec la thèse d'un assassinat... Par contre, elle le devient dans un acte de suicide ! Le commissaire Guillaume a également pris en compte ce problème. Il en fait état dans son rapport :

« Tous mes collaborateurs, et moi-même, sommes maintenant d'accord. M. Le conseiller Prince était certainement assis ou à genoux quand l'avant de la locomotive lui sectionna la tête. Cette tête, la même locomotive l'a emportée avec elle sur une distance de 63 mètres avant qu'elle ne tombe sur le côté de la voie ferrée. »

Pour ne rien arranger, cette enquête décès a été menée en dépit du bon sens. Encore un cas d'école montrant ce qu'il faut ne jamais faire. Sauf si l'on souhaite aller droit dans le mur !

- Beaucoup trop d'intervenants et trois enquêtes menées en parallèle, l'une télescopant l'autre. Aucune synthèse générale des éléments découverts, chacun travaillant dans son coin, pour sa propre paroisse...
- Aucune photographie d'identité judiciaire montrant les diverses parties du cadavre et les emplacements précis où elles furent découvertes, ne seront réalisés. Les seules photos existantes sont celles de la presse, prises de loin et dans de mauvaises conditions, par d'aventureux reporters...
- Le couteau à cran d'arrête, portant du sang sur une face de la lame, a été manipulé sans aucune précaution par la majorité des intervenants. De fait, le manche en ivoirine devait comporter une multitude de traces papillaires. Surtout celles de policiers et gendarmes... Dans ce qui pouvait être une enquête criminelle, alors qu'il aurait été nécessaire d'isoler au maximum la scène de crime, faute de pouvoir la geler totalement, tout le monde touchait à tout, déplaçait les indices, piétinait les traces. Un véritable foutoir...
- La valise déposée par M. Prince à l'hôtel Moreau dès son arrivée à Dijon, sera immédiatement restituée à madame Prince, sans même en avoir vérifié le contenu ! Sa saisie sera ordonnée quatre mois plus tard par le juge d'instruction Rabut.

- Le commissaire Guillaume aura bien du mal à récupérer les chaussures de la victime. Souliers que l'on a oublié de soumettre à un examen scientifique. Cet élément avait pourtant son importance. Il était à même de déterminer si la victime était venue d'elle-même en bordure de la voie ferrée ou si, au contraire, elle y avait été portée ou traînée de force sur le sol !

L'impression ressentie dans cette étrange affaire est que rien ne semble réellement important. Les témoignages ne sont pas pris au sérieux, dès lors qu'ils vont à l'encontre de ce que certains personnages en vue ont souhaité entendre...

L'exploitation des traces et indices ?

Des choses bien inutiles, pourquoi perdre son temps avec des brouilles, etc. En fait, tout dans cette affaire est étrange. Lorsque les commissaires Belin et Chenevier débarquent à Dijon, venant de Paris par le chemin de fer, le 22 janvier 1934, contact est pris avec leur collègue territorialement compétent : le commissaire divisionnaire Gabillot, chef de la 11e brigade mobile de police judiciaire. Ils s'entendent dire :

« L'enquête est terminée, qu'est-ce que vous venez faire ici ? »

Le policier semble dire vrai, puisque les magistrats de Dijon ont officiellement déclaré à la presse : *« Il s'agit d'un assassinat ! »* Leurs convictions semblent alors renforcées par les premiers éléments d'une enquête qui pourtant ne fait que commencer ! Les enquêteurs de la Sûreté générale, les commissaires Belin et Chenevier, vont faire remarquer qu'ils sont porteurs d'un ordre de mission délivré par le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux. La réponse de leur collègue dijonnais ne se fait guère attendre. Elle est du style *« circulez, il n'a rien à voir... »*

« Messieurs votre autorisation ministérielle, vous pouvez la garder en souvenir pour vos petits-enfants. Ici, elle ne vous servira à rien... »

Puis, quelques minutes plus tard, dans l'arrière salle d'un café et devant un bon vin chaud, le chef de la 11e brigade mobile, déjà plus loquace, s'explique en ces termes :

« D'habitude, le procureur de la République et le juge d'instruction m'inondent de commissions rogatoires, même pour des bricoles : un vol de poule, une bagarre d'ivrognes, etc. Vous savez aussi bien que moi ce que c'est ! Eh bien, depuis le commencement de l'affaire qui vous amène ici, je ne les ai pas encore vus. Ils n'ont même pas fait appel à mes services ! »

Puis, il lui semblera utile de livrer le fond de sa pensée. Elle est bien sombre :

« Il y a du louche. Vous rendez-vous compte que je n'ai même pas été avisé par eux de la découverte du cadavre ! Si j'ai pu envoyer du monde à la Combe-aux-Fées, c'est parce qu'un gendarme, de sa propre initiative, était venu m'alerter. Le procureur et le juge d'instruction mènent leur propre enquête. Ils interrogent les témoins sur place, à la gare, dans les cafés. Ils sont allés, en personne, au bureau de poste, pour vérifier cette histoire de télégramme envoyé par Monsieur Prince à sa femme. Ils agissent comme s'ils avaient quelque chose à cacher ! »

Personnage à deux facettes ?

Voici sans aucun doute l'élément le plus étonnant de cette enquête. Il montre M. Prince sous un jour nouveau. Du moins évoque-t-il une autre facette de la personnalité de ce magistrat. Cette information – très peu connue – est intégralement extraite du rapport de synthèse rédigé par le commissaire divisionnaire Marcel Guillaume, alors chef de la brigade criminelle, à la demande de la Commission d'enquête parlementaire. Sa divulgation ayant été décidée par cette même Commission, elle a été reproduite au sein de plusieurs pages du journal **Paris-Soir** des 21 & 22 septembre 1934. Attendez-vous à une surprise de taille !

*« A la suite d'une lettre envoyée au ministre de l'Intérieur, Madame Bernardi Marguerite, âgée de 42 ans, demeurant au 9, rue Roussel à Paris, fut convoquée par M. Valzer, mais ne voulut faire aucune déclaration. Le 16 mai, au cours d'une nouvelle entrevue à son domicile, alors 119 rue de Lille à Paris 7^e, devant les commissaires Belin et Valzer, elle déclarera en substance : « Il est exact que j'ai été la maîtresse de M. Prince. Je n'ai pas été autrement surprise de sa mort, car **je savais qu'il était dans ses intentions de se suicider**. Il me l'avait dit maintes fois et avait ajouté que **le seul genre de suicide qui lui convenait était l'écrasement par un train...** »*

- *Pourvu, disait-il, que j'aie le courage de rester assez longtemps sur la voie !*

« J'ai toujours cherché à le déconseiller, mais je savais que c'était inutile, car M. Prince était un névrosé. Il était très malheureux en ménage et éprouvait une véritable répulsion pour sa femme. De plus, je savais qu'il avait d'autres ennuis. J'ai été souvent en sa compagnie au Café de Flore. C'est en 1929, à la suite d'une rencontre fortuite au bar du Lutétia, je crois, que j'ai fait la connaissance de M. Prince. Il devint rapidement mon amant. Nous nous rencontrions environ trois fois par semaine à mon domicile, où il arrivait habituellement à sa sortie du Palais, aux environs de 18 heures. Pendant tout le temps que j'ai résidé rue de Lille, à cette époque, j'ai eu des relations suivies avec M. Prince. Elles s'espacèrent et cessèrent à partir du jour où j'allais habiter rue Roussel, dans une pension de famille où il n'est jamais venu, car sa présence n'aurait pu passer inaperçue... »

*« Au sujet de ses intentions de se détruire par écrasement, comme je lui rappelais ses sentiments religieux, sa qualité de magistrat honoré et sa situation de chef de famille, **il m'indiquait que de son acte, il ne rejaillirait aucun déshonneur pour quiconque, tant il s'entourerait de précautions pour ne pas laisser accréditer la version du suicide**. Il disait textuellement »*

- *Mon coup sera bien préparé !*

« Je rencontrai M. Prince le 22 janvier. Nous avons pris rendez-vous dans un petit café du boulevard de Courcelles. Il était anxieux, complètement déprimé et m'indiqua, outre son dégoût habituel de la vie, qu'il avait de grands ennuis découlant de l'affaire Stavisky. Il m'entretint presque sans arrêt de son désir de se détruire un jour proche, sans toutefois m'indiquer le mode qu'il choisirait. A dater de ce jour, je n'ai plus revu M. Prince... »

Puisqu'il faut conclure

Une affaire bien mal menée dès le départ, voire tout simplement « *malmenée* », orientée à souhait dans le sens que l'on a voulu lui donner, conduira à l'échec des investigations ! L'exécutif de l'époque - déjà mis à mal par le scandale Stavisky - en choisissant l'option qui lui semblait la plus favorable : un assassinat mafieux, a créé un climat propice à toutes sortes de suspensions. En effet, l'opinion publique, manipulée dès le départ, sera intimement persuadée que la thèse d'un crime crapuleux est la bonne.

En ce qui nous concerne, mais ce n'est qu'un simple avis, nous pensons que ce malheureux conseiller Prince, homme d'une haute probité morale, mais psychiquement instable à ce moment, a été poussé au suicide par sa propre hiérarchie. Si tel est le cas, il s'agit bien d'un assassinat, mais pas au sens où on l'entend généralement : un homicide par manipulation psychologique, cette fois ! Il n'est pas certain, du reste, qu'un tel cas de figure puisse être pris en compte par le Code pénal. Sinon au titre du harcèlement moral ! Suicide, certes, mais haut en couleur, orchestré de façon machiavélique par un homme aux abois, moralement brisé et soucieux de sauvegarder l'honneur de ses proches. Certes, la thèse d'un assassinat ne peut être totalement écartée. Raison pour laquelle il plane toujours une grande part de mystère. Mais lorsque l'on place tous les éléments sur les plateaux de la balance, on s'aperçoit bien vite qu'elle penche nettement vers un suicide et que la théorie de l'assassinat implique un nombre incalculable de paramètres et coïncidences. Or, comme bon nombre de policiers d'investigation, notre expérience professionnelle nous pousse à ne pas croire aux trop nombreuses coïncidences !



Le mystère de la femme en vert

(Affaire Laetitia Toureaux)

- 1937 -

Voici l'une des plus étranges et passionnantes affaires criminelles du 20^e siècle. Une sorte de remake du « mystère de la chambre jaune », version revue et corrigée. A la différence que la scène se déroule dans le métropolitain parisien. La légendaire brigade Criminelle (alors nommée brigade Spéciale) du 36 quai des Orfèvres, malgré un travail d'investigation considérable, va se montrer impuissante à résoudre l'énigme. Après quatre-vingt années d'interrogations multiples, le meurtrier n'a toujours pas été identifié et le mobile demeure incertain...

Le crime du métro...

Dimanche 16 mai 1937, jour de Pentecôte. Il est 18h28 lorsque la rame du métropolitain n° 382, de la ligne n° 8, s'immobilise le long du quai de la station « Porte Dorée » dans le 12^{ème} arrondissement de Paris. Elle arrive du terminus de la porte de Charenton, la précédente station. Six voyageurs attendent au centre du quai, pour prendre place dans le wagon rouge réservé aux utilisateurs munis d'un billet de première classe. Dès que les portes s'ouvrent, des cris poussés par au moins trois personnes retentissent. Le corps d'une jeune femme est allongé sur le plancher, face à la porte. Une large flaque pourpre s'écoule dans la travée. Des traces de sang sont également visibles sur un montant de porte, ainsi que sur l'une des banquettes. A ce sujet, il existe une autre version. Lorsque les portes du wagon s'ouvrent, une jeune femme rousse, vêtue d'un ensemble vert et chaussée d'escarpins verts, semble somnoler sous son grand chapeau blanc. Elle est seule dans le wagon. Tout à coup, engendré par la légère secousse de l'arrêt, son corps bascule sur le plancher en bois. Une certitude, toutefois, la victime présente une énorme plaie en arrière de l'oreille droite. Un couteau de poche Laguiole - doté d'une lame très effilée, d'une longueur de dix centimètres - est enfoncé jusqu'à la garde en arrière de l'oreille droite. Seul le manche en corne noire en dépasse, telle une monstrueuse protubérance. Au nombre des voyageurs présents, se trouve celui que l'on pense être alors un médecin militaire. Il constate que le pouls de la victime bat faiblement, mais que la veine jugulaire est tranchée. Il ne peut donc rien entreprendre sur un plan médical et estime - à juste titre - que la jeune femme est perdue ! Avisé par le chef de station, un équipage de la police-secours du 12^{ème} arrondissement arrive peu après. La rame devant normalement repartir, deux agents de police sortent la victime du wagon pour l'allonger sur un banc du quai. Un jeune gardien de la paix, l'agent Isambert, prend alors l'initiative malheureuse d'arracher le couteau de la plaie, en le prenant à pleine main par le manche. Erreur fatale ! Non seulement les éventuelles traces papillaires seront altérées, mais une fois la lame extraite des chairs, une hémorragie foudroyante se déclare. Après avoir retiré le couteau, dont la lame est enfoncée dans le cou sur une longueur d'environ dix centimètres, le policier tente de l'interroger en ces termes :

Qui vous a blessée Madame ?

La victime, qui a encore les yeux ouverts, ne peut répondre. La région cervicale droite a été atteinte. Elle vient de perdre connaissance. Le sang s'échappe maintenant en un flot continu et la jeune femme décède, peu après, dans l'ambulance qui la transporte vers l'hôpital Saint-Antoine !

Voici un passage de l'article publié par le quotidien ***L'Excelsior*** dans son édition du 17 mai 1937 :

« Le convoi stoppa bientôt à la Porte Dorée. Un médecin aide-major en uniforme kaki, en compagnie de trois dames qui attendaient tous sur le quai, ouvrit alors la porte du wagon de 1ère classe. Et, tout de suite, il aperçut sur le parquet du wagon, la jeune femme écroulée, la face en avant. Du sang jaillissait à flots d'une blessure à la gorge. Le médecin se pencha vivement sur le corps et constata qu'un couteau à cran d'arrêt était profondément planté dans le côté droit du cou de la voyageuse. Immédiatement, il déclara aux trois jeunes femmes montées derrière lui et légitimement affolées par ce spectacle tragique : « Plus rien à faire pour la sauver ! » Et... le major redescendit sur le quai et disparut... »

Premières auditions

L'enquête initiale est confiée au commissaire de police du quartier Picpus, M. Baillet. Il est assisté dans cette mission par les brigadiers Lavail et Charlier de la police spéciale des réseaux ferrés. La première opération consistera à conserver la scène de crime en l'état, mais également de retenir tous les témoins présents avant de procéder aux auditions d'usage. En fait, il y aura quelques petits loupés assez lourds de conséquences, tant au plan des témoins que des constatations. Pourtant le commissaire, en homme d'expérience, est parfaitement conscient que les premières minutes d'investigation ont une importance capitale. Il va ainsi reconstituer très fidèlement les circonstances de la découverte du corps. Rien ne vaut les témoignages recueillis à chaud. Cependant, l'insuffisance de policiers mis à sa disposition va permettre à certains témoins de se perdre dans la foule avant toute identification. C'est une grave erreur, car l'assassin était certainement du nombre ! Les quinze premières minutes ont été perdues. Or, dans une enquête de ce type se sont les plus importantes... Toutefois, il convient de prendre en compte un impératif : crime ou pas, il est impossible d'immobiliser une rame de métro bien longtemps. Dans ce cas, le trafic serait rapidement stoppé par le convoi à quai et une grande partie du réseau ferré perturbé. Comme il est impossible de contourner cet imposant obstacle matériel et encore moins de passer par dessus, la solution consiste donc à faire repartir la rame le plus rapidement possible ! Sur les faits connus. Il est environ 18h30, lorsque le wagon rouge « AB-356 » de la rame n° 382 s'arrête au terminus de la porte de Charenton. Elle vient de la porte d'Auteuil et le convoi transporte environ cent cinquante voyageurs, principalement dans les wagons de seconde classe. Les voyageurs descendent et ceux qui attendaient sur le quai montent à leur tour. Après quelques minutes d'arrêt, le temps pour le machiniste de rejoindre la motrice de tête, la rame repart dans l'autre sens, en direction de la porte d'Auteuil. Lorsque le convoi arrive à la porte Dorée, après un trajet de trois minutes, des voyageurs attendent sur le quai. Un petit groupe de six personnes a pris position devant l'emplacement des premières classes, lequel est signalé par un panneau métallique situé en hauteur. Le groupe se compose de trois personnes : trois jeunes filles et ce qui semble être un médecin militaire, car vêtu d'un uniforme kaki.

« Nous allons avoir de la place... » - se disent les trois jeunes filles, lesquelles ne voient alors dans le wagon de première classe qu'une femme seule, assise, la tête légèrement penchée en avant.

Le train stoppe. Une secousse, et la femme bascule en avant, comme une poupée de son. Personne, à ce moment, n'est sorti du wagon ! Le corps est immédiatement découvert par le militaire, lequel, après examen de la plaie, se retire discrètement. Il descend du wagon, accompagné des trois femmes, en disant :

« Dépêchez-vous de prévenir une ambulance, si vous voulez que la malheureuse arrive en vie à l'hôpital ! Mais, je crois bien que... »

Et il disparaît au milieu du petit attroupement qui déjà se forme sur le quai. Personne ne songe alors à le retenir ! Les autres voyageurs seront également auditionnés par la police. Aucun ne se souvient avoir vu un homme ou une femme – passer d'une voiture à l'autre par la porte de communication reliant le wagon du crime à celui des secondes classes. Pour le commissaire, il ne fait alors aucun doute que l'assassin - car il pense immédiatement à un homicide et l'avenir lui donnera raison - après avoir plongé son couteau dans le cou de la jeune femme, est immédiatement sorti du wagon avant le départ de la rame au terminus de la porte de Charenton. Juste avant que le convoi ne s'ébranle...

La Crim' est saisie

S'agissant visiblement d'un homicide volontaire, le procureur de la République, M. Ribeyre, confie l'enquête à la section criminelle de la brigade Spéciale (BS1). Cette brigade est l'ancêtre direct de notre actuelle brigade Criminelle. En 1912, le service de Sûreté est remanié. Il éclate alors en une dizaine de districts de police. Il ne reste plus, à ce moment, au 36, quai des Orfèvres, que la « brigade Spéciale ». Forte de 300 hommes, cette même brigade est divisée en trois sections distinctes. Un commissaire principal est placé à la tête de chacune de ces sections et un commissaire divisionnaire dirige l'ensemble :

BS 1 : En charge des crimes de sang (ancêtre de la brigade Criminelle) ;

BS 2 : Répression des vols avec violences (ancêtre de la brigade de voie publique et actuelle B.R.B.) ;

BS 3 : Escroqueries, fausse monnaie, abus de confiance (brigade Financière).

Entre 1930 et le début de l'année 1937, la « BS » sera dirigée par le commissaire divisionnaire Marcel Guillaume, un remarquable flic de terrain. L'homme qui, avec le commissaire Massu, inspirera Georges Simenon pour son personnage de Maigret. Cette saisine de la brigade Spéciale intervient le 19 mai au matin. M. Baillet, commissaire de police du quartier Picpus transmet donc le dossier à la Police Judiciaire. C'est désormais le commissaire principal Charles Badin – un autre grand flic de l'époque - qui est en charge de cette bien étrange enquête. Il est assisté par les inspecteurs Legail et Challier. Dans le même temps, un juge d'instruction est désigné en la personne de M. Normand. Il sera remplacé quelques jours plus tard par un autre magistrat, M. Bru.

Une reconstitution des faits est organisée sur les lieux, le 19 mai 1937 à 17h00. Elle démontre que l'assassin a pu commettre son forfait en seulement trente secondes, donc durant le laps de temps au cours duquel la rame est restée à quai au terminus. Le convoi est arrivé à quai à 18h26 et trente secondes, pour en repartir à 18h27 très exactement.

L'autopsie, réalisée à l'institut médico légal de Paris par le docteur Paul, permet d'écarter l'hypothèse d'un éventuel suicide. Cet acte suicidaire serait peu conventionnel, il est vrai, mais les policiers de la criminelle en ont vu de bien plus étranges encore... Le doute est rapidement dissipé. Le coup mortel a été porté avec une grande violence et sous un angle venant exclure la tenue en main de ce couteau par la victime elle-même. Le docteur Paul, célèbre médecin légiste de l'époque, un personnage cité de nombreuses fois dans les ouvrages de Simenon, sera donc en charge de l'autopsie. Voici la conclusion de son rapport :

« La mort est due à un coup de couteau donné avec une extrême violence et qui, atteignant la région droite de la nuque, a sectionné la carotide, la jugulaire et lésé la moelle épinière. La lame a suivi une direction de haut en bas, de droite à gauche et d'arrière en avant, ce qui indique, lorsque la victime a été frappée, elle avait la tête tournée vers la gauche. La netteté de la plaie prouve qu'il n'y a pas eu de lutte. »

La « Femme en vert », comme on la nomme désormais au quai des Orfèvres, est rapidement identifiée. Selon les pièces d'identité découvertes dans son sac à main, il s'agit de la nommée :

Laetitia-Yolande Nourissat épouse Toureaux

Née le 11 septembre 1907 à Ovace (Italie)

Veuve de feu Jules Toureaux

Demeurant 3, rue Pierre-Bayle à Paris 20ème

Outre les pièces d'identité, le sac contient un porte-monnaie renfermant une somme de 96,65 francs. Il ne s'agit donc pas, à priori, d'un crime crapuleux. Il renferme également quelques objets usuels : un peigne en ivoire, une lime à ongle, un poudrier, deux tubes de rouge à lèvres et un trousseau de clés. Mais également deux correspondances intimes, une carte de membre d'honneur de la Ligue Républicaine du Bien Public et une carte de service de l'entreprise Maxi à Saint-Ouen. Ces deux derniers documents sont au nom de la victime. Dès lors, commence un incroyable casse tête, qui aboutira, quelques années plus tard à un classement sans suite de ce dossier, faute du moindre élément exploitable. Cette situation est peu habituelle pour les limiers de la police judiciaire. Les statistiques le prouvent : pour l'époque, les crimes impunis demeurent très peu nombreux en regard du nombre d'affaires résolues. Fidèle à son habitude et à sa réputation de rouleau compresseur, la Crim' ne laissera rien au hasard. Toute la vie de Laetitia est immédiatement passée au crible. En fait, sous une apparence rangée, les enquêteurs ne vont pas tarder à découvrir une face cachée de la victime. Car la belle Laetitia Toureaux était une femme à multiples facettes... Le « crime du métro » est une affaire peu banale et presse ne tarde pas à en faire ses choux gras. Cette affaire judiciaire est alors l'objet d'un véritable battage médiatique. Elle fait la « Une » de presque tous les quotidiens. Le journal *L'Excelsior* du 18 mai 1937, l'évoque en ces termes :

« Aucun auteur de roman policier n'a jamais eu la hardiesse de proposer au public un problème aussi troublant, aussi étrange, aussi déroutant que l'assassinat commis dimanche soir dans une rame de métro. »

Les obsèques de Laetitia Toureaux se déroulent le 24 mai 1937 à 9h00, en l'église Saint-Augustin-des-Quinze-Vingt, avenue Ledru-Rollin à Paris 11e en présence d'une foule nombreuse. Le commissaire Badin a placé des policiers au sein du public. Pour le cas où l'assassin aurait la curiosité de s'y montrer. Aussi étrange que cela puisse paraître, la chose est relativement fréquente. Il est coutume de dire que l'assassin revient toujours sur les lieux du crime et c'est parfois vrai ! Après la cérémonie religieuse, la dépouille de la belle italienne sera inhumée au cimetière parisien de Thiais, dans un caveau de la 2e division. Dans cette dernière demeure, Laetitia sera rejointe quelques années plus tard par sa mère et vraisemblablement son frère Henri.

La minute fatale...

Les policiers vont alors reconstituer l'emploi du temps de la jeune femme pour le jour des faits, ainsi que l'intégralité de son trajet. En ce dimanche de Pentecôte, la « femme en vert » a passé une grande partie de la journée à « l'Hermitage ». C'est un dancing à la mode des bords de Marne, situé rue des Deux-Moulins à Maisons-Alfort. Elle est arrivée en début d'après-midi, accompagné de son frère, Henri, lequel est aussi un habitué des lieux. Depuis déjà quelques semaines, Laetitia se rend dans cette guinguette. Car son frère prend des leçons de musique avec l'accordéoniste de l'orchestre maison. Avant de se rendre à l'Hermitage, ils avaient pris le repas de midi chez leur mère, dans le vingtième arrondissement de Paris. Puis, étant en retard, le frère et la sœur avaient affrété un taxi pour se faire conduire au dancing de Maisons-Alfort. Ils y restent l'après-midi. Laetitia est joyeuse. Elle danse avec plusieurs hommes, car la danse est pour elle une passion véritable. Vers 17 heures, Henri quitte provisoirement l'Hermitage, ayant un rendez-vous important dans un autre bal très proche : à la fête du Pont de Charentonneau. Il ne reverra sa sœur que dans l'ambiance glauque de l'Institut médico-légal, ce qui engendrera chez cet homme un véritable sentiment de culpabilité !

- 18h00. Laetitia Toureaux quitte le dancing. Selon une confidence faite à l'accordéoniste, elle doit regagner Paris pour 20h00, ayant un dîner en ville avec des compatriotes italiens, originaires comme elle, du Val d'Aoste. A l'Ermitage, beaucoup de gens connaissent la jeune femme, car elle y vient très souvent le dimanche, uniquement pour danser. On ne lui connaît aucun flirt en ces lieux.

- 18h05. Elle paraît pressée, récupère son sac et charge l'accordéoniste d'aviser son frère de son départ. Un témoin se rendant à l'Hermitage dira l'avoir aperçu à l'arrêt de bus de la ligne E1, celle qui assure la liaison entre Maisons-Alfort et la porte de Charenton. Cet arrêt est implanté face à l'entrée du dancing, rue des Deux-Moulins.

-18h16. Elle monte dans l'autobus. Le receveur, Clément Ragonneau, se souviendra parfaitement de cette jolie femme, tout de vert vêtue et portant un grand chapeau blanc. D'autant quelle est à ce moment la seule passagère du bus. Elle lui achète un carnet de tickets et paye avec un billet de dix francs. Cet homme évoque un petit ruban rouge porté sur le revers de son tailleur. Il en fut très surpris, car la Légion d'Honneur est à l'époque peu décernée à la gente féminine.

En fait, ce que le receveur a pris pour la plus haute distinction française, était une décoration décernée par l'ordre Républicain du Bien Public, une œuvre de charité. Ce ruban est bien de couleur rouge, mais il comporte un très fin liseré en son centre.

- 18h24. Le bus se range devant le terminus de la porte de Charenton. Le receveur la voit s'engouffrer dans le métro, juste avant que le bus ne reparte. La jeune femme descend les escaliers menant à la station. Après avoir présenté son billet au poinçonneur²⁹, elle monte dans le wagon de première classe de la rame 382, laquelle est alors à quai. Elle est seule. De ce terminus, les convois partent toutes les trois minutes. La rame n° 382 se compose de quatre wagons verts de 2e classe et d'un wagon rouge de 1ère classe, lequel est placé au centre.

- 18h27. Départ de la rame au terminus de la Porte de Charenton. La femme en vert semble être la seule occupante de ce wagon de première classe.

- 18h28. Arrivée de la rame n° 382 à la station Porte Dorée. Yolande-Laetitia Toureaux vient d'être assassinée ! Aucun témoin se trouvant sur le quai, n'a souvenance d'avoir vu un autre voyageur en descendre.

Le crime a été commis en moins d'une minute. Entre temps, le tueur semble s'être littéralement volatilisé...

La reconstitution des faits a démontré que l'assassin se trouvait vraisemblablement au dancing de Maisons-Alfort, en même temps que la victime. Il peut avoir guetté son départ et l'avoir suivi en voiture automobile ou à moto jusqu'à la station de métro. La police va prendre cette piste très au sérieux. D'autant que le tueur a pu exécuter Laetitia en trente secondes, donc durant le laps de temps au cours duquel la rame n° 382 est restée à quai au terminus. Le crime accompli, le meurtrier pouvait même regagner – en voiture – le bal de l'Hermitage en moins de sept minutes. Son absence avait donc peu de chance d'être remarquée... Le mystère demeure et les journaux spéculent tous les jours sur les faits, avançant parfois des hypothèses quelque peu banales. *Le Petit Parisien*, dans son édition du 21 mai 1937, s'offre même le luxe d'une synthèse :

« On connaît tous les éléments favorables à l'arrestation du criminel :

1°/ - Le crime est découvert trois minutes au plus après qu'il a été commis ;

2°/ - L'enquête – favorisée par le fait que le meurtre s'est produit dans un lieu public – commence deux minutes après cette découverte.

3°/ - L'assassinat ayant eu lieu dans une sorte d'enceinte close, l'assassin n'a pu s'éloigner très rapidement – c'eût été attirer l'attention sur lui – ni surtout sans avoir été rencontré par quelques personnes. »

²⁹ A cette époque, un préposé de la régie autonome des transports parisiens était posté à l'entrée de chaque quai du métropolitain. Sa mission était alors de vérifier la validité des titres de transport et de les perforer manuellement au moyen d'une sorte de pince. Une fois troué, le billet ne pouvait être utilisé une seconde fois. Depuis, la machine a remplacé l'homme. Le poinçonneur du métro n'est plus qu'un lointain souvenir...

L'enquête a démontré que cet assassinat a été commis juste avant le départ de la rame, au moment où la victime venait de s'asseoir. Cette hypothèse est plausible, la reconstitution le prouve. Il ne faut pas trente secondes pour entrer dans le wagon, frapper la victime et s'en aller. Deux cas de figure seront retenus par les enquêteurs :

– L'inconnu monte dans le wagon, sur les pas de Laetitia Toureaux, la tue, et redescend aussitôt sur le quai avant le départ de la rame...

– Après avoir commis cet assassinat, il reste dans cette même rame et passe dans le wagon voisin par la porte donnant sur les tampons...

La première version, celle du tueur qui redescend sur le quai après avoir commis ce crime, se heurte à un élément d'importance. A l'époque, un employé du métro avait pour mission de surveiller le quai depuis une cabine vitrée située en hauteur et au centre des deux voies. Il avait ainsi une vue d'ensemble des deux quais. C'est ce même homme qui, après avoir contrôlé que tout était en ordre, donnait le signal du départ en actionnant une sonnerie stridente. Or, ce régulateur n'a rien remarqué de spécial à ce moment !

Le pseudo médecin militaire

La police judiciaire va très rapidement mettre un nom sur le mystérieux médecin militaire qui, après avoir découvert le drame, s'est discrètement éclipsé. Il s'agit de Raymond X... Il n'est ni officier, ni médecin ! C'est un jeune dentiste auxiliaire qui effectue – en cette qualité – son service militaire à Commercy (Meuse). Il était en permission à Paris, et déclare n'avoir pas compris immédiatement l'importance de son témoignage. Ne pouvant rien faire pour la victime, il a préféré ne pas attendre l'arrivée de la police. Il précise toutefois les faits suivants :

« L'affluence était grande, en effet, sur le quai. Nous-même, étions assez pressés, car nous devions, mes amis et moi, dîner en ville avant d'assister à un spectacle. Quant à moi, précise-t-il, alors que le train continuait de rouler sur sa lancée, j'avais fait la remarque que le wagon de première classe était absolument vide. Si la malheureuse blessée, que je devais relever, n'était pas tombée, comme on l'a supposé, qu'à la secousse provoquée par l'arrêt, je ne l'aurais sûrement pas vue à ce moment. Je suis arrivé le premier auprès d'elle. On ne voyait pas le couteau et je pensais alors que la malheureuse avait fait une chute et s'était fracturée le temporal. Un inconnu, entré par la troisième porte, m'a aidé à retourner le corps. Alors seulement j'ai vu le couteau... Aussitôt, j'ai constaté que toute intervention était inutile. La jugulaire était tranchée et le poignard obstruait la plaie. L'enlever risquait de provoquer une hémorragie abondante. Si je me suis éclipsé si vite c'est, comme je vous l'ai dit, parce que j'étais pressé. En relevant la blessée un jet de sang avait giclé sur mes vêtements et il fallait que j'aille en changer avant l'heure de me rendre au dîner auquel j'étais prié... »

Enquête de personnalité

En 1923, la mère de Laetitia se sépare d'un époux jugé trop violent. Elle quitte l'Italie avec ses quatre enfants pour venir s'installer à Paris. Elle assure alors la subsistance de son foyer en faisant des ménages chez des particuliers et des travaux de couture dans un petit logement composé de deux pièces, situé dans un quartier ouvrier du 20^e arrondissement. Laetitia, qui vient d'avoir seize ans, se place comme bonne à tout faire dans un petit hôtel du quartier.

Trois ans plus tard, en 1926, elle trouve un emploi de manutentionnaire dans une entreprise commercialisant des objets en étain, les établissements Toureaux, 13, rue des Muriers à Paris 20e. Cette modeste employée ne tarde pas à devenir la maîtresse du fils de la maison : Jules Toureaux. Il est âgé de 36 ans, mais toujours célibataire.

En 1928, il épouse Laetitia, contre l'avis de sa famille. Le couple s'installe alors dans un modeste appartement de deux pièces situé au 5e étage d'un immeuble du n° 3, rue Pierre-Bayle. Jules Toureaux, son époux, décède en 1934 d'un cancer du larynx, une maladie qui touche alors bon nombre de gens travaillant l'étain en raison de particules particulièrement nocives. Au plan professionnel, rien à signaler. Du moins, en apparence. La victime était très récemment employée (vraisemblablement sur ordre, comme nous le verrons) en qualité de conditionneuse dans une fabrique de produits d'entretien pour les cuirs, en proche banlieue parisienne. Il s'agit de la société Maxi, 5, rue Lécuyer à Saint-Ouen. Son employeur ne tarit pas d'éloges à son égard.

C'était, dit-il, une ouvrière modèle, ponctuelle, toujours d'humeur égale et n'hésitant jamais à s'investir au-delà de ses attributions. Pour exemple, elle fut désignée pour tenir le stand de la société, lors du dernier Salon des arts ménagers. Elle s'est acquittée de cette tâche avec succès. Personne dans la société ne lui connaît d'ennemi. Elle parlait peu avec ses collègues et semblait avoir une vie rangée. Mais visiblement, il omet de dire, ce brave employeur, que la fabrique Maxi avait fait appel – en mars 1935 – à l'agence de police privée Rouffignac, dans le but de découvrir une employée qui vendait alors des renseignements techniques à la concurrence. En ce qui concerne la vie sentimentale de Laetitia Toureaux, la discrétion semble être de mise. Personne n'est en mesure de pouvoir fournir la moindre piste. Sinon qu'elle aimait la danse et les petites guinguettes des bords de Marne. Cependant, les policiers vont découvrir, lors de la perquisition effectuée à son domicile, des correspondances pouvant être qualifiées d'intimes. Certaines, identiques à celle trouvée dans le sac à main, ont été rédigées par un certain René Schramm, un militaire en garnison au 149e régiment d'infanterie de Longwy, dans l'Est de la France. L'une de ces lettres attire particulièrement l'attention des policiers. Il s'agit visiblement d'un brouillon écrit de la main même de la victime. Elle fixe un rendez-vous à un individu qu'elle nomme son « petit marin », pour 23h00 - le soir de son agression - dans un bar du boulevard du Temple. A partir de l'enquête menée sur place, l'homme est rapidement identifié. Il se nomme Jean Martin. C'est un élève mécanicien de la Marine nationale en poste à Toulon (Var). Cet homme n'est pas venu au rendez-vous fixé le soir du meurtre de Laetitia. Du reste, personne ne l'a revu depuis au moins une bonne quinzaine de jours. La victime, quant-à-elle, est bien connue au dancing à l'enseigne : l'As de Cœur. Non seulement elle le fréquente régulièrement pour s'y distraire, mais de plus, elle y travaille de temps à autre afin d'arrondir ses fins de mois difficiles. A ce titre, elle assure un petit job d'appoint : préposée aux vestiaires. Même écho que chez son employeur principal : Laetitia Toureaux donne entière satisfaction et semble avoir une vie sentimentale particulièrement calme. Bien entendu, les deux militaires sont convoqués au quai des Orfèvres. Auditionnés par la brigade Spéciale, ils sont rapidement mis hors de cause, car disposant d'un alibi sans faille. Le soir de l'agression, ils se trouvaient tous deux consignés à leur base respective, l'un à Longwy, l'autre à Toulon. Aucune permission ne leur fut accordée durant ce week-end. Le premier, René Schramm, est pratiquement fiancé à Laetitia, avec laquelle il entretient des relations amoureuses.

Selon cet homme, il fut même question de mariage dès que son service militaire serait accompli. Quant à Jean Martin, le « *petit marin* », ses rapports avec la jeune femme furent uniquement platoniques. Elle l'avait prise en pitié et le considérait comme un jeune frère. Mais rien de plus. Du reste, les deux militaires se connaissent bien et Laetitia ne semblait avoir aucun secret pour eux. Encore une fausse piste !

Détective à ses heures...

Voici certainement la face la plus obscure de la vie de cette jeune femme. En 1936, Yolande-Laetitia Nourissat, veuve Toureaux, fait la connaissance d'un détective, Georges Rouffignac, lequel l'engage dans son agence de police privée, le cabinet de recherches Rouf. Ce même cabinet est situé au 21, rue Lepeltier à Paris 9e. Comme la majorité des officines de ce genre, la clientèle est composée de gens recherchant la preuve d'une quelconque infortune. C'est ce que l'on nomme alors les investigations de bidets. Rien de bien passionnant pour le détective, certes, mais il faut manger pour vivre... Interrogé au sujet de Laetitia, le détective Georges Rouffignac fera la déclaration suivante au commissaire Badin :

« Parfaitement, monsieur le commissaire. C'est exact. Elle a travaillé chez moi durant quelques mois. Elle a ainsi effectué une quinzaine de missions, des affaires d'adultère principalement, mais aussi des recherches de domiciles. Le tout sur une période six mois et pour un salaire global de 1.038 francs. Mais aucune des affaires traitées par Yolande n'est susceptible d'avoir motivé un tel crime ! C'est elle qui est venue à l'agence pour solliciter du travail. Comme j'avais besoin de quelqu'un, je l'ai prise. Sans formation particulière, Yolande se débrouillait déjà comme une vraie professionnelle. C'est certain, avant de venir chez moi, elle avait déjà l'expérience des filatures... Elle disparaissait parfois durant deux ou trois jours et n'était pas libre durant cette période. »

Il est vrai que la jeune femme avait un emploi du temps assez chargé. Dans le même temps, elle était employée, par intermittence, dans un restaurant-dancing du quartier Latin, « Le Lotus », sis au 2, rue de l'Ecole de Médecine à Paris 6e, en qualité de réceptionniste. L'enquête va permettre de découvrir que la jeune femme avait effectivement une expérience de détective avant son embauche par le cabinet Rouf. Laetitia a précédemment exercé ses talents dans d'autres agences de police privée. Notamment à l'époque de son mariage, alors qu'elle n'avait pas vingt-cinq ans ! Durant la période de l'agence Rouf, elle sera en liaison professionnelle avec l'inspecteur Emile Settour de la police judiciaire, une relation de son patron, M. Rouffignac.

Le jeune homme en noir

L'enquête de police va permettre d'apprendre qu'un jeune homme, souvent vêtu de noir et de type hispanique, venait parfois attendre Laetitia à la sortie de l'As de cœur. Il s'agirait d'un étudiant en médecine, selon les confidences faites par la victime à une amie. Ce dernier ne sera jamais identifié et il semble s'être volatilisé après l'assassinat. De même, la jeune femme aurait été victime d'une tentative d'agression quelques jours plus tôt, juste devant son domicile. Après avoir giflé cet inconnu, elle aurait pris la fuite, parvenant alors à s'enfermer dans son appartement. S'agit-il du même homme ?

Léon Daudet évoque cette piste potentielle dans un article publié dans le journal *l'Action Française* du 20 mai 1937 :

« Un crime étrange. A l'As de Cœur, on racontait hier l'histoire d'un jeune homme en noir. Serait-ce une nouvelle piste ? Assez fréquemment, nous confiait un habitué de l'établissement, un jeune homme très correctement vêtu attendait le soir, devant l'As de Cœur, que Laetitia (on l'appelle également Yolande) ait fini son service. Or, chose curieuse, ce mystérieux admirateur n'a pas été revu dans le secteur de la rue des Vertus depuis une huitaine de jours. C'est à mon sens dans cette direction qu'il faut chercher et que les enquêteurs ont plus de chance de trouver, en tenant compte des observations précédentes, mais aussi de la sorte de rage froide avec laquelle le coup a été porté ! »

Piste d'autant plausible que, curieusement, juste après le crime, des témoins vont affirmer qu'un jeune homme brun, âgé d'une trentaine d'années, serait descendu du wagon de seconde classe. Voiture de queue qui se trouvait attelée à celle où l'assassinat a été perpétré...

Crime de la cagoule ?

Au bal musette à l'enseigne « *L'As de Cœur* ». En ce lieu, Laetitia est responsable du vestiaire, ce qui lui permet d'espionner quelque peu certains clients. Certainement pour le compte de l'agence Rouf, dont le patron, ancien policier lui-même, est un proche du commissaire Charles Badin, chef de la BS 1, au quai des Orfèvres. Du reste les liens qui unissent ces deux hommes vont bien au delà de la simple relation amicale. Ils ont monté clandestinement une sorte d'officine chargée de recueillir des renseignements sur les personnalités et organisations politiques du moment. Dans cet imbroglio où se mêle police officielle et police privée, on ne sait plus très bien qui fait quoi ! Cela donnera lieu à un énorme scandale public. Charles Badin sera contraint de quitter le quai des Orfèvres, le 17 août 1937, pour exercer ses talents dans un commissariat de quartier ! Le quotidien « *Ce Soir* » du 26 mai 1937 relate l'affaire en ces termes :

« La déclaration de M. Rouffignac, proclamant sa collaboration étroite avec la Police judiciaire, n'a pas manqué d'étonner le bon public qui n'imaginait point qu'à côté de la police officielle, celle qu'il paye, il y en avait une autre travaillant dans l'ombre et dont le rôle apparaît singulièrement trouble dans le crime de la porte Dorée. »

« *L'As de Cœur* » est situé au 24 et 26, rue des Vertus dans le quartier du Marais. Il est fréquenté par une faune un peu spéciale : petits truands, bourgeois en mal d'encanaillement et, surtout, certains membres influents de l'organisation secrète la Cagoule. Ce sobriquet de « Cagoule » est celui du C.S.A.R. (Comité Secret d'Action Révolutionnaire). Créé dans les années trente, ce mouvement d'idéologie fasciste est dirigé par un polytechnicien quelque peu agité : Eugène Deloncle. Laetitia serait ainsi devenue, sur ordre de son officier traitant, la maîtresse de Gabriel Jeantet, responsable de l'approvisionnement en armes de cette organisation. Repérée très rapidement par le service de sécurité, les hommes de la Cagoule vont lui tendre un piège. Et elle tombe dedans à pieds joints ! Elle a oublié que le renseignement s'opère souvent dans les deux sens ! Elle récolte une information « *bidon* » qu'elle s'empresse de transmettre à son contact. Car, il est très vraisemblable qu'elle travaille alors en collaboration avec des officiers du 2^e Bureau (service en charge du renseignement militaire français.) La voiture automobile, qui devait, en principe, passer des armes depuis la Suisse, est interceptée à Pontarlier (Doubs) par la gendarmerie et les douanes. En fait de cargaison d'armes automatiques, le véhicule contient une caisse de vieux journaux... Sur ce coup, Laetitia est donc totalement grillée !

Elle devrait logiquement prendre des vacances et se mettre au vert, mais elle décide de rester à Paris. Une confidence aurait été faite à un journaliste, en 1970, par un ancien membre de la Cagoule. Faisant l'objet d'un contrat de la Cagoule, Laetitia aurait été exécutée par un tueur au service de cette organisation : Jean Filliol. Ce dernier ne sera jamais entendu dans le cadre de cette affaire. En fuite dès le début de l'enquête, il reviendra en France en 1941 pour se mettre au service de l'occupant nazi. Condamné à mort par contumace en 1945, il trouvera refuge en Italie, puis en Espagne, auprès du général Franco, et ne sera jamais retrouvé... Un élément ne manque pas d'interpeller les enquêteurs, Jean Filliol est loin d'être une oie blanche. Proche collaborateur de Deloncle, il est également son homme de main. A ce titre, on le soupçonne d'être à l'origine de plusieurs éliminations physiques d'opposants, dont celle du citoyen russe Dimitri Navachine, mais les preuves manquent cruellement. Une chose est certaine, Filliol utilise volontiers l'arme blanche pour mener à bien ses contrats. Par contre, l'usage d'un couteau de poche ne ressemble pas à sa manière de faire. Habituellement ce dernier utilise un poignard fabriqué à partir d'une robuste baïonnette allemande Mauser modèle 1898 ! Ce fut l'arme utilisée lors de l'élimination physique de Dimitri Navachine, assassiné en plein Paris, le 21 janvier 1937, de six coups de baïonnette, dont un en plein cœur...

La piste mafieuse ?

Autre piste toute aussi plausible. Durant son séjour à « *l'As de Cœur* », Laetitia Toureaux sera soupçonnée d'être à l'origine du démantèlement d'un trafic de stupéfiants : vente de cocaïne dans les toilettes de ce dancing. Bien que la police refusera toujours de reconnaître les faits, la belle Laetitia aurait également été une indicatrice du service des Stups. Elle aurait été en liaison avec un inspecteur de la Sûreté générale, rue des Saussaies. La piste d'une exécution sommaire programmée par la pègre ne peut donc être totalement exclue. D'autant que, bien plus tard, un ancien proxénète fera cette révélation à un copain journaliste :

« Nous sommes quelques-uns à connaître la vérité sur le meurtre de Laetitia Toureaux. Elle était en partie brûlée dans le milieu. Depuis plusieurs mois, on la suivait, on la guettait. Un caïd de la came a eu la certitude que cette même était une balance. Il l'a fait exécutée ! »

De même, lorsque le journaliste lui fait remarquer qu'il trouve incroyable que le tueur soit sorti du wagon sans être vu de personne, il explique :

« Que veux-tu que j'y fasse ? Cela c'est passé ainsi ! Les gens sont montés dans le wagon et ont trouvé la même Laetitia par terre. Ils n'ont regardé le compartiment qu'au moment où il s'est arrêté devant eux. Le type avait ouvert la porte et sauté sur le quai au tout début de l'entrée de la rame, lorsque la loco est en freinage. Si on avait vérifié à ce moment-là, on aurait vu que l'une des trois portes était restée ouverte ! »

Techniquement, l'explication est plausible. En effet, à cette époque, les portes des wagons du métropolitain étaient hydrauliquement fermées dès que le convoi atteignait une certaine vitesse. Puis, les vérins étaient automatiquement relâchés dès l'entrée en station. Les portes pouvaient alors s'ouvrir. Ce qui fut cause d'un grand nombre d'accidents de voyageurs !

L'enquête piétine...

Toutes les pistes classiques vont être exploitées par les hommes du commissaire Badin : drame de la jalousie, rupture, adultère, chantage, etc. En vain. Il ne reste plus que l'hypothèse d'un crime gratuit, commis par un malade mental ou un déséquilibré. L'enquête menée à l'hôpital psychiatrique de Saint-Maurice, commune mitoyenne de Charenton, n'apporte rien de concret. Aucun malade réputé dangereux, n'a pu quitter librement l'établissement ce même soir et aucune évasion n'a été constatée. Pour les enquêteurs, une chose semble évidente. Ce crime est vraisemblablement l'œuvre d'un amateur. Un professionnel n'aurait pas laissé son arme sur place, sachant qu'il ne disposait pas du temps nécessaire pour effacer minutieusement d'éventuelles empreintes. Même en utilisant des gants, le couteau pouvait comporter quelques traces papillaires laissées lors de précédentes manipulations. Cela, un tueur professionnel le sait fort bien ! De même, pourquoi commettre ce crime dans le métro, lieu très public, alors qu'il était plus aisé de le faire dans un endroit tranquille, loin des regards indiscrets. Enfin, le docteur Paul sera formel : l'assassin avait une parfaite connaissance du corps humain. Il a accompli son crime avec une précision que l'on peut qualifier de « *chirurgicale* ». Autres détails jugés peu importants lors de l'enquête. La victime n'était pas naturellement rousse mais brune. Elle avait teint ses cheveux quelques jours avant le meurtre. De même, elle avait troqué ses habits sombres de veuve, pour des tons plus clairs. Pour quelle raison ? D'autant que, l'enquête le prouvera, elle se savait menacée depuis déjà quelques semaines. Au point de consulter une voyante à ce sujet... Le commissaire principal Badin, dont l'enquête s'enlise considérablement, fera cette déclaration à la presse. Elle est relatée le 27 mai 1937 par le *Petit Parisien* :

« J'ai effectué de très nombreuses vérifications dans toutes les directions qui pouvaient m'être suggérées par le contenu du dossier. J'ai entendu toutes les personnes dont les dépositions pouvaient – à priori – paraître plausibles. De cet ensemble d'auditions, il n'est sorti rien de positif. Toutes mes vérifications ne m'ont mené à rien ! »

Encore et toujours la Cagoule...

Près de 2000 correspondances anonymes vont parvenir au quai des Orfèvres. Toutes seront vérifiées. L'une d'elles attire l'attention des enquêteurs. Elle vient recouper des éléments d'enquête et indique clairement que Laetitia Toureaux fut exécutée par des membres du C.S.A.R. La lettre précise également que la jeune femme aurait été un indicateur à la solde du contre-espionnage français (le célèbre 2ème Bureau, évoqué précédemment). Son rôle aurait été d'infiltrer - sur ordre de l'armée - la mouvance fasciste italienne de Paris, ainsi que certains membres de la « *Cagoule*. » A cet effet, Laetitia serait parvenu à « *tamponner* » un proche collaborateur du comte Ciano, ministre des affaires étrangères du dictateur italien Benito Mussolini. Cette piste semble à priori sérieuse. Pour la Criminelle, beaucoup d'indices provenant de sources diverses sont orientés sur cette organisation. D'autant que cette dernière ne répugne pas à commettre des actes très violents. Pour cette seule année 1937, les « *Cagouleurs* » ont à leur actif plusieurs meurtres, dont celui du journaliste russe Dimitri Navachine, et un grand nombre d'attentats à la bombe. Malheureusement, il s'avère impossible pour les hommes de la Crim' d'établir un quelconque lien entre Laetitia Toureaux, le 2^e Bureau et la Cagoule.

Chose logique en de telles circonstances, le contre-espionnage français niera formellement toute collaboration avec cette jeune femme. C'est une règle immuable. En matière de renseignement, la main droite doit toujours ignorer ce que fait la gauche ! Mais voici un élément récent qui vient mettre à mal la piste de la Cagoule. Le célèbre écrivain Christian Bernadac publiera en 1977 aux éditions France-Empire : « *Dragore, les carnets secrets de la Cagoule* ». Dans cet ouvrage, nous avons relevé un passage intéressant, car relatif à cette affaire criminelle. Alors que l'OSAR n'hésite pas à revendiquer d'autres éliminations physiques d'opposants et d'ennemis infiltrés dans le mouvement, le meurtre de Laetitia Toureaux est formellement rejeté par cette organisation secrète. Voici un bref passage de ces fameux carnets :

« Le meurtre de Laetitia Toureaux, ce grand fait divers de 1937, qu'il était trop simple de ranger dans la rubrique des drames passionnels, n'a aucun rapport avec l'OSAR. La façon dont l'aborde Aristide Corra, le mieux placé pour savoir ce que prépare et réalise l'OSAR, en serait la preuve suffisante... »

Et, vingt-cinq ans plus tard...

Il ne manquait plus au tableau des probabilités que le bon vieux crime passionnel. Tout arrive un jour, la preuve ! Vers la fin de l'année 1962, alors que le meurtre de Laetitia Toureaux est prescrit par la loi, Max Fernet, directeur de la Police judiciaire, reçoit un courrier fort étonnant. Il émanerait d'un médecin et a été posté dans la région de Perpignan. Ce dernier désire conserver l'anonymat, mais s'accuse du meurtre de la femme en vert. Il explique que ces révélations tardives ont pour but de soulager sa conscience, mais sans risquer pour autant de mettre en péril sa vie familiale et professionnelle. Alors étudiant en médecine, il aurait fait la connaissance de cette jeune femme au mois de novembre 1936, dans un dancing parisien. Il était immédiatement tombé amoureux de cette belle italienne et avait connu avec elle une aventure amoureuse de quelques semaines, avant d'être éconduit par cette dernière. Voici un passage de cette longue lettre adressée à Max Fernet :

« Au cours des rares rendez-vous qu'elle m'accordait, elle me traitait en gamin. Avec le recul du temps, je pense qu'elle reportait ainsi sur moi un amour maternel vacant. Mais cette façon de traiter mon amour avec une douce ironie me blessait. Je commençai à m'impatisser. Lorsque je lui avais demandé de devenir ma femme, elle m'avait ri au nez. Blessé dans mon orgueil, je décidai alors de l'oublier. Nous étions au mois de mars et je me plongeai dans la préparation de mes examens. Mais après plus d'un mois de silence, je pensai toujours à elle. Le 2 mai, j'allai à l'Ermitage où je savais la retrouver. Elle accepta de monter dans ma voiture et nous convînmes de nous retrouver le 16 mai, à l'Ermitage, et de dîner ensemble. Le 16 mai, elle me fit savoir qu'elle n'était pas libre ce soir-là, elle devait assister à un banquet de Valdôtains³⁰. Dans ma furieuse déconvenue, je l'accusai d'avoir un autre rendez-vous. Elle s'était fait teindre en rousse et portait un costume de couleur vive. Elle avoua qu'elle avait en effet rendez-vous avec un autre et me montra le billet qu'elle avait préparé à l'intention d'un certain Jean. Elle ajouta qu'elle ne tenait pas à me revoir. J'étais fou de rage. Je rentrai dans ma chambre. J'y passai plusieurs heures. Puis, je décidai de retourner, malgré tout, à l'Ermitage. Avant de partir, j'avais glissé dans ma poche le couteau que j'avais acheté en compagnie de camarades, un jour que nous voulions épater les filles. Je pris ma voiture, je me rendis au dancing. Devant l'établissement, timidité ou orgueil, j'attendis devant la porte. Elle sortit vers 18 h. Elle alla prendre l'autobus. Je la suivis en voiture. Lorsqu'elle descendit porte de Charenton, j'entrai dans le métro derrière elle.

³⁰ Italiens originaires de la région du Val d'Aoste

Elle s'installa en première. Je l'appelai alors qu'elle venait de s'asseoir. Étonnée, elle se retourna. Je sortis mon couteau et le lui plongeai dans la gorge. Elle n'eut pas le temps de pousser un cri. Je recalai le corps qui avait basculé et descendis rapidement pour remonter en seconde classe, dans la voiture suivante. La rame partit aussitôt. Je ne comprends pas que les gens n'aient pas remarqué mon trouble. A la station Porte Dorée, le remue-ménage m'apprit que le corps avait été découvert. J'envisageai d'aller me renseigner pour savoir si Laetitia était morte. Je fus incapable du moindre geste. J'avais peur d'apprendre que je l'avais tuée. Je vis passer la civière et je faillis me trouver mal. On nous garda une demi-heure encore. Ce temps me parut un siècle. Si un policier m'avait interrogé, je me serais effondré... J'appris par les journaux que j'avais commis un crime parfait, non imputable à mon intelligence, mais à un extraordinaire concours de circonstances. Maintenant, bien des années ont passé. Je suis médecin et même grand-père. Je n'ai plus de remords. Il me semble vous avoir raconté l'histoire d'un autre. Aussi mon récit vous paraîtra-t-il froid et sec. En vérité, je ne pense pas être un criminel, du moins pas un criminel type et j'aurais sans doute bénéficié de circonstances atténuantes.

« En espérant qu'ainsi sera classée l'affaire Laetitia Toureaux, je vous adresse, Monsieur le commissaire, mes salutations distinguées. »

Max Fernet est un très bon poulet d'investigation. Un homme formé à la rude école du terrain. Il est immédiatement persuadé que ce courrier émane bien du criminel. Cette lettre comporte des éléments confirmés lors de l'enquête et non portés à la connaissance de la presse, donc du public ! Malheureusement, ce courrier arrive trop tard. La prescription judiciaire en matière criminelle étant à cette époque de vingt années après les faits ! Il est donc légalement impossible de poursuivre au-delà les investigations entreprises. Un banal crime passionnel - commis par un amateur - aurait donc tenu en échec les plus fins limiers de la Police judiciaire, avant d'être qualifié de crime presque parfait ! Difficile à admettre, mais pourquoi pas ? C'est, pour notre part, la seule piste véritablement sérieuse que nous oserions retenir. En effet, cette lettre contient des éléments nombreux et totalement inédits que seul le tueur était en mesure de connaître. Max Fernet, directeur PJ de l'époque, va du reste en être persuadé, puisque ce courrier sera annoté de mentions manuscrites portées au crayon rouge : « *Exact* » ou « *absolument exact.* » Ainsi, après avoir envisagé les hypothèses les plus extravagantes et les plus tordues, le crime du Métro ne serait en fait qu'un sordide drame passionnel menant directement au mystérieux jeune homme en noir, l'étudiant en médecine ! A ce stade final, il est bien difficile de ne pas évoquer un manque de rigueur dans l'enquête.

La piste du jeune homme en noir figurait bien dans la procédure. Mais persuadé de perdre son temps sur un élément secondaire, le commissaire Badin l'a écarté un peu trop rapidement. Les enquêteurs sont donc passés à côté d'un banal crime passionnel. En fait d'élimination par un tueur professionnel opérant dans un contexte politico-mafieux, le coupable était un personnage lambda. Un petit étudiant en médecine, que les policiers avaient pourtant à portée de main, dès le début de l'enquête !



Disparition du Préfet Chiappe

(Méditerranée - 27 novembre 1940)

Voici une disparition bien étrange ! L'une de celles qui fleurent bon l'assassinat politique, avec tout ce que cela suppose de basses manœuvres et de compromissions. Il est vrai que ce grand commis de l'Etat avait été par la force des choses, dans ses fonctions de chef de la police parisienne, informé de bien des affaires sales, mitonnées avec soin dans les cuisines nauséabondes du pouvoir. A commencer par la sulfureuse et crapuleuse affaire Stavisky et ses nombreuses complicités au sommet de l'Etat. Il était donc devenu, pour bon nombre de magouilleurs professionnels et politiciens au rencart, l'homme qui en savait trop... Mais qui donc a commandité l'assassinat de cet ancien préfet de police de Paris ? Un homicide hors norme, réalisé en faisant ouvrir le feu sur un avion civil appartenant à la compagnie Air France. Rien de bien certain et, en l'an de grâce 2021, le mystère reste entier. Et s'il s'agissait tout simplement d'une simple méprise réalisée dans le feu de l'action, en plein combat aérien, par un pilote de chasse italien un peu nerveux ?

Un certain Jean Chiappe

Au cœur de cette mystérieuse affaire se trouve une victime de marque : l'ancien préfet de police Jean Chiappe, l'une des figures de proue de la Troisième République. Celle qui aura accumulé un record de longévité et de scandales les plus divers. Nouvellement nommé à une poste diplomatique, celui de haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, Jean-Baptiste-Eugène Chiappe est né le 3 mai 1878 à Ajaccio. Au moment de sa disparition, ce grand serviteur de l'Etat est loin d'être un inconnu. Il fut même durant quelques décennies une étoile montante au cœur du paysage politique français et ses nombreuses intrigues ! Après des études de droit, Jean Chiappe opte, dès 1899, pour le ministère de l'Intérieur. Il est alors recruté en qualité de secrétaire de l'administration pénitentiaire, une administration alors sous la tutelle du ministre de l'Intérieur et il fera toute sa carrière au sein cette même administration. Dix ans après, Jean Chiappe occupe le poste de secrétaire général auprès de l'administration centrale, puis celui de chef de cabinet du ministre. Nous le retrouvons ensuite directeur de la Sûreté générale au sein de ce même ministère de l'Intérieur. Enfin, il décroche, en 1927, le prestigieux et tant envié, poste de préfet police de Paris. Il remplace à ce moment Alfred Morin et restera à ce poste clé jusqu'au 3 février 1934, avant d'être démis de ses fonctions. Cette sanction fait suite aux remous nauséabonds engendrés par l'affaire Stavisky, que l'on considère alors comme étant l'escroc du siècle. On reproche alors à Jean Chiappe d'avoir fermé les yeux sur les agissements crapuleux de certains hauts personnages et, surtout, ses amitiés avec le milieu de la droite nationaliste et l'extrême droite. Président du Conseil municipal de Paris (1935-1936), Chiappe sera élu député de la Seine et occupera ce poste du 30 août 1936 au 27 novembre 1940, date de son décès. Plusieurs gouvernements tenteront de débarquer ce haut-fonctionnaire, ouvertement liée à la mouvance royaliste. En terme de popularité, Chiappe ne fut pas loin d'avoir une cote d'amour proche de celle du célèbre préfet Lépine. Du moins, dans le cœur de très nombreux parisiens ! Il est vrai que comme Louis Lépine, le préfet Chiappe fera de grandes choses pour améliorer le sort des policiers parisiens. Tant en ce qui concerne leurs conditions de travail que leur vie familiale. La police parisienne lui doit, entre autre chose, la création de la Maison de Santé les gardiens de la paix, hôpital situé au 35 boulevard Saint-Marcel, dans le 13^e arrondissement de Paris. Devenu Hôpital des Gardiens de la Paix en 1992, cet établissement est toujours en activité de nos jours.

Il aura également une idée de génie en facilitant l'emploi des épouses de policiers, alors placées comme concierges dans les immeubles parisiens. Une manière adroite de venir en aide aux gardiens de la paix dotés de faibles revenus, tout en ayant - dans presque tous les immeubles de la capitale - un réseau de renseignement de proximité immédiatement opérationnel. Aucun doute, ce grand serviteur de l'Etat avait parfaitement assimilé l'importance des loges au sein de la société ! Comme nous le disions, ce préfet ouvertement proche des milieux monarchistes, sera la cible désignée de certains hommes politiques de gauche. Ils vont parvenir, après bien des intrigues, à le déloger de son poste en 1934. En se servant, comme de juste, de l'affaire Stavisky. Jean Chiappe sera alors soupçonné, sans preuve aucune, d'avoir freiné l'enquête en cours. Etant donné le degré de corruption de la classe politique du moment, ce fut véritablement l'hôpital qui se moquait de la charité et, sans doute, la meilleure blague de l'année ! En fait, bon nombre de politiciens ont craint à ce moment que Chiappe - au courant, du fait de ses fonctions, de bien des choses malodorantes - ne fasse des révélations sur certaines magouilles financières ayant un lien direct avec Serge Stavisky. Pour se reposer sur leurs deux oreilles, sans crainte du tourbillon médiatique engendré par le scandale, certains auraient payé cher pour le voir disparaître de la surface de la Terre. Lui et ses maudits dossiers compromettants ! A ce moment, la gauche a ouvertement passé une sorte de marché avec Edouard Daladier, président du Conseil des ministres. Contre un soutien socialiste au gouvernement, lors des prochaines élections, ils exigent la tête de Chiappe contre un apport de voix. Cela va donc se traduire par la révocation du préfet. Une bien sale tambouille politico-financière ayant un indéniable relent d'égout !

La carrière de Jean Chiappe, reprise dans ses grandes lignes, se résume ainsi :

- Secrétaire de l'administration pénitentiaire (1902) ;
- Directeur de la Sûreté générale (1924 à 1927) ;
- Préfet de police de Paris (1927 à 1934) ;
- Président du Conseil municipal de Paris (1935-1936) ;
- Député de la Seine (1936 à 1940) ;
- Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban (1940).

Par la force des choses, Jean Chiappe n'occupera jamais ce poste diplomatique de Haut-Commissaire de France en Syrie. Il n'en aura guère l'occasion, le destin ayant décidé pour lui ! Le 9 janvier 1941, le général Dentz, un militaire, est nommé à ce poste diplomatique en remplacement du défunt préfet Chiappe !

Autopsie d'un crash peu banal

27 novembre 1940 à 8h30. Sur le tarmac de l'aérodrome Marseille-Marignane, des hommes sont occupés à la maintenance d'un avion d'Air France. Un Farman 22-34, habituellement dédié au service aéropostal. Cette fois, il ne transportera pas de courrier, mais un personnage important : le nouveau Haut-Commissaire de France en Syrie et ancien préfet de police : Jean Chiappe. Cet avion civil est un gros quadrimoteur affecté au service de l'Atlantique Sud. L'allure massive de cet appareil ne peut guère prêter à confusion. Ce détail aura une importance capitale, par la suite, dans le cadre de cette sordide affaire !

Les mécaniciens d'entretien effectuent alors un travail de routine, car cet avion se trouve être en parfait état. Mais, comme chacun le sait, en matière d'aéronautique, il convient d'être scrupuleux sur le plan de l'entretien. Contrairement à une automobile, dont le moteur s'arrête brutalement sur le bord d'une route, donc sans conséquence grave ; la même panne mécanique sur un aéroplane de ligne sera, presque toujours, la cause d'une catastrophe aérienne...

Peu après, se présente l'équipage. Le commandant de bord de ce Farman 22-34, surnommé « *Le Verrier* » et immatriculé : « *F-AROA* », est une sorte de colosse à l'allure débonnaire. Il se nomme Henri-Jules-Constant Guillaumet. Un héros de l'aéropostale. Cet homme, ami de Jean Mermoz et Antoine de Saint-Exupéry, est un aviateur reconnu. Il est très populaire à cette époque. Ancien de la ligne Latécoère, Henri Guillaumet est alors considéré comme l'un des meilleurs pilotes du moment. Il a œuvré une grande partie de sa vie au développement de l'aéropostale et ce sera, cette fois, son tout dernier vol. Mais, fort heureusement pour lui, il l'ignore encore ! Dès son arrivée, il s'informe, en bon professionnel, des conditions météorologiques. Rien à signaler de ce côté, temps idéal. Le vol devrait donc se dérouler sans aucun accroc ! Il déclare, sans l'ombre d'une hésitation, « *Nous serons à Tunis un peu après 13 heures. Quatre heures de vol...* ». Car, selon le plan de vol, « *F-AROA* », doit faire une escale obligatoire à Tunis, avant de reprendre le chemin de Damas. Guillaumet, lors de l'inspection externe de son appareil, va faire remarquer aux techniciens de piste, que ce Farman ne porte aucune des cocardes qui, selon les règlements aéronautiques, décorent habituellement les aéronefs militaires. Les marquages d'identification de ce Farman sont ceux de l'aviation civile. Il présente des bordures d'ailerons de couleur jaune. Il en est de même pour le gouvernail, lequel est rehaussé de bandes tricolores. Des cocardes tricolores de petite taille sont apposées sur les ailes, en faces supérieures et inférieures. Ces éléments limitent donc le risque de confusion entre un appareil civil et un gros porteur de type militaire. Henri Guillaumet monte à bord de son avion et s'installe aux commandes. Dans le poste de pilotage se trouve un visiteur : Horace de Carbuccia, directeur de l'hebdomadaire « *Gringoire* ». Un grand journaliste dont la polémique a alimenté l'actualité en de très nombreuses occasions. En dehors de cet invité de dernière minute, l'équipage du Farman est composé de M.M. Marcel Reine (copilote), recordman des traversées de l'Atlantique sud, Jean Le Duff (opérateur radio), Fernand Franquès, Lucien Montaubin, (tous deux mécaniciens-navigants) et, bien entendu, Henri Guillaumet (pilote et commandant de bord). Après la découverte du poste de pilotage et quelques explications techniques, Horace de Carbuccia quitte l'appareil pour rejoindre un groupe se trouvant sur le tarmac. Il retrouve ainsi son épouse et un petit homme trapu, aux traits énergiques, le crâne quelque peu dénudé par une calvitie naissante. Cet homme, en costume sombre, dégage une classe naturelle. Il s'agit de Jean Chiappe, ancien préfet de police de Paris. Il est accompagné de son aide de camp, le capitaine Nicolas. Ce haut fonctionnaire, malgré un rôle ingrat de préfet de police, était très apprécié de la population Parisienne. Sa révocation, le 6 février 1934, fut à l'origine les émeutes populaires ayant endeuillé la capitale. Ce jour là, cette IIIe République est passée bien près d'une révolution ! Nommé par le gouvernement de Vichy au poste de Haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, Jean Chiappe doit rejoindre son poste dans les plus brefs délais. Cependant, il n'a jamais caché sa peur viscérale des transports aériens. Il a, il est vrai, une bonne raison de craindre les voyages en avion !

Le 15 mars 1935, son grand ami Edouard Renard, ex-directeur de la Sûreté, ex-préfet de la Seine et gouverneur général de l'Afrique Equatoriale, disparaissait, ainsi que son épouse et tous les membres de l'équipage, dans un crash aérien inexpliqué, au-dessus du Congo-Brazzaville³¹ De quoi redouter les voyages en avion ! Avec bien du mal, il s'est donc résolu - sur ordre de Pierre Laval - à effectuer ce voyage en avion, compte tenu des circonstances et de l'urgence motivée par sa prise de fonctions. Mais, me direz-vous, que vient faire ce journaliste de bon matin sur un terrain d'aviation ? La réponse est simple, Horace de Carbuccia n'est pas un plumitif lambda. C'est le gendre de Jean Chiappe. Il a épousé Adry Rotival-Chiappe, la belle fille du préfet, issue d'un précédent mariage de son épouse. Cette même Adry est une personnalité adulée du Tout-Paris. Chose rare pour l'époque, elle sera promue chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et décorée de la Croix de guerre. Peu avant, les faits, alors que les troupes du Reich ont déferlé sur la France, cette fondatrice des Sections sanitaires automobiles du front (1939-1940) était en première ligne de combat en sa qualité de conductrice ambulancière. Elle a ainsi risqué sa vie lors d'exploits assez remarquables. C'est également une femme de lettres talentueuse et une future productrice cinématographique (*Ali Baba, Don Juan, Le triporteur*, etc.) Elle a épousé le 20 décembre 1927 à Paris (Notre-Dame), Horace de Carbuccia. Ils auront un fils, Jean-Luc de Carbuccia, lequel fera également carrière dans le cinéma en qualité de producteur de films.

Après son entrevue à Vichy avec le maréchal Pétain, Jean Chiappe dira à son gendre (Horace de Carbuccia) :

- « *J'ai reçu des instructions pour gagner immédiatement la Syrie par la voie des airs. Un avion d'Air France devait quitter Marignane lundi prochain, le 25. Mais, afin de me permettre de le prendre, le secrétariat de l'Air a retardé le départ de quarante-huit heures* ».

Son gendre lui ayant rappelé sa réticence presque viscérale à prendre l'avion, le nouveau haut-commissaire de France en Syrie rétorque alors :

- « *C'est vrai, j'ai peur de l'avion, et j'ai peur de l'eau. Mais ce n'est pas pour mon agrément que j'entreprends ce voyage. J'ai accepté ce poste et je ne veux pas, pour des raisons de convenance personnelle, discuter sur ce pont les instructions ! D'ailleurs, ma place est retenue...* »

Etranges prémonitions

On peut croire ou non aux pouvoirs surnaturels et divinatoires, mais ce qui ca suivre est pour le moins troublant. Parmi les relations de Jean Chiappe, se trouve Suzanne Bonardi. C'est la mère d'un ancien membre de son cabinet, au temps de son affectation à la préfecture de police de Paris. Or, cette femme a une passion, l'astrologie et les sciences divinatoires. En ce domaine, le Tout-Paris de l'époque la donne pour excellente ! Chiappe, en évoquant avec son gendre son prochain voyage en Syrie, dira à Carbuccia :

³¹ - Pierre Fontaine - *La Mort Mystérieuse du gouverneur général Renard* – Ouvrage publié en 1943

- « *Si on s'écoutait, on n'en finirait plus. Et cela serait bien pire encore s'il fallait écouter les autres ! Tiens, regarde ce que Suzanne m'a écrit... »*

En fait, Suzanne Bonardi, voyante à ses heures, ayant appris le périple aérien que doit effectuer l'ancien préfet de police, supplie ce dernier de ne pas voyager les 26,27 et 28 novembre. Elle lui prédit que s'il passe outre, une catastrophe surviendra !

- « *Mais le 27, c'est mercredi, le jour de ton départ pour Tunis !* – fait remarquer Carbuccia. »

Jean Chiappe se contente alors de secouer la tête et de répondre.

- « *Tu sais, Horace, je ne crois plus aux prédilections. Lorsque j'étais jeune, une diseuse de bonne aventure m'a affirmé que je mourrai de mort violente à l'âge de 42 ans. Eh bien ! Figure toi que, superstitieux comme le sont tous les Corses, j'ai attendu chaque jour ma mort cette année-là... Or, j'ai maintenant soixante-deux ans, et je me porte bien !* »

Il n'empêche que le 25 novembre 1940, soit deux jours avant le départ, lors d'une réception mondaine donnée à Vichy, Chiappe, contrairement à son habitude, va faire une crise d'angoisse. Se laissant tomber sur une chaise, la respiration courte, il soupire :

- « *Je ne sais pas ce qui se passe, mais ça ne va pas très fort ce soir. Une espèce d'angoisse m'écrase la poitrine. Mon cœur ferait-il des siennes ?* »

Il est vrai qu'au plan divinatoire, cela commence à faire beaucoup. On est en droit de se poser de légitimes questions ! D'autant qu'une possibilité de complot, visant à attenter à sa vie, lui a été murmuré en termes à peine voilés. La scène se déroule peu avant son départ. Celui qui sera son dernier voyage. A la demande de Pierre Laval, le nouveau haut-commissaire au Levant, a été chargé de représenter la France lors d'un dîner offert par le cheik Tajeddine, ancien chef de l'Etat de Syrie. Horace de Carbuccia, qui était présent, évoquera cette réception dans ses souvenirs.

- « *A table, on parla de la résidence à Beyrouth, des cèdres du Liban. Puis, Jean, très simplement, annonça qu'on lui enjoignait de partir d'urgence et qu'il s'envolerait de Marignane, le mercredi suivant à 10 heures. Oh ! Monsieur Chiappe, s'écria Tajeddine, si quelqu'un vous demande quel jour vous partez et à quelle heure, ne le dites pas. Il ne faut jamais répondre à une question aussi précise ! Peut-être me trompais-je en pensant que cet Oriental portait à mon beau-père une sympathie qui ne le privait pas de faire son métier d'espion. Des espions, à Vichy, il s'en trouvait partout. Tajeddine, lui, espionnait pour l'Angleterre. On s'en aperçut plus tard... »*

Ce voyage officiel ne sera, en fait, qu'un secret de polichinelle ! Voici une brève publiée par le *Petit Parisien* dans son édition matinale du 27 novembre 1940 (quelques heures avant le drame) :

Avant de rejoindre Beyrouth

M. Jean Chiappe a été reçu par le maréchal Pétain et M. Pierre Laval

« Vichy le 26 novembre. M. Jean Chiappe, qui vient d'être nommé haut-commissaire en Syrie et au Liban, a été reçu par le maréchal Pétain, chef de l'Etat, et par Pierre Laval, vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. Il va se rendre à Marseille, où il prendra le premier paquebot en partance pour la Syrie.. »

Une remarque s'impose alors. Lorsque ce papier fut rédigé, la veille du départ de Chiappe, il n'était nullement question d'un voyage en avion. L'article l'indique clairement, à ce moment la seule voie maritime était envisagée. Ce changement de mode de transport fut donc programmé au dernier moment !

Dans les jours qui suivirent ce drame, Horace de Carbuccia, va déplorer dans son journal (Le Gringoire) les conditions dans lesquelles ce voyage avait été entrepris. Il pose une interrogation bien légitime :

« Au lieu de faire partir Jean Chiappe par l'avion régulier, n'aurait-on pu décider que le voyage aurait lieu de nuit ? De l'avis des personnes les plus compétentes, on eût ainsi réduit le risque de 95 %. Ces précautions s'imposaient après la menace émise par la radio britannique peu avant le départ ! »

Sommes mitraillés, avion en feu... S.O.S

Voici le dernier message émis par l'avion d'Air France, le Farman 2234 immatriculé « F-AROA ». Il a été émis durant quelques secondes par Jean Le Duff, sur la radio de bord de ce même Farman³² et capté par un opérateur de la base radiogoniométrique de Tunis. Il est alors 12h05 et l'appareil devrait se trouver au-dessus du canal de Sardaigne. Ce message sera le dernier. « F-AROA » vient de disparaître des écrans radar. Il a sombré en mer avec tous ses membres d'équipage et ses passagers. Deux jours plus tard, le service de presse de la vice-présidence du Conseil, sous la dictée de Pierre Laval, publiera le communiqué suivant :

« Jean Chiappe, ambassadeur, Haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, viens de trouver la mort dans des circonstances dramatiques. En survolant la Méditerranée, l'avion qui le transportait a été abattu en plein vol par un avion de chasse anglais, mercredi a midi, à mi-chemin entre la côte de la Sardaigne et l'Afrique. L'avion dans lequel se trouvait M. Chiappe, a adressé le message suivant : « Sommes mitraillés, avion en feu. SOS ». Ce même avion traversait une zone de combat où se livrait un engagement naval entre des bâtiments anglais et italiens. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, il résulte, en effet, que deux porte-avions britanniques avaient mis en l'air des patrouilles de chasse. L'avion d'Air France, non armé et peu rapide, offrait ainsi une cible facile ! Les autorités italiennes ont aussitôt prévenu la commission d'armistice de Turin et ont fait procéder sur les lieux à d'actives recherches... Aujourd'hui, les renseignements qui sont fournis ne permettent, hélas, plus de doute ! L'avion d'Air France est perdu corps et biens, entraînant dans la mort tous les passagers et l'équipage... »

En se basant sur ce même communiqué de presse, il ne fait aucun doute que le gouvernement de Vichy estime alors que l'avion civil transportant Jean Chiappe a été mitraillé volontairement par des chasseurs britanniques.

³² - A cette époque, les transmissions radio des aéronefs civils se faisaient toujours en télégraphie (code Morse) sur la fréquence internationale de 333 KHz. La radio téléphonie arrivera bien plus tard dans le règlement d'emploi de l'aviation civile.

Cette thèse sera entérinée par une grande partie de la classe politique française et, bien entendu, par l'opinion. Depuis longtemps déjà le citoyen français est bon public. Il croit, dur comme fer, que les annonces gouvernementales sont paroles d'évangile. Ce qui fut vrai en 1940, le demeure en 2021. Ce qui explique certains choix électoraux des plus étranges... Il est vrai qu'il n'est jamais agréable de se faire cocufier. Tant dans sa vie sentimentale que dans ses croyances en un monde meilleur ! Cette affirmation gouvernementale se base alors sur le fait suivant. L'ex-préfet Chiappe, rallié à la cause de Vichy, partait en mission à Damas et Beyrouth afin de faire échec à la politique britannique au Liban et dans toute cette région. Cet avion ne pouvait, en aucun cas, être confondu avec un appareil militaire, car portant distinctement les marquages de reconnaissance de l'aviation civile. En abattant cet appareil, le gouvernement britannique éliminait ainsi un dangereux ennemi ! Telle sera donc la thèse soutenue par la France en 1940. Elle sera entérinée. Cependant, il semblerait que d'autres pistes ne furent jamais approfondies. Mieux encore, une véritable chape de plomb va peser durant des années sur ce drame. Il est des mensonges difficilement avouables !

Le journal *Le Petit Parisien*, dans son édition du *lundi 2 décembre 1940*, enfonce d'avantage le clou en ce qui concerne une éventuelle responsabilité britannique :

« La mort tragique de M. Jean Chiappe. Londres refuse de prendre position, mais Rome accuse l'Intelligence Service. On sait – nous avons été les seuls hier, à le dire – que des papiers trouvés dans les bagages abandonnés par l'ex-général Larminat, laissaient entendre que la nomination de Chiappe en Syrie porterait atteinte aux intérêts anglais dans cette partie du globe et que l'Angleterre ne la tolérerait pas ! »

Paris, le 28 novembre 1940

Tôt le matin, le téléphone sonne dans l'appartement de la famille Chiappe, avenue Foch, alors occupé par Adry de Carbuccia, belle-fille de Jean Chiappe. Sortant à peine de son sommeil, la jeune femme éprouve quelques difficultés à comprendre les propos tenus par son interlocuteur. Ce dernier, M. Maron, fut un proche collaborateur du préfet de police de Paris. Il demande à Adry :

- Est-ce que je peux venir vous voir tout de suite ?

- Bien sûr. Que se passe-t-il ?

- Je vous dirai tout à l'heure...

Quarante minutes plus tard, cet homme arrive au 83, avenue Foch. L'air un peu penaud, Il semble être dans ses *petits souliers* et déclare alors d'une voix mal assurée :

- On n'a pas de nouvelles de l'avion de votre père. Il semble avoir disparu en mer ! Je vous propose d'aller de suite voir Monsieur Pinelli.³³

³³ - Noël Pinelli, ancien secrétaire d'Etat et député de Paris, est alors l'un des quatre conseillers municipaux assurant l'administration de la capitale, après le 10 juin 1940 et l'invasion allemande.

Ils sont reçus immédiatement chez ce haut fonctionnaire, lequel confirme que l'avion dans lequel se trouvait Jean Chiappe n'est jamais arrivé à Tunis, point d'escale technique, et que les renseignements sur la cause d'un éventuel accident font défaut ! Une chose est certaine, l'appareil serait tombé en mer au large, à environ 90 kilomètres des côtes de la Sardaigne. Dans un premier temps, Adry ne souhaitera pas annoncer cette effroyable nouvelle à Marcelle Chiappe, sa mère et épouse du défunt préfet. Cette dernière, très malade et alitée, risquant alors de subir un choc psychique important. Du reste, la pauvre femme ne survivra pas bien longtemps à son époux. Elle décède à Paris, le 18 mai 1943, des suites d'une longue maladie.

Entre scepticisme et incohérence

La piste britannique sera donc privilégiée à ce moment ! Mais, comme les erreurs ont la vie dure, il conviendrait sans doute de se pencher sur quelques interrogations légitimes, celles qui plombent quelque peu cette dramatique affaire. La principale mise en accusation, celle du gouvernement français, repose uniquement sur la déclaration officielle de Pierre Laval, faite le 30 novembre 1940. En cette occasion, le vice président du Conseil, n'hésite pas à mettre cet acte de piraterie aérienne sur la Grande-Bretagne. Laval prend alors pour base les « *renseignements parvenus* ». Mais que furent exactement ces renseignements et quelle en était la source ? La sacro-sainte notion du « *Secret défense* » évite souvent aux autorités d'avoir à répondre clairement à une interrogation embarrassante ! Cette question, relative à la fiabilité des sources sera posée, un peu plus tard, à Pierre Laval par le journaliste et ami du gouvernement de Vichy : Horace de Carbuccia, gendre du défunt Préfet.

- *Sur quoi fondez-vous vos affirmations en ce qui concerne la responsabilité anglaise ?* – demande alors Carbuccia à Pierre Laval.
- *La Commission d'armistice m'a communiqué des renseignements très précis. Dans la zone où l'appareil s'est écrasé, on a repéré deux porte-avions britanniques. Des aviateurs italiens ont vu le chasseur anglais abattre le courrier d'Air France. Quelques instants auparavant, les Anglais avaient descendu un quadrimoteur italien.* - Répondra Laval

A ce stade se pose une autre interrogation. Le 28 au matin, soit quelques heures après le drame, Laval aurait déclaré à la belle-fille de Jean Chiappe (Adry Rotival-Chiappe) :

- *C'est un coup des Anglais...*

Or, à ce moment, la commission d'armistice n'était pas encore saisie de ce brûlant dossier. Elle ne pouvait donc pas être à l'origine des renseignements fournis à Pierre Laval. Pure spéculation donc ! Le chef du gouvernement aurait donc décidé que les Anglais avaient, seuls, un motif sérieux d'attenter à la vie de l'ancien préfet de police.

Il est vrai que cette accusation allait dans le sens de la politique collaborationniste alors menée par le gouvernement de Vichy... D'autant que ce voyage avec été annoncé, en langue française, par la radio britannique (B.B.C.) quelques heures avant le décollage de Marseille-Marignane. Ce communiqué radiophonique disait, en substance, que Jean Chiappe, nouveau Haut-commissaire du gouvernement français au Liban et en Syrie, se rendait à Damas pour y mener une politique favorable aux intérêts du Reich allemand.

Le fait que le gouvernement britannique ne se soit jamais inscrit en faux contre cette accusation ne représente nullement une preuve tangible de sa culpabilité. Cette affaire étant confuse à souhait, il existait alors de sérieux doutes dans l'esprit des dirigeants anglais. Ce qui explique, pour le coup, ce nécessaire recul face à l'actualité.

La faute à pas de chance...

La thèse d'un mitraillage accidentel ne peut être écartée. Elle est même plus que probable, ce qui donne une autre dimension à ce drame ! L'appareil d'Air France aurait pu se trouver fortuitement au cœur d'une bataille aéronavale. Un combat sur mer, entre une flottille britannique alors attaquée par des chasseurs de l'armée de l'air italienne. Dans le feu de l'action, un pilote de la chasse italienne aurait confondu la couleur des cocardes peintes sur les ailes, avec celles utilisées par la Royal-Air Force. Elles sont de forme assez semblables et présentent trois couleurs : le bleu, le blanc et le rouge. La chose devient d'autant plausible que les porte-avions britanniques avaient mis en alerte leurs chasseurs *Spitfire*, dès le début de l'attaque. Des avions de combat portant ces mêmes couleurs. Logiquement, un chasseur anglais n'avait aucun intérêt à ouvrir le feu sur un appareil non armé, portant des cocardes pratiquement identiques aux siennes ! Il n'en va pas de même pour un appareil italien. Dans une action intense, comme pouvait l'être un combat aérien durant la Seconde Guerre mondiale, un pilote, concentré sur ses commandes, cherchant surtout à éviter le danger, n'avait guère le temps de pouvoir analyser ce genre de détail. Une cocarde tricolore ? C'est un appareil britannique ! D'autant que, dans le cas présent, nul ne s'attendait à voir un appareil civil s'inviter au cœur de la fête... Une chose est certaine, cette bataille aéronavale fut bien réelle. Elle ne représente nullement un alibi de circonstance, fabriqué après coup. La source historique est contenue dans une information diffusée le 25 novembre 1940 à 8h du matin. Soit deux jours avant le crash du Farman français. Elle émane de l'agence allemande d'information D.N.B. laquelle fait alors état de la probabilité d'un proche affrontement aéronaval en Méditerranée. Une escadre britannique comprenant des navires commerciaux, un croiseur, deux porte-avions, neuf destroyers, trois sous-marins et deux navires auxiliaires, ont quitté Gibraltar et font route à l'Est, vers un secteur tenu par l'armée italienne. En France, le « *Petit Parisien* » avait également relayé la nouvelle. L'état-major italien ne pouvait donc pas laisser passer une si belle occasion de livrer combat. Dès lors, un simple calcul va permettre de se faire une idée précise. En fonction de la vitesse de navigation de cette flotte anglaise, de la direction prise par l'armada et des conditions climatiques du moment, les états-majors concernés vont très rapidement s'apercevoir et conclure que l'avion transportant Jean Chiappe se dirigeait droit sur la zone de combat ! Parti de Marseille, le 27 novembre 1940 à 9h20, il ne pouvait manquer de se trouver au centre d'un violent affrontement au-dessus du canal de Sardaigne. Cette bataille, nommée « *Battaglia di Capo Teulada* » par l'aviation transalpine, avait débuté peu de temps avant l'arrivée sur zone du Farman d'Air France. Le journal français, *Le Petit Parisien*, dans son édition du 29 novembre 1940, évoque ces combats. Titre et sous titre en première page (la Une) :

« Bataille navale anglo-italienne au sud de la Sardaigne. »

« Contre attaques victorieuses des Italiens le long du front grec. »

Après 1945, une commission d'enquête va être mise en place. Le but est de savoir ce qu'il s'est réellement passé au matin du 27 novembre 1940, au dessus du canal de Sardaigne. Un témoin capital sera entendu. Il s'agit de Jean Dabry, un ancien pilote de ligne. Voici un extrait de son audition par la commission d'enquête.

- *J'ai été mobilisé à Bizerte-Karouba au sein de l'escadrille « E7 », et ce, dès le début de la guerre. Avec mon ami Paul Codos, j'avais effectué le trajet Bizerte-Marignane à bord de l'hydravion « Ville-de-Saint-Pierre », la veille, le 26 novembre 1940. Le commandant Morin, qui était en charge de notre escadrille, m'avait indiqué, juste avant le départ, qu'il y avait en prévision un grand engagement aéronaval dans le canal de Sardaigne. Il avait précisé que pour vous rendre à Marignane dans de bonnes conditions, la route la plus sûre était de suivre la côte jusqu'à Bône, en se faisant reconnaître du point de contrôle, lors du passage au-dessus du Cap Ferrat, puis de faire route à basse altitude vers la Provence. J'atteste avoir personnellement communiqué cette information importante au directeur d'exploitation, ainsi qu'à Henri Guillaumet, dont je savais qu'il devait effectuer un vol en sens inverse, quelques heures plus tard³⁴. Henri Guillaumet, sur l'insistance formelle de celui dont il dépendait, a donc exécuté l'ordre qui lui avait été donné. Avant le décollage du Farman, j'eus une vive discussion avec le responsable de l'ordre de départ. Mon étonnement était partagé avec les témoins de cette scène orageuse !*

Après-guerre, le général Pujo, président-directeur de la compagnie Air France, dira à Adry de Carbuccia, belle-fille de Chiappe :

- *Non seulement, on ne nous a pas consulté sur le danger que pouvait représenter ce voyage aérien, mais on ne nous a fait aucune recommandation spéciale, alors que l'imminence de combats aériens dans cette région était connue de nos autorités.*

A ce stade, on serait en droit d'imaginer une sorte de collusion destinée à se débarrasser définitivement de Chiappe, l'homme qui en savait trop ! En fait, les choses seraient plus simples. Il s'agirait d'un énorme cafouillage ! De ceux dont les administrations françaises ont toujours eu le secret...

La piste italienne se précise

A l'automne 1946, un nouveau témoignage viendra conforter la thèse d'un crash engendré, vraisemblablement, par la méprise d'un pilote de chasse italien. Il émane de Sir Dunstan Curtiss, chargé de presse à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. Confidence faite à son ami, avocat et grand résistant, maître Charles Verny. En cette occasion, le diplomate apportera une version des faits comportant des détails inédits. Il se base sur un document officiel destiné à rétablir la vérité sur cette affaire. Le diplomate déclare donc :

- *« Ce n'est pas un avion britannique, mais un avion italien qui a abattu l'appareil de Jean Chiappe. L'engagement aéronaval s'achevait et les Italiens étaient en retraite. C'est en volant vers leur base en ordre dispersé, qu'ils ont croisé le Farman piloté par Guillaumet. L'un des appareils a lâché une salve et ils se sont éloignés. Il n'y avait aucune raison pour que cette attaque soit le fait des Anglais, restés, eux, parfaitement groupés. »*

³⁴ - Ce témoignage dénonce une très lourde faute administrative du gouvernement français !

Le fait sera confirmé par Jean Dabry, un peu plus tard.

- « Nous étions quelques-uns à savoir qu'il s'agissait d'un chasseur italien, ainsi qu'il résultait de la lecture du communiqué officiel de Rome, lequel fut soigneusement caché aux Français, mais que j'ai eu l'occasion de connaître... Les Anglais n'y sont pour rien. Laval a inventé cela pour servir sa politique ! »

Du reste, dans un communiqué paru immédiatement après la bataille du détroit de Sardaigne, les Italiens ont plus ou moins reconnu les faits, en ces termes :

« Au cours de ces combats, au dessus du détroit de Sardaigne, nous avons abattu un gros quadrimoteur d'origine inconnu ... »

Ce communiqué de presse aurait alors été publié dans le journal *La Stampa*. Chose étrange (comme tout le reste), le numéro en question a mystérieusement disparu. Y compris dans les archives de ce même quotidien ! Enfin, juste après le drame, lequel est certainement dû à une méprise humaine, *Radio Rome* confirmera la chute, après un combat aérien au large de la Sardaigne, d'un avion de ligne non identifié. Ce fait sera confirmé par une communication interceptée par la station radiogoniométrique de la base de Chott-Bahira (Tunisie). Elle se déroule entre deux pilotes italiens, alors qu'ils regagnaient leur base de Cagliari. L'un de ces pilotes disait à un autre :

- « Je pense avoir abattu un gros appareil non identifié, mais qui portait des cocardes britanniques. »

Enfin, Pierre Laval, en personne, aurait déclaré quelques années plus tard à Jacques Boudot, ancien chauffeur de M. Chiappe :

« Ce ne sont pas des Anglais, mais des Italiens. Votre patron a été victime d'une méprise... »

Si cette affirmation est avérée, Laval n'avait alors aucun intérêt à faire porter le chapeau à ses alliés italiens ! Le fait que les Britanniques ne se soient pas montrés plus virulents dans leur système de défense, peut s'expliquer par la complexité de cette affaire. A ce moment, absolument personne n'est certain de rien ! Un pilote britannique pouvait effectivement, en plein combat, dans le feu de l'action, s'être trompé de cible ou avoir déclenché un tir accidentel sur un appareil inconnu ! Mais, de cette piste italienne, il ne sera jamais plus question. Aucune archive n'a été conservé par Radio-Rome. Mieux encore, le procès-verbal des communications radio de la base de Chott-Bahira, sera récupéré le jour même par les italiens et jamais archivé... Le fait que la transmission radio des deux pilotes italiens se soit effectuée sur la fréquence internationale de 333 kHz semble indiquer que ces appareils avaient un radio navigant à bord. Il s'agissait donc de chasseurs-bombardiers et non de simples chasseurs de type « *Mosquito* ». Radio-Rome, dès le début de l'après-midi, avait bien annoncé sur les ondes que la chasse italienne avait ouvert le feu, au large de la Sardaigne, sur un gros appareil non identifié. Ensuite, alors que l'annonce de la disparition, dans cette même zone de combat, de l'avion d'Air France « *F-AROA* » était devenue officielle, silence total des autorités italiennes. La thèse d'une méprise et d'un mitraillage involontaire se confirmerait donc !

L'autre Chiappe...

Décidemment, la famille Chiappe sera durement touchée par cette Seconde Guerre mondiale. Après les décès de l'ancien préfet de police et de son épouse, un nouveau drame va venir endeuiller la fratrie de cette grande famille Corse. Celle qui, depuis 1789, a donné à la République un grand nombre de hauts fonctionnaires. Le 22 novembre 1944, Ange Chiappe, dit « Angelo », né le 25/07/1889 à Ajaccio ; ancien préfet du Gard et frère du défunt haut-commissaire au Levant, est transféré du fort de Noisy-le-Sec (93) vers le Palais de Justice de Nîmes (30). Il doit répondre à une accusation de trahison et intelligence avec l'ennemi ! Condamné à la peine de mort le 22 décembre 1944 par la Cour de Justice, il sera fusillé dans l'enceinte de la maison d'arrêt de Nîmes, le 29 janvier 1945 à 8h du matin. Ses dernières paroles, avant d'être foudroyé par des balles françaises, seront « *Vive la France !* »

Alors ! Ce coupable ?

Bien malin qui pourrait le dire. Après quatre-vingt ans de recherches et supputations, le mystère reste entier. En nous basant sur les éléments techniques et témoignages d'époque, la balance penche très nettement pour une responsabilité italienne. L'avion d'Air France, qui transportait Jean Chiappe au Levant, aurait été confondu dans l'action d'un combat aérien, avec un appareil militaire de la Royal Air Force. Méprise ayant pour cause des couleurs de cocardes assez proches. Si vous avez mieux à proposer, je suis preneur !



Crime parfait rue Lemer cier

Affaire Jainsky/Meernout

1961

Voici une affaire criminelle peu connue et surtout peu commune. Au début des années 60, une jeune femme, Camille Meernout, disparaît du jour au lendemain. L'enquête de police restera vaine, la fugue amoureuse d'une femme mariée ne passionnant pas spécialement les autorités. Rien de très banal me direz-vous. Sauf que dans le cas présent, il y a eu meurtre. Le corps de cette malheureuse femme sera retrouvé incidemment trois ans plus tard par le nouveau locataire de son appartement. La victime, dont le corps est totalement momifié, était emmurée derrière la double cloison d'un placard mural...

Disparition inquiétante

Le 13 décembre 1961, un homme de belle prestance pousse la porte du commissariat de police du quartier des Batignolles à Paris XVIIe. Il se nomme Jean Meernout et exerce la profession de cadre commercial dans une fabrique d'armement. A l'inspecteur de permanence, il déclare :

- Ma famille et moi, sommes très inquiets sur le sort de ma sœur Camille. Elle a disparu de son domicile depuis la fin du mois de septembre et personne n'a plus aucune nouvelle depuis ! Je précise qu'elle ne s'entendait plus avec son mari depuis déjà quelques mois, qu'il était violent et la battait assez souvent...

Le policier pense immédiatement à une fugue du domicile conjugal, car la chose est relativement fréquente dans un tel cas de figure. Néanmoins, comme le règlement l'impose, il accepte de recevoir la plainte de cet homme. Encore de la paperasse pour rien ! pense-t-il... La disparue se nomme Camille Meernout. Elle est née le 27 avril 1930 à Clamart (Seine) et a épousé le 7 février 1959 – à la mairie du 19^e arrondissement – un certain Paul Jainsky. Le couple s'est installé peu après dans un logement situé aux 17, rue Lemer cier dans le 17^e arrondissement de Paris. Mais le ménage s'est très vite dégradé. Les disputes étaient alors fréquentes et Paul Jainsky a quitté le foyer conjugal. Camille a donc conservé ce logement en location. Le policier ne semble pas spécialement surpris, car des affaires comme celle qui intrigue le frère, il en constate presque tous les jours. Toutefois, lorsque Jean Meernout lui précise que sa sœur a disparu en laissant : ses papiers d'identité, ses bijoux et l'ensemble de ses vêtements, il trouve cela étrange. Ce n'est pas dans les manières de faire d'une jeune femme coquette ! Le dossier est transmis peu après, sur décision du Parquet de la Seine, au commissaire Hirsch, chef du Service des Recherches dans l'Intérêt des Familles, le RIF, basé au quai de Gesvres. La véritable enquête commence alors. Elle est menée dans le cadre d'une disparition inquiétante. En règle générale, ce genre d'enquête trouve rapidement un dénouement. C'est tout au plus l'affaire de quelques mois, le service étant parfaitement rôdé à ce type d'investigations. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que quelques cas ne seront jamais résolus. Certaines personnes ont une faculté peu commune : celle de disparaître totalement de la surface de la planète ! La première tâche des policiers du RIF est donc de reconstituer le passé de ce couple et de décortiquer son présent. La jolie Camille a grandi au sein d'une famille sans problème, installée dans l'Ouest parisien.

Elle a trois frères et une sœur, a débuté sa vie professionnelle à 20 ans, dans le milieu interlope des nuits montmartroises, en qualité de barmaid. C'est une jeune femme blonde, très élégante et plantureuse. Elle a eu plusieurs aventures, dont certaines avec des truands locaux. Puis un jour, elle a rencontré celui qui deviendra son grand amour et son mari. C'est un ancien prisonnier allemand. Il se nomme Paul Jainsky, né le 4 octobre 1923 à Soldin (Poméranie) engagé volontaire à l'âge de 16 ans dans la Wehrmacht. Blessé sur le front russe, il avait été rapatrié à l'arrière, au sein des troupes d'occupation en France. A la Libération, il sera fait prisonnier et interné dans au camp de Satory, près de Versailles (78)³⁵. Libéré en 1948, il travaillera alors dans une ferme à Grosville (Eure) avant de se faire embaucher comme mineur de fond à Feuquières-les-Lens (Pas-de-Calais). C'est un robuste gaillard aux cheveux noirs et de corpulence athlétique : 1,80 m pour 102 kilos. Mais l'ambiance de la mine ne semble pas lui convenir. À la fin de l'année 1948, Paul Jainsky trouve un emploi à Paris. Sur recommandation d'un compatriote allemand, il se fait embaucher chez M. Alligne, vernisseur sur métaux, installé rue Oberkampf à Paris XIe. À cette époque, les Allemands ne sont pas très bien acceptés au sein de la population française, laquelle a conservé un très mauvais souvenir de la soldatesque germanique ! Il convient donc de ne pas être trop difficile sur le choix des emplois vacants. Ces postes sont souvent pénibles et mal payés. Mais, comme il faut manger pour vivre... Paul Jainsky se montre rapidement sous un jour favorable. C'est un excellent employé et son patron du moment a beaucoup d'estime pour lui. Seule ombre au tableau, il boit comme un trou et lors de crises alcoolisées se montre parfois violent. Il est donc contraint de se séparer de cet employé modèle, car étant donné le gabarit du bonhomme, il inspire une certaine crainte, même à la clientèle... Peu après, l'ancien soldat allemand rencontrera une jeune femme. Elle se nomme Odette Simoneau. Ils vont vivre maritalement et auront un fils prénommé Jean-Claude. Durant huit années, Paul sera un compagnon attentionné et charmant. Mais, comme dit un proverbe : « *Chassez le naturel, il revient au galop...* » À la moindre petite occasion, et elles sont malheureusement nombreuses, le colosse va à nouveau flirter avec dame bouteille ! Il est souvent sans emploi et passe une grande partie de ses journées et de ses nuits dans les bars, tentant alors de refaire le monde. Un soir de 1958, tout bascule. Il vient de rencontrer Camille, une très jolie barmaid, et tombe amoureux. Ce coup de foudre semble réciproque. Il abandonne donc Odette, sa concubine, son fils et son foyer. Il part vivre le grand amour avec la belle Camille. Après un mariage, le 7 février 1959, le couple semble vivre un certain bonheur. Le colosse ne boit plus, travaille régulièrement (il est retourné chez M. Alligne, son ancien employeur) et gagne très honorablement sa vie. Il s'est même offert un petit cabriolet anglais, une Bristol blanche, et le couple passe alors presque tous les week-ends, les cheveux au vent, lors de promenades motorisées. À cette époque une telle voiture est un luxe suprême. Presque un signe extérieur de richesse. Qu'importe, lorsque l'on aime, on ne compte pas... Mais cette petite vie rangée ne dure pas. Quelques temps après, Paul Jainsky retombe dans son travers : l'alcool. Lors de crises de jalousie, de plus en plus fréquentes, il cloître sa femme et la frappe durement. Une première séparation interviendra au début de l'année 1961. Elle sera de courte durée. Le couple se reforme trois mois plus tard. Mais, à la fin des vacances, nouvelle querelle, nouveaux coups. Cette fois la rupture est consommée. Paul, qui a franchi un pas supplémentaire dans la violence, est obligé de quitter le domicile conjugal. La menace d'une plainte en justice plane alors au-dessus de sa tête.

³⁵ -Dans l'immédiat après-guerre, la France compte sur son sol près de 750.000 prisonniers de guerre allemands. Ils sont répartis dans des camps instaurés au sein de presque toutes les régions militaires. Ces prisonniers seront utilisés pour des travaux divers : déblaiement, reconstruction, déminage, etc.

Camille a disparu !

Depuis le départ de son mari, Camille vit dans l'angoisse de le voir revenir. D'autant que cette fois, il a juré de lui « *faire la peau* ». En état d'ébriété il en serait capable et elle le sait ! Le voisinage et les commerçants ont constaté un changement important. Camille, d'ordinaire débordante de vitalité et toujours souriante, n'est bientôt plus que l'ombre d'elle-même. Elle est déprimée, anxieuse. Elle sursaute au moindre bruit dans les escaliers et s'enferme toujours à double tour. Fin septembre 1961. La gardienne voit passer Camille devant sa loge. Elle ne pourra préciser exactement le jour, mais il était environ 17 heures. Camille est alors vêtue d'un manteau de cuir noir. Elle s'apprête à frapper aux carreaux de la loge, mais se ravise et sort de l'immeuble.

À partir de ce moment, personne ne la reverra vivante !

Jean Meernout est très inquiet. Sa sœur, Camille, l'avait mis au courant de ses derniers déboires conjugaux et de ses craintes. Il sait donc qu'elle vivait dans la terreur d'un éventuel retour de son mari. Or, depuis déjà quelques semaines, il n'a plus aucune nouvelle d'elle. Début octobre, il décide de se rendre au domicile du couple, rue Lemercier. Il frappe à la porte, mais personne ne lui répond. La gardienne vient de lui confirmer le fait que Camille ne semble pas être revenu au domicile depuis une quinzaine de jours. Du reste son courrier s'entasse dans la loge, mais aucun des époux n'a eu la délicatesse de le récupérer. Sa sœur lui ayant confié un double des clés, il ouvre la porte et entre dans l'appartement. La fenêtre du salon est entrebâillée. Sur la planche à repasser, une chemise d'homme est en cours de repassage. Le fer électrique est à côté, correctement débranché. Dans l'évier de la cuisine des assiettes sales ont été déposées. Le réfrigérateur est plein. Jean Meernout pense alors qu'il a eu tort de s'inquiéter. Camille est certainement sorti pour faire quelques courses, mais elle devrait revenir sous peu. Comme il n'a pas le temps d'attendre, il quitte l'appartement et referme derrière lui. Il y revient une quinzaine de jours plus tard. Même scénario, rien n'a changé depuis sa dernière visite. Vraiment étrange ! pense-t-il... Il est alors persuadé que sa sœur a préféré fuir le domicile conjugal, loin du danger que représente ce mari violent. Cependant, il ne parvient pas à comprendre ce silence pesant. Cela ne lui ressemble guère, car elle a toujours entretenu des liens étroits avec sa famille ! Jean Meernout va alors commettre une monumentale erreur. Le temps passe et il ne voit toujours pas revenir Camille. En accord avec ses frères et sœurs, il décide donc de mettre tous les meubles et objets se trouvant dans l'appartement à l'abri. Personne ne souhaite alors que Paul Jainsky ne récupère ce mobilier. Il est vrai qu'il n'a jamais été accepté au sein de la famille de Camille. Dans son entourage familial tout le monde le nomme « *le boche* ». En agissant ainsi, il va retarder l'enquête de près de trois années. Explication : lorsque les policiers feront une visite domiciliaire, ils ne trouveront qu'un appartement totalement vide, à l'exception de quelques objets sans importance et de vieux journaux. Ils n'auront, de fait, aucune raison particulière de s'attarder davantage dans les lieux et encore moins de se lancer dans des investigations poussées. Pour eux, il est clair que Camille a déménagé...

Paul est aux abonnés absents

Alors qu'il est activement recherché par les hommes du commissaire Hirsch, chef du RIF, un fait nouveau va venir semer le doute.

Paul Jainsky semble avoir disparu à son tour. Il s'est volatilisé et personne n'est alors en mesure de fournir le moindre renseignement. Il a quitté son employeur, un soir, sans rien dire de particulier et n'a jamais repris son travail. De même, il n'a jamais réclamé son reliquat de salaire. Étrange ! Or, à la Police judiciaire les policiers ne croient pas beaucoup aux coïncidences. Une fiche de recherche est donc diffusée dans le but de retrouver l'ancien prisonnier de guerre et son épouse. Outre un signalement précis de l'intéressé et une photographie du couple, cette diffusion indique qu'il est susceptible de circuler dans une automobile de marque Bristol, de couleur blanche, immatriculée : 2043 DG 75. Bonne initiative, car ce véhicule sera découvert, fortuitement et quelques jours après par une patrouille de gardiens de la paix cyclistes. Cette auto se trouve sur le boulevard de Clichy depuis déjà une petite semaine et semble avoir été abandonnée. Dans le même temps, le centre de gestion SNCF de la gare du Nord, signale au commissariat spécial des réseaux ferrés, une valise abandonnée depuis plus de 15 jours dans un casier de la consigne. À l'intérieur se trouve des vêtements usagés ainsi que des papiers officiels au nom d'un citoyen allemand : Paul Jainsky. C'est une grande valise en toile noire portant une étiquette avec la lettre « S » et le numéro 169. Le mystère commence à s'épaissir et le Service des recherches dans l'intérêt des familles est alors persuadé que cette affaire dépasse ses compétences. Le Parquet, avisé des derniers avatars de ce dossier, décide de saisir la Brigade criminelle aux 36, quai des Orfèvres, pour une contre-enquête. La « *Criminelle* », rappelons-le, fonctionne à la manière d'un rouleau compresseur et rien, ou presque, n'est en mesure de stopper cette machine lorsque l'enquête présente des éléments troublants. Très rapidement, cinq hypothèses sont envisagées :

a)- **Fugue de l'épouse.** Camille pourrait avoir fui son mari, jaloux et violent. Plausible, mais les policiers écartent cette thèse d'emblée. Elle n'a donné aucune nouvelle à sa famille depuis sa disparition, malgré toute l'affection qu'elle semblait porter à ses proches. De plus, elle a laissé sa carte nationale d'identité ainsi que son passeport, en dépôt chez son frère Jean. De fait, il lui est normalement impossible de franchir les frontières. Lesquelles frontières nationales sont étroitement surveillées à cette époque, en raison de troubles engendrés par la guerre d'Algérie.

b)- **Suicide.** Également plausible, mais quelques éléments indiquent que cette hypothèse ne tient pas vraiment la route. D'autant qu'en cas de suicide, son cadavre aurait dû être retrouvé, même quelques mois plus tard. Or, ce n'est pas le cas !

c) - **Enlèvement.** Ses anciens amis truands ne lui auraient pas pardonné d'avoir opté pour une petite existence tranquille. Ils auraient alors envoyée Camille à l'étranger sous une fausse identité. Une maison de tolérance du côté de Tanger, par exemple. Cette thèse se heurte à un problème. Camille n'a jamais été une prostituée et n'appartenait à aucun homme de la pègre. Des recherches seront malgré tout poursuivies en ce sens par Interpol. Elles seront négatives.

d) - **Assassinat.** Paul Jainsky aurait assassiné son épouse et, pris de remords, se serait ensuite suicidé. Encore une hypothèse plausible. Sauf que dans le cas présent, une trace récente de l'intéressé à Paris, sera découverte dans le fichier des hôtels et garnis. L'ancien prisonnier allemand a passé trois nuits dans un hôtel parisien en août dernier. Il était alors descendu sous sa véritable identité et la fiche d'hôtel indique un domicile habituel à Versailles. Les recherches effectuées dans cette commune resteront vaines.

L'adresse mentionnée est celle du camp d'internement de Satory. Visiblement Jainsky est vivant et cherche à brouiller les pistes...

e)- **Espionnage.** Cette hypothèse sera également avancée, mais à la PJ personne n'y croit vraiment. Paul Jainsky, viscéralement anticommuniste, avait alors une partie de sa famille derrière le rideau de fer. Il aurait donc pu être utilisé par un service de l'Allemagne de l'Est et proprement liquidés après coup, ainsi que son épouse. Mais pour les enquêteurs cette piste semble bien improbable. Il aurait été plus logique alors de continuer à utiliser cet agent. Mais, en quoi un petit ouvrier travaillant dans un secteur non sensible et peu intéressant, alcoolique de surcroît, donc peu fiable, serait en mesure d'intéresser un grand service d'espionnage ? La DST, consultée par la PJ, affirmera n'avoir eu aucune indication en ce sens. Elle n'a même jamais entendu parlé de ce couple. Pourtant, les agents de l'Est opérant en France sont très sérieusement surveillés. Quelques affaires d'espionnage remontant à cette époque peuvent en attester la réalité !

Malgré tous les efforts déployés par la brigade criminelle, l'imposant et mystérieux dossier « *Meernout / Jainsky* » va rester à l'état végétatif. L'enquête n'est pas abandonnée pour autant. Elle est juste suspendue, le temps de se consacrer à des problèmes d'actualité : la lutte contre l'OAS dont les attentats mobilisent une grande partie des effectifs de la PJ parisienne. Surtout depuis la tentative d'assassinat perpétrée le 22 août 1962 sur la personne du général De Gaulle, au Petit Clamart. Un an plus tard, la situation étant plus calme, la brigade criminelle peut reprendre ses investigations sur les disparitions de Camille et de son ténébreux époux. Le 14 novembre 1963, le commissaire divisionnaire Maurice Bouvier, l'une des grandes figures du quai des Orfèvres, va prendre une initiative assez peu usitée au sein de la « *Grande Maison* ». Il va utiliser la puissance médiatique de la presse. La photographie du couple s'étale bientôt en première page des principaux quotidiens. Toute personne pouvant apporter une contribution à l'enquête est priée de prendre contact avec la Police judiciaire. La méthode Bouvier sera d'une rare efficacité. Un peu plus de 24 heures après cette diffusion, via les médias, un renseignement de tout premier ordre arrive au quai des Orfèvres. Il émane d'un ancien militaire allemand ayant servi dans les rangs de la Légion étrangère en Indochine, un certain Jean Van Der-Heyrotte. Cet homme, âgé de 40 ans, exerce la profession de maître d'hôtel dans un restaurant de la rue Crétet à Paris XIe. Entendu par la brigade criminelle, il apporte une piste sérieuse et inattendue. Voici ce qu'il déclare alors :

- L'homme que vous recherchez n'est absolument pas en fuite. J'ai encore déjeuné avec lui, il y a peu de temps, dans un petit bistrot de la rue Morand, un restaurant modeste où il prend ses repas pratiquement tous les jours... Il demeure certainement dans le quartier. Je le connais bien, car j'ai fait mon service militaire avec lui, dans l'armée allemande. Je crois qu'il se nommait Paul Kruger à ce moment. Nous nous sommes retrouvés par hasard à Paris en 1958 et sommes restés amis. Je ne suis jamais allé chez lui depuis son mariage. La dernière fois que nous avons eu l'occasion de parler ensemble, il semblait quelque peu perturbé. Il m'a alors avoué s'être séparé de sa femme car il ne s'entendait plus avec elle. Il était persuadé qu'elle le faisait cocu...

A l'heure du déjeuner, les policiers se présentent donc au petit bistrot de la rue Morand.

Ils ont en poche la photographie du couple. Jainsky ne s'y trouve pas. Au bout de deux heures, force est de constater qu'il ne viendra plus. La photo est montrée discrètement au patron de cet établissement. Sans l'ombre d'une hésitation, il déclare :

- C'est Paul ! La femme je ne la connais pas. Elle n'est jamais venue chez moi. Par contre, Paul demeure à côté et vit maritalement avec Carole Chevillard, une jeune femme charmante qui me laisse toujours ses clés lorsqu'elle part à son travail. Je crois qu'elle est vendeuse dans un magasin du quartier.

Il indique donc où se trouve ce magasin et les policiers s'y rendent immédiatement et rencontrent la jeune femme. Informée de la fiche de recherche concernant son ami, elle accepte de conduire les policiers jusqu'à son logement. La porte est ouverte au moyen des clés et les hommes de la PJ pénètrent dans les lieux. C'est un petit appartement composé de deux pièces, une cuisine et un cabinet de toilette. La porte de la chambre est grande ouverte et Paul Jainsky, en personne, est allongé sur le lit. Il est tout habillé. Les policiers n'ont pas besoin de décliner leur qualité, l'homme a immédiatement compris. Aucun doute en ce qui le concerne : vu la dégaine, ça ne peut être que des flics. Il est vrai qu'en ce temps, les policiers un civil avaient la curieuse manie de porter des gabardines ou imperméables mastic et un chapeau enfoncé jusqu'aux yeux. Un signe de reconnaissance qui était presque un uniforme ! L'ancien disparu et nouveau retrouvé ne semble donc pas surpris. Il dit au commissaire Bouvier :

- Je vous attendais. J'ai lu dans le journal que vous me recherchiez et j'étais justement sur le point de venir vous voir...

Il n'aura nul besoin de le faire. Il est engouffré à bord d'une Peugeot 403 noire et conduit à la « maison Poulaga », au quai des Orfèvres. Une fois sur place, dans les locaux de la criminelle, il est placé en garde à vue et l'interrogatoire commence. Les policiers savent déjà que pouvoir obtenir des aveux de cet homme ne sera pas chose facile. Ils ont devant eux un individu au sang-froid, un reptilien particulièrement retors. De plus, étant donné le gabarit du client, il n'est sans doute pas souhaitable de le mettre inutilement en colère... C'est l'époque où la police était souvent adepte du travail manuel. Faute d'avoir le bras long, elle l'avait très musclé... Mais il est des cas où il convient de s'incliner devant les impondérables. Juste une question de bon sens ! Maurice Bouvier décide donc d'attaquer directement dans le bois dur. Il pose alors la question qui est alors sur toutes les lèvres :

- Qu'est donc devenue votre épouse, M. Jainsky ?

Il ne semble nullement surpris par cette question et réplique avec un sourire en coin :

- Je n'en sais rien ! Je n'ai pas revu Camille depuis le mois d'août 1961. Une fois de plus, j'avais bu. Nous nous sommes encore disputés et elle m'a flanqué dehors avec ma valise. De toute manière, je l'aurais quitté de moi-même, car j'avais découvert qu'elle avait repris ses anciennes activités à Pigalle. Elle gagnait beaucoup d'argent et facilement. Elle n'avait donc plus besoin de moi... En fait, elle n'a pas résisté plus de deux ans à ses mauvais instincts. Je ne suis jamais retourné rue Lemer cier, car plus rien ne me retenait là-bas !

Bien que l'explication semble plausible, les policiers n'arrivent pas à y croire. Cet homme ment avec aplomb, c'est certain. L'intuition sans doute ! En orientant les hommes de la PJ sur le milieu glauque de Pigalle et ses mauvais garçons, il pense sans doute que ces derniers n'arriveront à rien de sérieux. La loi du silence, à défaut de celle de la République, n'étant pas, à cette époque, un vain mot. Toutefois, le colosse ignore une chose importante. Cette piste de la prostitution, la brigade criminelle l'a déjà explorée. Les enquêteurs ont ainsi acquis la certitude que Camille n'a jamais été une prostituée. Même occasionnelle. Leurs collègues de la Brigade mondaine sont affirmatifs. Rien n'échappe à la vigilance de la Mondaine. La moindre « *Amazonne* » (prostituée occasionnelle) opérant sur un secteur chaud et déjà occupé, est immédiatement dénoncé par ces dames. Si cela ne suffit pas, les « *Julots* » font en sorte que l'intruse s'en souvienne longtemps. Physiquement parlant, bien entendu... A cette époque, il était fréquent qu'une prostituée en infraction avec les lois du Milieu soit marquée de la « *croix des vaches* ». Une croix était alors tracée sur une joue au moyen d'un morceau de sucre. La blessure suintait alors durant des mois avant de se refermer, laissant alors une vilaine et irréparable cicatrice... Or, rien n'a été rapporté en ce sens à la police des mœurs. Raison pour laquelle la Criminelle avait écarté cette piste du « *pain de fesses* »³⁶

Le commissaire Bouvier fait alors remarquer au mari que le train de vie de Camille est loin d'être aussi fabuleux qu'il veut bien dire. En effet, il lui a pris le peu d'économie qu'elle possédait pour investir en boissons alcoolisées et femmes à la cuisse légère. Un peu gêné, Paul Jainsky baisse la tête et semble admirer ses souliers...

- *Qu'avez-vous fait depuis votre départ de la maison ? De quoi vivez-vous ?* Demande alors le policier. Jainsky répond.

- *J'ai vendu des jouets à la sauvette dans les bistrots et j'ai exercé plein de petits boulots me permettant de vivre. Des amies intimes m'ont hébergé. Je ne suis pas un proxénète pour autant, rassurez-vous. Depuis plusieurs semaines je n'ai exercé aucune activité. Je ne fais rien. Que voulez-vous, je suis un instable chronique !*

L'interrogatoire se poursuit durant des heures et Jainsky ne lâche rien ou presque. Il semble avoir réponse à tout. Ainsi, sur son séjour à l'hôtel :

Q- Pourquoi donc êtes-vous descendu à l'hôtel sous votre identité une première fois et sous un faux nom ensuite ?

R- C'est pour que l'on ne me retrouve pas, car je ne voulais pas payer de pension alimentaire à mon ancienne amie, Odette, dont j'ai eu un enfant. Du reste, ce n'est pas un faux nom, Kruger était le mien dans l'armée allemande. Ils avaient trouvé que Jainsky ne faisait pas très Allemand !

Les heures passent, les policiers se relaient pour les interrogatoires, mais le colosse tient bon. Les vingt-quatre heures de garde à vue - tout comme les inspecteurs - sont bientôt épuisées. Ils ont affaire à ce que l'on nomme en jargon policier : un « *bourrin*. » Le temps presse cependant et les hommes de la Criminelle se concentrent sur l'essentiel : la disparition de Camille. Avec beaucoup d'aplomb, le mari avance sa propre hypothèse.

³⁶ Pain de fesses = milieu de la prostitution en argot policier...

Pour lui, c'est du côté de Pigalle qu'il convient de chercher. Pigalle la gueuse et ses nombreux maquereaux. Les policiers lui font alors part de leurs doutes en ce qui concerne ce cas de figure. Jainsky réplique alors aux policiers :

- Vous connaissez mal les réseaux de la traite des Blanches. Lorsqu'ils tiennent une proie, ils ne la lâchent plus. Surtout qu'ils avaient certainement des moyens de pression sur elle ! Je dis cela, car un jour, au cours d'une dispute assez orageuse, elle m'a dit : « j'en ai assez de toi. Je ne te reverrai plus, car je vais bientôt quitter la France. Je vais signer un contrat pour le Liban. » C'est là-bas qu'il faut la chercher...

La garde à vue touche à sa fin. Après les vingt-quatre heures réglementaires, Paul Jainsky est libéré. Les enquêteurs n'ont aucun élément susceptible de faire prolonger cette garde à vue et encore moins pour le déférer devant la justice. Lorsqu'il sort du 36, quai des Orfèvres, sa valise à la main, car elle lui a été remise par les policiers, il déclare aux journalistes présents :

- Je vais également entreprendre des recherches, car Camille était quand même ma femme...

Personne, à ce moment, ne semble remarquer qu'il parle d'elle au passé ! Pour lui, Camille est déjà morte...

Un cadavre dans le placard...

Entre-temps, l'appartement de la rue Lemer cier a été reloué. Le nouveau locataire est M. André Ferraty, un Antillais âgé de 62 ans. Ce fonctionnaire du ministère de la Coopération occupe les lieux depuis environ quinze mois. Le 24 mai 1964, un dimanche après-midi, cet homme décide de repeindre le salon, chose qu'il n'a pas encore eu le temps de faire. Après lessivage des murs, viendra les couches de peinture. André Ferraty n'est pas seul à se consacrer cette tâche ingrate. Il est assisté de son fils aîné et de son épouse. Sur la partie droite de la cheminée, une niche a été transformée en bibliothèque. La dernière étagère s'arrête environ un mètre du sol. Sous cette planche, se trouve un panneau de plâtre recouvert de petites aspérités, formant une sorte de crépi. Il décide donc de poncer ces petits picots, afin que l'ensemble du mur soit homogène. Curieusement cette cloison sonne le creux. Derrière se trouve un ancien placard mural qui a été condamné à une certaine époque. En voulant gratter les aspérités, son outil pénètre profondément et un gros morceau de plâtre tombe au sol. Avant de poursuivre, il convient de savoir ce qu'il y a derrière. Au moyen d'une lampe de poche, cet homme explore l'intérieur de la cavité. Le faisceau lumineux éclaire alors un petit tas de chiffons, certainement de vieux vêtements, pense-t-il. Avec l'aide de son fils, il commence à agrandir le trou. Ils n'ont aucun mal à le faire, car le plâtre présente alors une très faible résistance. Il éclaire à nouveau l'intérieur du trou et ce qu'il voit est de nature à lui glacer le sang. Au milieu des chiffons, se trouvent un pied et un tibia humains ! M. Ferraty fait immédiatement le rapprochement entre ce squelette emmuré et la disparition de l'ancienne locataire dont la concierge lui avait parlé lors de son arrivée dans les lieux. Après avoir réanimé son épouse, car la pauvre femme s'est trouvée mal sous le coup de l'émotion, ils quittent tous l'appartement et demandent à la concierge de prévenir la police. Les travaux seront pour plus tard, le cœur n'y est vraiment plus !

Les effectifs du commissariat du commissariat des Batignolles arrivent peu après. Le panneau complet est alors abattu par les sapeurs-pompiers et le spectacle est saisissant. Au milieu des gravats se trouve un cadavre momifié. C'est celui d'une femme vêtue d'une robe noire, portant une montre et un bracelet en or. Dès le dernier morceau du panneau arraché, le corps s'effondre sur les pompiers et s'affale sur le sol, au milieu du salon. Une mèche de cheveux subsiste encore sur le dessus du crâne. Un bas de soie est serré autour du cou. Un sac à main est posé sur le sol, au fond du réduit. Il contient des objets ayant appartenu à Camille Meernout épouse Jainksy. La brigade criminelle est avisée. Elle arrive peu après, en même temps que le procureur de la République. Cette fois, aucun doute n'est permis, Camille vient d'être enfin retrouvée et son assassin ne peut-être que le mari ! Les policiers sautent dans les voitures et se rendent immédiatement au domicile de Carole Chevillard, rue Morand. Pas de chance ! La jeune femme leur apprend que Paul Jainksy l'a quitté depuis le début de l'année...

En fonction des renseignements donnés par cette femme, l'assassin présumé de Camille est arrêté le lendemain matin, lorsqu'il vient prendre son service, rue de Choisy à Vitry-sur-Seine. La vie étant souvent un éternel recommencement, Paul Jainksy, qui cherchait un emploi est retourné chez son employeur initial : le vernisseur sur métaux. Entre-temps, ce dernier a quitté son atelier parisien pour s'installer en banlieue Sud, à Vitry-sur-Seine. L'ancien prisonnier de guerre a suivi le mouvement. L'interpellation de ce dernier sera pour le moins mouvementée. Des coups sont échangés et les policiers ne sont pas trop de six pour en venir à bout ! Retour au quai des Orfèvres. Cette fois la garde à vue sera de 48 heures. L'Allemand semble avoir retrouvé son calme et ses auditions seront conformes aux précédentes. Il est totalement étranger à cet assassinat. C'est les mauvais garçons qui ont fait le coup. Si le corps de Camille a été emmuré dans l'appartement, c'est uniquement pour le faire accuser ! C'est sa version et durant son éprouvante garde à vue, il n'en démordra pas... Toutefois, malgré ses dénégations, Paul Jainksy prend le chemin du Palais de justice. Il est inculpé d'homicide volontaire par M. Martin, juge d'instruction, et écroué le soir même à la prison de la Santé. En apprenant par la presse la découverte de la jeune femme et l'arrestation de son meurtrier, un couple demeurant à Amiens (80) se présente à la PJ. L'homme se nomme Richard Bourgeois. Il est visiteur médical pour le compte d'un grand laboratoire pharmaceutique. Le couple explique alors avoir sympathisé avec Camille il y a quelques années, alors qu'elle était barmaid à Paris. Au cours d'un déjeuner, elle aurait vidé ce qu'elle avait sur le cœur, expliquant ses déboires conjugaux. Elle aurait alors ajouté que si un malheur lui arrivait et que son cadavre était découvert, la police n'aurait alors aucun mal à trouver son assassin, car ce serait son mari... Or, la scène se déroulait seulement quelques jours avant sa disparition.

Un détenu modèle

Dans sa cellule de la Santé, Jainksy conserve le moral. Très aimable avec les gardiens, voire prévenant, il passe son temps à jouer aux dames et aux échecs. Son crime supposé lui ayant apporté une certaine célébrité, il dispose de deux défenseurs réputés, Maîtres Jacques Godard et Pierre-Louis Marcantoni. Chaque transfert au cabinet du juge se solde par un fiasco. Calme et courtois, il maintient sa version des faits, sans en changer le moindre mot. Il est innocent du meurtre de Camille, il faut voir du côté de ses amis truands...

En fait, le dossier d'instruction sonne le creux. Il ne contient aucun aveu de l'intéressé et aucune preuve matérielle. Cette procédure est uniquement basée sur une suspicion légitime. Il dira même au juge Martin :

- Vous pensez que je suis coupable ? Prouvez le...

Cependant, un indice supplémentaire va parvenir au magistrat. Une question s'est immédiatement posée lors des investigations : comment le cadavre de Camille a-t-il pu se momifier sans dégager la moindre odeur ? D'autant que la couche de plâtre était très fine. Le magistrat va alors faire appel un égyptologue réputé. Il sera chargé d'examiner les restes du cadavre de Camille, assisté en cela par des médecins légistes. Le rapport de ce scientifique arrive peu après. Il est accablant pour le mari. Si ce cadavre n'a jamais dégagé d'odeur pestilentielle, c'est parce qu'il avait été enduit d'un vernis industriel ! Or, qui était alors vernisseur sur métaux ? Paul Jainsky, le malheureux veuf ! Le magistrat a alors l'intime conviction que ce dernier est bien l'auteur de ce meurtre. Il peut donc confirmer la mesure de détention provisoire prise à son encontre. Une première demande de mise en liberté est immédiatement rejetée. Le beau Paul a donc le temps de se perfectionner aux échecs, du fond de sa cellule. Malgré le talent et la persévérance de ses défenseurs, la Chambre d'accusation va confirmer – tous les quatre mois – la nécessité d'un maintien en détention. Aucun doute, le magistrat instructeur est du genre coriace ! Les avocats de la défense vont alors utiliser à leur profit les lacunes de l'enquête et la faiblesse des preuves apportées par l'accusation. Ils partent du principe que l'accusé n'avait aucune raison particulière de se débarrasser de son épouse. Il avait quitté le domicile conjugal, était donc libre, et avait trouvé une autre femme pour partager sa vie. Il n'y avait également aucun intérêt financier en jeu ! De plus, il lui était alors impossible de refaire sa vie, tant que Camille était considérée en vie par l'État civil. Enfin, il aurait pu fuir à l'étranger, dans un pays où il ne risquait pas l'extradition. Or, il ne l'a pas fait ! Voilà l'argumentation présentée par la défense en faveur de l'inculpé.

Autopsie blanche

Le 14 septembre suivant, le rapport d'autopsie de Camille Meernout est remis au juge Martin. En raison de l'état de ce cadavre, le médecin légiste en poste à l'Institut médico-légal de Paris, précise que la cause exacte de la mort n'a pu être établie... Il s'agit d'une forme d'asphyxie mécanique, réalisé au moyen du bas de soie retrouvé autour de la gorge de la victime, mais c'est vraiment la seule certitude. Car, sur un plan strictement légal, il est impossible de pouvoir apporter plus d'éléments y compris la date approximative du décès et encore moins l'heure du crime. Les vernis industriels, dont le cadavre fut soigneusement enduit, semblent avoir fait des merveilles. La momification du corps est totale et aucune analyse sérieuse ne peut alors être entreprise. Du moins, en utilisant les moyens dont la police scientifique est alors dotée ! C'est donc un cas d'autopsie blanche !

Non-lieu accordé !

Le 27 janvier 1966, le Parquet décide d'accorder à l'inculpé Jainsky une liberté provisoire. Les éléments du dossier d'accusation sont forts minces et les avocats de la défense très pugnaces !

Le beau Paul quitte donc la prison de la Santé, après une villégiature de vingt mois dans cette paisible maison de repos... Le soir même, il fête sa libération avec ses deux avocats, ainsi que sa première cuite d'homme libre. Puis, quelques jours après, il va rendre visite à sa première compagne, Odette Simoneau, et son fils Jean-Claude. Il était resté, durant le temps de sa détention, en contact avec Odette, laquelle croyait fortement en son innocence. En cette occasion, Paul décide de reprendre un semblant de vie commune avec cette dernière. Il a alors la ferme intention de monter un petit commerce. En 1971, le juge Martin délivre un non-lieu dans le cadre de cette affaire. Cet homme est donc officiellement lavé de tout soupçon ! Il sera alors impossible de lui signifier cette décision de justice, car Paul Jainsky a de nouveau disparu du jour au lendemain. Cette fois, il ne sera jamais retrouvé... Il est possible d'envisager, comme il l'avait évoqué lors de son procès, une fuite à l'étranger. Dans un pays où la procédure d'extradition n'est pas inscrite dans les textes législatifs !

Epilogue

Voici donc l'épilogue d'un fiasco judiciaire bien involontaire. L'exemple type d'un crime parfait. La justice et la police ont cependant correctement assuré leur mission. Rien ne semble avoir été laissé au hasard, il n'est guère possible d'en douter. Mais, comble de malchance, policiers et magistrats sont tombés sur un individu particulièrement malin, calculateur et retors. Un homme seul a donc tenu en échec la plus célèbre brigade du 36 quai des Orfèvres, la Criminelle, s'offrant même le plaisir divin de faire un superbe pied de nez à la justice ! Car, il n'y a aucun doute à ce sujet, Camille Meernout a bien été assassinée et son cadavre fut emmuré dans une cloison de son appartement.

- Or, qui pouvait avoir intérêt à la voir disparaître ?
- Qui avait facilement accès à l'appartement ?
- Si l'on écarte la notion d'occupant légale des lieux, qui donc a pu se livrer, en toute quiétude, à d'importants et bruyants travaux de maçonnerie dans le but de dissimuler le corps ?
- Qui pouvait avoir eu l'idée d'enduire ce cadavre de vernis industriels - accessibles aux seuls utilisateurs professionnels - dans le but de masquer l'odeur épouvantable du phénomène de putréfaction. Sinon un vernisseur de métier ?

A toutes ces interrogations la réponse semble évidente : **le mari !**

Mais, faute de preuve la prudence s'impose et la présomption d'innocence interdit toute affirmation. Officiellement Camille a donc été étranglée par un tueur inconnu et son corps emmuré. Cela sera notre dernier mot...

Celui de la fin, mais également de la faim sur laquelle nous restons!



Sources

Bibliographiques, iconographiques et historiques

Préfecture de Police de Paris - Archives et Musée de la Police – Identité Judiciaire - Archives et photothèque personnelle de l'auteur - Bibliothèque Nationale de France (bnf-Gallica)

Presse de l'époque

Le Petit Journal, La Gazette des Tribunaux, Le Parisien, L'Action Française - Le Petit Journal Illustré, La Justice, Journal des débats, La Lanterne, Le Matin, Le Temps, L'Intransigeant, Le Figaro, L'œil de la Police. Comptes rendus de jugements historiques.

Presse contemporaine

Le Parisien, Le Figaro, Libération, Le Monde, France Soir, Paris-Match, Le JDD, La Provence, Dauphiné Libéré, La Montagne, Ouest-France, Historia-magazine, Détective.

Ouvrages et études

Arasse Daniel – *La Guillotine et l'imaginaire de la Terreur* – Ed. Flammarion – 1987

Barrès Maurice – *Les déracinés* (Gambetta) – Paris 1897

Bedel Jean – *Zola assassiné* – Ed. Flammarion - 2002

Bernadac Christian – *Les carnets secrets de la Cagoule* – Ed. France-Empire-1977

Boudard Alphonse – *Les grands criminels* – Paris – 1989

Bourchardon Pierre – *Crimes d'autrefois* – Ed. Perrin – 1926

Breval René – *Philippe Daudet a bel et bien été assassiné* – Edition du Scorpion - 1959

Brown Frederick – *Zola. Une vie* – Ed. Pierre Belfond - 1996

Cartier Raymond – *Léon Gambetta* – Ed. Parisiennes - 1944

Chenevier Charles – *La Grande Maison* –Ed. Presses de la Cité – 1976

Chiappe Jean – *Parole d'ordre* – Ed. La Figuière- Paris – 1930

Dcaux Alain - *Qui abattit l'avion de Chiappe ?*– Historia Spécial n° 356-1975

Delorme Roger- *Le dernier vol de Loewenstein*– Historia Spécial n° 356-1975

Dubois Claude – *Paris gangster* – Ed. Parigramme - 2004

Fitère Jean-Marie – *L'affaire Stavisky* – Ed. Acropole -2000

Foucart François – *Anatole Deibler, profession Bourreau* – Ed. Plon – 1992

Giocanti Stéphane – *C'était les Daudet* – Ed. Flammarion - 2013

Guillaume Marcel – *Mémoires du commissaire Guillaume* – Ed. Les Equateurs - 2006

Jankowski Paul – *Cette vilaine affaire Stavisky* – Ed. Fayard - 2000

Lannelongue – *Blessure et maladie de M. Gambetta* – Ed. Masson – 1883

Larpent Georges (colonel) – *l’Affaire Philippe Daudet* – Librairie A.F. – Paris -1925

Lenglois Paul – *Vie et mort de Stavisky* – Ed. Denoël - 1934

Locard Edmond – *Crimes et criminels* – Ed. La Renaissance – Paris – 1925

Malherbe Michel -*Le mystère de la dame en vert* – Liaisons– 1989

Malherbe Michel -*Les Grandes affaires de police* – Ed. Crépin-Leblond – 1993

Malherbe Michel – *La face sombre de la Belle-Epoque* – Ed. De Borée – 2016

Malherbe Michel – *Du Crime au châtement* – Ed. De Borée – 2017

Martin Raymond – *Souvenir d’un médecin légiste* –Ed. France-Loisirs-1990

Mayeur Jean-Marie – *Léon Gambetta-La patrie et la République* – Ed. Fayard - 2008

Monestier Martin – *Peines de mort* – Ed. Le Cherche Midi – 1994

Naud Albert – *Tu ne tueras pas* – Ed. Morgan – 1959

Oudin Bernard- *Philippe Daudet, suicidé dans un taxi ?* – Historia Spécial n° 430-1982

Pages Alain – *Emile Zola. De j’accuse au Panthéon* – Ed. Lucien Souny – 2008

Pélaprat Jean-Marie- *Le coup de pistolet dont Gambetta serait mort* – Historia Spécial 430-1982

Privat Maurice – *Vie et mort d’Alfred Loewenstein* –Nouvelle Société d’Edition -1929

Sarazin James – « *M* » *comme milieu* –Ed. Alain Moreau -1979

Seguin André – *Scandale ! Meurtre de Philippe Daudet* – Cahiers de la Quinzaine – Paris – 1925

Siniac Pierre – *Le crime du dernier métro* – Ed. La Baleinière - 2001

Remerciements

Au terme du présent, l'auteur adresse ses plus vifs remerciements à toutes les personnes physiques et aux administrations ayant apporté leur concours à cet ouvrage historique. Notamment :

Monsieur le ministre de l'Intérieur

Monsieur le préfet de Police de Paris

Monsieur le président du Tribunal de Grande Instance de Paris

Monsieur le directeur de la Police Judiciaire (PJ/PP)

Monsieur le conservateur des archives & musée de la Préfecture de police

Monsieur le conservateur des archives historiques de la Seine

Monsieur Patrick Schmitt, réalisateur à Pallas-Télévision



Table des matières

PROLOGUE

Léon Gambetta : une mort bien mystérieuse (Sèvres-1882)

Assassinat de Jules Barrême, préfet de l'Eure (Maisons-Laffitte -1886)

Emile Zola assassiné ? (Paris-1902)

Double assassinat rue Nollet (Paris - 1913)

Affaire Philippe Daudet (Paris - 1923)

Disparition mystérieuse de A. Loewenstein (Dunkerque - 1928)

Affaire Stavisky (Paris- Chamonix - 1934)

Affaire Albert Prince (Paris - Dijon 1934)

Mystère de la femme en vert (Laetitia Toureaux) (Paris - 1937)

Disparition du préfet Chiappe (Méditerranée -1940)

Crime parfait rue Lemer cier (Paris-1961)

SOURCES HISTORIQUES

REMERCIEMENTS

DU MEME AUTEUR



- Du même auteur -

Michel MALHERBE

(Pseudo littéraire : Mike de Chavornay)

Connaissance & histoire des armes à feu

1. Les Armes de la Police Nationale - (Éditions J. Grancher – 1984)
2. Les Pistolets Mitrailleurs Européens - (Éditions E.L.T. – 1985)
3. Le P 38, Seigneur de la guerre - (F.G. Éditions – 1986)
4. Le Colt 45 auto - (Éditions Crépin-Leblond – 1987)
5. La Saga du Luger - (Éditions Crépin-Leblond – 1987)
6. Pistolets MAC 50 & MAS 1935 - (Éditions Crépin-Leblond – 1988)
7. Colt : la légende - (adaptation française pour les Éditions E.P.A - 1990)
8. Winchester - (adaptation française pour les Éditions E.P.A - 1991)
9. Les pistolets Beretta - (Éditions Pardès – 1992)
10. Les pistolets allemands 1914-1945 - (Éditions Pardès – 1994)
11. Le Colt M. 1911 & sa descendance moderne - (Crépin-Leblond – 2008)
12. Le Luger – Histoire du Parabellum - (Éditions Crépin-Leblond – 2009)
13. Le P 38 & son histoire - (Éditions Crépin-Leblond – 2012)
14. Les pistolets Walther PP & PPK - (Éditions Crépin-Leblond – 2013)

Histoires criminelles & Police

15. Les Grandes Affaires de police 1800 à 1900 - (Éditions Crépin-Leblond – 1992)
16. Flag en délire (affaires policières délirantes) - (Éditions Crépin-Leblond – 1995)
17. Les Orfèvres du 36 (*Histoire de la Police Judiciaire*) – (Éd. Crépin-Leblond – 2007)
18. La Bande à Bonnot - (Éditions De Borée – octobre 2013)
19. La Face Sombre de la Belle-Époque - (Éditions De Borée – septembre 2016)
20. Du Crime au Châtiment - (Éditions De Borée – novembre 2017)
21. Landru, le prédateur aux 283 conquêtes - (Éditions Marivole-Ramsay-2019)
22. Le Milieu règle ses comptes - (Éditions Ramsay – Mars 2021)

Publications à venir (du même auteur)

- *Le Mythe de la bande à Bonnot*